

## **DEUXIEME PARTIE : LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT**

*"...Il est évident, en effet que notre pays  
ne peut reposer que sur l'entreprise (...)*

*Le désengagement de l'Etat  
par la privatisation des entreprises publiques (...)  
et le renforcement du secteur privé (...)  
sont les axes prioritaires de la réforme  
de notre économie (...)"*

*Omar BONGO, Président de la République gabonaise,  
in Etat d'avancement du programme de privatisation.*



# **CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRUCTURES ECONOMIQUES**

Le Gabon est un jeune Etat d'Afrique subsaharienne, qui a obtenu son indépendance en 1960. Pour la plupart des pays de l'espace francophone d'Afrique, l'accession à l'Indépendance marque aussi les débuts de l'essor des entreprises publiques. Il fallait à cet effet, se substituer à l'ancienne métropole et développer les services publics. Nombre de ces pays préfèrent fonder leur développement - et donc leur régime d'accumulation - sur l'exportation de matières premières, on parle alors d'«économies rentières», ainsi que de la stratégie dite d'«import-substitution», où la production locale de produits manufacturés, jusque-là importés, devient une nécessité afin de satisfaire essentiellement le marché domestique. Quel bilan peut-on dresser sur le cas du Gabon, qui a orienté son développement autour de l'exploitation de trois ressources : la forêt, les produits miniers (manganèse, uranium et le pétrole ), et l'agriculture ?

## ***I UNE ECONOMIE DE RENTE***

Avec une production pétrolière d'environ de 13 millions de tonnes, avec ses 2 millions de tonnes de manganèse et ses 2,3 millions de m3 de grumes, produits annuellement et en majorité exportés, l'économie gabonaise est dominée par le drainage des ressources de son sol et de son sous-sol à destination des puissances industrielles occidentales. Le pétrole y tient, depuis plus de deux décennies, une place prépondérante qui a valu au Gabon le qualificatif « *d'émirat noir* », cette ressource contribue, en effet, pour plus de 40 % à la formation du PIB.

Qu'elle soit basée sur la rente pétrolière, minière et/ou forestière, l'économie gabonaise, profondément extravertie, apparaît très exposée aux soubresauts de la conjoncture internationale en matière de prix et de marché, des facteurs exogènes qui échappent au Gabon. Ce système économique basé sur le «prélèvement», autrement dit sur la « cueillette », n'est pas nouveau ; il s'est construit il y a plusieurs décennies, et a marqué le paysage et structuré l'espace en fonction d'une logique particulière. Enfin, il s'est appuyé sur différents acteurs économiques, étrangers et nationaux, selon un partage des rôles bien définis.

## **I-1 Le poids écrasant du secteur pétrolier<sup>1</sup>**

Les cycles minier et pétrolier ont débuté après l'indépendance, mais n'ont pris une réelle ampleur qu'à partir de 1965 pour les mines et de 1975 pour le pétrole. Ce dernier a été le principal moteur d'une croissance exceptionnelle entre 1974 et 1985, durant lesquelles les «chocs pétroliers » et la montée du dollar ont procuré à ce pays, exportateur d'hydrocarbures, de confortables profits. Après 1985, malgré un effondrement des recettes tirées du pétrole, le système est resté basé sur l'exportation des hydrocarbures, dont le poids dans l'économie n'a cessé de s'accroître - il a triplé -, et, dans une moindre mesure, sur celle du bois et des ressources minières.

Actuellement, le pétrole est à l'origine de 60 % des recettes budgétaires et fournit plus de 75 % des recettes à l'exportation, tandis que l'uranium et le manganèse ne contribuent qu'à hauteur de 2 % à la création de la valeur ajoutée du pays et à environ 7 % à la valeur des exportations. Le secteur pétrolier pèse donc lourdement dans la structure de l'économie gabonaise.

## **I-2 Faible contribution des secteurs hors pétrole au PIB**

A côté du pétrole, les autres secteurs d'activité apparaissent comme de pâles figurants. La contribution de l'exploitation forestière et des industries du bois à la formation du PIB varie entre 1,5 % (1991) et 5,4% (1994), tandis que celle du secteur tertiaire est passé de 39 % en 1988 à environ 30 % en 1994 dont près de 10 % pour la branche commerce et 5,7 % pour les transports.

### **I-2-1 Un secteur industriel embryonnaire**

La part du secteur secondaire dans la formation du PIB n'a fait que décroître en dix ans, passant de 16 % en 1985 à 21 % en 1986 puis à 11 % en 1994 (264 milliards de F CFA). Actuellement, il est dominé par la branche Bâtiment et travaux publics (BTP), qui contribue à hauteur de 3,5 % à la formation du PIB. Les industries agroalimentaires représentent à peine 2% du PIB et les autres industries (textiles, chimiques, métallurgiques, électroniques...) et les matériaux de construction dépassent de peu les 2 %. La plupart des productions du secteur secondaire (industrie, boissons, tabac, textile, transformation du bois, imprimerie, chimie, raffinage, ciment, ...) sont orientées vers le marché intérieur.

---

<sup>1</sup> Le poids du pétrole dans l'économie nationale est largement développé dans le chapitre quatre.



### I-2-1-1 Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) tient une grande place dans l'économie gabonaise. Son évolution dépend en grande partie des investissements publics. Mais certains facteurs perturbent son activité parmi lesquels la pénurie en matériaux de construction (sable, ciment, gravier et ferraille) et la difficulté à trouver sur place des ouvriers qualifiés surtout en génie civil. On distingue trois catégories d'opérateurs intervenant dans le secteur des BTP : les filiales des grandes firmes, les entreprises moyennes appartenant à des privés nationaux ou expatriés, et les petites entreprises individuelles.

L'activité des entreprises du secteur concerne essentiellement la réhabilitation et la construction des bâtiments ou des infrastructures, la mise en place des circuits de distribution d'eau, d'électricité ou de téléphone, et le génie civil.

L'activité dans le secteur des BTP est bonne en 1997, le chiffre d'affaires est de 82,132 milliards de francs Cfa contre 70,847 milliards en 1996, soit une hausse de 15,9% qui s'explique notamment par les travaux réalisés dans le cadre de la préparation du sommet ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) et Union Européenne (réfection des bâtiments, construction des villas, ...), et la poursuite du programme d'aménagement routier<sup>1</sup>. Le redressement amorcé en 1997 s'est poursuivi en 1998, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 82 milliards de francs Cfa en 1997 à 116,429 milliards en 1998, soit une augmentation de 41,7%. La poursuite du programme d'aménagement du réseau routier, la construction des bâtiments administratifs, mais aussi la diversification opérée en matière de téléphonie, radio et projets d'électrification rurale expliquerait cette situation. Le tableau suivant récapitule quelques activités du secteur depuis 1995.

**Tableau 26 : Evolution de l'activité du secteur des BTP**

|                                        | 1995   | 1996   | 1997   | 1998    |
|----------------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| Production vendue(en millions de Fcfa) | 55 826 | 70 847 | 82 132 | 116 425 |
| Lignes d'eau, d'élec et de téléphone   | 14 105 | 16 000 | 10 925 | 12 313  |
| Travaux publics et génie civil         | 28 962 | 42 867 | 52 553 | 86 009  |
| Bâtiments et aménagement               | 12 759 | 11 980 | 18 654 | 18 103  |
| Investissements (en millions de Fcfa)  | 6 405  | 4 586  | 4 489  | 5 118   |
| Bâtiments                              | 81     | 44     | 127    | 162     |
| Equipements                            | 3 131  | 2 604  | 2 696  | 2 088   |
| Véhicules                              | 2 985  | 1 624  | 1 189  | 1 845   |
| Autres                                 | 308    | 314    | 477    | 1 067   |
| Effectifs (en nombre)                  |        |        |        |         |
| Permanents                             | 2 642  | 2 679  | 2 912  | 809     |

<sup>1</sup> Ce programme qui couvre l'ensemble du réseau national s'attache en priorité, dans sa phase de réalisation à court terme, au bitumage progressif et continu des routes privilégiant les principaux axes. Cette phase représente environ 2 000 km de route. Le gouvernement gabonais réalise ce programme sur fonds propres et grâce aux prêts qui lui sont consentis par les bailleurs de fonds suivants : BAD, BID, CFD, BADEA, l'Espagne, ...

|             |     |     |       |        |
|-------------|-----|-----|-------|--------|
| Temporaires | 277 | 257 | 1 000 | 17 096 |
|-------------|-----|-----|-------|--------|

Source : DGE.

Depuis 1999, l'activité connaît une régression : de 42% par rapport à 1998 qui s'expliquerait par l'absence de nouveaux marchés, mais aussi par la dette intérieure du Gabon. En 2000, le programme d'aménagement du réseau routier n'avait pas été totalement réalisé, compte tenu des restrictions sur le budget de l'Etat gabonais. Cependant quelques travaux sont poursuivis dans les provinces du Woleu-Ntem (achèvement du tronçon Lalara-Mitzic, ouverture du chantier sur l'axe Meyo-kié-Billy ; et le Haut-Ogooué avec la fin des chantiers Kélé-Akiéni et Koula-Moutou-Lastourville).

### **I-2-1-2 L'industrie des boissons**

La société des brasseries du Gabon (SOBRAGA) domine le marché des boissons gazeuses et de la bière. En 1996 par exemple, son capital était de 1,558 milliards de francs CFA, détenu à hauteur de 92% par la BGI (Groupe Castel) et de 8% par l'Etat gabonais et la Sonadig. La SOBRAGA fabrique et distribue de la bière (sous licence Castel et Guinness), ainsi que des boissons gazeuses, telles sodas djino, Indian Tonic (sous licence Castel), Sprite et Fanta (sous licence Orangina). Elle dispose de 5 unités, réparties à travers le Gabon.

Les unités de Libreville (qui assurent 65% de la production et des ventes de cette société), et d'Oyem, située au nord de ce pays (5% du marché), ont une capacité de production de 500 000 hl de bière et de 100 000 hl de boissons gazeuses par an. L'unité de Port Gentil (Centre Ouest) assure 15 % de la production et des ventes et a une capacité de 150 000 hl de bière et de 80 000 hl de boissons gazeuse. L'unité de Franceville (Sud Est) est à même de produire 60 000 hl de bière et 15 000 hl de boissons gazeuse, et couvre 10% des besoins. Enfin, la Société des brasseries de la N'gounié (SBN), au sud, disposant d'une capacité de 50 000 hl de bière et de 50 000 hl de boissons gazeuses, couvre 5 % des production et ventes de cette activité.

Au lendemain de la dévaluation du franc CFA, qui a renchéri le prix des intrants (la SOBRAGA importe d'Europe des ingrédients pour fabriquer la bière et environ 8 millions de bouteilles du Cameroun), des biens et services facteurs, la société a été contrainte de revoir ses tarifs. Elle subit, depuis quelques années, de plus en plus la concurrence des produits locaux (vin de palme et de canne à sucre) et de ceux importés en fraude des pays voisins. Mais, cette concurrence reste moindre pour la bière. La production de cette branche d'activité est en constante progression. Cette évolution demeure cependant contrastée, comme en

témoigne le tableau ci-après : en 1997, par exemple, la production du vin et de la bière baisse respectivement de 4,33% et 4,63%, tandis que celle des boissons gazeuses augmente de 14%.

**Tableau 27 : Évolution de la production de boissons**

| En hectolitres    | 1995    | 1996    | 1997    | 1998    |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|
| Vin               | 72 022  | 85 343  | 81 651  | 80 165  |
| Bières            | 816 924 | 82 5169 | 786 973 | 846 65  |
| Boissons gazeuses | 416518  | 430 043 | 490 911 | 565 886 |

Source: DGE.

### **I-2-2 Un secteur tertiaire en pleine augmentation, mais paralysé par la présence des activités informelles**

Ce secteur regroupe les services aussi bien privés que para-administratifs ou administratifs (postes et communications, hôtellerie, restauration, prestations touristiques, transports, ...). La part relative de ce secteur ne cesse d'augmenter au sein de la production intérieure ; elle repose pour l'essentiel sur le commerce, les télécommunications, les assurances et le transport. Le secteur du commerce regroupe quatre principales activités : le commerce général ; le commerce des véhicules ; le commerce des produits pétroliers ; le commerce des produits pharmaceutiques. On distingue trois catégories d'opérateurs : **les grandes sociétés commerciales**, filiales de groupes internationaux, bien structurées et organisées au sein d'un syndicat, le Simpex, Syndicat des importateurs et exportateurs, comptabilisant plus de 50% du chiffre d'affaires du secteur. **Les sociétés moyennes**, exploitées sous forme de SARL. **Et les exploitations individuelles**, souvent gérées de manière artisanale et appartenant dans leur majorité aux ressortissants Ouest-Africains, en nombre croissant et difficiles à évaluer. Dans l'ensemble, les produits livrés aux consommateurs sont d'origines diverses, mais viennent traditionnellement d'Europe : le premier fournisseur est la France, suivie de l'Espagne, de l'Allemagne et du Japon. La production française occupe dans de nombreux domaines une place privilégiée et jouit dans certains cas d'une situation de quasi monopole, situation souvent liée aux habitudes de consommation. Néanmoins, on observe de plus en plus une forte pénétration des produits asiatiques et d'autres pays européens surtout dans les domaines comme la quincaillerie lourde, l'outillage et l'équipement électroménager.

### **I-2-2-1 Le commerce général**

Plusieurs grandes sociétés commerciales, spécialisées dans la distribution de marchandises générales, d'articles de quincaillerie, de confection, d'outillage, de matériel électronique et industriel, d'appareil radio et hifi et de télécommunication, et dans la vente de véhicules, ...opèrent sur ce marché.

Les activités des entreprises du groupe **Sogafric** qui intervient dans les secteurs industriels et des services, concernent des domaines très variés. Dans l'ensemble, le groupe commercialise plus de 60 000 références, réparties entre ses six sociétés : **Sodim TP, Sogafric friod, Electra, Regabon, Sogi et Toyota Gabon**, implantées à Libreville, Port-Gentil et Franceville. Le chiffre d'affaire groupe s'élevait à 47,2 milliards de francs CFA, en 1995.

**CFAO Gabon** (capital de 775,7 millions de F CFA détenu à 98 % par le groupe CFAO) importe et distribue des véhicules de transport du matériel industriel, de l'électroménager, du matériel bureautique, des ascenseurs et des appareils de téléphone. Elle assure également des services après-vente (réparation, garage, pièces détachées). Après avoir chuté en 1994, son chiffre d'affaires a enregistré une hausse et s'est établi à 26,2 milliards de F CFA en 1995. CFAO s'est retirée de la distribution des biens de grande consommation, en raison de la concurrence de l'informel qui est en extension.

**Pharma-Gabon**, intervient également dans la distribution des produits pharmaceutiques qu'elle revend au réseau des petites pharmacies. Elle privilégie actuellement les activités peu soumises à la concurrence de l'informel et qui nécessitent des services après vente (automobile et télécommunications).

**Bernabé Gabon**, au capital de un milliard de F CFA détenu par le groupe français Descours et Cabaud (86,15%), l'Etat gabonais (10%) et des privés gabonais, distribue du matériel forestier, de la quincaillerie, des matériaux de construction, des machines outils et divers autres fournitures industrielles. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 6,6 milliards de F CFA.

**SHO Gabon Tractafric** (groupe Optorg) distribue du matériel forestier et des engins de travaux publics. Son chiffre d'affaires a fortement augmenté après la dévaluation passant de 9,1 milliard pour s'établir à 22,2 milliards de F CFA.

Les activités de **CECA-GADIS** s'exercent dans la distribution alimentaire et celle d'équipements de ménage, de quincaillerie, d'articles de bricolage et de matériaux de construction. La société pratique différents métiers (gros, demi-gros et détail, sous plusieurs enseignes. Jusqu'en 1995, le groupe Optorg était l'actionnaire majoritaire (46 % du capital).

Depuis quelques années le capital, de 438 millions de F CFA, est détenu à hauteur de 34 % par la compagnie CAGEPAR, de 29 % par l'Etat gabonais, de 13 % par Optorg, de 12 % par Sogafric, de 8 % par Sobraga et de 5 % par des privés étrangers.

Dans le domaine de la distribution alimentaire, les activités de gros et de demi-gros de CECA-GADIS s'exercent sous Renseigne **Supergros**, à Libreville et Port-Gentil, et sous celle d'Intergros et de CKDO à l'intérieur du territoire.

L'activité de détail est assurée par trois enseignes, **Gaboprix** (réseau succursaliste avec 150 magasins de proximité répartis dans toutes les provinces du pays et fréquentés par un clientèle populaire), **Cecado** (une vingtaine de magasins, de type supérettes, qui tendent à remplacer Gaboprix) et **Maxi Cecado** (supermarchés implantés à Port-Gentil et à Libreville). Ceca-Gadis gère le supermarché Gabo-center, à Mounana, pour le compte de la Comuf.

**La distribution des produits de ménage, sport, jardinage**, électro-ménager, quincaillerie, radio, TV... est assurée par les enseignes **CK 2**, dont le chiffre d'affaires est de 6,5 milliards de F CFA (dont 50 % sont réalisés par les articles de ménage et l'électro-ménager), et **Sogame Equip** qui commercialise des produits de second oeuvre pour le bâtiment et des articles de quincaillerie (chiffre d'affaires de 2,3 milliards de F CFA).

Les principaux concurrents de Ceca-Gadis sont **M'Bolo, Score, Bernabé Gabon, Brossette et les Matériaux du Gabon**. Mais Ceca-Gadis subit également la concurrence du petit commerce informel de proximité (tenu par les commerçants maliens et libanais) dont la dévaluation et l'instauration de la TVA ont favorisé l'extension, et dont le développement pourrait, à terme, condamner les Gaboprix.

**Nestlé Gabon** (ex-Sogapral) a un capital de 343 millions de F CFA détenu à 90 % par Nestlé Suisse et 10 % par l'Etat gabonais. La société importe et distribue les produits Nestlé et Maggi. Jusqu'en 1995, elle s'approvisionnait à 80 % à partir de l'Europe, les 20 % restants venant de Côte d'Ivoire. Son objectif est d'inverser cette tendance et de se fournir à partir des usines Nestlé installées au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et en Afrique du Sud.

#### **I-2-2-2 Le commerce de véhicules, Un marché en pleine évolution et dominé par des véhicules tout terrain**

La vente des véhicules est assurée par des concessionnaires agréés, regroupés pour la plupart au sein de l'Union des Représentants des Automobiles Industrielles (URAI) et des revendeurs spécialisés dans la vente des véhicules d'occasion.

Les ventes des véhicules par l'URAI sont en augmentation quasi permanente ces

dernières années, due en partie par l'organisation au plan national d'un certain nombre de manifestations à caractère économique et politique (élections locales, législatives, et sénatoriales, fêtes tournantes commémorant l'indépendance du Gabon,... ).

L'activité du secteur automobile se résume essentiellement à l'importation de véhicules. L'industrie locale liée à ce secteur est limitée à un carrossier-équipementier. Douze concessionnaires se partagent la représentation des grandes marques (24 au total). Le Japon, la France et l'Allemagne continuent à se partager le marché. En revanche, la Corée accuse une baisse sensible de ses ventes, la Grande-Bretagne disparaît du paysage et les Etats-Unis après une percée en 1997 et 1998, se marginalisent, probablement handicapés par le cours du dollar. Les véhicules tout terrain représentent plus de la moitié des ventes réalisées ; et le marché du diesel environ 78%.

Faute notamment de déclarations régulières des retraits de la circulation des véhicules hors d'usage, le nombre de véhicules du parc est difficile à estimer. Il aurait été de l'ordre de 65 000<sup>1</sup> en 2002.

### *I-2-2-2-1 Les véhicules neufs*

Suite à la dévaluation du franc CFA en 1994, le marché automobile a connu cette même année une baisse de 40%, puis une stabilisation en 1995. Il a ensuite enregistré une progression de 29% en 1996 ; 16% en 1997 ; 19% en 1998. Après une forte baisse des ventes en 1999 (- 47%), due à une crise financière engendrée par le niveau trop élevé des dépenses publiques de 1998 et la baisse du cours du pétrole, le marché global des véhicules neufs a enregistré une augmentation de 11 % en 2000 (soit 2 563 véhicules vendus). En 2001, plus de 3000 véhicules neufs ont été livrés, représentant 19,7% d'augmentation par rapport à l'année précédente. A la fin 2002, les ventes étaient stables à comparer à la même période en 2001. Mais les professionnels du secteur s'attendaient toutefois à une légère baisse des résultats à la fin de l'année 2002, étant donné que la fin 2001 avait été plutôt marquée par la livraison massive de véhicules pour l'organisation des élections législatives.

D'une manière générale, les fluctuations du marché sont largement dues à la forte proportion des ventes à l'Etat, dont les recettes dépendent étroitement du pétrole. La chute des ventes de 1999 est ainsi due à une crise financière engendrée par le niveau trop élevé des dépenses publiques en 1998, et la baisse du cours du pétrole.

---

<sup>1</sup> Ambassade de France, Mission Economique de Libreville, *Evolution du marché automobiles*, Fiches de synthèse, p1. (Estimations faites dans le cadre du renouvellement obligatoire des plaques d'immatriculations avant le 32/12/2002).

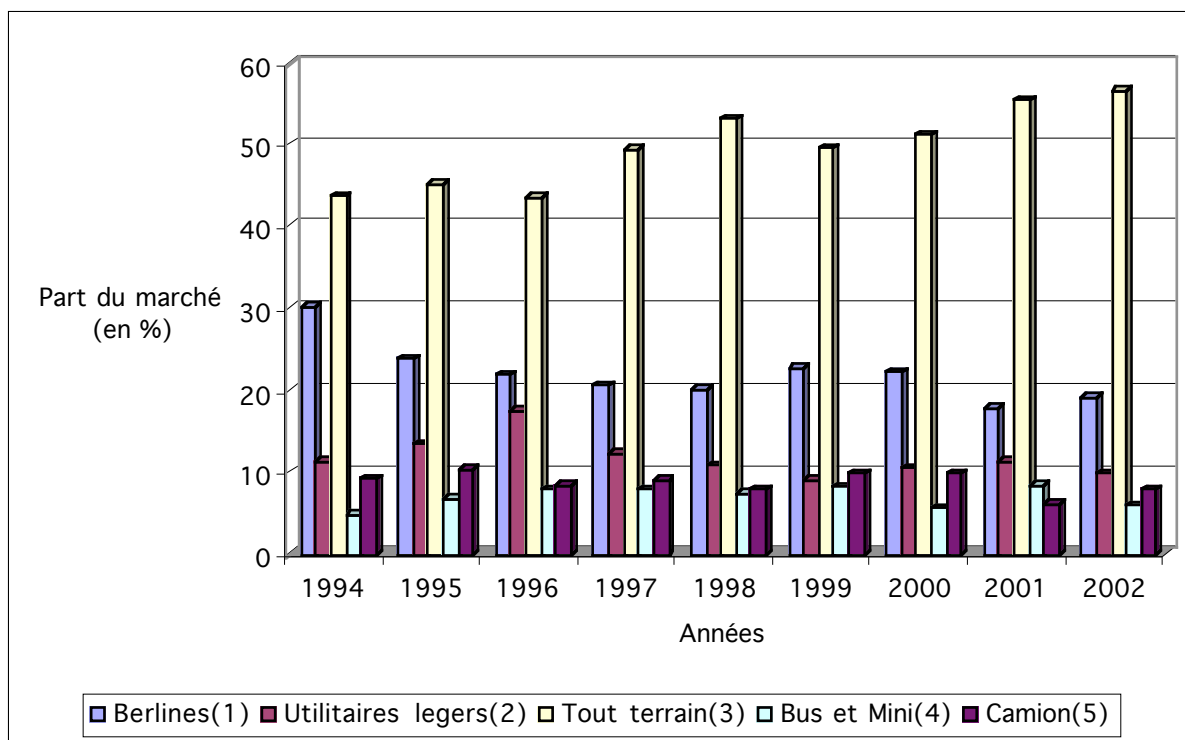
**Tableau 28 : Evolution des ventes automobiles de 1992 à 2001**

| Année | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Vente | 4452 | 4003 | 2376 | 2431 | 3144 | 3659 | 4363 | 2317 | 2563 | 3068 |

Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville. Evolution du marché automobile au Gabon, p1.

Et la répartition des ventes par type de véhicules s'établissait comme suit (nombre d'unités vendues/part de marché):

**Graphique 32 : La répartition par type de véhicules ( part du marché en % )**



Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville. Evolution du marché automobile au Gabon, p1.

(1) = petites urbaines, bas-moyen-haut de gamme ; berline de prestige, coupés cabriolets.

(2) = véhicules utilitaires ( VUL, jusqu' à 3,5 tonnes ; pick up 4x4 ) ;

(3) = pick up 4x4 et tout terrain ;

(4) = minibus et bus de 12 à plus de 30 places

(5) = PL de 3,5 à plus de 22 tonnes ;tracteurs 4x2, 4x6, 6x4, 6x6 ;

La part prépondérante des véhicules 4x4 s'explique par le petit nombre de routes goudronnées (environ 10%) sur l'ensemble du réseau routier, et le mauvais état de voirie urbaines.

Quant à la commercialisation des grandes marques de voitures, c'est le Japon qui occupe la première place.

**Tableau 29 : Commercialisation des grandes marque de voitures au Gabon en 2001**

| <b>Provenance/Marque</b>                                                            | <b>Unités vendues</b>                              | <b>Part de marché par pays</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Japon</b><br>Honda<br>Isuzu<br>Mazda<br>Mitsubishi<br>Nissan<br>Suzuki<br>Toyota | 2161<br>9<br>250<br>28<br>391<br>242<br>85<br>1156 | <b>76,8%</b>                   |
| <b>France</b><br>Peugeot<br>Renault<br>Citroën<br>Renault RVI                       | <b>363</b><br>179<br>132<br>0<br>52                | <b>12,8%</b>                   |
| <b>Allemagne</b><br>Volkswagen<br>Mercedes VL<br>Opel<br>Mercedes PL<br>Ford        | <b>219</b><br>62<br>32<br>30<br>30<br>65           | <b>7,8%</b>                    |
| <b>Corée</b><br>Kia<br>Daewoo<br>Hyundai<br>Ssangyong                               | <b>58</b><br>27<br>1<br>19<br>11                   | <b>2,1%</b>                    |
| <b>Etat-Unis</b><br>Cherokee<br>GM                                                  | <b>13</b><br>6<br>7                                | <b>0,5%</b>                    |
| <b>Grande Bretagne</b><br>Land-Rover                                                | 0                                                  |                                |
| <b>Total des ventes</b>                                                             | <b>2814</b>                                        | <b>100%</b>                    |

Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville.  
Evolution du marché automobile au Gabon.

Bien que recueillies pour une seule année, ces chiffres décrivent assez bien la physionomie des ventes de ce secteur. La France est au deuxième rang des fournisseurs (12,8% en 2001 ; mais 14,2% en 2000), assez loin derrière le Japon, qui reste le premier fournisseur de véhicules automobile du Gabon, avec 76,8% des ventes réalisées en 2001 (contre 69% en 2000).

En 2002, les tendances sont restées les mêmes ; bien que les parts du marché des marques japonaises aient baissé de 4,3%, essentiellement au profit des marques européennes, le Japon garde sa première place, loin en tête de fournisseurs du Gabon. Les marques européennes (France et Allemagne) totalisaient à elles seules 20,6%, contre 26,6 en 2000. A



l'inverse de leur pénétration sur d'autres marchés mondiaux, les ventes de marques coréennes et nord américaines demeurent marginales (2,6% en 2001, contre 3,6 en 2000).

### *I-2-2-2-2 La vente de véhicules d'occasion : une véritable aubaine pour le consommateur moyen*

Profitant de la libéralisation du marché et surtout des difficultés financières des populations gabonaises, plusieurs opérateurs se sont lancés dans l'importation massive des véhicules d'occasion, communément dénommés « les venants d'Europe »<sup>1</sup>, pour satisfaire la demande intérieure, les revenus d'une bonne partie de la population ne lui permettant pas d'acquérir des véhicules neufs, même à crédit.

En 1999 et 2000, les importations de véhicules d'occasion au Gabon s'élevaient respectivement à 41 et 57 milliards de francs CFA. Alors que les concessionnaires agréés vendaient 2 563 véhicules neufs en 2000, les importateurs de véhicules d'occasion en écoulaient entre 4 000 et 5 000 dont une part importante étaient utilisés comme taxis urbains.

Marché prospère pour les vendeurs, il semblerait nuire aux concessionnaires agréés et nuire à la sécurité routière. Les autorités locales et l'URAI (Union des Représentants de l'Automobile et de l'Industrie) ont depuis décidé conjointement de définir des règles strictes en matière d'importation de véhicules d'occasion. Bien que sa mise en pratique ne soit pas encore effective, un décret de juillet 2001 interdit l'importation de véhicules âgés de plus de 4 ans, de façon à assainir le parc automobile en limitant l'arrivée de voitures une large part du rebut des contrôles techniques européens, et échappant parfois à toute taxation. Cette réglementation devrait à moyen terme réduire l'importance de ce marché.

Sur le plan national l'industrie automobile se limite à l'heure actuelle au montage par la SOGI (Société gabonaise industrielle, groupe SOGAFRIC) d'équipements spécifiquement conçus pour le Gabon, sur la base d'éléments hydrauliques et mécaniques importés d'Europe (Marell, BPW notamment), avec des fabrications de : bennes basculantes, remorques, semi-remorques, grumiers ; châssis tracteurs, châssis porte-containers, plateaux ridelles ; citernes ; camion grues.

SOGI équipe notamment des camions Mercedes, Renault ou Isuzu. En réponse à un appel d'offres pour la fourniture d'autobus pour une société publique gabonaise (sur financement BID), SOGI avait développé, en septembre 2000, un prototype réalisé sur la base

---

<sup>1</sup> des plates-formes importantes de véhicules d'occasion, essentiellement en provenance de Belgique, ont été créées en 1996 au Togo et surtout au Bénin pour une réexportation vers l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

de châssis produit par SODIM TP, autre filiale du groupe SOGAFRIC. Le projet a par la suite été abandonné, le marché ayant été attribué à une société algérienne.

### **I-2-2-3 Un secteur tertiaire soutenu par le marché des assurances**

Le marché gabonais des assurances, avec un chiffre d'affaire, toutes branches confondues, de 32 milliards de francs CFA en 1996 (30,5 milliards en 1995) est le troisième d'Afrique noire après la Côte d'Ivoire (60 milliards de francs CFA) et le Cameroun (45 milliards de francs CFA). L'essentiel de la clientèle est composé d'entreprises, notamment parapubliques, qui représentent environ 80% des clients. Depuis quelques années on voit de nouveaux investissements dans le secteur forestier et agricole.

Le marché des PME/PMI, encore faible (15% du marché) est également appelé à s'étendre. Celui des particuliers est faiblement développé (5% du marché), faute d'une culture de l'assurance chez les Gabonais et en raison des coûts très élevés des primes d'assurance. Toutefois, il tend à se développer surtout dans le domaine de l'assurance automobile, avec l'introduction du « code Cima » au Gabon, qui rend obligatoire cette assurance, et dans celui de l'assurance vie (retraite par capitalisation) qui gagne du terrain et vient se substituer au système de retraite nationale dans lequel de nombreux Gabonais n'ont plus confiance. Ainsi, par exemple, nombre d'entreprises ont contracté des assurances-vie pour leurs salariés, à la place d'augmentation de salaires, ce qui est nouveau dans le quotidien des nationaux.

Le marché de l'assurance au Gabon se décompose en deux principales branches d'activité qui sont : la branche TIARD (transport, incendie, auto et risques divers), qui fait de l'assurance – dommage, et la branche Vie qui comme son nom l'indique, fait de l'assurance-vie, couvrant la vieillesse et les retraites.

#### *I-2-2-3-1 Situation du marché au cours des années 1990*

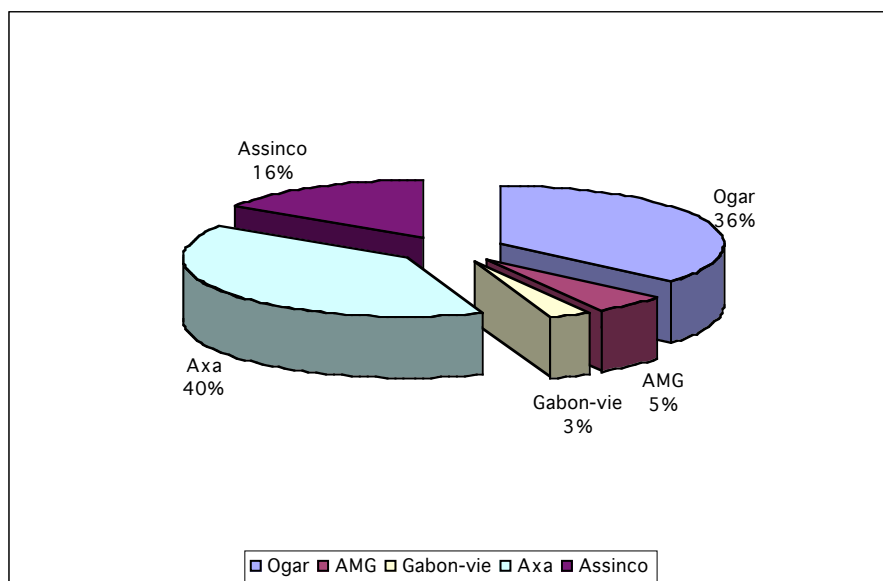
Il existe 7 compagnies au cours des années 1990, dont les plus importantes sont : l'**Union des Assurances pour le Gabon** (UAP Gabon), dont le groupe UAP International est actionnaire à hauteur de 96%(soit 10,5 milliards de francs CFA en 1996) ; l'**Omnium gabonais d'assurances et de réassurances, Ogar** et **Ogar-vie** (groupe Athena 72%), avec 9,5 milliards de francs CFA de primes en 1996 ; l'**Union des assurances du Gabon**(UAG), du groupe UAP(65% du capital), dont le chiffre d'affaire s'élevait à 5,6 milliards de francs CFA en 1996. Les autres compagnies d'assurance sont **Cama**, les **Assurances mutuelles du**

**Gabon** (AMG), du groupe Monceaux, **Gabon-vie**, et le **groupement gabonais d'assurances** (CGAR).

L'ensemble du marché des assurances enregistre en 1997 une croissance de 10,7% par rapport à 1996. En effet, son chiffre d'affaires consolidé s'établit à 36 milliards de F.CFA en 1997, contre 32,5 milliards l'année précédente. Mais les deux branches qui composent ce marché sont de taille très inégale. Le chiffre d'affaires de la branche TIARD qui représente 87,3% du marché des assurances au Gabon, s'élevaient à 31,4 milliards en 1997 contre 28,3 milliards en 1996, soit une augmentation de 10,9%. La branche Vie qui représente 12,7% de l'ensemble du secteur assurances, enregistre une croissance de 9,7% avec un chiffre d'affaires qui passe de 4,1 milliards de francs en 1996 à 4,5 milliards en 1997. Cette croissance rompt avec la tendance à la stagnation constatée les deux années précédentes qui faisait croire à un essoufflement du marché.

Depuis quelques années cependant compte tenu des difficultés conjoncturelles, on assiste à une accélération des rachats de contrats dans ce secteur, certaines compagnies ont dû fermer, ce qui a entraîné une recomposition du marché des assurances. Dès la fin de l'année 1998, le marché des assurances se présente comme suit :

**Diagramme 2: Répartition du marché des assurances en 1998**



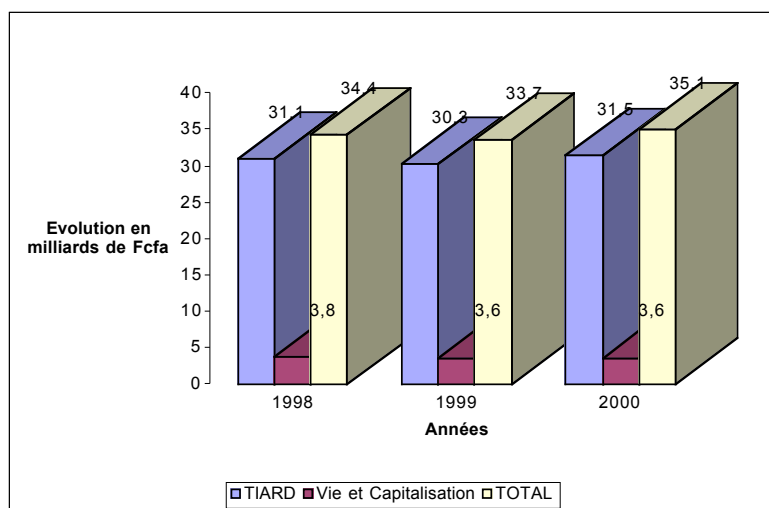
Source: DGE.

### *I-2-2-3-2 Un marché en pleine mutation*

Après le retrait de l'agrément de Gabon-vie par la Conférence Internationale des marchés d'assurances (CIMA) pour non respect de la réglementation, quatre compagnies d'assurances se partagent désormais ce marché depuis 1998 (Axa, Ogar, Assinco et AMG).

Les branches TIARD génèrent en 2000 un chiffre d'affaires de 31,5 milliards de Fcfa, contre 30,3 en 1999, soit une progression de 4%. Cet accroissement s'expliquerait par l'augmentation du nombre de souscriptions aux polices d'assurance automobiles et pour les risques divers.

**Graphique 33 : Evolution du marché des assurances entre 1998 et 2000  
(en milliards de Fcfa)**



La branche assurance-vie enregistre, pour sa part une hausse de 5,9% du chiffre d'affaires (non compris les résultats de Gabon-vie), passant de 3,4 milliards de Fcfa en 1999 à 3,6 milliards en 2000. Le chiffre d'affaires global des compagnies d'assurance augmente de 4,2%, s'établissant à 35,1 milliards de F cfa en 2000, contre 33,7 milliards en 1999. Les compagnies d'assurance tireraient profit du renforcement des contrôles routiers d'une part, et du dynamisme des courtiers en assurance de l'autre.

#### **I-2-2-4 Des activités de transport paralysées par un réseau routier défectueux**

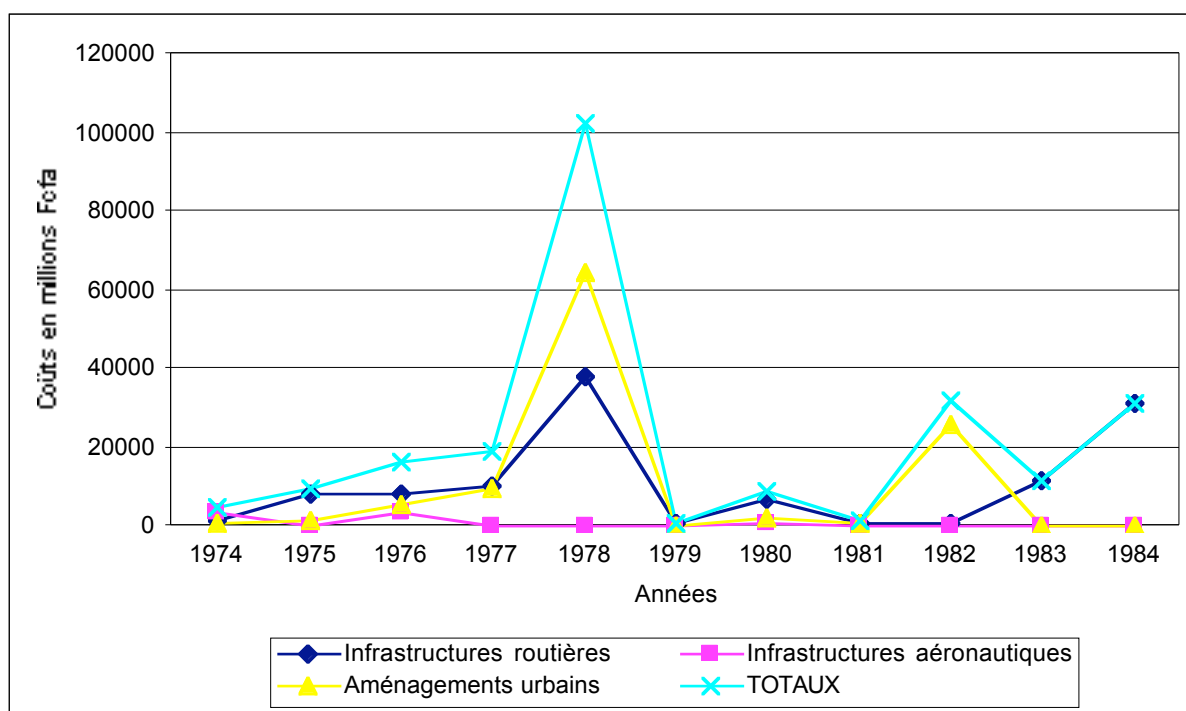
En 1960, le Gabon ne dispose que d'une infrastructure routière assez sommaire et mal entretenue : 4 300 km environ de voies terrestres. Quelques années après l'indépendance, l'Etat entreprend une action de grande envergure, en vue de créer des routes nouvelles et d'améliorer le réseau existant. Un certain nombre de subdivisions de travaux publics sont créées à travers le territoire, réparties de la manière suivante : Estuaire, Ngounié et Woleu-Ntem ( 3 ) ; Haut-Ogooué et Ogooué-Ivindo ( 2 ) ; Moyen-Ogooué, Nyanga, Ogooué-Lolo et Ogooué-Martime ( 1 ).

Ces unités ont pour mission d'entretenir les routes nationales et les pistes cacaoyères. En 1976 le Gabon compte officiellement 6 848 km de routes réparties de la manière suivante :

|                     |          |
|---------------------|----------|
| routes nationales   | 3 015 km |
| routes régionales   | 1 528 km |
| routes locales      | 834 km   |
| routes non classées | 571 km   |
| pistes saisonnières | 900 km   |

La création d'un réseau routier plus large et plus sûr exige de l'Etat de gros investissements, le graphique suivant tente de retracer l'évolution des coûts budgétaires des différentes infrastructures sur la période allant de 1974 à 1984. En 1985, le réseau reste toujours faible par rapport à l'étendue du territoire (0,03km<sup>2</sup>), et les efforts des autorités publiques ces dernières années sont plutôt consacrés au renforcement du réseau existant. Le graphique suivant, nous donne une idée de l'évolution du coût pour l'Etat gabonais de l'infrastructure de transport entre 1974 et 1984.

**Graphique 34 : Evolution du coût des infrastructures (1974-1984)**



Source : DGE.

Pour couvrir une grande partie du territoire et désenclaver les provinces, l'Etat a consacré près de 1 000 milliards de francs CFA entre 1980 et 1990 au secteur des transports et des travaux publics, dont près des 3/4 pour le chemin de fer. Depuis 1994, la route absorbe les 4/5 du budget dans les infrastructures. En 1997, les investissements dans les routes, ponts et voiries se sont élevés à 59 milliards de francs CFA. Le pays a 1 300 km de routes bitumées et

7 000 km de pistes en latérite ou en terre. Le Gabon dispose pourtant d'une ligne de chemin de fer de 658 km de Libreville à Franceville, qui traverse cinq provinces sur les neuf que compte le pays. Faute d'une organisation intermodale des transports, le chemin de fer Transgabonais n'a pas pu jouer le rôle d'épine dorsale de l'économie gabonaise.

La problématique du transport au Gabon tient à certains facteurs critiques qui sont : l'étendue du territoire, la dispersion géographique de la demande, les coûts, les caractéristiques géographiques et climatiques ; ces facteurs réduisent la rentabilité globale du secteur. En vue de permettre à celui-ci de remplir ses principales missions, à savoir répondre à la demande aux meilleures conditions, servir de support à l'activité économique et générer de la valeur ajoutée, le Projet d'ajustement et de planification des secteurs urbains et transports (PAPSUT) vise à : rationaliser les investissements à partir d'une meilleure sélection des projets ; optimiser les ressources affectées au secteur du transport ; rechercher l'efficacité et le rendement en confiant aux acteurs les plus qualifiés les différentes fonctions nécessaires à l'organisation du secteur. Il s'agit en particulier du secteur privé.

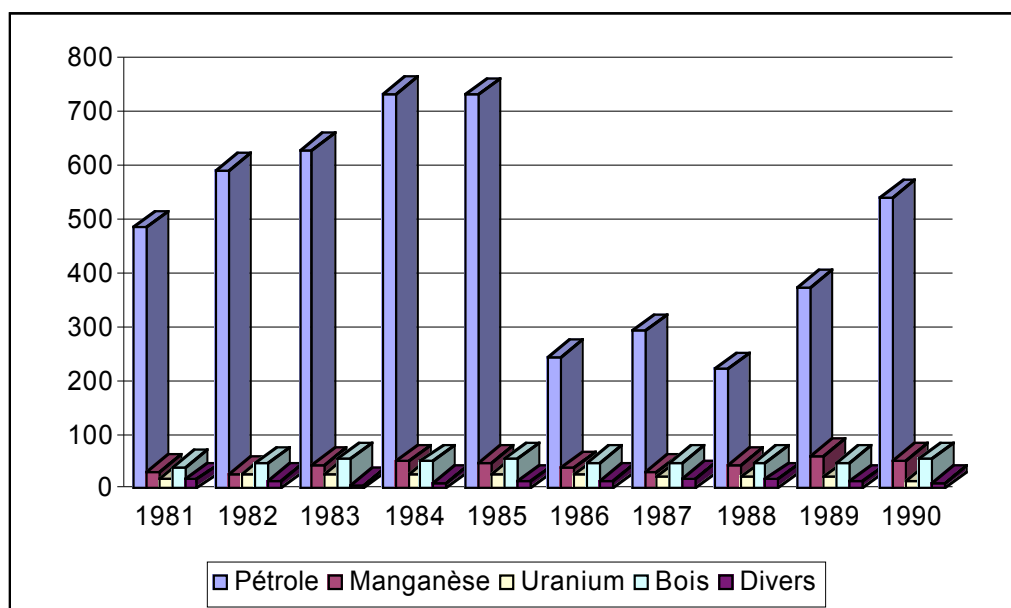
## ***II UNE ECONOMIE STRUCTURELLEMENT VULNERABLE***

### **II-1 Une base d'exportation très étroite**

Le solde de la balance commerciale du Gabon est globalement excédentaire, les exportations étant toujours supérieures aux importations. De façon générale, ces exportations portent sur les produits bruts, à savoir le bois, la manganèse, et le pétrole qui, à lui seul, représente plus de 80 % des ventes.

La quasi-totalité des ressources exploitées est destinée à l'exportation. Ainsi, sur les 2310 100 m<sup>3</sup> de grumes produites en 1994, près de 2 millions ont été exportés. De même, la totalité de la production de manganèse est destinée au marché extérieur (1 852 044 tonnes exportées sur 1 934 425 t produites en 1995). Sur 18,246 Mt de pétrole produit en 1995, environ 16,77 Mt a été exporté. La prédominance de l'exportation qui limite la transformation locale, ajoutée à l'étroitesse du marché national, ne permet pas d'amortir les effets des variations du marché mondial et réduit les marges de manoeuvre du pays en cas de récession. En outre, ces produits de base représentent près de 95 % des exportations du pays, soit une base d'exportation peu diversifiée, ne reposant que sur ces trois produits. Les principaux clients du Gabon sont : l'Union européenne, avec une dominance de la France, les Etats-Unis et l'Asie et le poids de la Chine.

**Graphique 35 : Structure des exportations (en milliards de Fcfa) de 1981 à 1990**



Quant aux importations, elles portent principalement sur les biens d'équipement et le matériel de transport, les produits manufacturés, les produits alimentaires, les produits de consommation non alimentaires et d'autres produits divers. Les principaux fournisseurs sont par ordre d'importance : l'Union Européenne, l'Amérique et l'Asie. En revanche l'Afrique joue un rôle marginal, aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Compte-tenu de l'importance, tant en volume qu'en valeur, des exportations de pétrole, la balance commerciale gabonaise (+867 milliards de F CFA en 1994) est structurellement excédentaire. La valeur des exportations FOB (1287 milliards en 1994) dépasse largement celle des importations (420 milliards), assurant un taux de couverture des importations par les exportations de l'ordre de 300 %.

## **II-2 Une économie très exposée aux fluctuations de facteurs exogènes**

Les produits exportés par le Gabon sont destinés principalement aux marchés internationaux, parmi lesquels ceux des pays industrialisés occupent une place importante. Les pays européens absorbent un quart des exportations de grumes gabonaises, les pays d'Asie plus de la moitié, tandis que les pays africains n'importent qu'une infime part de bois gabonais. La quasi-totalité des exportations d'uranium, de manganèse et de pétrole sont également destinées aux pays industrialisés. Le Gabon exporte son uranium-métal et son manganèse principalement vers la France. En matière de pétrole, les Etats-Unis confortent depuis trois ans leur rang de première destination. Parmi les fournisseurs, la France vient en tête, même si elle a perdu des parts de marché depuis une dizaine d'années. Au manque de

diversification des produits de base exportés s'ajoute donc une trop faible diversification des partenaires commerciaux.

L'exportation de plus de 90 % de la production de ces trois principales ressources destinées aux pays industrialisés rend le Gabon très dépendant de la révolution du marché mondial des produits de base sur lequel son offre n'a pas beaucoup d'incidence, ainsi que de celle des cours des matières premières et des taux de change, deux autres paramètres que le pays ne maîtrise pas.

### **II-3 Le pétrole, peu d'effet d'entraînement sur l'ensemble des activités**

La production pétrolière a connu une nouvelle phase de hausse avec la mise en exploitation du gisement de Rabi-Kounga, qui a permis, à partir de 1987, un doublement des tonnages produits (8,29 Mt en 1987 à 17,44 Mt en 1994) et une remontée des recettes (145,7 milliards de F CFA en 1990 et 323,5 milliards en 1994). Toutefois, si l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur pétrolier a eu pour conséquence d'augmenter la richesse du Gabon, en revanche, il n'a quasiment eu aucun effet d'entraînement, à l'exception du tertiaire, sur les autres secteurs d'activités dont la détérioration est restée continue. Cette dégradation a été particulièrement sensible dans le secteur secondaire, et en particulier dans le BTP (83,5 milliards d'investissement en 1994 contre 152,7 milliards en 1985), un secteur très dépendant de l'investissement public qui a sensiblement baissé.

### **II-4 Une économie au sein de laquelle l'Etat reste le principal employeur**

L'emploi salarié global distingue l'emploi du secteur public de l'emploi du secteur privé. L'emploi public comprend les effectifs de l'administration centrale, la main d'œuvre non permanente et le personnel des collectivités locales. L'emploi privé est constitué des effectifs de l'ensemble du secteur productif moderne y compris le secteur parapublic.

Les effectifs du secteur public n'ont cessé d'augmenter en dépit de quelques baisses constatées par endroits. De 47 232 en 1995, ils sont passés à 47 007 en 1996, avant de remonter à 48 669 en 1997. En 2003, ce chiffre était de 53 996. Cette hausse serait, semble-t-il liée aux collectivités locales et à l'administration centrale dont les effectifs permanents sont restés en constante augmentation, alors que ceux de la main-d'œuvre non permanente enregistrent une relative baisse. Le tableau 30 fait ressortir l'évolution de l'emploi salarié entre 1998 et 2003.



**Tableau 30 : Evolution de l'emploi du secteur moderne de 1998 à 2003**

|                             | 1998          | 1999          | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Entreprises</b>          | 54958         | 55979         | 56882         | 58061         | 57266         | 56125         |
| Parapubliques               | 15896         | 15530         | 15375         | 15129         | 14978         | 14978         |
| Privées                     | 39062         | 40449         | 41507         | 42932         | 42288         | 41147         |
| <b>Secteur public</b>       | 53620         | 50650         | 50452         | 50346         | 52062         | 53996         |
| Fonction publique           | 39216         | 40004         | 39944         | 39874         | 41693         | 43639         |
| Main d'œuvre non permanente | 10646         | 6756          | 6618          | 6582          | 6479          | 6467          |
| Libreville                  | 4171          | 3912          | 3774          | 3738          | 3635          | 3623          |
| Villes de intérieures       | 6475          | 2844          | 2844          | 2844          | 2844          | 2844          |
| Collectivités locales       | 3758          | 3890          | 3890          | 3890          | 3890          | 3890          |
| <b>Total des salariés</b>   | <b>108578</b> | <b>106629</b> | <b>107334</b> | <b>108407</b> | <b>109328</b> | <b>110121</b> |

Source : Tableaux de bord de l'économie, situations de 1995 à 2003.

Dans les secteurs productifs, le taux d'embauche reste relativement faible. Cette situation serait due à l'inadéquation entre les demandes constituées en grande partie d'une main d'œuvre banale et les besoins des entreprises qui concernent en majorité les techniciens et les ouvriers qualifiés. Les effectifs globaux du secteur privé s'inscrivent toutefois en hausse, de 49 877 salariés en 1995, ils sont passés à 56 125 en 2003, comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant.

**Tableau 31 : Evolution sectorielle des effectifs privés**

|                          | 1998         | 1999         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | Poids du<br>sect en 2003 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Agriculture              | 2162         | 2168         | 2190         | 2258         | 2131         | 2131         | 3,8                      |
| Pétrole                  | 1797         | 1581         | 1511         | 1454         | 1281         | 1533         | 2,7                      |
| Mines                    | 1531         | 1419         | 1464         | 1453         | 1395         | 1395         | 2,5                      |
| Bois                     | 8002         | 9232         | 10404        | 10871        | 9240         | 9083         | 16,2                     |
| Ind Agro-alimentaires    | 3219         | 3163         | 2919         | 2432         | 2133         | 2133         | 3,8                      |
| Autres industries        | 2250         | 2281         | 2053         | 1927         | 189          | 1779         | 3,2                      |
| Eau, Elect. Et Raffinage | 1921         | 1921         | 1892         | 1890         | 2013         | 2013         | 3,6                      |
| BTP                      | 5636         | 5636         | 5252         | 5595         | 6511         | 5274         | 9,4                      |
| Transport et Télécoms    | 9763         | 9494         | 9589         | 9765         | 11522        | 11752        | 21                       |
| Services                 | 10557        | 11498        | 11670        | 12360        | 11433        | 11307        | 20,1                     |
| Commerce                 | 5979         | 5867         | 5926         | 6056         | 5693         | 5620         | 10                       |
| Banques et Assurances    | 2141         | 1990         | 2010         | 2030         | 2085         | 2105         | 3,7                      |
| <b>TOTAL</b>             | <b>54958</b> | <b>55979</b> | <b>56881</b> | <b>58061</b> | <b>57266</b> | <b>56125</b> | <b>100%</b>              |

Source : Tableaux de bord de l'économie, situations de 1995 à 2003.

Mais, cette embellie générale masque parfois des disparités entre les secteurs. Les BTP, la filière bois et d'une manière générale les activités du tertiaires (transport et

télécommunications), tirent profit de la conjoncture économique que traverse le Gabon, tandis que les autres secteurs, industrie, raffinage, ...subissent les contrecoups de la restructuration.

## **II-5 La montée du secteur informel**

Selon le Larousse, est considéré comme informel, « tout ce qui n'obéit pas à des règles déterminées ou qui n'a pas un caractère officiel ». Nous considérerons comme informelle par conséquent toute structure ainsi que toute opération financière ayant recours à des financements qui ne passent pas par les circuits institutionnels. C'est un terme souvent employé par des analystes qui s'intéressent aux problèmes touchant surtout l'Afrique, et les pays en voie de développement d'une manière générale, sur le plan économique et social. C'est en effet depuis le début des années 1970 que les réflexions sur l'informel se sont développées. La forte croissance démographique, l'exode rural et les compressions budgétaires marquées par les débuts de la crise des années 1980 ont entraîné une augmentation de la demande d'emploi en Afrique subsaharienne. Cette demande ne pouvant être satisfaite par les entreprises du secteur structuré, une part considérable des chercheurs d'emploi s'est alors répandue dans le secteur informel. C'est pourquoi dans les pays en voie de développements, voire dans des pays développés, le nombre des travailleurs protégés par de véritables contrats de travail diminue alors que dans le même temps celui des travailleurs occasionnels augmente à un rythme inquiétant, et le Gabon n'est pas exclu de cette règle : de la vendeuse de rue, au travailleur à domicile, en passant par les mareyeurs et les ouvriers d'ateliers clandestins, le secteur informel est présent dans toutes les formes d'activité. Mais comment se présente-t-il ? La réponse à cette question nous pousse à cerner ce secteur selon une analyse liée à son poids économique, et à son poids dans l'emploi.

### **II-5-1 Le secteur informel, une fonction économique dominante**

Depuis le début des années 1980, on assiste au Gabon à une montée du secteur informel. Malgré les difficultés liées à la maîtrise de ce secteur, plusieurs études élaborées par les autorités politiques gabonaises, avec la collaboration des organismes internationaux, ont tenté d'évaluer la part de ce secteur dans le PIB, en termes aussi bien absolus que relatifs.

Selon les statistiques de la Direction de la comptabilité nationale, en 1983 le secteur informel fournissait près de 14% du PIB ; en 1992, sa contribution était estimée à 22,78%. Il s'agit d'un secteur en pleine expansion, car dans le même temps, la part du pétrole dans la valeur ajoutée totale avait chuté de 52,35% en 1983 à 41,61% en 1992. L'importance et le

poids du secteur informel apparaît mieux lorsqu'on isole certaines branches d'activité. Le tableau ci-après nous montre qu'à lui seul, ce secteur fournissait en moyenne plus de 85% de la valeur ajoutée de la branche agriculture, élevage et pêche. Sa contribution dans la valeur ajoutée de la branche commerce est passée de 16,6% en 1983 à 45,08% en 1992.

**Tableau 32 : Produit intérieur brut par branches d'activité marchandes (1983-1992)**

|                                | 1983          | 1984          | 1986          | 1988         | 1989         | 1990          | 1991          | 1992          |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Agricult, élevage et pêche     | 661,9         | 669,5         | 886,6         | 887,6        | 990,2        | 993,6         | 1102,6        | 1105,1        |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>559,0</b>  | <b>666,1</b>  | <b>779,8</b>  | <b>881,2</b> | <b>883,1</b> | <b>886,2</b>  | <b>886,2</b>  | <b>886,2</b>  |
| Exploitation forestières       | 222,2         | 225,5         | 222,2         | 119,7        | 226,3        | 229,6         | 333,5         | 335,8         |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>22,4</b>   | <b>22,6</b>   | <b>22,5</b>   | <b>22,4</b>  | <b>22,5</b>  | <b>22,9</b>   | <b>33,3</b>   | <b>33,5</b>   |
| Autres ind extractives         | 43,3          | 550,0         | 550,9         | 447,7        | 669,6        | 666,4         | 662,6         | 662,6         |
| Industries manufacturières     | 553,1         | 775,5         | 772,0         | 660,8        | 556,1        | 554,5         | 662,4         | 667,4         |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>77,6</b>   | <b>88,5</b>   | <b>111,4</b>  | <b>111,1</b> | <b>111,4</b> | <b>110,9</b>  | <b>112,0</b>  | <b>112,8</b>  |
| Energie                        | 119,4         | 119,8         | 226,4         | 224,1        | 223,3        | 223,4         | 224,5         | 225,5         |
| Bâtiment et travaux publics    | 882,8         | 1101,1        | 1132,6        | 557,8        | 669,7        | 667,8         | 775,5         | 778,4         |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>114,7</b>  | <b>16,4</b>   | <b>228,0</b>  | <b>224,9</b> | <b>226,7</b> | <b>226,3</b>  | <b>228,0</b>  | <b>228,6</b>  |
| Commerce                       | 882,6         | 991,0         | 1117,2        | 1129,8       | 1130,4       | 1131,1        | 1139,0        | 1143,3        |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>113,9</b>  | <b>330,3</b>  | <b>447,0</b>  | <b>552,7</b> | <b>559,4</b> | <b>559,7</b>  | <b>662,9</b>  | <b>664,6</b>  |
| Transports et                  | 63,5          | 777,2         | 883,6         | 889,3        | 994,4        | 888,1         | 997,0         | 1101,0        |
| Télécoms                       | 99,7          | 110,8         | 111,8         | 223,1        | 228,1        | 226,3         | 228,4         | 229,5         |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>994,6</b>  | <b>993,8</b>  | <b>1109,0</b> | <b>885,2</b> | <b>882,1</b> | <b>778,2</b>  | <b>885,9</b>  | <b>990,0</b>  |
| Services                       | 446,4         | 554,0         | 663,2         | 557,7        | 447,5        | 447,2         | 550,5         | 551,6         |
| Valeur ajoutée hors pétrolière | 523,3         | 615,9         | 701,0         | 602,1        | 642,1        | 632,6         | 681,3         | 709,1         |
| <b>Dont sect informel</b>      | <b>153,3</b>  | <b>188,8</b>  | <b>243,7</b>  | <b>253,1</b> | <b>258,7</b> | <b>259,4</b>  | <b>271,2</b>  | <b>276,7</b>  |
| Pétrole                        | 575,0         | 724,4         | 256,3         | 201,5        | 327,4        | 452,0         | 549,8         | 505,4         |
| <b>Valeur ajoutée totale</b>   | <b>1098,3</b> | <b>1340,3</b> | <b>957,3</b>  | <b>803,6</b> | <b>969,6</b> | <b>1084,6</b> | <b>2131,1</b> | <b>1214,5</b> |

Source : Gabon 2025, p94.

En définitive, c'est le secteur tertiaire qui semble le plus touché par l'informel. Cette situation est vérifiée, tant en nombre d'unités installées qu'en effectifs, par un certain nombre d'études<sup>1</sup>.

## II-5-2 L'emploi informel

Il est important de garder à l'esprit le fait que les chiffres disponibles sur le secteur informel au Gabon, qu'ils proviennent des organismes de l'Etat, ou des institutions internationales comme l'OIT, sous-estiment la réalité du phénomène. En effet, les études de référence reposent principalement sur les entreprises urbaines localisées, excluant du champ d'observation une partie des activités agricoles, d'élevage, de transport et de commerce occasionnel, or, sur les marchés de Libreville, par exemple, plus de la moitié des commerçants sont des détaillants. Dans tous les cas, le secteur informel serait l'employeur majoritaire du Gabon avec 58,9 % des effectifs. De plus, en occupant 66,2 % des unités, le commerce confirme sa domination écrasante, le commerce alimentaire venant en tête. Suivent les transports (15 % des unités) et l'artisanat de production et de service. Pour ces dernières,

<sup>1</sup> O IT, *secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : Le cas du Gabon*.

on constate l'importance de la pêche (7,5 % des entreprises), de la couture (5,4 %), de la mécanique auto (5 %), du BTP (3 %) et enfin de l'hôtellerie et de la restauration.

#### **a) L'emploi selon la nationalité**

Au Gabon, la population immigrée est relativement importante. A Libreville, par exemple, 35,5% des ménages sont étrangers. Dans le secteur informel cette dominante de non-Gabonais se retrouve plus accentuée. L'ampleur de leur implication nous permet d'affirmer que ce secteur leur doit en grande partie son expansion, les autres facteurs déterminants étant l'exode rural et, par la suite, la crise du secteur moderne, comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant :

**Tableau 33 : Taux de "gabonisation" selon le secteur et la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives) en 1989**

| Nombre de Gabonais :                                    | Informel | Formel | Total         |
|---------------------------------------------------------|----------|--------|---------------|
| Propriétaires                                           | 2.397    | 934    | <b>3.331</b>  |
| <i>% de l'ensemble des propriétaires</i>                | 28,0     | 50,0   | <b>32,0</b>   |
| Propriétaires travaillant                               | 1.754    | 314    | <b>2.068</b>  |
| <i>% de l'ensemble des propriétaires travaillant</i>    | 23,0     | 32,0   | <b>24,0</b>   |
| Salariés                                                | 1.600    | 8.700  | <b>10.300</b> |
| <i>% de l'ensemble des salariés</i>                     | 38,0     | 71,0   | <b>63,0</b>   |
| Apprentis et aides familiaux                            | 825      | 1.235  | <b>2.060</b>  |
| <i>% de l'ensemble des apprentis et aides familiaux</i> | 19,0     | 66,0   | <b>33,0</b>   |

Source: Etude PROMOGABON. Elaboration : BIT.

On remarque aussi que les populations étrangères sont beaucoup plus présentes dans le secteur informel que formel. Dans le secteur moderne, seuls les propriétaires travaillant sont majoritairement non-gabonais, par contre, 71 % des salariés y sont gabonais et il en est de même des apprentis.

Dans le secteur informel, en revanche, parmi les propriétaires, 72 % sont étrangers (14% de Centrafricains, 47 % d'Ouest-africains et le reste est constitué par un ensemble composite de Libanais, Asiatiques et Européens). On retrouve environ la même proportion dans le groupe des gestionnaires non propriétaires. Cette dominante pourrait s'expliquer par la logique de survie dans laquelle sont plongés les populations étrangères au Gabon, mais aussi, en ce qui concerne les gestionnaires, par le fait que les propriétaires, gabonais ou non, sont souvent soucieux de choisir des responsables qu'ils peuvent contrôler aisément.

On constate parmi les propriétaires travaillant effectivement dans leur entreprise que les Gabonais sont encore moins représentés (77 % d'étrangers). Ceci dénote une différence de

comportement des acteurs à l'égard du secteur informel<sup>1</sup>. Enfin, les salariés du secteur informel sont à 62 % non-gabonais et les aides familiaux, apparentés au patron, sont la catégorie professionnelle la plus dominée par les étrangers.

Une analyse par nationalités des type d'activité permet de mieux en appréhender certaines implications. En effet, on observe une majorité absolue de non-Gabonais (71 % des effectifs dans les activités commerciales et de transport, et 59 % dans les activités artisanales), les seules exceptions notables étant les bars, le commerce alimentaire, le transport en pirogue, la construction de pirogues, la pêche en rivière, la vannerie et les services « à haute technologie ». Les Gabonais sont majoritaires dans le commerce alimentaire et la vente de nourriture cuite aux abords des voies publiques et sur les marchés (manioc, piment, légumes, poisson fumé, ...). Mais la concurrence camerounaise et ouest-africaine est ici très vive, notamment pour la vente de féculents. On trouve aussi des Equatoguinéens, employés ou non par des Libanais, qui poussent leur charrette de denrées, quelque peu avariées, pour les revendre bas prix.

Le commerce non alimentaire de rue, de marché et de boutique est une spécialité ouest-africaine, les femmes nigérianes, béninoises et togolaises écoulant pacotilles et cosmétiques, les Sénégalais vendant bijoux et prêt-à-porter.

#### **Illustration 13 : Marché de rue à Libreville**



*Cliché ACDAC, 2003.*

---

<sup>1</sup> Les populations étrangères, sont dans une logique de création d'emplois et de revenus pour eux et leur famille, tandis que les Gabonais considère davantage l'activité informelle comme une source d'emploi et de revenu complémentaire. Ils ont tendance à moins s'impliquer, du moins jusqu'à la fin des années 1980.

L'artisanat de production reste aux mains d'étrangers mais avec une forte proportion de Gabonais dans la couture, la menuiserie (associée à l'ébénisterie et à la tapisserie), la construction (fabrication de parpaings exclue) et la ferronnerie, activités dont l'essor se poursuit avec la crise, en réponse aux besoins des citadins. La menuiserie est dominée par les Camerounais, la briqueterie par les Ouest-africains.

L'artisanat de service est, exercé pour l'essentiel par des Ouest-africains, Nigériens notamment, pour des studios-photos, la réparation des appareils électroménagers et des véhicules, Ghanéens dans la cordonnerie. Ces dernières années, la coiffure et la menuiserie ont connu une extension en nombre d'unités et taux de "gabonisation".

En définitive, on peut dire qu'au total, environ 50 % de la main-d'oeuvre est gabonaise dont moins d'un tiers appartient aux micro-entreprises informelles et plus des deux tiers aux PME. Il est intéressant de constater que depuis quelques années, avec la crise qui s'instaure, apparaissent quelques tensions avec des travailleurs étrangers. Ce phénomène est plus avancé au sein des activités où la concurrence se fait ressentir et pourrait déboucher sur des conflits si la pression devait de s'accroître. Par exemple, les activités commerciales enregistrent un taux de saturation et de concurrence qui atteint les limites du supportable. Les non-Gabonais y sont, de fait, montrés du doigt. Pour l'instant, cette tension ne touche que certaines activités, ce qui permet aux Gabonais nouvellement installés dans le secteur informel de se s'intéresser à d'autres activités.

#### ***b) L'emploi selon la profession***

Au sein des PME, le secteur informel serait nettement majoritaire en nombre d'entreprises (82 % de l'ensemble). Dans celles-ci, les deux secteurs ont des formes d'emploi très différentes. Tandis que le secteur formel s'appuie sur un emploi presque exclusivement salarié, le secteur informel se caractérise par la diversité de sa force de travail.

Pour cerner le phénomène, le tableau qui suit illustre bien la structure de l'emploi à la fois au sein des micro-entreprises du secteur informel et dans les PME, représentantes du secteur moderne. Dans les PME structurées, 81 % des travailleurs sont salariés, viennent ensuite les apprentis et aides familiaux (12,5 %) et enfin les propriétaires travaillant à hauteur de 6,5 %.

**Tableau 34 : Répartition du nombre d'entreprises et des effectifs selon la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives)**

|                              | Informel      | % du secteur | Formel        | % du secteur | Total         |
|------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Nombre d'entreprises         | 8 677         |              | 1 868         |              |               |
| Propriétaires travaillant    | 7 634         | 47,3         | 981           | 6,5          | 8 615         |
| Salariés                     | 4 162         | 25,8         | 12 168        | 81,0         | 16 330        |
| Apprentis et aides familiaux | 4 341         | 26,9         | 1 873         | 12,5         | 6 214         |
| <b>Total</b>                 | <b>16 137</b> | <b>100,0</b> | <b>15 022</b> | <b>100,0</b> | <b>31 159</b> |

Source: Etude PROMOGABON. Elaboration : BIT.

Dans le secteur informel, par contre, la situation est presque inverse. La majorité de la force de travail est constituée par les propriétaires travaillant. Ils représentent 82 % des propriétaires et interviennent pour 47,5 % dans le procès de travail. Notons que dans ce secteur, le recours à l'emploi d'un gérant rémunéré est bien moins fréquent que dans les PME formelles (8 % pour le premier contre 36 % pour les secondes). L'autre moitié des effectifs se répartit équitablement entre les salariés et les apprentis et aides familiaux. Les ouvriers et employés, qualifiés ou non, représentent environ 40 % de la force de travail totale du secteur informel localisé. Ils sont, contrairement aux patrons, en majorité gabonais et rémunérés comme tels, en général au mois, à un niveau de salaire relativement bon, reflétant la structure générale des rémunérations au Gabon.

Le phénomène le plus curieux au Gabon concerne les apprentis. Contrairement à la plupart des pays africains, sahéliens surtout, où ils constituent un élément central du mode de fonctionnement et de développement du secteur informel, au point où on pourrait déceler dans l'apprentissage le rapport social de production fondamental de l'économie informelle urbaine, au Gabon, il n'en est rien. Les apprentis constituent environ 7 % seulement de la force de travail du secteur informel. Ils sont en majorité gabonais et sont rémunérés à un niveau voisin ou supérieur au Smig. Quant aux aides familiaux, ils représentent environ près de 12 % de la force de travail informelle.

### *c) L'emploi selon le profil, l'expérience et le niveau de qualification*

Le secteur informel gabonais se caractérise aussi par le nombre relativement grand d'entreprises dont le propriétaire n'assure pas ou peu la gestion quotidienne, la gestion effective étant confiée le plus souvent à un gérant rémunéré. Parmi les entreprises à propriétaire "absentéiste", on trouvera davantage de PME, à caractère commercial,

appartenant à des Gabonais, car pour nombre de Gabonais ayant un emploi salarié peuvent investir dans des entreprises à rentabilité plus rapide et mieux garantie. C'est en référence à ce phénomène, généré par la macro-structure économique de ce pays, que l'on peut évoquer l'hypothèse de l'émergence d'un pseudo micro-capitalisme national.

La proportion de propriétaires travaillant et gérant effectivement leur micro-entreprise est bien plus élevé chez les étrangers que chez les nationaux, qui, en général occupés ailleurs, ne considèrent pas leur PME comme une source essentielle de revenu et comme centre d'intérêt primordial. Cette situation a souvent des conséquences néfastes sur le fonctionnement des entreprises : non renouvellement des équipements, et aussi manque de suivi.

Le secteur informel n'est pas un phénomène marginal, voué à disparaître un jour. Son ampleur et sa complexité grandissante dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement en général, africains particulièrement, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue. Le secteur informel est souvent assimilé à une épargne à travers notamment les tontines qui génèrent de grandes masses financières. Face aux déficits chroniques enregistrés par la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, et à un secteur privé qui a du mal à décoller, la restructuration du secteur informel reste une solution alternative pour une contribution optimale au développement économique et social harmonieux des Etats africains.

### ***III L'ORGANISATION SPATIALE ACTUELLE : UNE CONSEQUENCE DES CHOIX POLITIQUES ET ECONOMIQUES DU GABON ?***

Les choix économiques du Gabon ont conduit à une concentration de la population dans les grands centres urbains où sont localisées l'essentiel des activités extractives, de services et de transformation. Au cours des trente dernières années, les villes ont connu un développement particulièrement fort. Selon le recensement de la population de 1993, 73 % de la population gabonaise (soit 742 296 habitants) vit dans les villes. La population rurale (272 680 habitants) est aussi trois fois moins nombreuse que celle des zones urbaines. Le dépeuplement des campagnes a débuté avec l'exploitation forestière qui a été, jusque vers 1960, à l'origine d'un courant de migration vers la côte. L'exode rural s'est poursuivi avec le développement de l'activité minière et pétrolière, les trois grandes zones d'attraction étant Libreville, Port-Gentil et les villes de la province du Haut-Ogooué. Les conséquences de cet exode rural sont multiples : vieillissement des campagnes, marginalisation de l'activité



agricole et proportion élevée de la population masculine dans les centres urbains, qui a été renforcée par les flux migratoires étrangers, essentiellement masculins.

Dans un pays peu peuplé, où les densités de population sont déjà très faibles, la concentration de près des trois quarts de la population dans les villes laisse de vastes zones avec un peuplement discontinu à l'intérieur du pays. Il faudra donc compter avec cette population en grande partie urbanisée, dont les caractéristiques socio-économiques et socio-professionnelles se prêtent mal au développement d'activités en zones rurales et dont l'inégale répartition sur un espace couvert en grande partie par la forêt et comprenant de grands vides humains et économiques rend difficile et coûteuse la mise en valeur du territoire et limite le nombre de centres relais indispensables aux échanges interrégionaux.

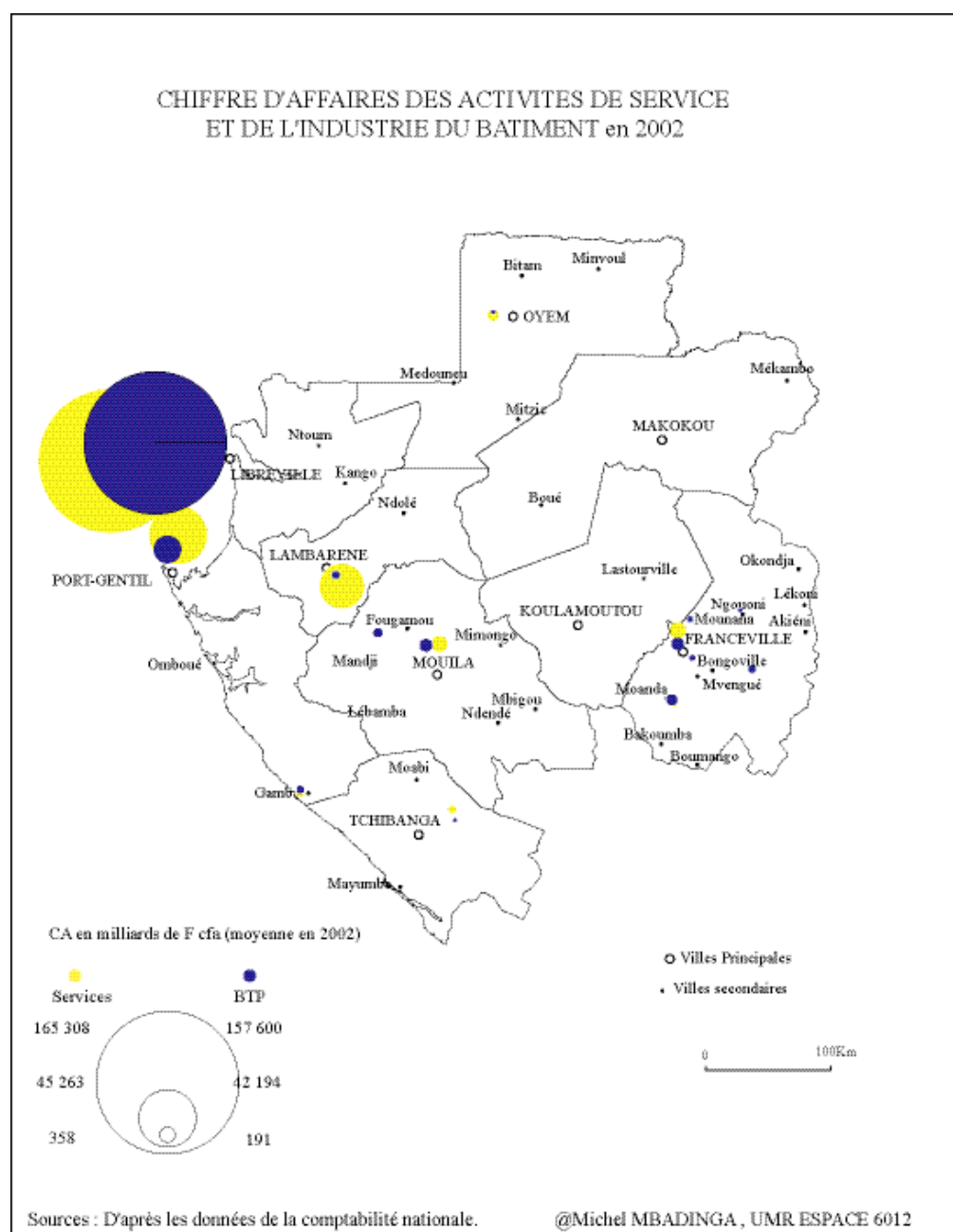
Le Gabon apparaît comme un espace difficile à gérer où la diffusion des biens, des idées, des techniques, voire des innovations, n'est pas toujours aisée à réaliser et d'un coût élevé.

### **III-1 Trois grands pôles regroupent près de 80 % de la population urbaine**

L'espace gabonais est organisé autour de trois grands pôles, où se concentrent les activités et où convergent les flux de relations : Libreville, Port-Gentil et le triangle Franceville-Mounana-Moanda.

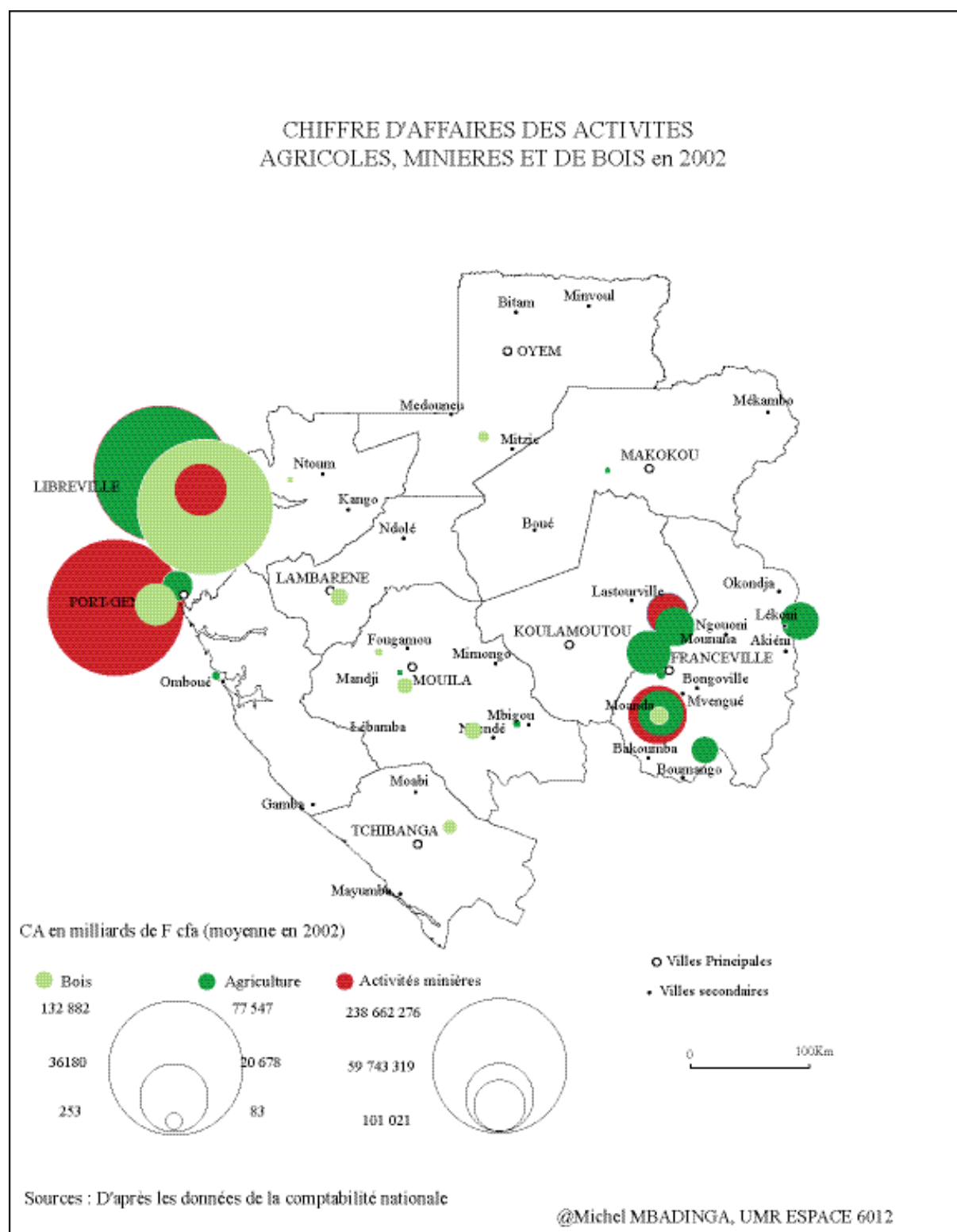
Libreville, la capitale, regroupe les fonctions administratives, politiques et économiques, fait figure de relais international, de port d'importation et joue un grand rôle dans les échanges grâce à ses multiples infrastructures de transport. L'agglomération concentre plus de 70% des entreprises commerciales et industrielles du Gabon.

Carte 16



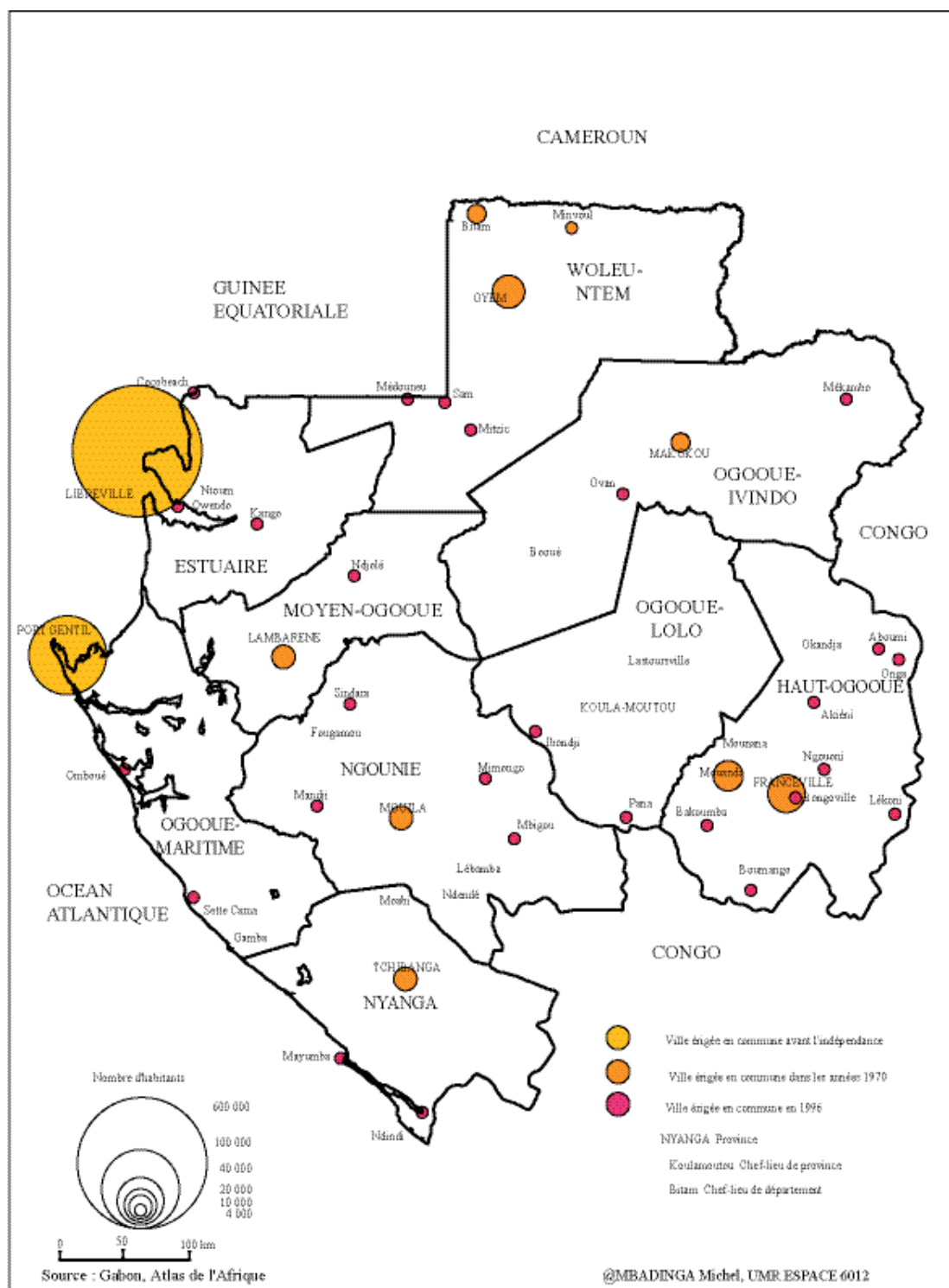
Port-Gentil, focalise l'activité pétrolière, et, comme principal point d'embarquement du pétrole et dans une moindre mesure du bois, est le pôle d'exportation, tandis que le triangle Franceville-Moanda-Mounana, contre-poids aux activités industrielles de la zone littorale, est spécialisé dans l'exploitation minière avec un début de développement agricole qui s'affirme.

Carte 17



Les autres régions sont en général beaucoup moins peuplées ; la part population urbaine/population rurale y est plus équilibrée et le taux d'urbanisation est généralement compris entre 36 % et 48 %, à l'exception de la province de la Nyanga, région la moins peuplée du Gabon (39 430 habitants), où la population urbaine représente plus de 55 % de la population totale.

**Carte 18 : Répartition de la population**



Loin derrière les trois grands pôles urbains, la province de la Ngounié arrive en quatrième position pour la population urbaine (37 520), mais la population rurale est plus élevée (40 261). Quant à la province du Woleum-Ntem, située dans le Nord du pays (dont la capitale est Oyem), elle se distingue par une proportion élevée de population rurale qui représente 63 % du total (62 177 ruraux contre 35 094 urbains), faisant de cette province la zone la plus agricole du pays. D'une manière générale, la plupart des villes de l'intérieur,

s'illustrent par leur faible poids démographique et une économie atone (hormis quelques productions agricoles) concentrée autour des activités de services destinées à la gestion de l'administration et à au bien-être des populations de l'arrière-pays : santé enseignement, commerce, ...

### **III-2 Un réseau urbain mal hiérarchisé**

Au regard de ces chiffres<sup>1</sup>, l'armature urbaine gabonaise apparaît dominée par un dispositif tri-polaire. Mais ce réseau urbain est très déséquilibré et mal hiérarchisé, car près de 70 % de la population urbaine est concentrée sur la côte, entre Libreville et Port-Gentil. En effet, la province de l'Estuaire regroupait 463 187 habitants (plus de 600 000 de nos jours) dont 427 950 urbains (soit près de 58 % du total de la population urbaine) et celle de l'Ogooué maritime 97 913 habitants dont 87 659 urbains.

Les villes du Haut-Ogooué arrivent en troisième position avec une population urbaine de 76 378 habitants sur un total de 104 301 personnes. En revanche, les 21 autres villes (au Gabon, est appelé ville tout centre urbain de plus de 3 000 habitants) sont très peu peuplées. A l'exception d'Oyem qui compte environ 22 500 habitants, la taille des autres villes oscille entre 16 000 et 3 000 habitants. Mouila a 16 307 habitants, Lambaréné environ 15 000, Tchibanga 14 000 et Koulamatou 12 000. Douze d'entre elles ont moins de 7 000 habitants. Certaines provinces comme l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo sont dépourvues de toute véritable armature urbaine.

Dans l'ensemble, ces villes sont des centres urbains très secondaires dont la fonction de pôle est à peine ébauchée. Elles n'entretiennent quasiment aucune relation de taille et de pouvoir entre elles.

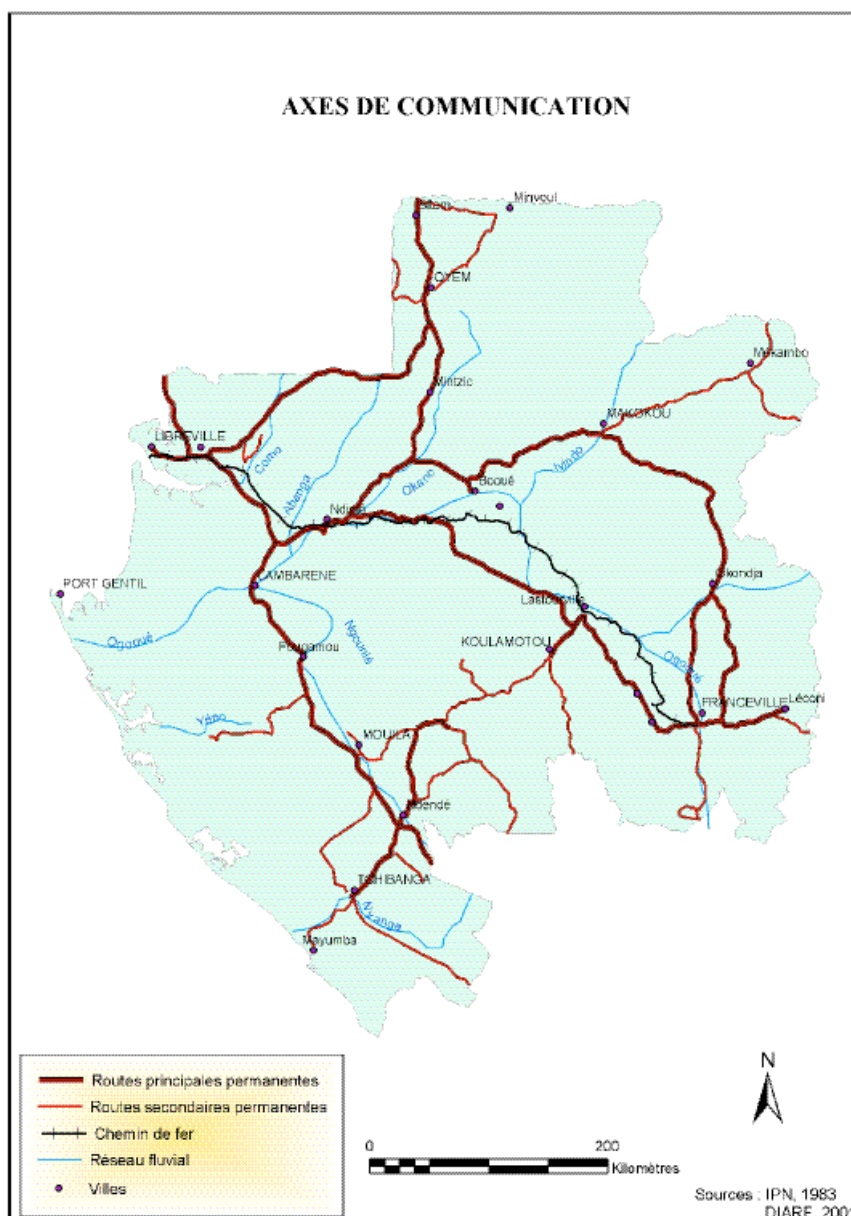
### **III-3 Et mal relié par voie terrestre**

Le Gabon est traversé par deux grands types de communication, un axe de pénétration est-ouest, représenté par la voie ferrée, et un réseau routier orienté selon deux directions, nord-sud et est-ouest. Le réseau routier est faiblement bitumé et son maillage est très lâche. Il est plus dense dans le Sud du pays, dans les provinces de la Nyanga et de la Ngounié.

---

<sup>1</sup> Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 1993, *Recensement général de la population et de l'habitat*.

Carte 19



Entre ces axes, les liaisons terrestres sont mal organisées, rendant les communications entre régions très difficiles et accentuant les disparités entre les villes et les campagnes. Il s'agit plus d'une juxtaposition d'axes de transports, sans lignes transversales, que d'un véritable réseau de communication.

Les conséquences sur le développement agricole et le milieu rural sont évidentes. Faute de routes permettant l'écoulement des productions, l'agriculture est cantonnée à produire pour l'autoconsommation locale et les bourgs et les petites villes n'ont eu qu'une vocation commerciale limitée. Faute de liaisons transversales suffisantes, tout converge vers les grands centres urbains tandis que la plupart des petites villes sont mal reliées entre elles et

isolées. L'isolement est à son comble dans le cas de Port-Gentil. En situation insulaire, la ville n'est accessible que par voie aérienne, fluviale ou maritime. Les coûts d'accès y sont donc élevés, renchérissant les prix des biens fabriqués et consommés dans la ville.

Enfin, faute de liaisons routières avec les pays voisins, les échanges sous-régionaux ont été réduits, ce qui explique, en grande partie, la difficulté à bâtir un véritable marché sous-régional.

### **III-4 Un pays côtier sans vocation de transit**

L'obstacle de la forêt, la présence de nombreux cours d'eau et le climat équatorial avec ses fortes pluies ont, certes, joué un grand rôle dans cette situation. Cependant, l'absence d'un véritable réseau de communication terrestre, conjuguée à un système économique reposant sur l'extraction et l'exportation de quelques matières premières, a contribué à l'enclavement des régions et à faire du Gabon un pays sans vocation de transit, un paradoxe pour un pays côtier. Port-Gentil est un port d'exportation. Le port de marchandises de Libreville, plus tourné vers l'importation, n'a aucune fonction de réexportation. Les ports gabonais ont un hinterland limité au territoire national. Non soumis à la concurrence des ports des pays voisins, ils sont en situation de monopole tant pour l'exportation des produits de base vers les marchés internationaux que pour les importations, une situation qui peut expliquer le coût relativement élevé des prestations portuaires, l'absence d'une politique de promotion et d'outils de gestion fiables et modernes, ainsi que le manque d'entretien des installations.

En revanche, en raison de l'insuffisance des routes, l'infrastructure aérienne est très développée et l'une des plus denses d'Afrique. Le pays dispose d'une soixantaine d'aérodromes dont une trentaine à vocation commerciale et trois (Libreville, Port-Gentil et Franceville) de classe internationale. Le transport aérien a donc joué un rôle très important dans le désenclavement du pays. Mais ce mode de transport, dont le coût est élevé, ne concerne que les passagers et certaines catégories de marchandises.

Reste la voie fluviale comme moyen de déplacement et de transport à l'intérieur du pays. Près de 3 300 km de voies sont potentiellement utilisables, la navigation d'envergure est toutefois peu développée. De plus, seuls les cours d'eau inférieurs des plus grands fleuves sont utilisables toute l'année : le Komo de Kango à Libreville ; l'Ogooué de Ndjolé à Port-Gentil en passant par Lambaréné. Aussi la voie fluviale perd-elle de son importance avec le développement du transport aérien et la construction du Transgabonais.

En définitive, le Gabon est un pays dont l'économie est caractérisée par le poids de l'Etat et l'abondance des ressources naturelles qui lui procurent l'essentiel de ses revenus. Les fabuleuses recettes pétrolières engrangées durant les "Douze Glorieuses"(1974-1985) n'ont pas servi à rationaliser la politique économique de ce pays<sup>1</sup>. Il y a eu certes quelques réussites dans le domaine du transport : le chemin de fer Transgabonais, le port d'Owendo et l'aéroport de Mwengué à Franceville. En revanche la première tentative de diversification de l'économie n'a pas été couronnée de succès, comme en témoigne l'abandon des projets de l'usine de cellulose à Kango et celle d'urée et d'ammoniaque à Port-Gentil. La politique des grands blocs agro-industriels, lancée dans le sillage de cette même tentative de diversification, ainsi que les premiers efforts de nationalisation dans les assurances (Sonatram ), n'ont pas donné les résultats escomptés.

L'espace territorial reste organisé à partir de trois structures spatiales fortes, communes à la plupart des pays côtiers d'Afrique occidentale et équatoriale<sup>2</sup>. La production de l'espace et la territorialisation s'appuient, d'une part, sur une dynamique endogène d'appropriation<sup>3</sup>, de l'autre sur une dynamique exogène basée sur l'extraversion<sup>4</sup>. Les politiques d'ajustement mises en place par le FMI et la Banque Mondiale à partir de 1988 n'ont pu inverser cette tendance, ni diminuer la dette du Gabon. La baisse de la rente pétrolière a accentué les maux dont souffre actuellement un pays pourtant très riche en matières premières. Et l'organisation de l'espace du Gabon peut se présenter selon la figure de suivante.

---

<sup>1</sup> ROPIVIA (ML), *Les perspectives de développement*, in GABON, Atlas de l'Afrique, p 56.

<sup>2</sup> LEROY (S), *Structures et dynamiques de l'espace gabonais* : Comme la plupart de ses voisins, le Gabon est très marqué par le poids des villes comptoirs, héritages de la période coloniale durant laquelle elles furent les têtes de pont de la conquête militaire et économique du territoire : Libreville, Port-Gentil et Franceville. Points de sortie et d'entrée du territoire, lieux d'échanges commerciaux privilégiés, mais aussi emporiums désuets, au passé qui se veut glorieux mais à l'avenir incertain.

<sup>3</sup> Le sentiment national très fort, est entretenu par l'affirmation permanente de la souveraineté de l'Etat, la recherche constante de cohésion autour de lui et la démonstration de sa puissance et de sa réussite, symbolisées par une vitrine, Libreville.

<sup>4</sup> Complètement tournée vers le monde extérieur, l'économie gabonaise, qui s'appuie sur une armature déséquilibrée et dysfonctionnelle, a la fragilité des économies extraverties du tiers-monde.



Figure 2: Les logiques gabonaises

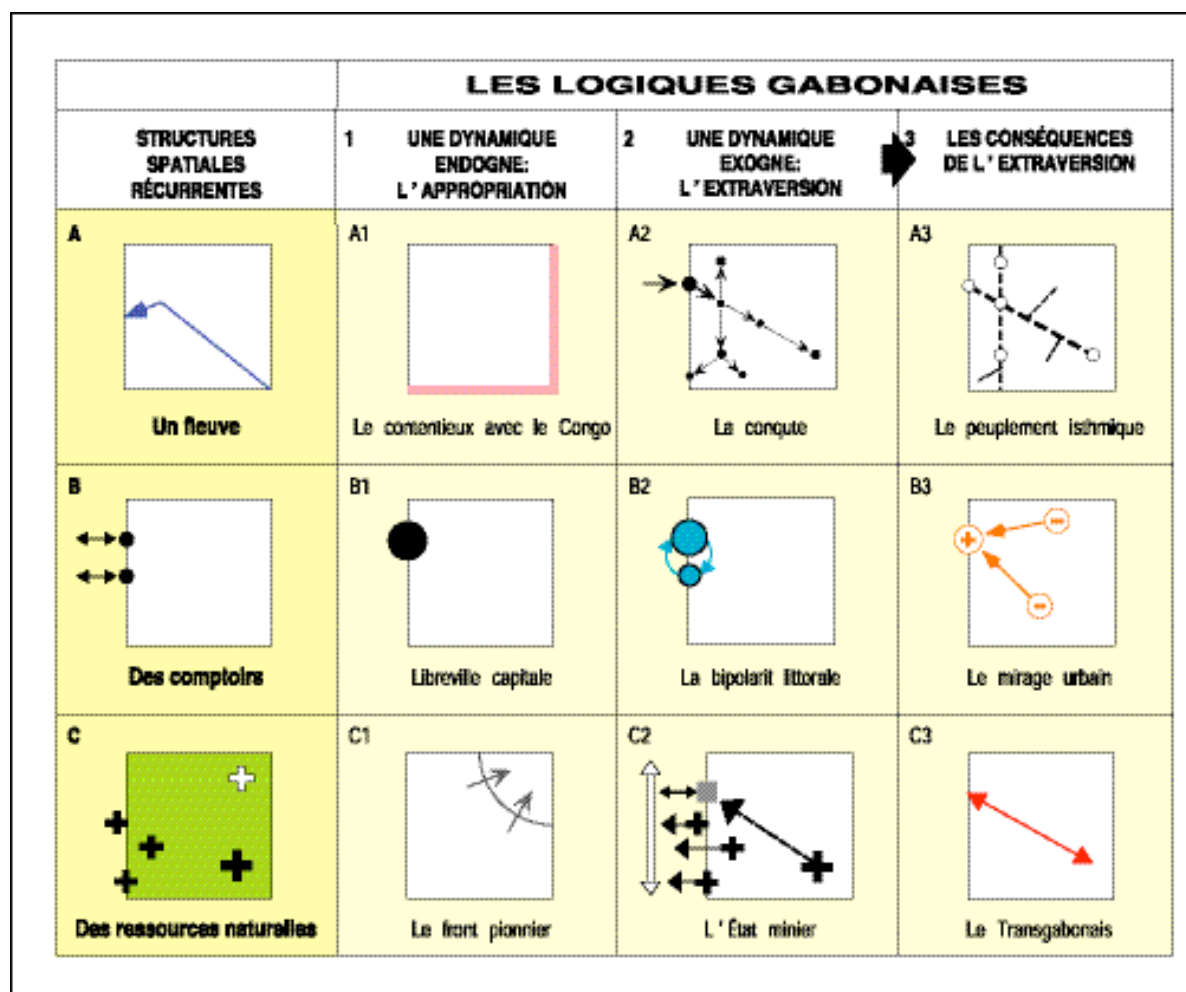
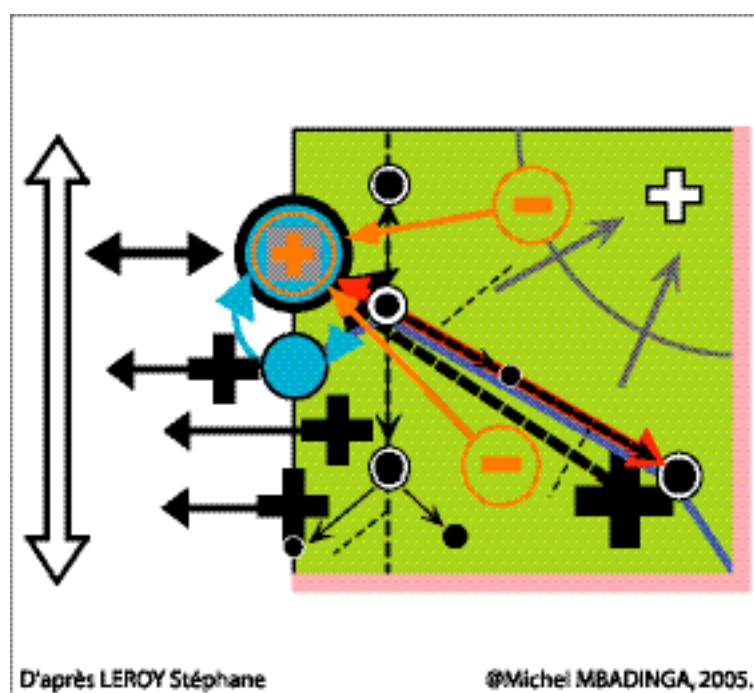


Figure 3: Le modèle gabonais d'organisation de l'espace



Le bilan, dressé par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), dans son rapport de 2003, montre l'ampleur du défi à relever : une dette extérieure de près de 4 milliards de dollars, représentant 37% du PIB, 67% des recettes fiscales étant absorbées par le service de la dette ; un chômage de 20% de la population active, qui nécessiterait la création de 12 000 emplois par an contre 2 000 seulement, et 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. **Comment le Gabon peut-il relancer son développement ? Le secteur privé serait-il le remède à cette situation ?**

Nous essaierons de donner une réponse à cette question à travers deux cas d'exemple l'eau et l'électricité, et le secteur des nouvelles technologies de l'information et de communication, à cause d'une part de leur avancée à propos du programme national de privatisation, mais aussi des multiples enjeux qui entourent ces deux secteurs concernant les nouvelles options de développement préconisées pour les pays en voie de développement.

# CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

En ce début du troisième millénaire, l'eau et l'électricité sont une préoccupation majeure des enjeux de développement mondial. Toutes les régions du globe terrestre confondues, aussi bien arides (1,7 milliards d'hommes vivent dans des zones où l'eau est rare) que pluvieuses (1,2 milliards de personnes n'a pas toujours l'accès à l'eau potable, et 2,4 milliards sont privées de services d'assainissement), le Gabon ne fait pas exception. De la même manière, la situation énergétique de l'Afrique, qui reflète rigoureusement son faible niveau de développement, est caractérisée de « pauvreté énergétique »<sup>1</sup>. Les objectifs du millénaire de la Communauté internationale est de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à ces deux ressources d'ici 2015<sup>1</sup>.

Avant l'indépendance du Gabon, il n'existait pas de politique énergétique globale : deux sociétés très différentes, la Compagnie coloniale de distribution d'énergie et d'eau (CCDEE), installée à Libreville, et la Société d'Energie de Port-Gentil (SEPG) se partageaient l'exploitation de l'eau et de l'électricité. En raison de sa vocation industrielle, la ville de Port-Gentil était favorisée : 74,3% de l'électricité produite au Gabon en 1960, contre 25,7% pour la capitale. Dès l'indépendance, l'Etat a eu un double problème à résoudre : d'une part, doter les deux villes principales d'installations neuves capables de répondre aux besoins croissants de l'activité économique et des populations, ce qui représentait des investissements lourds ; et de l'autre, électrifier et doter les centres de l'intérieur d'un réseau d'adduction d'eau, préalable nécessaire au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie. La SEPG, chargée de l'étude des centres de l'intérieur, a eu le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'eau et de l'électricité de ce pays. Un doublement du capital, une transformation de ces structures et un transfert de son siège à

---

<sup>1</sup> FALL ALIOUNE, *Les enjeux énergétiques de l'Afrique et le NEPAD* : Pour une population estimée en 1998 à 760 millions d'habitants, représentant 13% de la population mondiale, la consommation d'énergie primaire de l'Afrique s'établissait à 480 Mtep, soit 4,6% de la consommation mondiale, de sorte que l'Afrique partageait avec l'Inde le plus bas niveau de consommation d'énergie primaire per capita : 0,3 tep contre 1,76 au niveau mondial (4,31 tep pour l'Europe de l'Ouest, 8,6 pour l'Amérique du Nord). Une autre illustration de cette pauvreté énergétique du continent est fournie par cette forme moderne d'énergie qu'est l'électricité comme le montre les indicateurs suivants : le taux d'électrification est inférieur à 30% pour la majorité des pays contre un taux moyen à l'échelle mondiale de 60% ; le taux d'accès à l'électricité en milieu rural se situe à seulement 8% pour l'Afrique subsaharienne contre une moyenne mondiale de 44% (25% pour l'Inde, 40% pour l'Amérique Latine, 45% pour l'Asie du Sud-Est, 80% pour la Chine, ...), p 36.

Libreville en ont fait la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Depuis la fin des années 1990, les nombreuses difficultés rencontrées par ce secteur d'activité, ont poussé l'Etat à le mettre aux mains des investisseurs privés. Les nouveaux acteurs de ce secteur arriveront-ils à surmonter les objectifs attendus de cette action, à savoir permettre l'accès de ces deux ressources à une plus grande partie des populations, assurer leur qualité dans les agglomérations humaines, et veiller sur leur durabilité en évitant le gaspillage ? Mais, au préalable quelles idées retenir du déploiement des infrastructures de distribution d'eau et d'électricité au Gabon ?

## ***I LE CONTROLE DE LA SOCIETE SOUS LA TUTELLE DE L'ETAT***

### **I-1 De 1960 à 1970 : les années de consolidation des infrastructures**

Avant l'indépendance du Gabon et dans les années 1950, c'est à Port-Gentil et à Libreville qu'un début d'activité industrielle et économique s'exerce. A Port-Gentil, l'activité liée au bois prend corps. Dans la même période, l'exploitation pétrolière s'intensifie. Dans cette ville est créée en 1950, la SEPG (la Société d'énergie de Port-Gentil). Cette entreprise privée répond aux besoins en électricité de la Compagnie française du Gabon (qui fabrique du contre plaqué).

Peu à peu, la SEPG étend son champ et dessert les compagnies pétrolières (Elf et Shell), ainsi qu'un réseau public embryonnaire. Le 13 août 1963, à la demande du gouvernement gabonais, une assemblée générale extraordinaire modifie la dénomination et l'objet de la SEPG qui devient SEEG (Société d'énergie et d'eau du Gabon). En même temps qu'elles lancent la production de l'électricité, la SEPG et la CCDEE (qui subvient depuis 1935 aux besoins en électricité de Libreville) développent l'activité eau potable : à partir de puits à Port-Gentil, grâce au captage de sources à Libreville, à Batavéa, Guégué Arembo, etc.

De 1964 à 1972, la SEEG prend une envergure nationale. Grâce au financement de l'Etat dont l'objectif est de la faire bénéficier du statut d'entreprise publique avec compétence sur tout le territoire national pour la production, le transport et la distribution de l'électricité et de l'eau potable. C'est à ce titre qu'à partir de 1964, plusieurs nouveaux centres sont créés à l'intérieur du pays. La SEEG s'implante ainsi à Lambaréné (1961), Moanda (1962) et Oyem (1963). Mais comment cette société s'est-elle développée et pourquoi la privatisation ?

---

<sup>1</sup> MOMBO (J.B.), Op. Cit. ,p 23.

## I-2 De 1972 à 1985 : les années de développement

La décennie 1972-1982 est pour la SEEG, celle d'un développement soutenu. L'Etat la dote d'un fort potentiel de production qui permet de faire face à la forte demande suscitée par une intense activité industrielle. Libreville et sa région, Port-Gentil avec l'activité pétrolière et celle du bois, le Haut-Ogooué avec l'exploitation de l'uranium et du manganèse ont besoin d'équipements plus importants. Ce sont des grands chantiers qui mobilisent une forte main d'œuvre et de gros moyens financiers.

En 1972, le barrage de Kinguéle est mis en service dans la vallée M'béi. Il alimente Libreville et sa région. C'est la première centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une capacité de 72 MW. Dans cette même zone, est réalisé en amont de Kinguéle, dès 1980 l'aménagement du site de Tchimbélé, avec une capacité de 68 MW ; sa configuration est originale car l'usine est logée à l'intérieur de la roche à une profondeur de 105 mètres. Ces deux usines sont en grande partie financées par l'Etat. En 1975, Poubara I, d'une capacité de 19 MW est mise en service dans le Haut-Ogooué. Cette centrale hydroélectrique est entièrement financée par les pouvoirs publics. En 1978, à Port-Gentil, une nouvelle centrale thermique fonctionnant au gaz et d'une puissance de 42 MW, financée par la SEEG est inaugurée.

**Tableau 35 : Evolution de la production et des infrastructures électriques entre 1960 et 1985**

|                                        | 1950 | 1955  | 1960   | 1965   | 1970    | 1975    | 1980    | 1985    |
|----------------------------------------|------|-------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Production totale (en millions de kwh) | 6,75 | 8,894 | 19,583 | 41,924 | 100,156 | 253,060 | 569,494 | 861,364 |
| Dont : Hydraulique                     | 0    | 0     | 0      | 0      | 0       | 143,300 | 357,811 | 667,722 |
| Et Thermique                           | 6,75 | 8,894 | 19,583 | 41,924 | 100,156 | 109,760 | 211,683 | 193,642 |
| Puissance installée (kva)              | -    | -     | 11820  | 18528  | 33990   | 126364  | 266226  |         |
| Lignes basses tensions (en km)         | -    | -     | 51     | 115    | 195,6   | 281,7   | 432,2   |         |
| Lignes hautes tensions (en km)         | -    | -     | 65     | 139    | 204,8   | 467,7   | 846,1   |         |

Sources : Géographie et cartographie du Gabon , p 96 ; Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations, 25 ans d'économie gabonaise, p 63.

Entre 1960 et le début des années 1980: le nombre des centres électrifiés est passé de 2 à 25 ; le nombre de kilomètres des lignes haute et basse tension, de 115 à 1278 ; la puissance installée à été multipliée par 22, et la production, par 30, tandis que le nombre d'abonnés faisait plus que décupler. En somme, la première décennie avait été consacrée à la mise en place des petites centrales thermiques aisément modulables par l'adjonction ou le retrait des groupes et à l'augmentation des puissances des centrales de Libreville et de Port-Gentil.

La production hydraulique, quant à elle, commence à partir de 1975. Elle fournit dès 1985 plus de 70% de la production. Le niveau élevé de cette production, qui n'a cessé de croître, souligne le choix opéré par le pays en faveur de cette source d'énergie.

Le domaine de l'eau n'est pas en reste notamment pour l'alimentation des deux grandes villes. Dès 1979, le site de Mandorové est mis en service et répond aux besoins de Port-Gentil. L'eau est captée depuis l'Ogooué, à 32 km. A Libreville, les différentes tranches des sites de Ntoun (Ntoun 1 à 4), permettent de faire face à la demande en eau potable. Toutes ces réalisations bénéficient d'un apport financier substantiel de l'Etat.

**Tableau 36 : Evolution de la production d'eau et du nombre d'abonnés**

|                                                | 1950 | 1955 | 1960 | 1965 | 1970 | 1975  | 1980  | 1985  |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|
| <b>Production en milliers de m<sup>3</sup></b> | 300  | 838  | 2106 | 3956 | 6657 | 11345 | 20950 | 33437 |
| Centres alimentés                              | 1    | 2    | 2    | 5    | 8    | 13    | 18    | 26    |
| Nombre total d'abonnés                         | 561  | 878  | 1900 | 3149 | 5389 | 9916  | 16815 | 29030 |
| Dont Libreville                                |      |      | 1387 | 2324 | 3853 | 6640  | 9938  |       |
| Port-Gentil                                    |      |      | 513  | 680  | 980  | 1940  | 2192  |       |
| <b>Autres centres</b>                          |      |      |      |      |      |       |       |       |

Sources : Géographie et cartographie du Gabon, p96 ; Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations, 25 ans d'économie gabonaise, p63.

Ainsi, depuis 1960 la production d'eau n'a cessé d'augmenter. De 2,1 millions de m<sup>3</sup>, elle est passée à 6,6 millions en 1970, soit un triplement de la production, avant d'atteindre 20,9 millions de m<sup>3</sup> en 1980. Cette tendance est également observée pour le nombre de centres alimentés (18 villes étaient alimentées), mais elle est inférieure à celle de l'électricité, trop souvent considérée comme prioritaire.

La deuxième caractéristique de cette période se situe sur le plan qualitatif. On assiste progressivement au remplacement des équipements de première génération (moteurs diesel de faible puissance en électricité, puits et forages en eau) par des équipements beaucoup plus

Ce développement industriel va de pair avec une forte augmentation des effectifs. De 1968 à 1977, la SEEG passe de 450 à 1300 agents. Cette décennie est également celle de la gabonisation des cadres. En interne, le Centre des métiers Jean Violas voit le jour. Il va contribuer à l'amélioration du niveau technique du personnel. La société se singularise sur le plan national par son poids et son implantation, comme nous pouvons le constater sur la carte suivante.

ENERGIE ET EAU EN 1980



### **I-3 De 1986 à 1996, la double problématique : la satisfaction du client et la recherche d'une impulsion nouvelle**

L'année 1986 marque le début du ralentissement de l'activité de la SEEG, à l'image une fois de plus du pays tout entier. La récession s'installe. Après la réalisation de nombreuses infrastructures dans les domaines de la production, du transport, de la distribution, les préoccupations majeures de la SEEG sont de deux ordres : l'entretien ou le renouvellement de l'outil de production et dans une moindre mesure, des implantations dans de petites localités, et la satisfaction de la clientèle.

Cette seconde préoccupation va connaître peu ou prou, une légère évolution grâce à la gestion informatisée de la clientèle. Mais dans ce domaine un engrenage s'instaure. La crise économique que connaît le pays réduit les ressources des ménages et surtout les moyens du principal client de la SEEG qu'est l'Etat. Celui-ci ne paye plus ses factures. Il en va de même du secteur parapublic qu'il subventionne. Les impayés s'accroissent.

La SEEG manque d'argent pour assurer son développement. En même temps, l'outil de production s'essouffle. Il vieillit. Son entretien et son renouvellement nécessitent de gros moyens financiers. La SEEG n'a plus accès aux crédits bancaires. En interne, les dépenses d'exploitation augmentent, alors que le sureffectif constaté engendre un lourd coût financier.

En partenariat avec les pouvoirs publics, la direction de la SEEG explore plusieurs voies, à commencer par un contrat programme signé entre l'Etat et la SEEG en 1991. Mais après trois ans d'exécution, les engagements ne sont pas respectés, sauf le vote de la Loi 8/93 qui fixe le régime juridique de la production du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique. Elle institue un service public dont l'Etat détient le monopole. Celui-ci est confié à la SEEG.

Dans ce même laps de temps, il y a eu le mandat de gestion. Il amène quelques améliorations grâce à la restructuration de l'entreprise et une maîtrise des dépenses. Un plan de réduction des effectifs est lancé afin de les adapter au niveau requis par l'exploitation. Mais toutes ces mesures restent des palliatifs. Il apparaît évident aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les responsables de l'entreprise qu'il faut aller plus loin. De fait, l'Etat, qui se désengage du secteur productif, entreprend la cession de la SEEG. Le 13 juin 1997, la SEEG est privatisée avec pour actionnaire principal, la Générale des Eaux, aujourd'hui groupe Vivendi.



## **II LA PRIVATISATION DE LA SOCIETE**

Il existe au Gabon, un paradoxe entre le niveau élevé du PIB réel par habitant et le niveau moyen de l'indice de développement humain (IDH). Cela signifie que malgré son potentiel économique, le Gabon a du mal à améliorer de façon substantielle les conditions de vie de ses populations. La détérioration du bien-être des populations a engendré l'apparition des poches de pauvreté<sup>1</sup>. D'après cet organisme, les causes immédiates de pauvreté seraient l'accès difficile aux services sociaux de base. Pour 95% de la population rurale et 57% des habitants des centres urbains en 1993, la santé constitue un problème prioritaire, et l'accès à l'eau potable n'est assurée que pour 66% de la population, avec des inégalités profondes selon le milieu de résidence, les provinces et les niveaux de revenus<sup>2</sup>. Les changements intervenus au sein de ce secteur d'activité pourraient-ils modifier cette donne ? Cinquante ans plus tard la SEEG est-elle redevenue ce qu'elle était, à savoir une entreprise privée ? Quel bilan dresser après ces quelques années de privatisations ?

### **II-1 L'histoire de la privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon**

La privatisation de la SEEG est l'aboutissement d'un long processus impulsé aussi bien par des facteurs externes qu'internes. Il y a d'abord une profonde remise en cause de l'existant. Dès son accession à l'indépendance, le Gabon crée de grandes entreprises publiques, celles-ci doivent être la locomotive du développement. Elles seront subventionnées pendant une trentaine d'années. Mais les résultats ne suivent pas. Elles connaissent toutes, à des degrés divers, des difficultés.

Aux déficits chroniques de ces entreprises s'ajoutent d'autres difficultés. L'État n'a plus les moyens de les soutenir et les bailleurs de fonds conditionnent leurs aides à une meilleure gestion. Une double contrainte s'impose ainsi à l'Etat. Il doit réduire ses dépenses et trouver des solutions adéquates pour rentabiliser un secteur public très lourd. L'option est prise de restructurer ces entreprises une par une. La Société d'énergie et d'eau du Gabon est l'une d'elles. Les pouvoirs publics s'en préoccupent en priorité compte tenu de son caractère stratégique aussi bien sur le plan social qu'économique.

---

<sup>1</sup> Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.42.

<sup>2</sup> Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.43

## **II-1-1 Un processus semé d'embûches**

Le 9 janvier 1991 un contrat-programme est signé entre l'Etat et la SEEG. C'est le premier pas vers la restructuration. Mais à l'heure du bilan, ses résultats ne satisfont pas. Les engagements n'ont pas été tenus de part et d'autre. Pour la SEEG, les difficultés empirent. Les institutions financières ne lui accordent aucun prêt tant qu'un cadre juridique cohérent ne réglemente pas le secteur. La Loi 8/93 va répondre à cette exigence. Elle fixe le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique. Elle institue également un monopole détenu par l'Etat qui confie la gestion du service public à la SEEG dans le cadre d'une convention d'une durée de 30 ans.

Une étape capitale est ainsi franchie. La SEEG a un peu plus les coudées franches. Fort de cet acquis, son conseil d'administration confie un mandat de gestion à la SOCAGI, la Société africaine de gestion et d'investissement. Elle doit mettre en place et appliquer les mesures d'assainissement dans tous les secteurs de l'entreprise.

Au bout d'une année, le mandat de gestion prend fin et les résultats sont encourageants. La situation de la SEEG s'est nettement améliorée. Sur un plan plus général, l'exécution du mandat de gestion a conduit à une réflexion sur la privatisation de la SEEG. Un débat s'instaure au sein de l'entreprise entre la direction générale et le personnel. Au fil des rencontres, l'adhésion d'une partie du personnel se dessine. Ce sont les pouvoirs publics qui vont en accélérer le processus.

L'Etat a acquis la conviction que pour réduire son endettement et rendre plus performantes les entreprises du secteur parapublic, il faut qu'il se désengage. Dans le cadre de son programme économique 1995/1997, il définit les actions prioritaires de privatisation. La mise en concession de la SEEG y figure. Dès le début de l'année 1996, la loi qui autorise l'Etat à privatiser est votée à l'Assemblée nationale. La mise en concession privée de la SEEG entre dans sa phase de réalisation.

## **II-1-2 De la méfiance à la concertation**

La privatisation de la SEEG, effective aujourd'hui, a connu un processus laborieux dans sa mise en œuvre. Au cours des cinq années précédant la privatisation, l'entreprise a enregistré plus de grèves que pendant toute son existence. La SEEG est devenue redoutable pour ses usagers qui ont subi ses arrêts de travail, et craint leurs conséquences à chaque fois qu'elle a menacé. Quelques dates ont marqué cette période. Au mois de février 1994, le SYNTEE, Syndicat national des travailleurs du secteur de l'eau et de l'électricité, déclenche

une grève d'une semaine durant laquelle les agents procèdent à des coupures sectorielles sur le réseau électrique. Les usagers en pâtissent.

En février 1997, le SYPEG, le deuxième syndicat de l'entreprise, appelle ses adhérents à un arrêt de travail. Huit jours durant, le service public est perturbé. Tous ces mouvements renforcent un climat plutôt délétère dans l'entreprise. La méfiance et la suspicion règnent entre la hiérarchie et le personnel. A chaque fois il a fallu de longues négociations entre la direction générale et la représentation du personnel pour que le travail reprenne.

Le contexte d'ouverture politique de la fin des années 1980 explique en partie toute cette effervescence. Grâce à cette liberté retrouvée, les agents ont créé deux syndicats qui axent leurs revendications sur les conditions de travail et la préservation des emplois. Mais il est certain que la perspective de la privatisation a influencé de façon déterminante les comportements. La chronologie des événements en donne l'illustration. Les premières grèves d'envergure apparaissent à la SEEG au moment où l'on évoque les nouveaux modes de gestion susceptibles de garantir la performance de l'entreprise. La privatisation est rejetée aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur. Sur le plan national et pour certains milieux, la SEEG est un symbole. "La privatiser revient à aliéner une partie de la souveraineté du pays". Pour les agents, l'entreprise est viable. La privatisation perçue comme une sanction pour des entreprises en difficulté, ne saurait être l'aboutissement du processus de restructuration en cours. On craint en outre des licenciements massifs. Les blocages psychologiques sont nombreux, ils créeront les barrières les plus solides au moment du changement.

C'est donc dans un climat social relativement hostile que le processus de privatisation est lancé. Pour les autorités nationales, la privatisation du secteur parapublic s'impose. L'Etat n'a plus les moyens de subventionner les entreprises déficitaires. Dans les médias, le gouvernement essaie tant bien que mal de justifier son choix.

Au sein de l'entreprise, la direction explique les raisons de l'option prise. Elle rassure le personnel, lui donne des garanties. Une communication directe s'instaure au cours de différentes rencontres. Les agents s'expriment quelquefois avec agressivité. Mais, un consensus est trouvé : la privatisation n'est plus un sujet tabou, les plans sociaux, les préretraites, les départs volontaires éloignent le spectre des licenciements massifs qui auraient dû accompagner le projet de privatisation de l'entreprise.

Le 13 juin 1997 la SEEG passe en concession privée. Le personnel s'est, semble-t-il, accommodé de ce changement. Il reste tout de même circonspect. Il attend de voir son intégration au sein de la Compagnie générale des eaux (Vivendi).

### **II-1-3 Le choix du nouvel opérateur et les nouveaux objectifs de l'entreprise**

Jusqu'en 1997, l'Etat gabonais était l'actionnaire majoritaire de la société d'énergie et d'eau du Gabon, aux côtés d'un certain nombre d'industriels et d'établissements financiers. Au cours des années 1990, le gouvernement gabonais lance un programme économique prévoyant, entre autres, des privatisations ; il souhaite se désengager de la gestion du secteur de l'eau et de l'énergie électrique. En septembre 1996, avec le concours de la Société financière internationale (groupe de la Banque mondiale), l'Etat lance un appel d'offres international pour donner un actionnaire de référence à la SEEG.

Le 24 mars 1997, Générale des eaux l'emporte en proposant notamment une réduction tarifaire de 17,25%, aux côtés de trois autres entreprises : ELYO, du groupe Lyonnaise des eaux, SAUR International et la Compagnie générale des eaux associée à ESBI. L'appel d'offres du gouvernement exigeaient du repreneur de s'engager entre autres sur le plan : des investissements pour l'amélioration de la desserte des populations en eau et en électricité ; de la couverture du territoire national ; du maintien des effectifs de l'entreprise ; et sur la baisse des tarifs de ces deux ressources ...

La cession concerne toutes les actions de la SEEG, à l'exception d'une seule que conserve l'Etat gabonais et qui lui donne des droits particuliers. La CGE, nouvel actionnaire majoritaire, doit augmenter le capital de la SEEG à hauteur de 15 milliards de F cfa. Elle s'est engagée à en conserver 51 % ( fixé à 22,9 millions d'euros )<sup>1</sup>. Sur les 49 % restants, 5 % sont proposés aux salariés de l'entreprise et 44 % à la population et aux investisseurs institutionnels gabonais. Mais quel bilan peut-on dresser de ces quelques années de privatisation ?

### **II-2 Pour quel bilan de la privatisation**

Depuis sa privatisation, l'entreprise améliore sans cesse ses résultats d'exploitation. Le résultat net, après impôts, enregistre une progression notable, passant de 2 303 millions de F CFA en 1999 à plus de 5 000 millions F CFA en 2 000<sup>2</sup>. Ces résultats en hausse constante, sont le fruit des actions menées depuis le 13 juin 1997, dont les conséquences s'observent aussi bien au niveau des investissements, d'une recherche permanente de qualité des services, que des constantes sociales de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> SOURCE, *VIVENDI WATER en Afrique subsaharienne*, p18.

<sup>2</sup> Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du Jeudi 29 mars 2001.

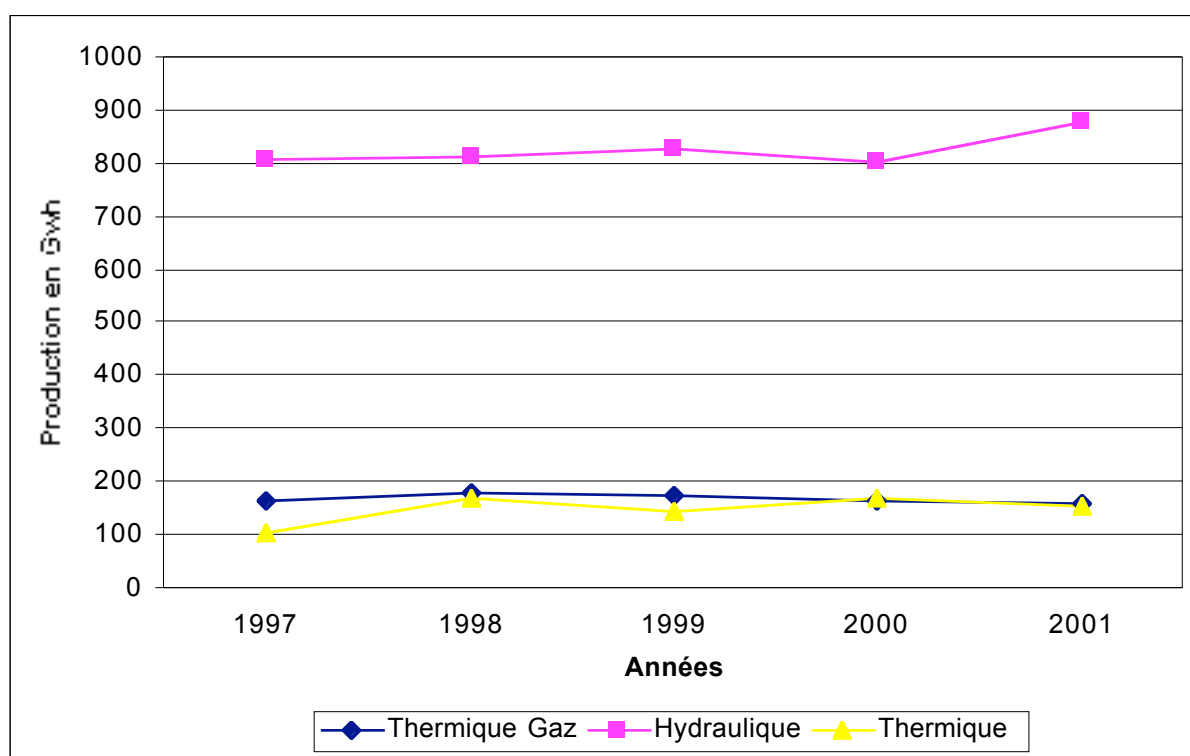
## II-2-1 Des investissements conséquents

La remise à niveau de l'outil de production constituait en 1997 le plus grand défi. Il fallait réhabiliter ici, renforcer les capacités aussi bien en eau qu'en électricité là, augmenter la desserte en étendant les réseaux de distribution dans plusieurs exploitations. Les résultats trois ans après le lancement de ces investissements se lisent en chiffres en nette augmentation. La nette évolution dans les différents secteurs d'activité traduit les progrès enregistrés et le bien-fondé de l'action entreprise.

### II-2-1-1 Au niveau du réseau électricité

Entre 1997 et 2000 la production en électricité est passée de 1075 GWh à 1136 GWh soit +5,6%.

**Graphique 36 : Production électrique ( 1997-2001 )**



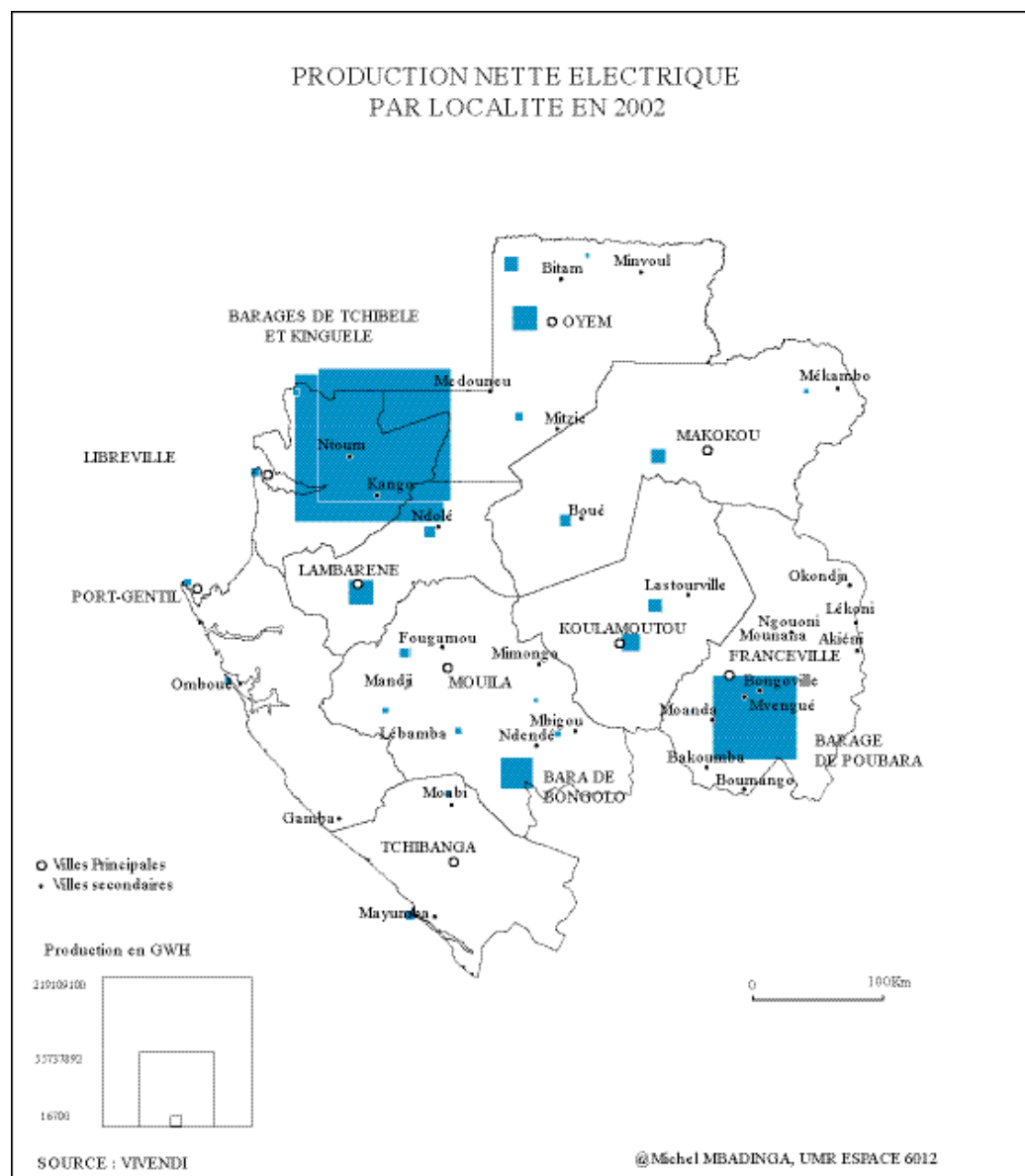
Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

La demande consécutive à l'entrée en exploitation du Complexe Industriel de Moanda et la forte demande observée dans le secteur des travaux publics à Libreville, font monter le niveau de la production de 5,5% entre 2000 et 2001.

En mars 2000, une nouvelle centrale fonctionnant au fuel lourd est mise en service. Elle a coûté près de 18 milliards de F. CFA. Elle permet à la SEEG de faire face à la demande croissante en électricité de la région de Libreville en complément des usines de Kinguélé et Tchimbélé.

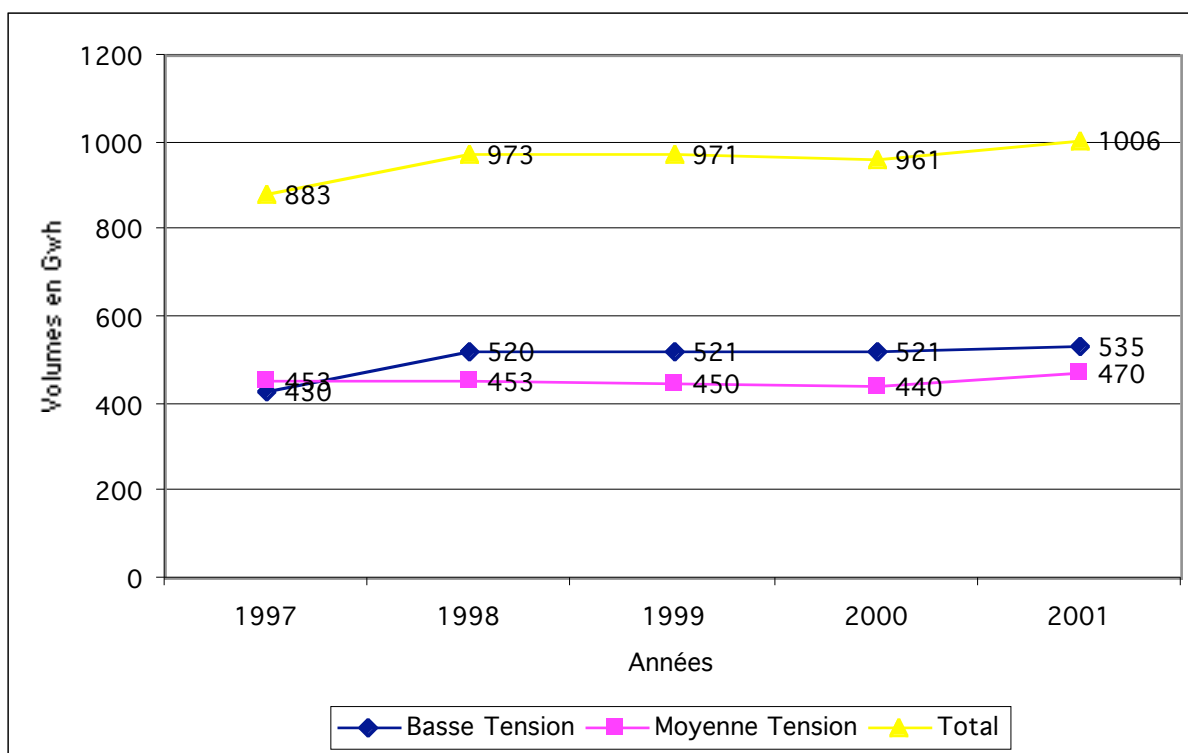
En effet, Libreville et sa région consomment environ 700 Gwh, c'est bien plus que ne peuvent fournir les ouvrages de Kinguélé et Tchimbélé (environ 660 lorsque la pluviométrie est suffisante). Le complément de production était assuré par les turbines fonctionnant au gazole installées à Owendo (banlieue de Libreville) depuis 1986. Mais le développement de Libreville et sa région crée une demande de plus en plus forte en électricité (la centrale thermique d'Owendo en raison du coût d'exploitation élevé dû essentiellement au prix élevé du combustible ne permet pas d'y résoudre).

**Carte 21**



Les volumes vendus sont en hausse de 4,7% de 2000 à 2001. En dépit de la baisse d'activité dans le secteur pétrolier, la demande dans les autres secteurs d'activité, notamment les bâtiments et travaux publics, expliquerait cette hausse.

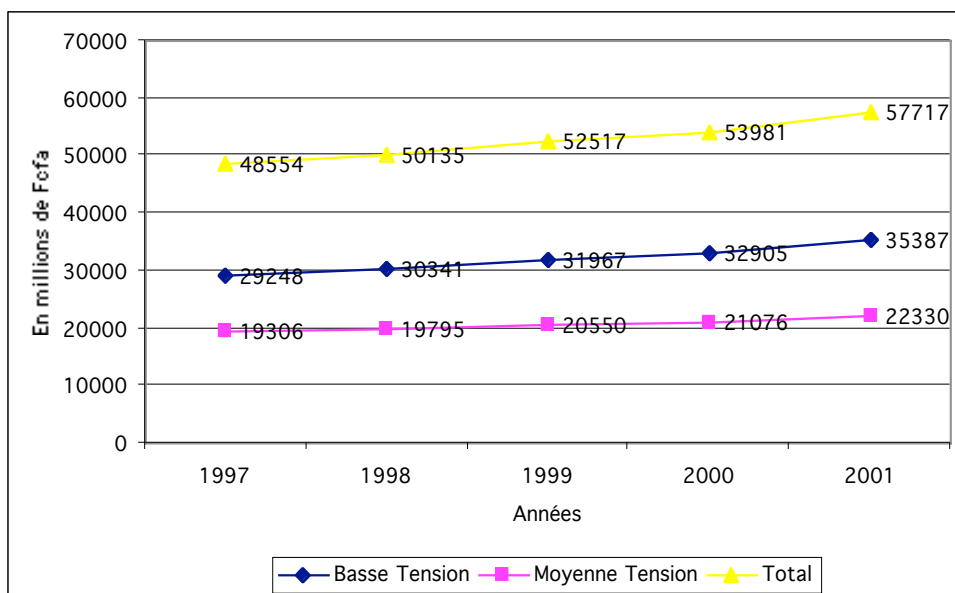
**Graphique 37 : Volumes électriques vendus (1997-2001)**



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le chiffre d'affaires suit cette même tendance. En effet, le chiffre d'affaires hors taxes était en hausse de 60,9% entre 2000 et 2001. Cette évolution est, semble-t-il, liée à la hausse simultanée des volumes vendus et du prix moyen d'électricité.

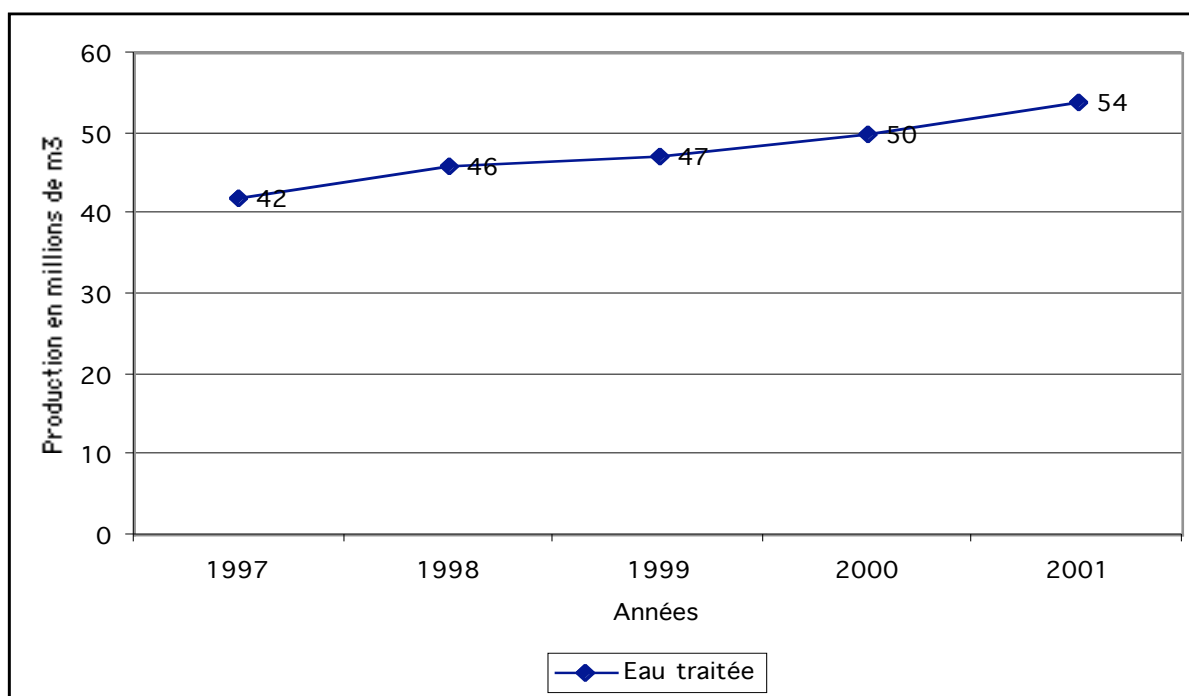
**Graphique 38 : Chiffre d'affaires des réseaux électriques ( 1997-2001 )**



## II-2-1-2 Les investissements liés au réseau d'eau

La production d'eau potable est passée de 1997 à 2001 de 42 milliards de m<sup>3</sup> à 50 milliards soit une hausse de +19%.

**Graphique 39 : Production de l'eau traitée ( 1997-2001 )**



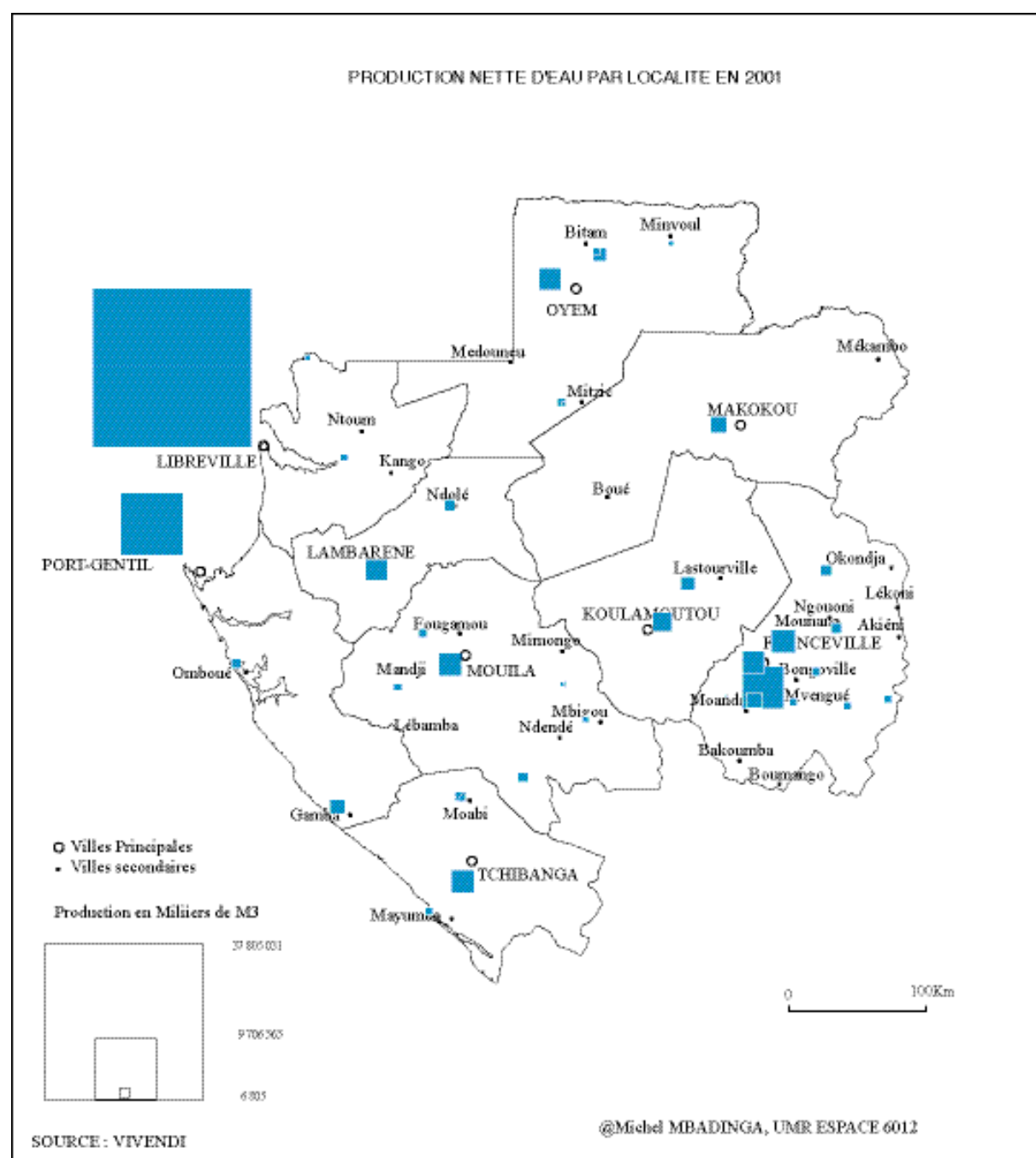
Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le niveau de la production croît de 8% entre 2000 et 2001, à cause de l'amélioration de la desserte, principalement des grands centres, comme Libreville, Port-Gentil et Franceville, mais aussi des petits centres.

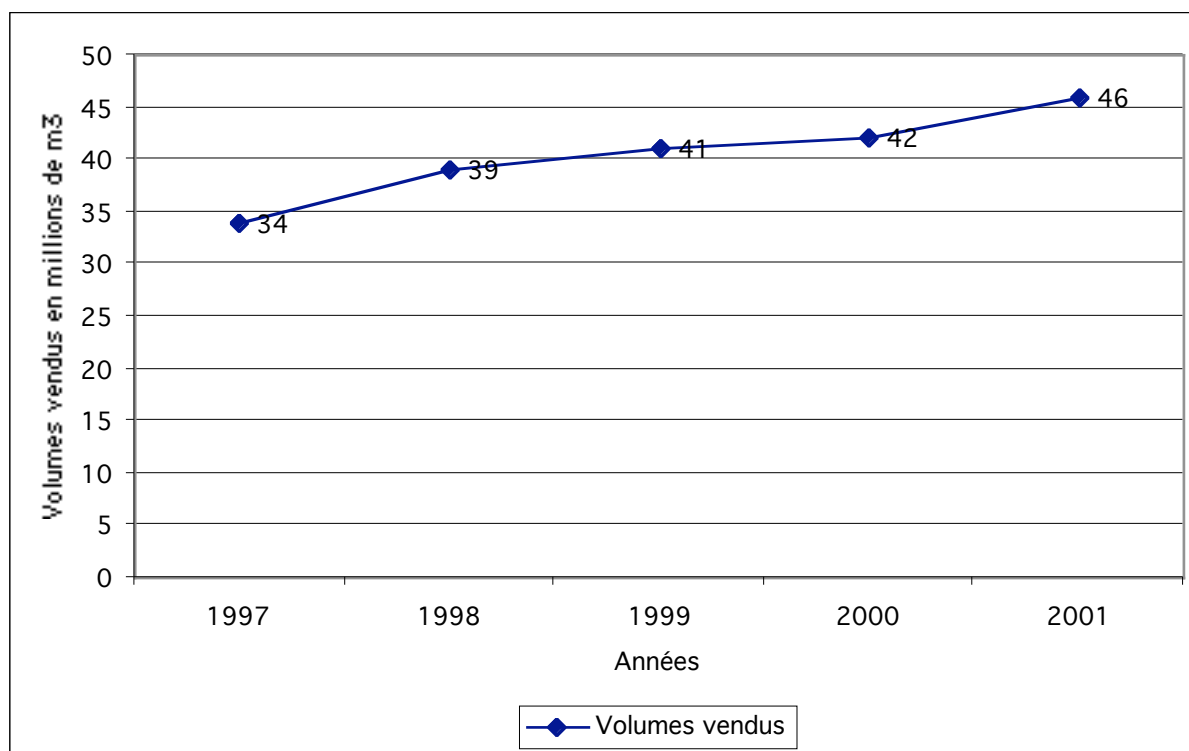
A Port-Gentil, un réservoir de 1 600 m<sup>3</sup> a été construit pour renforcer les capacités de stockage. C'est une des solutions aux pics de salinité que connaît cette exploitation. De nombreuses exploitations ont vu leur capacité de production augmentée (Bongoville, Bitam, Lambaréné, Léconi). Cette augmentation se remarque aussi au niveau des volumes vendus, en hausse de 10% entre 2000 et 2001. L'augmentation de la desserte essentiellement à Libreville (68% des ventes) et à Port-Gentil (11% des ventes) d'une part, et la rigueur sur la facturation, de l'autre, restent les principales causes de cette hausse. La carte 22 et le graphique 40 illustrent bien cette situation.



Carte 22



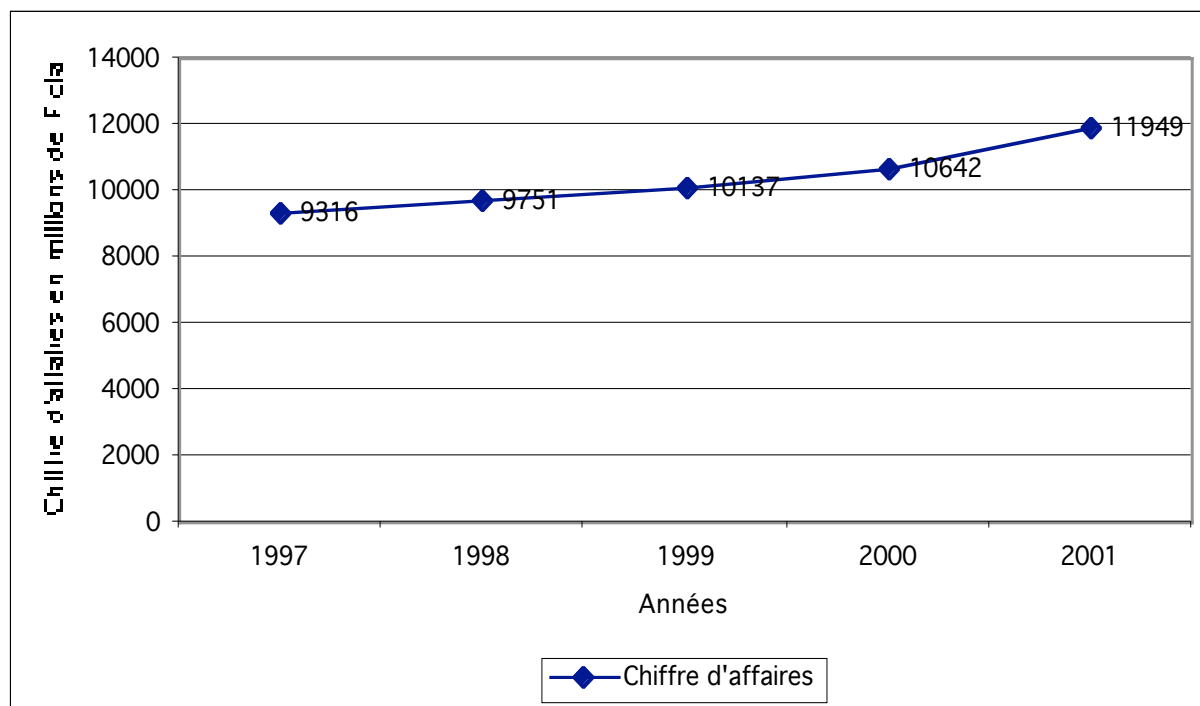
**Graphique 40 : Volumes vendus d'eau ( 1997-2001 )**



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le chiffre d'affaires est aussi en augmentation constante (de 12,3% entre 2000 et 2001), grâce à l'effet conjugué des volumes vendus et des prix moyens.

**Graphique 41 : Chiffre d'affaires de l'activité eau (1997-2001)**

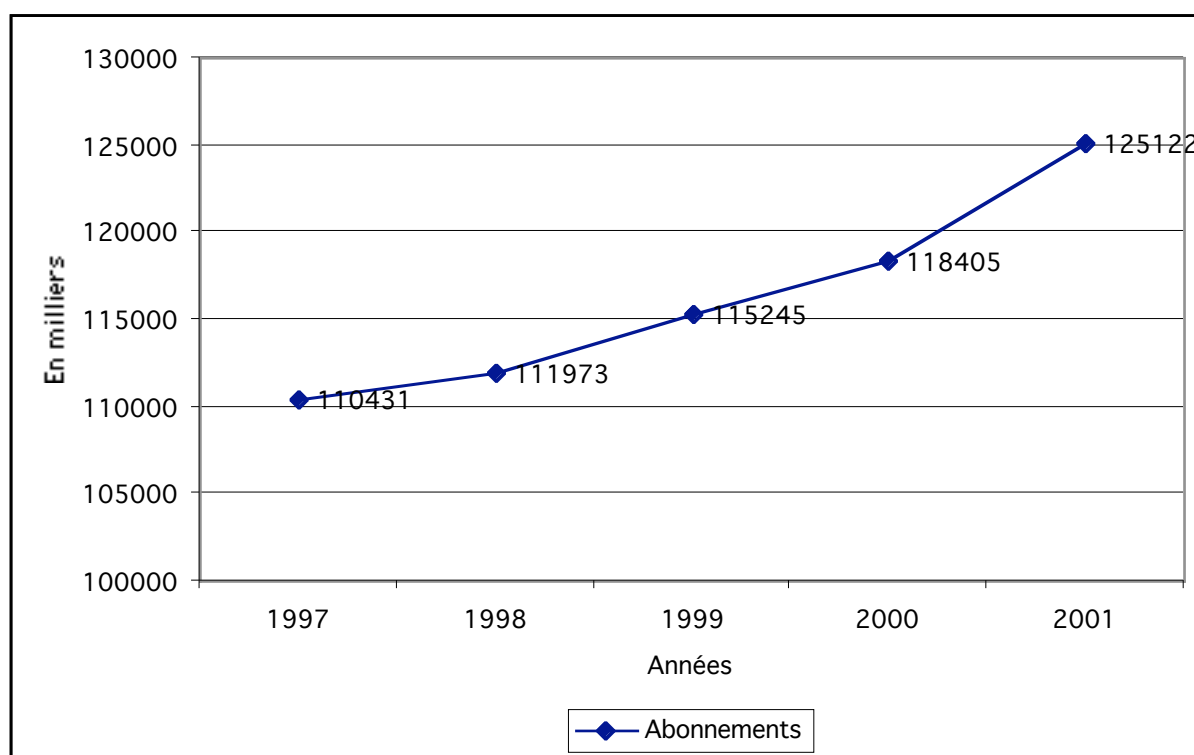


Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

### II-2-1-3 Les investissements liés au développement de la desserte

L'importance de l'investissement opéré dans le domaine de la distribution se mesure au nombre de nouveaux abonnés. En trois ans d'activité, à Libreville, 8 500 nouveaux clients ont été raccordés en électricité et 7 000 en eau ; à Port-Gentil, 2 700 en électricité et 1800 en eau. Dans les autres exploitations, les extensions des réseaux ont permis 5 300 raccordements en électricité et 3 000 en eau. La croissance des abonnements en eau et en électricité est représentée sur les deux graphiques suivants :

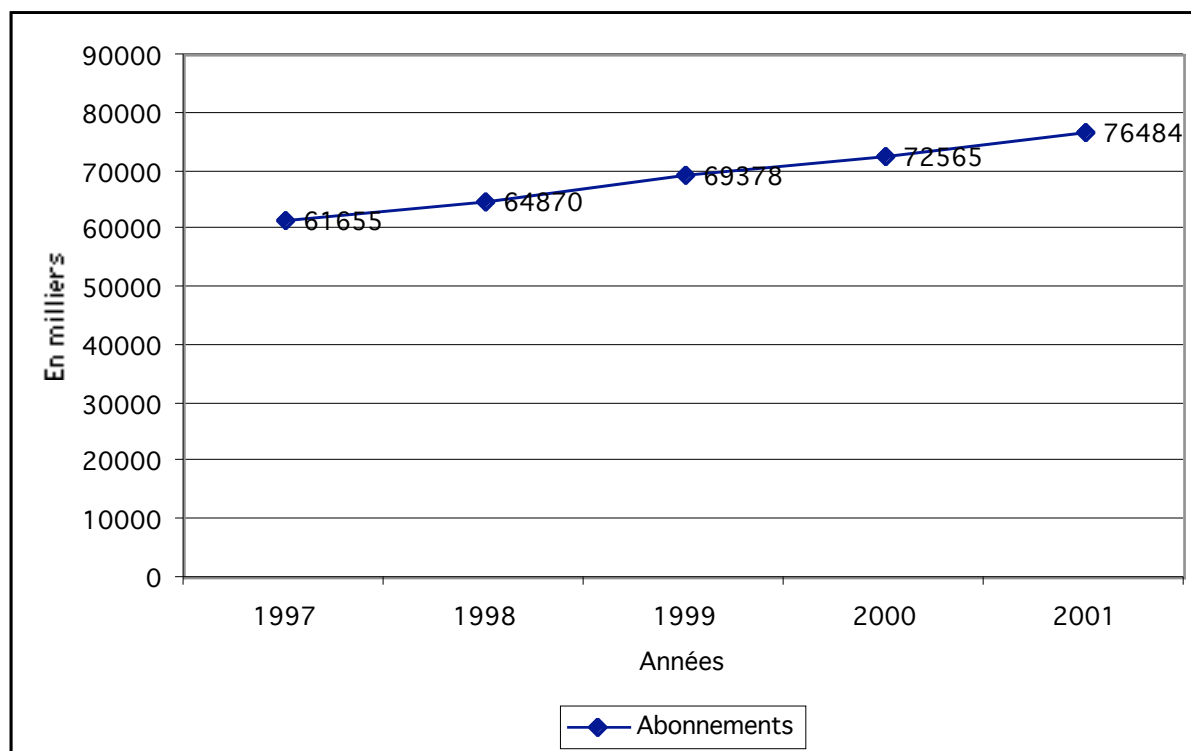
**Graphique 42 : Abonnements électriques (1997-2001)**



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Les abonnements à l'électricité sont en forte augmentation; la progression de la desserte dans les grands centres et la création de nouveaux centres de l'intérieur seraient à l'origine de cette augmentation. Les abonnements en eau ont une progression moins forte :

**Graphique 43 : Abonnements d'eau (1997-2001)**



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

## **II-2-2 La recherche d'une qualité des services à travers l'amélioration du service au client**

En même temps qu'elle investissait dans l'outil de production, la SEEG a recherché les moyens de mieux servir sa clientèle. Trois axes majeurs ont été suivis : l'amélioration des structures d'accueil (réhabilitation et construction de nouvelles agences et points d'accueil ; aménagement d'horaires de réception des clients) ; redéploiement de produits innovants à l'intérieur du pays (Port-Gentil, Franceville, Moanda, Oyem, Mouila,..) notamment du **compteur EDAN** qui avait déjà franchi le cap des 35 000 abonnés en 2001, et le lancement du compteur **Libergy** pour la clientèle des zones isolées ; une intensification de l'information à la clientèle aussi bien dans les agences que dans les médias.

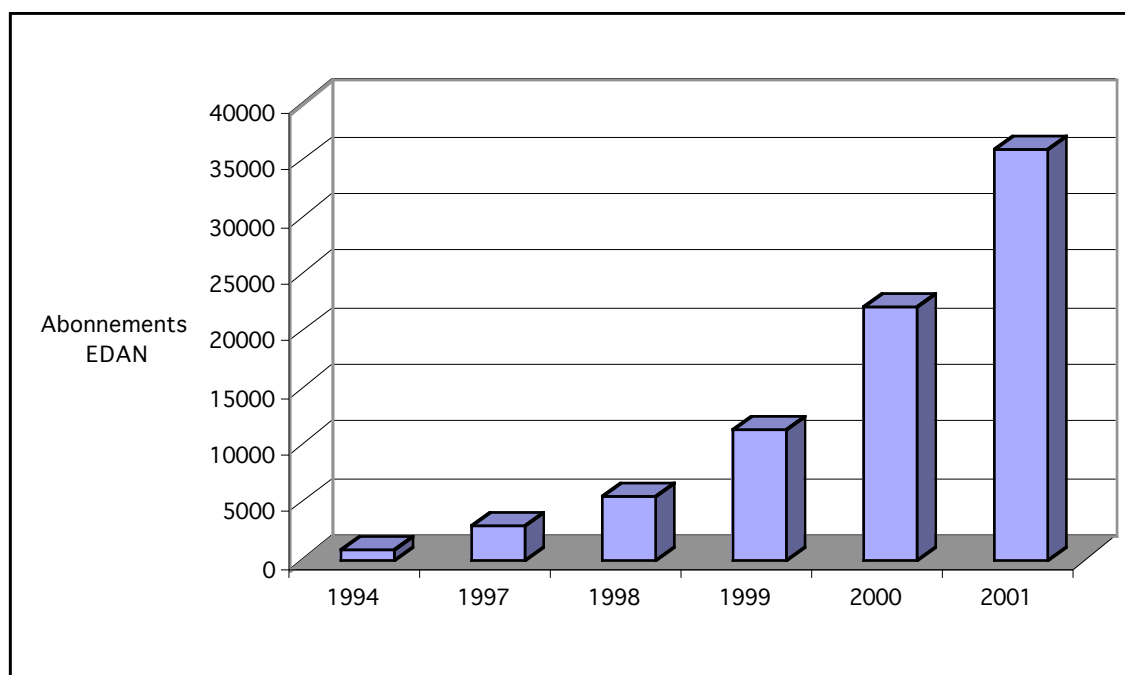
### **II-2-2-1 La mise en place des nouveaux produits et services**

Pour mieux répondre aux attentes des différentes catégories de clientèle et anticiper leurs besoins futurs, l'entreprise a lancé et développé de nouveaux produits et services.

**a) Le compteur EDAN ( Electricité Des Années Nouvelles ).** Acheter l'électricité comme on achète l'essence de son véhicule, c'est à peu près ce que propose le compteur EDAN. A son rythme selon ses besoins et ses moyens, chacun peut gérer son budget pour éviter les

désagréments de la coupure. Depuis sa première expérience en 1994, le nombre de compteurs EDAN posés est passé de 1 000 en 1994 à plus de 35 000 en 2001.

**Graphique 44 : Abonnements EDAN ( 1994-2001)**



Source : VIVENDI, SEEG.

Cette évolution est, semble-t-il, liée au déploiement de ce système dans les autres villes de l'intérieur du Gabon, notamment Moanda, Mouila, Oyem, Koulamoutou, Bitam, ...

Depuis 2001, la société a lancé un nouveau type de compteurs EDAN. Il se caractérise par une séparation entre le clavier qui permet d'introduire les crédits de kwh et l'unité de comptage, les deux éléments étant reliés par un câble de télécommande. Cette configuration permet d'installer le clavier à l'intérieur de l'habitation ou du local de commerce et offre un meilleur confort au client. En effet, ce dernier n'a plus besoin de sortir de son habitation pour introduire ses crédits de kwh. Cette offre est particulièrement adaptée aux commerces situés dans des galeries marchandes, aux immeubles d'habitation et aux cités. Il faut rappeler que plus de 80% de ses abonnements se situent à Libreville, et que le compteur classique reste toujours dominant sur le marché.

**b) Le compteur LIBERGY.** C'est un compteur à pré-paiement qui fonctionne avec des cartes dont la vente est assurée par un réseau de revendeurs. L'offre LIBERGY s'adresse à une clientèle dans les zones rurales et isolées. La phase d'expérimentation menée depuis 2000 s'est poursuivie en 2001 et a permis d'aboutir à une offre plus adaptée aux besoins et aux attentes de la clientèle concernées.

Ainsi, pour favoriser l'accès à l'électricité des zones rurales et isolées, cette offre comporte un forfait branchement de 10 000 Fcfa. Par ailleurs, la tarification a évolué. Le tarif

unique a été remplacé par un tarif général. La carte prépayée est donc passée de 3 500 Fcfa à 2 000 Fcfa pour les clients au tarif social, et à 4 000 Fcfa pour ceux du tarif général. A la fin de l'année 2001, près de 1 700 compteurs ont été installés dans les localités suivantes : Kango, Donguila, Bakoumba, Lébamba, Pana et villages associés, Dienga, Booué, Ovan.

L'objectif de la VIVENDI reste de d'équiper d'ici 2010 la majorité des villages du Gabon d'un réseau électrique répondant à leurs attentes.

**c) Le rétablissement des fournitures par le client,** Ce nouveau service vise à mieux satisfaire la clientèle en matière de délai de rétablissement après suspension de la fourniture d'eau ou d'électricité pour des raisons d'impayés. En effet, avec ce nouveau procédé, l'entreprise offre la possibilité au client, **après avoir réglé sa dette**, de rétablir lui-même les fournitures, sans intervention de l'opérateur. Il suffit au client pour cela de couper le scellé en plastique vert qui a permis la suspension du réseau. Ce service est un véritable contrat de confiance entre l'entreprise et sa clientèle. Il est depuis 2002 généralisé sur l'ensemble du territoire.

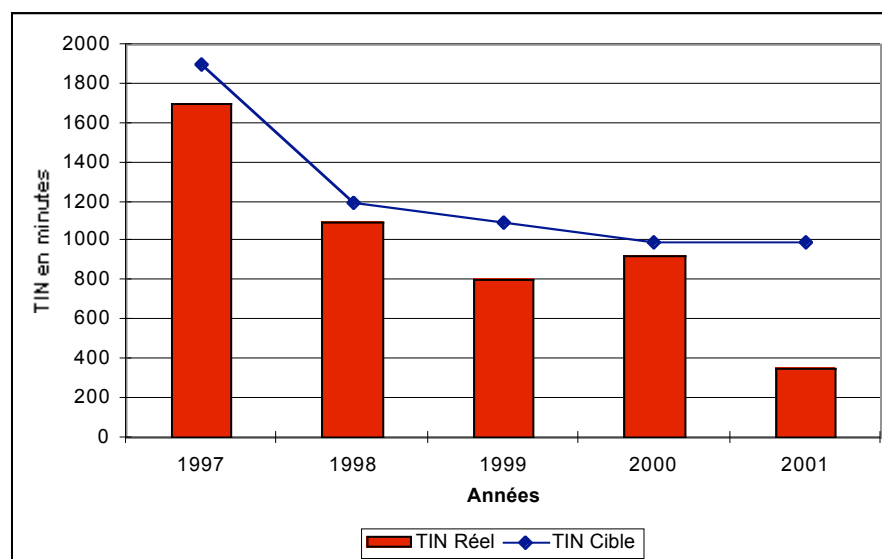
#### **II-2-2-2 La recherche d'une continuité de l'offre des services**

Différentes mesures internes ont été prises pour améliorer la qualité de service en électricité. A Libreville, la mise en place d'un meilleur dispositif opérationnel tant au niveau des installations de production qu'au niveau du réseau de distribution, a permis une baisse record du temps d'interruption normé<sup>1</sup> (TIN) qui est passé de 12 heures 49 en 2000 à 5 heures en 2001. A Franceville, le TIN est passé de 13 heures 19 en 2000 à 6 heures 35 en 2001, soit une baisse de 51%. Cette diminution remarquable est due à la surveillance des organes de protection sur le réseau production-transport. Le ré-étalonnage à Port-Gentil des systèmes de protection a occasionné une baisse du TIN passant de 5 heures 35 en 2000 à 4 heures 27 en 2001, soit une baisse de 24%.

---

<sup>1</sup> Le Temps d'Interruption Normé (TIN) est le temps moyen de coupure du réseau au cours d'une année.

**Graphique 45 : Le temps d'Interruption Normé à Libreville**



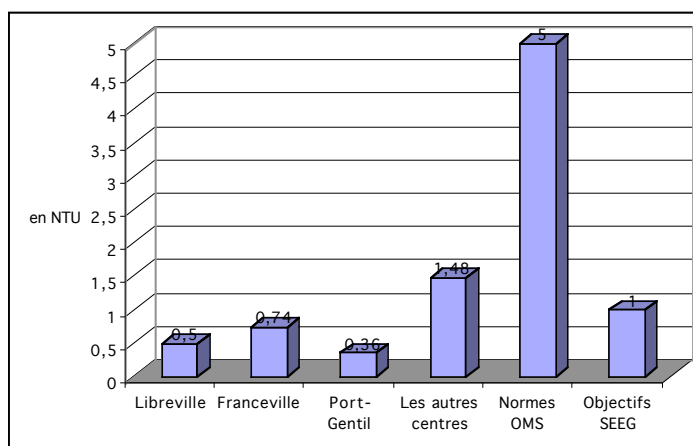
Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Avec le démarrage des travaux sous tension, qui évitent de couper des secteurs entiers lors des travaux d'entretien ou de la pose de nouveaux équipements, l'entreprise espère améliorer davantage la continuité du service électrique sur l'ensemble du territoire.

### **II-2-2-3 La fourniture d'une eau de qualité : une exigence primordiale pour la société**

Pour qu'elle soit propre à la consommation, l'eau distribuée par la SEEG subit un traitement physico-chimique. Ce traitement permet de répondre aux normes fixées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La SEEG s'emploie quotidiennement à respecter ces exigences de qualité. En interne, elle s'est fixé des objectifs de qualité, telle la turbidité ; elle est inférieure à 1 NTU, alors que l'Organisation mondiale de la santé fixe la norme à 5 NTU.

**Graphique 46 : la qualité de l'eau en 2001**



C'est grâce à un programme d'auto-surveillance que la SEEG répond à ces exigences. Elle s'appuie sur un laboratoire central basé à Libreville, des laboratoires régionaux à Port-Gentil, Franceville, Oyem et Mouila, et des laboratoires de plus petite taille dans chaque centre de production. Mais, cette exigence est parfois limitée par les difficultés d'accès dans certains quartiers, à Libreville et Port-Gentil, particulièrement où l'on retrouve des compteurs de clients aglutinés, faute de passage.

#### **Illustration 14: Compteurs d'eau dans les quartiers isolés**



*Cliché Michel MBADINGA, 2002.*

### **II-2-3 La recherche d'une baisse des prix**

Depuis 1997, les prix moyens sont en baisse de 14,7% pour l'eau et de 8,5% pour l'électricité par rapport à l'année 1996 (323,68 Fcfa/m<sup>3</sup> en 1996, contre 276,16 Fcfa/m<sup>3</sup> en 1997 pour l'eau et 58,88 Fcfa/kwh en 1996, contre 53,86 Fcfa/kwh en 1997 en ce qui concerne l'électricité), comme on peut le constater sur le tableau suivant :

**Tableau 37 : Evolution des tarifs électricité**

|               | <b>Au 1<sup>er</sup> Mai 1997</b> | <b>Au 1<sup>er</sup> juillet 1997</b> | <b>écart</b> |
|---------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| BT Social 1KW | 33,95                             | 28,11                                 | 17,2%        |
| BT Social 2KW | 54,8                              | 45,38                                 | 17,2%        |
| BT 3KW        | 71,97                             | 59,6                                  | 17,2%        |
| BT 6KW        | 75,96                             | 62,9                                  | 17,2%        |
| BT 9KW        | 79,23                             | 65,61                                 | 17,2%        |
| BT 12KW       | 81,96                             | 67,87                                 | 17,2%        |

Source : Tableau de bord de l'économie, situation 1997, perspectives 1999, p 71.



Cette diminution est due à l'engagement pris par les responsables de la société de baisser de 17,25% des tarifs en vigueur lors de l'appel d'offres.

#### **II-2-4 Des implications sociales plus soutenues**

Après les craintes de licenciements massifs à la suite de la privatisation en 1997, il s'est instauré un climat de sérénité dans l'entreprise qui permet à l'agent de travailler sans appréhension. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les décisions prises par la direction générale ont permis de « sécuriser » les esprits.

**a) Sur le plan professionnel :** instauration et la poursuite d'un dialogue entre les partenaires sociaux ; amélioration des conditions de travail ( un parc auto moto renouvelé de même que les équipements des hommes de terrain) ; mobilité effective du personnel ; lancement d'actions permettant le suivi des carrières ; poursuites des efforts de formation et de perfectionnement des différentes catégories des agents.

**b) Sur le plan social,** le dialogue avec la représentation du personnel est renoué. Le personnel a acquis certains avantages tels que : l'intéressement aux résultats de l'entreprise (chaque année, tout agent se voit gratifier une prime liée au résultat de l'exercice précédant, le 13<sup>me</sup> mois ); l'assurance maladie pour l'ensemble du personnel et leur famille; l'indexation des salaires sur le coût de la vie; la mise en place du CASI ( le Comité d'Action Sociale et d'Innovation). Cette structure prend désormais en charge l'ensemble des problèmes que l'agent rencontre dans sa vie privée.

Le Gabon a un climat équatorial, chaud et humide. Le fait marquant du climat est sa pluviométrie jusqu'à 4 000 mm par an, qui en fait l'une des régions les plus arrosées de la Terre<sup>1</sup>. La moyenne pluviométrique se situe entre 1 400 mm par an (Booué, 1 400 mm et Tchibanga, 1453 mm ; déficit pluviométrique lié aux conditions orographiques) et environ 4 000 mm d'eau par an, précipitations les plus abondantes enregistrées dans l'extrême Nord-ouest du pays (Cocobeach). La moitié orientale du Gabon reçoit entre 1 600 et 1 800 mm par an. Les précipitations diminuent du nord au sud, le long de la côte, bref, le pays est situé dans une zone géographique à très forte pluviosité. Les ressources annuelles en eau du Gabon sont estimées à 164 km<sup>3</sup>, soit l'«un des plus hauts niveaux de ressources annuelles en eau par habitant»<sup>2</sup>. Son potentiel en eau est donc considérable. Sa valorisation constituera un atout futur dans le développement socio-économique. En effet, les ressources gabonaises en eau sont très peu valorisées, au regard des différents usages connus. Les chiffres sont franchement

---

<sup>1</sup> MOMBO(J.B.), *L'eau au Gabon : entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation*, p18.

<sup>2</sup> Gabon-PNAE, 1999, *Plan national d'action pour l'environnement, l'Etat du Gabon au seuil des années 2 000*, tome 1, p16.

dérisoires : 50% sont prélevés de l'eau disponible à l'année (164 km<sup>3</sup>), 2 % du potentiel réel sont utilisés pour la production hydroélectrique<sup>1</sup>. Malgré tous ces chiffres, les populations de ce pays manquent d'eau potable. A Libreville, il existe encore des quartiers enclavés, ou sous-intégrés, où des familles entières se lavent et boivent l'eau de marigots, ou d'un puits de fortune en contrebas des latrines du voisinage. Cette situation traduit une pauvreté criarde, qui touche non plus seulement les campagnes mais aussi, les citadins. Ainsi, dans ces quartiers sous-intégrés « 36 % des ménages économiquement faibles achètent l'eau auprès d'un revendeur »<sup>2</sup>, qui n'est autre qu'un voisin mieux nanti ou plus astucieux disposant d'un compteur d'eau de la SEEG. Cette pratique illégale est souvent source de conflits dans les quartiers, du fait de la facturation contestée des consommations «à la tête du client». La solution informelle d'une hydraulique urbaine dote quelques quartiers, souvent périphériques, de bornes-fontaines<sup>3</sup>. Au problème d'approvisionnement en eau et en électricité des centres urbains s'ajoute celui des villages<sup>4</sup>.

L'eau et l'électricité restent deux éléments incontournables de développement du 21<sup>ème</sup> siècle. Face aux multiples problèmes que rencontre le Gabon aussi bien sur la gestion de ces deux ressources que sur celui du développement des infrastructures du secteur, la privatisation reste une panacée pour les populations de ce pays. Toutefois, compte tenu des enjeux de développement liés à ces deux ressources, et aussi de leur caractère sensible et stratégique, l'Etat devrait veiller sur leur gestion afin que le rôle social que doit jouer l'entreprise, au delà de l'optimisation des profits, puisse être profitable pour le développement des populations locales.

---

<sup>1</sup> Gabon-PNAE, 1999, Op. cit.

<sup>2</sup> Gabon-PNAE, 1999, Op. cit.

<sup>3</sup> En 1998, à Libreville, Kinguélé était l'un des rares quartiers à disposer encore de deux bornes-fontaines. De temps en temps, même à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire, dans le cadre du développement communautaire, ou à des fins clientélistes inavouées, des associations livrent des bornes-fontaines à la périphérie des villes.

<sup>4</sup> FLEURY (C), BASTIN (J), *Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut*, Jeune Afrique Intelligente, n° 2195, 2 au 8 février 2003, p22 : L'approvisionnement en eau de ces centres est assuré par le Ministère des mines, de l'Energie et des ressources hydrauliques. Dans le cadre de l'hydraulique villageoise initiée en 1982 dans trois provinces (Estuaire, Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo), les conseils départementaux avaient favorisé les villages pour obtenir une borne-fontaine, mais en 1993, 50% des pompes installées dans ces trois provinces étaient hors d'usage. Toutefois, lorsque se concrétise la privatisation de la société en 1997, un nouveau programme d'hydraulique villageoise est en cours d'exécution avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, des points d'eau devraient être forés et réhabilités dans 350 villages (500 nouvelles pompes devraient être installées). De nos jours, 194 villages sont l'objet d'un approvisionnement.

# **CHAPITRE VII : LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE L'INFORMATION**

Naguère considérées comme facteur non déterminant de développement, les télécommunications ont acquis ces dernières années une importance capitale. Elles sont devenues aussi indispensables que l'eau et l'électricité. Sans doute le XXe siècle a-t-il constitué l'ère de l'électricité, tout porte à croire que le XXI e siècle consacrera celle des télécommunications, au cours de laquelle l'homme sera très dépendant de ces outils comme l'est, aujourd'hui, l'électricité<sup>1</sup>. En effet, le secteur tertiaire, plus précisément celui des technologies de l'information et de la communication<sup>2</sup>, est un acteur économique et social essentiel de développement. Si l'Afrique est encore relativement sous-équipée en moyens d'information et de communication, les progrès accomplis depuis une dizaine d'années sont cependant considérables. Le développement des nouvelles technologies de communications fera-t-il franchir le pas décisif permettant au continent africain d'entrer dans l'ère industrielle moderne, et de résoudre les problèmes tant de sous-développement que de stagnation que connaît ce continent ?

En Afrique subsaharienne, si le Sénégal fait figure de pionnier dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, certains pays comme le Gabon tente de combler le retard accumulé en la matière. Longtemps resté sous la tutelle de l'état, ce secteur fait place, depuis quelques années, aux investissements privés. En quoi le programme de privatisation du secteur des télécommunications en vigueur dans ce pays, pourrait-il être porteur d'enjeux de développement pour le Gabon ?

---

<sup>1</sup> LOUKOU (A. F.), *Télécommunications et développement en Côte-d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la mondialisation*, p 17.

<sup>2</sup> Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont généralement définies comme l'ensemble des dispositifs et des systèmes informatiques de stockage, de communication, de traitement et de gestion de données. Elles constituent un ensemble convergent des technologies de la micro électronique, de l'informatique (machines et logiciels), des télécommunications/diffusion et de l'opto-électronique. Cette convergence et cette interaction de l'électronique et de l'informatique expliquent que les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication puissent répondre à des besoins aussi bien des entreprises et de l'État que des ménages et des individus.

## *I TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT AU SUD, UNE HISTOIRE DEJA ANCIENNE*

C'est le 9 février 1837 que fut signé le traité d'amitié liant le Gabon à la France, par le roi Denis Antchouwe Kowe Rapotchombo et le lieutenant de Vaisseau Bouet Willaumez, commandant du bateau français de l'époque. C'est en application de ces accords que la frégate "*Pénélope*" arraisonne le navire négrier brésilien "*l'Elizia*" en 1946 et fait débarquer les esclaves sur la rive droite de l'Estuaire<sup>1</sup>. Ces rescapés reçoivent des terres et fondent ce que l'on appellera, en leur honneur d'hommes libres : Libreville. Mais bien avant, le Gabon disposait déjà de systèmes de liaison qui, pour être rudimentaires, n'en étaient pas moins efficaces : les messagers, au service des chefs de tribus et de villages parcouraient sans cesse le littoral, les pistes et les rivières, reliant entre elles les différentes contrées de ce pays, diffusant des nouvelles.

On pouvait même noter une ébauche de la télégraphie avec le "*Nkoul*" des Fangs, sorte de tam-tam servant à la transmission des messages.

### **Illustration 15 : Deux outils traditionnels de communication des populations du Gabon**



Source : Office des Postes et Télécommunication du Gabon, *les origines lointaines de l'Office des postes et télécommunications*, in vingtième anniversaire de l'OPT, p 5.

- 1) A gauche : le *Nkoul* - tam-tam des Fang - fait de peau de bête...Le bois complètement évidé et mince, et la peau très tendue par-dessus.
- 2) A droite : le *Handja*, qui se compose d'un léger encadrement, fait de roseau dans lequel est ajustée et attachée une série dealebasses creuses, recouvertes de tablettes d'un bois dur et rouge. Les cylindres sont de grandeurs différentes, de façon à former une suite de notes régulières, sept en général ; deux baguettes

---

<sup>1</sup> Office des Postes et Télécommunication du Gabon (Service des Relations Publiques et du Marketing) : *Les origines lointaines de l'Office des postes et télécommunications*, in Vingtième anniversaire de l'OPT (1965-1985), p 4.

(une dure et une douce). Ce mini-xylophone avait une capacité telle qu'il pouvait alerter les guerriers d'un village situé à 3 ou 5 km.

Au début de la colonisation<sup>1</sup>, les Français durent même recourir à ces systèmes traditionnels, pour leur pénétration à l'intérieur des terres africaines. Peu à peu, ils y introduisirent des méthodes et des techniques de communication plus élaborées.

### **I-1 La création des bureaux de poste d'Assinié (Côte-d'Ivoire) et du Gabon**

Les bureaux de postes d'Assinie et celui du Gabon sont issus de l'arrêté du 7 août 1862, écrit par le baron Didelot, commandant supérieur des Etablissements de la Côte d'Or et du Gabon de l'époque. Le bureau du Gabon était considéré comme plus important que celui d'Assinie. Ce dernier se trouvait sur la Côte d'Or jusqu'au décret de 1893, lui donnant son nom actuel. Un seul agent suffisait pour chaque bureau. Celui d'Assinie, surtout, ne devait pas être surchargé de travail. Le courrier au départ du Gabon était acheminé vers les bureaux du Havre et de Calais, par l'intermédiaire de la poste anglaise de Fernando Po. Ces deux postes avaient pour mission principale d'assurer l'expédition, la réception et la distribution des lettres.

Depuis cette époque jusqu'en 1957, date de la naissance de l'Office des postes et des télécommunications de l'Afrique Equatoriale Française, par décret n°57-622, du 15 mai 1957, pris en application des dispositions du décret n°56-1229 du 3 décembre 1956 portant réorganisation et décentralisation des Postes et télécommunication d'Outre-Mer, en dépit des efforts consentis par la puissance coloniale, l'offre des télécommunication dans cette sous-région d'Afrique est restée limitée à la mise en place de quelques services postaux, téléphoniques ou radioélectriques.

### **I-2 Organisation générale du réseau radio à la veille des indépendances**

Le réseau radiotéléphonique et radiotélégraphique de l'Office comptait, au 31 décembre 1958, 131 stations radioélectriques ouvertes à la correspondance publique. Leur répartition est donnée dans le tableau ci-après :

---

<sup>1</sup> RATANGA ATOZ (A.), *Histoire du Gabon*, Atlas de l'Afrique, Gabon, p 16. D'après cet auteur, la colonisation fut d'abord l'oeuvre de la marine française. Les données sur le Gabon furent collectées par des officiers et des médecins tels que Darricau, Pigeard, le marquis de Compiègne, l'amiral Bouët de Willaumez, etc. De riches informations sur ce pays furent par ailleurs fournies par l'explorateur Paul Belloni du Chaillu (1837-1893), ainsi que d'autres voyageurs de diverses nationalités. Mais c'est Savorgnan de Brazza (1832-1905) qui fut le principal acteur de l'expansion de la colonie du Gabon. Après avoir remonté l'Ogooué jusqu'à sa source, il créa en 1880 de nombreux postes, à l'origine de plusieurs villes actuelles (Njolé, Boué, ...) et jeta l'architecture d'un vaste ensemble territorial, le Congo français.

**Tableau 38 : Répartition des principaux matériels en 1958**

| Type de station     | GABON     | CONGO     | CENTRAFRIQUE | TCHAD     | TOTAL      |
|---------------------|-----------|-----------|--------------|-----------|------------|
| Stations Postel     | 26        | 22        | 35           | 27        | <b>110</b> |
| Stations RAC        | 2         | 3         | 3            | 10        | <b>18</b>  |
| Stations Militaires |           |           |              | 3         | <b>3</b>   |
| <b>TOTAL</b>        | <b>28</b> | <b>25</b> | <b>38</b>    | <b>40</b> | <b>131</b> |

Source : Office des Postes et Télécommunications, dixième anniversaire de l'Office des Postes et Télécommunications de la République gabonaise, p15.

De plus, 30 stations privées étaient rattachées directement aux stations du réseau de l'Office.

Elle étaient réparties de la façon suivante :

|                     |    |                           |   |
|---------------------|----|---------------------------|---|
| République du Congo | 10 | République Centrafricaine | 3 |
| République du Gabon | 11 | République du Tchad       | 6 |

Les stations de l'Office étaient groupées en secteurs d'entretien répartis de la façon suivante :

|              |              |       |             |
|--------------|--------------|-------|-------------|
| CONGO        | Dolisie      | GABON | Libreville  |
|              | Fort-Rousset |       | Franceville |
| CENTRAFRIQUE | Bangui       |       | Mouila      |
|              | Bouar        | TCHAD | Oyem        |
|              | Bangassou    |       | Fort-Lamy   |
|              |              |       | Abéché      |
|              |              |       | Moundou     |

Colonie la plus riche de l'Afrique Equatoriale Française, le Gabon présentait, à la veille de son accession à la souveraineté internationale, un sous-équipement préjudiciable. Une des tâches prioritaires de la jeune république fut donc de mettre en place une politique visant à développer les voies et les réseaux de communication.

## ***II LES INDEPENDANCES ET LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR***

Les politiques de développement définies depuis l'indépendance ont toujours intégré la maîtrise des techniques les plus modernes de communication et d'information. Cette politique a pris forme avec la création, dès 1964, de l'Office des postes et

télécommunications<sup>1</sup>. Les infrastructures de télécommunication héritées de la colonisation et les efforts d'investissement consentis après l'indépendance ont placé le Gabon parmi les pays africains les mieux équipés en matière d'infrastructures de communication. Mais comment en est-il arrivé à ce niveau ?

## **II-1 Des investissements publics planifiés**

C'est dès l'indépendance que l'État est perçu comme un acteur de premier plan de la vie économique nationale. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », les premiers dirigeants de l'État indépendant mettent alors en place des structures politiques, administratives et économiques capables de prendre le relais de l'appareil productif de l'État colonial. Affirmée dès le premier plan de développement (1961-1964), cette orientation entendait ainsi faire jouer à l'État un rôle « moteur » non seulement dans la modernisation de l'agriculture mais aussi dans l'industrialisation du Gabon.

S'agissant des télécommunications, la nécessité de relayer l'État colonial dans l'entretien des infrastructures de base, ainsi que la complexité et l'ampleur des investissements indispensables à leur développement, a rendu plus cruciale l'intervention de l'État dans le secteur. Le cinquième plan (1984-1988), résume les efforts de l'Etat en la matière :

### **A - Situation dans les années 1980**

a) Le réseau de transmissions comprenait :

#### **- des axes de faisceaux hertziens de grande capacité, avec canal de télévision :**

- l'axe Sud-Est : Libreville, Kango, N'Djolé, Booué, Lastourville, Koulamoutou, Mounana, Moanda, Franceville, Léconi, Akiéni, Okondja;
- l'axe Libreville-Lamharéné-Port-Gentil;

#### **- des liaisons troposphériques, sans télévision entre Libreville-Oyem ; Libreville-Port-Gentil ; Lamharéné-Mouila-Moanda.**

b) Quant à la communication téléphonique, elle était constituée des réseaux :

**- des réseaux téléphoniques automatiques et des réseaux urbains** à Libreville avec un centre de transit international automatique, dont l'extension a été achevée en 1984 ; Port-Gentil, avec une extension récente de son réseau ; les centres desservis par l'axe Sud-Est : N'Djolé, Lastourville, Koulamoutou, Moanda, Franceville, dont les réseaux sont encore

---

<sup>1</sup> Créé par la loi n°14/64 du 29 octobre 1964, l'Office des Postes et Télécommunications du Gabon, fut un établissement public à caractère industriel et commercial dont les missions premières étaient d'une part l'exploitation du service public des Postes et des Télécommunications, et de l'autre la préparation et l'exécution des plans d'équipement de l'Office. Longtemps resté le monopole de l'acteur national, le gouvernement du Gabon face aux difficultés économiques et financières rencontrées, souhaite se désengager de certaines entreprises publiques, parmi lesquelles l'Office des Postes et Télécommunications afin d'impliquer le secteur privé dans la gestion et le financement de ces dernières.

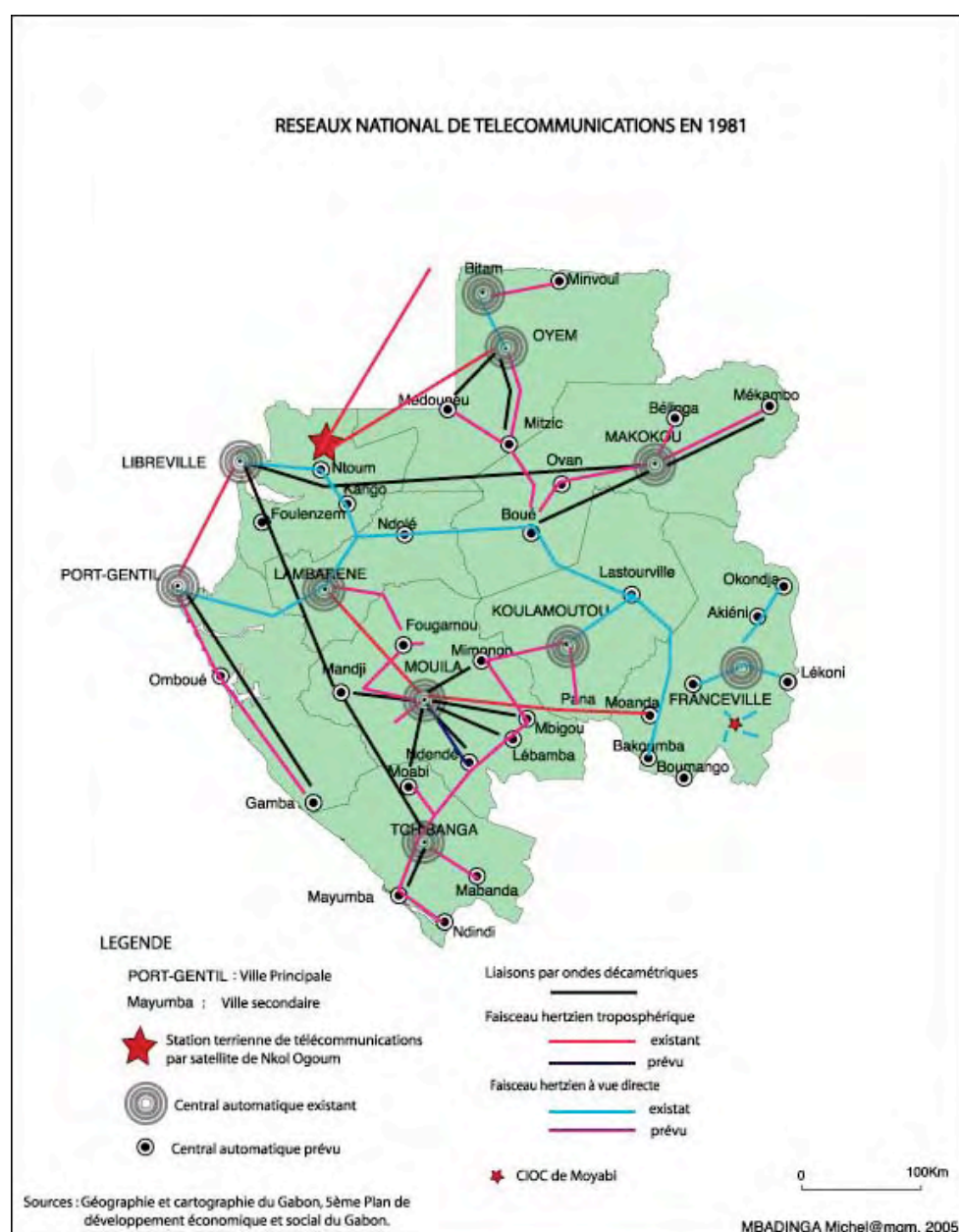
insuffisants à l'exception de ceux de Franceville et N'Djolé ; Lambaréné Mouila, Oyem et Bitam ;

**- des centraux téléphoniques de 50 à 200 abonnés dans plusieurs autres centres.**

c) Des centres de réémission de télévision à Port-Gentil et Lambaréné, ainsi que dans les localités desservies par l'axe Sud-Est : N'Djolé, Booué, Koulamoutou, Lastourville, Moanda, Franceville, Léconie, Akiéni et Okondja.

d) Une station terrienne de télécommunications et de télévision par satellites. Le réseau national de télécommunications et de télévision, dans les années 1980, se présentait de la manière suivante :

**Carte 23**





## **B - Les objectifs visés par l'Etat :**

- doter toutes les régions et les centres ruraux de l'intérieur des moyens modernes de télécommunications ;
- assurer la couverture en télévision de l'ensemble des localités du territoire, y compris en milieu rural

Ces objectifs visent à rompre l'isolement de la plupart des centres de l'intérieur, à favoriser ainsi l'implantation d'activités industrielles et commerciales et d'exploitations agricoles modernes pour freiner l'exode rural. Pour rehausser ces investissements qui présentent un caractère social marqué et une rentabilité assez faible, l'Etat se lance dans un programme de réalisation.

**C - Le programme de réalisations** qui comprend : un programme d'équipements pour les Télécommunications et l'Information ; un programme d'investissements pour les services postaux et financiers ; et des investissements généraux (bâtiments administratifs, logements, etc.).

### **a) Le programme d'équipements en télécommunications et information**

La couverture totale du territoire en téléphone et en télévision implique la réalisation des faisceaux hertziens qui constituent le schéma directeur, à savoir : l'axe côtier, dont le financement est assuré par la PID et les pétroliers ; l'axe Nord et Est (Oyem-Bitam-Makokou); l'axe Sud (Mouila-Ndendé-Tchibanga) ; et l'axe transversal (Ndendé-Mbigou-Moanda).

Pour chacun de ces axes seront réalisés : le faisceau hertzien avec les bretelles afférentes ; des centraux téléphoniques et des réseaux dans les localités desservies ; des émetteurs de télévision pour la couverture des localités de la zone d'influence du faisceau avec le choix entre des émetteurs de grande puissance ou un plus grand nombre d'émetteurs de faible puissance.

La réalisation complète des 3 axes restants (non compris l'axe côtier dont le financement est déjà assuré avec la participation des compagnies pétrolières), avec les installations téléphoniques et télévision, représente un investissement total de l'ordre de 32 milliards de francs courants, ainsi répartis :

- axe Nord et Est : 12,5 milliards de francs Cfa
- axe Sud : 10 milliards de francs Cfa
- axe transversal : 7 milliards de francs Cfa
- compléments à l'axe Sud-Est : 3,2 milliards de francs Cfa

A ces équipements de couverture du territoire, s'ajoute :

- l'extension de Libreville pour la desserte des zones suburbaines (coût : 5 850 millions) ;

- la station côtière (coût : 1 200 millions);
- le doublement du tronc commun Libreville-Fourplace (2 800 millions), pour la sécurisation des liaisons. Au total, le programme de télécommunications et télévision était estimé à 42 milliards de francs courants sur la période du Plan.

#### **b) Les investissements des services postaux et financiers**

Le programme d'investissements des services postaux et financiers comprend : la construction d'un centre de tri et de distribution (2 100 millions) ; la poste automobile rurale et la collecte de l'épargne rurale pour un coût estimé à 2 milliards de francs Cfa.

#### **c) Les investissements généraux des services centraux**

L'ensemble de ces investissements (bureaux administratifs et sociaux, logements du personnel, directions provinciales) devrait pouvoir être limité dans une enveloppe d'environ 12 milliards de francs Cfa. L'ensemble des investissements pour les Postes et Télécommunications et la couverture de la Télévision est estimée à environs 60 milliards de francs Cfa, dont 42,5 au titre de la couverture du Gabon en infrastructures liées au téléphone et à la télévision.

#### **D- Le financement du programme des Postes et Télécommunications**

L'Etat pourrait prendre à sa charge une partie des dépenses d'investissements dont la rentabilité n'est pas assurée, mais dont la réalisation est justifiée par des motifs sociaux ou stratégiques, par exemple : 20 % des axes Nord-Est, Sud et transversal, pour tenir compte de leur faible et de la desserte des localités isolées, et les dépenses des émetteurs de la Radio et télévision gabonaise ( RTG ), soit un coût total de l'ordre de 8 milliards de francs Cfa courants ; 50% de la station côtière destinée à la sécurité, soit 600 millions de francs Cfa;

- 20% de bureaux de poste et de la poste automobile rurale qui présentent un caractère social marqué ; soit au total, environ 9,2 milliards de francs Cfa.

L'ensemble des investissements des Postes et télécommunications (48,4 milliards de francs Cfa) devrait être financé de la façon suivante : OPT : 12 ; Etat : 9,2 ; emprunts par OPT : 27,2 représentant un service de 13,6 milliards sur la période du plan.

Les dépenses à la charge de l'OPT sur la période du Plan seraient alors de 25,6 milliards auxquels pourraient s'ajouter 12 milliards pour les services centraux, soit au total environ 37 milliards de francs Cfa. En définitive, les dépenses de développement à la charge de l'État sont détaillées de la façon suivante :

**Tableau 39: Dépenses publiques de développement des Postes et Communication  
( 1984-1988 )**

|                                                   | 1984       | 1985        | 1986        | 1987        | 1988        | Total       |
|---------------------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Etudes d'avant-projets des axes de communication  | 700        |             |             |             |             | 700         |
| Contribution à la réalisation du programme P et T | -          | 1500        | 1500        | 2000        | 2000        | 7000        |
| Equipements RTG                                   | -          | -           | -           | 500         | 500         | 1000        |
| Formation d'agents de communication               | -          | -           | -           |             | -           | -           |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>700</b> | <b>1500</b> | <b>1500</b> | <b>2500</b> | <b>2500</b> | <b>8700</b> |

Source : Cinquième plan de développement économique et social du Gabon, p 245.

Jusqu'au début des années 1980, le Gabon avait en effet vécu sur la base des infrastructures et les équipements de télécommunications mis en place pour couvrir les besoins de l'ex-AOF. Conformément aux orientations du IIIe Plan (1976-1980), il s'agissait d'entretenir le patrimoine des infrastructures de communication existantes, de moderniser et de développer les services rendus et d'améliorer la productivité de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). Le IVe Plan (1980-1984) conserve les mêmes orientations en y ajoutant l'ouverture de nouvelles liaisons. Avec le Ve Plan (1984-1988) s'ouvre une seconde phase dans les politiques et stratégies de développement des télécommunications, qui va durer jusqu'en 1990, marquée par un vigoureux coup d'accélérateur des investissements publics en faveur du sous-secteur. En un an (de 1980 à 1988), ceux-ci passent d'un peu plus d'un demi milliard de francs CFA à plus d'un milliards.

La part des télécommunications dans les investissements publics totaux s'accroît de 2,5% à 5,7% alors que leur part dans les investissements du secteur tertiaire passe de 10,1% à 18,9%. A ce changement d'orientation de la politique de développement des télécommunications et à cette perception de leur poids socio-économique correspond une nouvelle approche de la gestion du sous-secteur visant à rentabiliser l'offre des services de télécommunication par une approche plus commerciale et un comportement des agents plus proche de celui des travailleurs du secteur privé.

Malgré leur importance, les investissements réalisés n'ont cependant pas suffi à répondre aux besoins de renouvellement et de modernisation des équipements, ni à satisfaire les demandes croissantes d'abonnement. Ces besoins ont conduit les autorités à donner à l'Office des télécommunications l'objectif de développer une infrastructure nationale de télécommunications hautement productive et capable de stimuler l'activité économique nationale, d'améliorer l'accès au système de télécommunications, de favoriser le développement des banques de données nationales et de susciter l'implantation d'une industrie locale ou régionale de télécommunications. Il fut en outre prévu d'encourager le financement des télécommunications par l'épargne intérieure. La stratégie a consisté à mettre en œuvre un

plan de rattrapage des télécommunications, un programme de développement des télécommunications rurales et un système de contrat-plan de trois ans entre l'Etat et l'Office.

## **II-2 Le développement des infrastructures de télécommunications**

Les efforts d'investissement consentis dans les années 1980 par l'État ont permis de doter le Gabon des infrastructures et des équipements de télécommunications nécessaires au développement des technologies les plus avancées existant à travers le monde. Ces efforts ont même fait que les télécommunications sont devenues l'un des principaux secteurs sur lesquels reposent les investissements lourds réalisés dans l'économie. Ces investissements se sont dirigés essentiellement vers les liaisons satellitaires, vers la mise en place de la fibre optique et vers le réseau internet.

### **II-2-1 Les liaisons satellites**

Elles ont été mises en service dès 1971, puis renforcées dans les années 1980 par un réseau de onze stations terrestres (ST) formant le réseau Equasat, qui n'a malheureusement pas réalisé l'objectif de couverture globale du Gabon en télécommunications, radiodiffusion et télévision. Pour remédier en partie à cette situation, Gabtel a introduit dans les années 1990 la technologie VSAT (Very small aperture terminal), afin de développer un réseau orienté vers la téléphonie et le traitement des données dans les zones reculées. Les sites constituant le réseau VSAT ont connu une augmentation régulière.

### **II-2-2 La fibre optique**

Pour faire face aux rapides changements technologiques, un réseau de liaisons numériques par fibre optique a été esquissé, mais demeure très diffus. En mai 2002, à partir de Libreville comme point d'atterrissage, le Gabon s'est officiellement connecté au câble sous-marin dénommé SAT 3/WASC qui transporte actuellement 60 % des communications internationales, ce qui devrait faire baisser le coût des communications et augmenter la bande passante de tous les flux, notamment ceux de l'internet. Ces bouleversements affectent les anciens services de transmission de données comme le télex dont le nombre de lignes principales est en chute libre (267 en 2001, 243 en 2002). Outre l'amélioration du réseau filaire (fixe), la réalisation en cours par Gabon Télécom de trois boucles de fibres optiques à Libreville a pour objectif d'accroître l'offre de solutions Internet haut débit à partir des technologies ADSL, BLR et ATM.

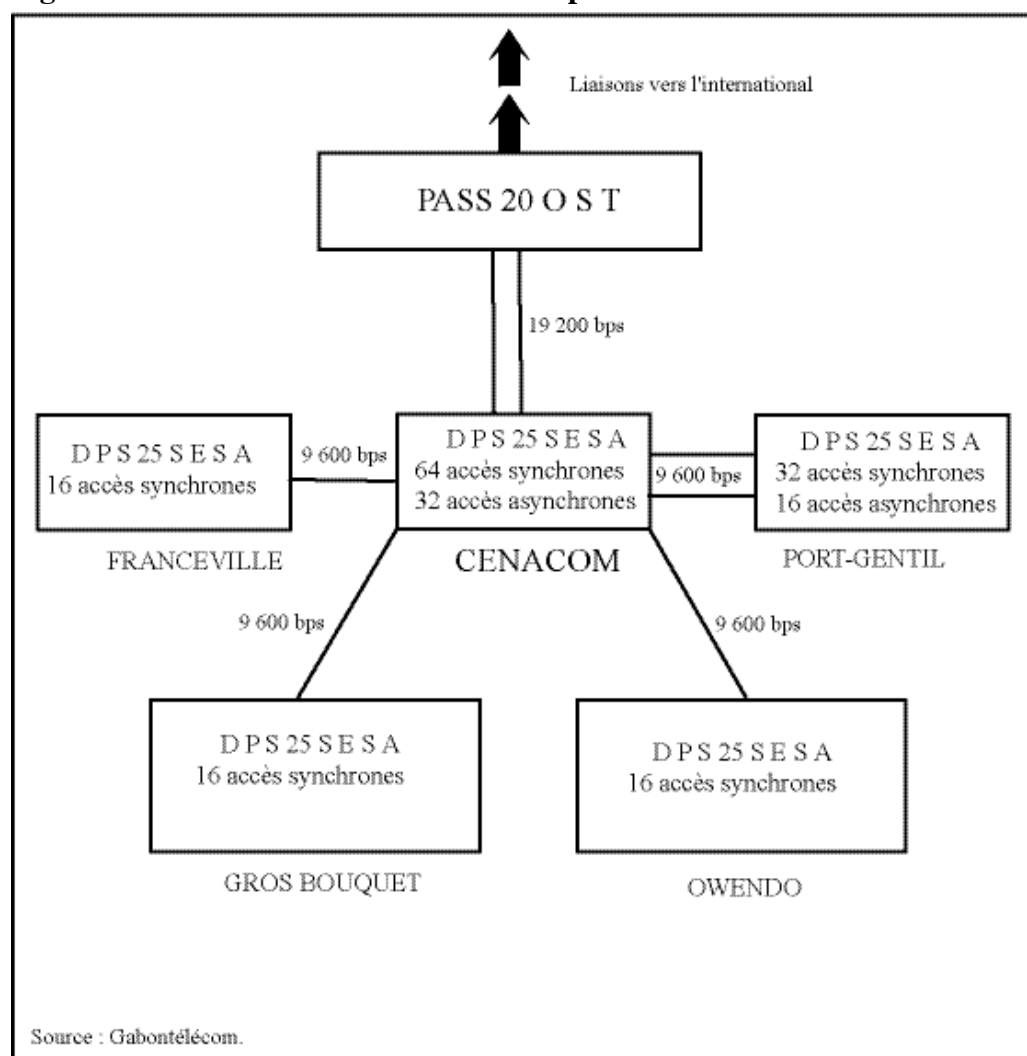
## II-2-3 Les réseaux de transmission de données

Le réseau commuté de transmission de données par paquets du Gabon (Gabonpac) qui utilise X 25 comme protocole de transmission, a été mis en place au début des années 1980 par l'OPT pour couvrir les besoins des entreprises gabonaises en matière de transmission de données. Deux opérateurs contrôlent ce marché : Gabontel et Télécom Gabon ; comment ces derniers interviennent-ils ?

### II-2-3-1 Le réseau Gabtel

Le réseau Gabonpac comprend aujourd'hui cinq points d'accès et dessert trois villes: Libreville, Franceville et Port Gentil. Libreville compte trois points d'accès : le premier au CENACOM, le deuxième à Gros Bouquet et le troisième à Owendo. Ci-dessous l'architecture réseau de Gabonpac en étoile dont le centre est le nœud du CENACOM.

**Figure 4 : Architecture du réseau Gabonpac**



Chaque nœud est équipé d'un commutateur DPS 25. Les commutateurs du CENACOM et de Port Gentil sont dupliqués afin d'assurer une disponibilité maximum du réseau. Chaque nœud

satellite est relié au nœud du CENACOM par une liaison à 9 600 bps. Dans le cas de Port Gentil cette liaison est doublée.

Le réseau Gabonpac est relié à l'international par une liaison à 64 kbps.

#### ***a) Configuration des nœuds du réseau***

Le débit maximum offert aux abonnés est de 19 200 b/s. La liaison vers l'international est réalisée au moyen d'un commutateur OST (Pass 20) connecté par deux liaisons synchrones à 19,2 Kbps au DP S 25 du CENACOM.

#### ***b) Profil des clients et des applications utilisant le réseau***

Les principaux clients du réseau Gabonpac sont les banques, les sociétés de négoce, les transitaires et les douanes. Les douanes sont devenues aujourd'hui le principal prescripteur du réseau Gabonpac. Elles incitent fortement les transitaires à s'y connecter pour avoir accès à l'information concernant les procédures de dédouanement. Les applications utilisant ce réseau sont des applications anciennes et peu gourmandes en bande passante comme : les applications transactionnelles utilisant des terminaux passifs ; la connexion de distributeurs automatiques de billets ; et la consultation de comptes bancaires.

Les limites présentées par Gabonpac dans le transfert de gros fichiers ou avec des applications de type client/serveur, les applications les plus couramment utilisées aujourd'hui, ont conduit l'OPT/Gabon Télécom à développer de nouvelles connexions comme la connexion au réseau Internet ou la constitution d'un réseau privé par satellite ou encore l'utilisation de liaisons hertziennes en ville. Mais comment se présente le réseau de Télécom Gabon ?

### **II-2-3-2 Le réseau Gabon Télécom**

#### ***a) Le réseau Internet***

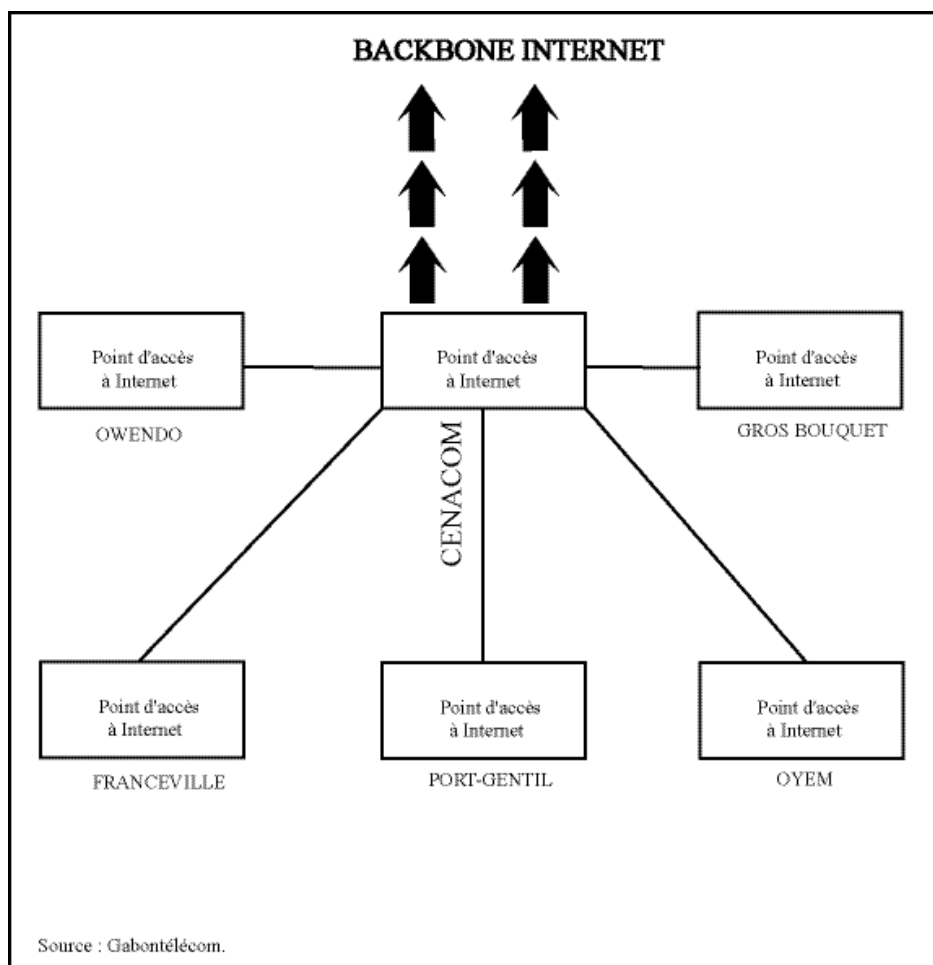
Ce réseau permet de raccorder le Gabon au réseau Internet mondial. Il a été mis en service en mai 1998. Il comporte aujourd'hui douze points d'accès dont trois sont situés à Libreville (CENACOM, Gros Bouquet et Owendo) et neuf en province (Franceville, Port-Gentil, Oyem, etc.). Deux types de raccordements sont disponibles pour ces clients : connexion temporaire par liaison téléphonique classique ou raccordement permanent par liaison spécialisée à 64 kbit/s.

La commercialisation des accès à Internet par ligne téléphonique est faite conjointement par **Gabon Télécom et par la société Internet Gabon**. Trois services, en sus de l'accès au réseau, sont proposés aux clients de Gabon Télécom : messagerie, serveur de nouvelles et hébergement de sites Internet.

### ***b) Architecture du réseau Internet***

C'est une architecture en étoile dont le centre est le CENACOM. Chaque nœud du réseau est constitué d'un ensemble de routeurs Cisco qui permettent de raccorder les clients du réseau soit par le réseau commuté soit par liaison spécialisée et de router les connexions vers le réseau Internet. La figureci-dessous est une illustration de cette architecture.

**Figure 5 : Architecture du réseau Gabon Télécom**



Chaque nœud distant est raccordé au nœud du CENACOM par une liaison de 128 ou 64 Kb/s. Les raccordements par liaison spécialisée sont réalisés au moyen de routeurs Cisco de la série 2600. Les raccordements par le réseau téléphonique sont principalement réalisés par des serveurs. L'accès au Backbone du réseau Internet se fait par un routeur.

Tous les accès au réseau Internet sont contrôlés et filtrés par un garde barrière situé au CENACOM. Ce garde barrière est constitué d'une station Sun et d'un logiciel CheckPoint. L'ensemble des services Internet offerts par Gabon Télécom sont : Internet, Mail, Informations, garde barrière. Quatre stations Sun hébergent l'ensemble des services, et une

plate-forme de supervision HP Openview permet de surmonter tous les incidents affectant les matériels de télécommunication, et fournit en permanence des statistiques élaborées sur leurs performances.

### *III LES NOUVELLES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET L'ETAT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU SECTEUR*

#### **III-1 Les nouvelles réformes institutionnelles**

Les politiques et les stratégies de développement des technologies de l'information et de la communication sont ponctuées par plusieurs grandes réformes dans le secteur des télécommunications, entre autres : **le lancement du Projet SDNP/RDD (Réseau de Développement Durable)**. Les services publics disposent d'une masse d'informations susceptibles d'intéresser les chercheurs, les étudiants, les citoyens, les collectivités locales et les entreprises tant sur le plan national qu'au niveau mondial. L'objectif prioritaire d'un accès facile à cette information est de soutenir le développement durable et continu des jeunes Etats et leur évolution progressive vers un Etat de droit et vers la bonne gouvernance. L'avènement de l'Internet, et sa mise en pratique par l'Etat, offre ainsi aux pays en voie de développement, soucieux de leur développement ainsi que du bien-être de leurs populations, l'occasion de conquérir une place de choix dans le concert des Nations. Pour s'inscrire dans cette logique, le Gabon exécute un projet gouvernemental dénommé Réseau de développement durable Internet (RDD-INTERNET). Opérationnel depuis octobre 1996, ce projet vise une plus grande accessibilité et visibilité de l'information publique par les citoyens, pour soutenir la prise de décision et le développement.

Le concept fondamental qui sous-tend le projet est l'établissement au niveau national d'une capacité à produire, à exploiter et à échanger l'information adaptée entre divers partenaires nationaux en vue d'une meilleure prise de décision et pour promouvoir un développement durable. Ce projet a pour but aussi de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment INTERNET dans l'optique d'accroître la collaboration entre les différents acteurs et opérateurs du développement durable. Il permettra à la fois l'accès à l'information disponible à l'extérieur via les connexions internationales et la disponibilité à l'échelle nationale d'un réseau de partenaires, pour favoriser la production, l'organisation, l'accès et l'échange permanent de données et d'informations entre les différentes institutions nationales, internationales et régionales, partenaires du développement durable au Gabon. Ce projet devrait constituer un cadre de coordination de l'action gouvernementale pour l'organisation de son système d'information et



pour l'accès généralisé à celle-ci. Il vise à accroître la capacité de prise de décision des gouvernants et encourager l'implication des communautés locales dans le processus de développement durable.

Ce réseau est découpé en plusieurs systèmes d'informations à caractère public et privé. Le système national d'information est ainsi organisé autour de neuf sous-réseaux thématiques appelés "pôles sectoriels". Ces pôles regroupent les institutions, les individus, les Ong, les projets nationaux et sous régionaux et les entreprises travaillant dans un domaine donné. On trouve donc les secteurs suivants : environnement, éducation, enseignement supérieur et recherche, santé et population, médias culture et arts, collectivités locales, administration, commerce, tourisme et industrie, les organismes internationaux, les ONG.

L'un des objectifs est d'amener les partenaires d'un même pôle à coopérer, échanger et partager à la fois l'information, les expériences, les synergies, entre eux et avec le public mondial pour le développement du pays. Le projet est supervisé par un Comité national de pilotage comprenant les représentants des secteurs et des bailleurs de fonds, et il est exécuté par une unité nationale de coordination de quatre personnes, et des unités sectorielles de coordination. L'acquisition des équipements nécessaires au serveur principal et aux points focaux sectoriels, et un programme de formation afin d'encourager les acteurs à utiliser les services du réseau, sont prévus.

Puis, sous la pression de la Banque mondiale et dans la foulée des réformes structurelles et institutionnelles consécutives à la dévaluation du franc CFA, **la seconde réforme majeure a consisté à libéraliser le secteur des télécommunications entre 1999 et 2000, l'ouvrant ainsi aux opérateurs privés.**

En effet depuis cette date, trois opérateurs de téléphonie mobile sont désormais installés au Gabon : Libertis, (filiale de Gabon TELECOM), Telecel Gabon (filiale de Atlantique Télécom), et Celtel Gabon (filiale du groupe sud africain MSI Cellular).

Comme autre réforme, il y a aussi **la scission de l'Office des Télécommunications en deux entités** : Gabon Poste d'une part et Gabon Télécom de l'autre.

Par ailleurs, le Code des télécommunications a prévu la mise en place d'un organe de régulation indépendant chargé de formuler les règles et les procédures régissant la production et la fourniture de services de télécommunications. L'unanimité s'est faite en effet depuis longtemps sur la nécessité d'un tel organe dans un régime libéralisé et ouvert à la concurrence si les pays en développement notamment veulent s'approprier les technologies de l'information et de la communication et se positionner sur le marché mondial, **l'Agence de Régulation des Télécommunications (ARTEL) dans le cas du Gabon.**

Autorité administrative placée sous la double tutelle du ministère de la Communication, des postes et des technologies de l'information, puis du ministère de l'Economie, des finances, du budget et de la privatisation, régie par la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise l'Agence de régulation des télécommunications but principal la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur des télécommunications, ses missions sont les suivantes : veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de télécommunications ; s'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ; garantir une concurrence saine et loyale dans le domaine des télécommunications ; définir les principes devant régir la tarification des services fournis ; instruire les demandes d'autorisations et de déclaration, et préparer les décisions y afférentes ; préparer les dossiers et lancer les appels d'offre pour concessions, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; définir les conditions et les obligations d'interconnexion et de partage des infrastructures ; assurer la gestion du spectre des fréquences attribuées au secteur des télécommunications, notamment l'assignation et le contrôle des fréquences dudit secteur ; établir et gérer le plan de numérotation ; soumettre au gouvernement toutes propositions et recommandations tendant à développer et moderniser le secteur des télécommunications ; instruire les dossiers d'homologation des équipements terminaux et préparer les décisions y afférentes ; exercer toute mission d'intérêt général que pourrait lui confier le gouvernement dans le secteur des télécommunications ; et émettre un avis sur les projets de textes à caractère législatif et réglementaire en matière de Télécommunications.

### **III-2 L'état de l'offre et de la demande des services**

Les réformes institutionnelles entreprises au Gabon, la relative qualité et l'étendue du réseau de télécommunications, la disponibilité des ressources humaines et l'esprit d'entreprise qui anime un nombre grandissant de jeunes Gabonais ont créé les bases de la diffusion et du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais, en dépit des actions de promotion et des nombreuses mesures d'incitation lancées par le Gouvernement et des organisations internationales, les technologies de l'information et de la communication restent inaccessibles pour de nombreuses entreprises et la grande majorité de la population.

### **III-2-1 Sous-développement des industries d'équipements et vive concurrence sur le marché de l'offre de matériels**

En tant que secteur de production manufacturière, l'industrie des technologies de l'information et de la communication inclut plusieurs composantes que l'on peut regrouper en quatre catégories de produits : les équipements de télécommunications, les équipements de traitement de données et les logiciels, les semi-conducteurs et l'électronique grand public. Au Gabon en dehors de quelques timides expériences de montage de téléviseurs, il n'existe guère d'industries de haute technologie fondées sur la micro-électronique ou l'informatique. Cette absence d'unités de production d'équipements ne fait du reste que refléter le blocage du processus d'industrialisation de l'économie en général. Or, en l'absence de telles activités, il est illusoire d'espérer surmonter rapidement et facilement les difficultés liées à l'appropriation et aux délais d'apprentissage des nouvelles technologies.

Constituée quasi-exclusivement de matériels importés, l'offre d'équipements informatiques, de télécommunications et audiovisuels est ainsi assurée par une multitude de vendeurs de taille très variable. La gamme des produits offerts est largement dominée par ceux des grands constructeurs comme IBM, Bull, Compaq, HP, Dell, etc. pour les ordinateurs, ou comme Alcatel, Philips, Bell, Motorola,... pour les équipements de télécommunications.

On retrouve la même domination du marché de l'audiovisuel par des marques mondialement connues. Ces matériels coexistent cependant avec une multitude d'autres matériels dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que se multiplient les petits revendeurs. Si la vive concurrence, qu'une telle situation crée, a permis de diversifier les possibilités de choix de la clientèle, elle n'a pas en revanche provoqué une baisse sensible des prix du marché. Le caractère oligopolistique du marché de l'industrie des technologies de l'information et de la communication fait que les prix dans chaque pays, dans les pays en développement particulièrement, sont en réalité déterminés par les stratégies commerciales d'une dizaine à une quinzaine de firmes multinationales.

### **III-2-2 La téléphonie**

A défaut de l'implantation d'industries de haute technologie, le niveau de développement des applications et des services liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est généralement considéré comme une solide rampe de

lancement pour l'entrée d'un pays dans l'économie de l'information. Cette hypothèse peut se vérifier dans le cas du Gabon à travers différents réseaux.

### Le téléphone fixe

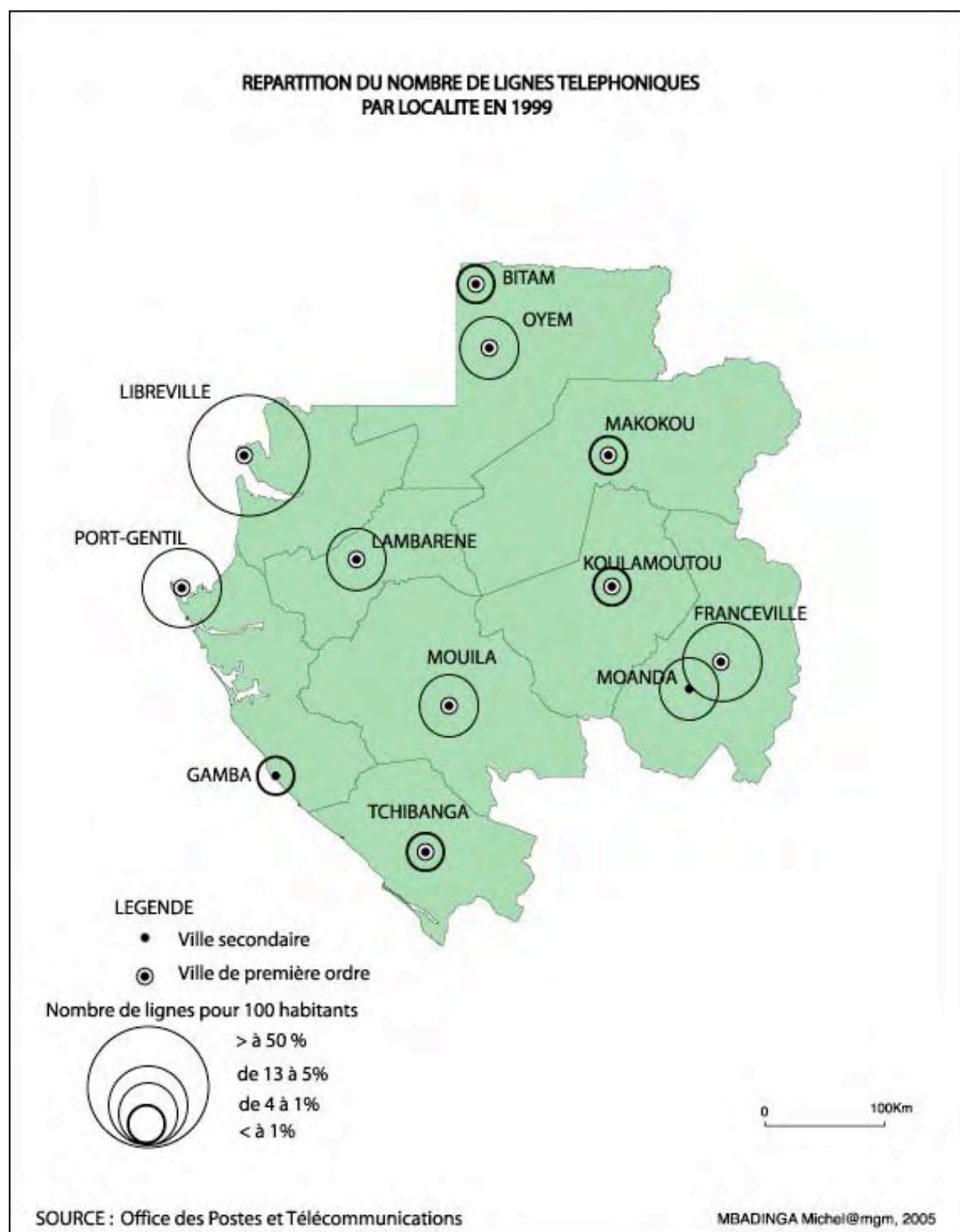
Le réseau téléphonique classique filaire au Gabon souffre des mêmes maux que les autres réseaux matériels ; il est mal réparti, discontinu avec un service de qualité médiocre avec des coûts élevés. Pourtant le Gabon semble jouir d'une situation relativement bonne en Afrique : si l'on se réfère aux statistiques officielles des télécommunications il serait un des mieux pourvus d'Afrique avec un nombre de lignes relativement élevé par rapport à sa population<sup>1</sup>, 32 lignes pour 1000 habitants mais avec une forte distorsion entre villes et campagnes puisque toutes les lignes sont en ville et que Libreville avec plus de la moitié de la population, regroupe à elle seule 72% des lignes, soit 85 lignes pour 1000 habitants tandis que le reste du pays n'en compte que 12.

**Tableau 40 : Situation des télécommunications au Gabon (1993-1997)**

|                                             | 1993  | 1995  | 1994  | 1996   | 1997   |
|---------------------------------------------|-------|-------|-------|--------|--------|
| <b>DEMOGRAPHIE, ECONOMIE</b>                |       |       |       |        |        |
| Population                                  | 1020  | 1080  | 1050  | 1106   | 1138   |
| PNB par tête US\$                           | 5299  | 4730  | 3991  | 5120   |        |
| <b>RESEAU TELEPHONIQUE</b>                  |       |       |       |        |        |
| Lignes téléphoniques principales            | 29834 | 32000 | 31398 | 35000  | 37253  |
| Lignes principales pour 100 habitants       | 2.92  | 2.96  | 2.99  | 3.16   | 3.27   |
| % en Zones urbaines                         |       |       |       | 100%   |        |
| population de la ville principale           |       |       |       | 26,70% |        |
| % des lignes de la ville principale         |       |       |       | 71,80% |        |
| Lignes ville principale) pour 100 habitants |       |       |       | 8,5    |        |
| Lignes(reste du pays) pour 100 habitants    |       |       |       | 1,22   |        |
| Lignes digitales %                          | 97.80 | 96.00 | 87.00 | 96.00  | 97.60  |
| Liste d'attente                             |       | 3500  |       | 91000  | 10 000 |
| Téléphones publics                          |       |       |       | 518    | 830    |

Source : Chéneau-Loquay Annie, Rapport sur les NTIC au Gabon.

La situation apparaît moins favorable si l'on se réfère aux statistiques de l'opérateur national qui ne comptabilise que 27 065 lignes fixes en 1999, mais une forte croissance du nombre de téléphones cellulaires, 26 000 contre 9 500 selon l'UIT deux ans plus tôt. La répartition spatiale du parc confirme bien les déséquilibres régionaux et l'extrême polarisation des activités modernes sur Libreville, comme on peut le constater sur la carte 24.



De nos jours, Gabon Télécom compte environ 40 000 abonnés au réseau fixe, pour une population estimée à 1,3 million d'habitants, et donc une télédensité de 2,5 %. Le réseau de télécommunications filaires de Gabon Télécom dispose d'une technologie répondant aux normes européennes, par exemple la numérotation à 8 chiffres. Par ailleurs les réseaux AMPS

<sup>1</sup> CHENEAU-LOQUAY (A.), *Rapport sur les NTIC au Gabon*.

ont amélioré la couverture téléphonique en milieu rural ainsi que les besoins de transmission de données à bas débit. Un réseau VSAT couvre les services de téléphonie rurale. L'ensemble dispose de 24 autocommutateurs pour une capacité de plus de 55 000 abonnés. Le réseau AMPS est constitué de 2 autocommutateurs et de 10 cellules implantées à Libreville et dans 7 des 9 capitales provinciales, soit un taux de couverture de 85% et une capacité de plusieurs dizaines de milliers d'abonnés supplémentaires.

Les télécommunications internationales sont assurées par deux centres de télécommunications spatiales opérant sur deux satellites INTELSAT. Cette base est complétée par un autocommutateur de transit international, un nœud Internet, un réseau spécialisé de transmission de données, GABONPAC, une passerelle télématique - COMTEL, une messagerie et une passerelle d'échange de données informatisées. Ce dispositif offre aux usagers gabonais l'accès à tous les services télématiques locaux et étrangers, ainsi qu'à tous les services vidéotexte du Gabon depuis la France sur 3619 Gabon. Depuis quelques années Gabon Télécom pousse un important projet de téléphonie rurale renforçant l'offre de service de la carte prépayée Ogooué. D'ici 2025, l'objectif est d'installer des postes téléphoniques publics dans tout le Gabon.

### **Les communications par téléphone mobile**

Comme dans les pays développés, le téléphone mobile connaît en Afrique un succès qui dépasse les prévisions les plus optimistes, succès plus immédiat que celui d'internet<sup>1</sup>. A l'échelle du Gabon, le réseau cellulaire à la fois épouse la structure des anciens réseaux installés, mais aussi, étant donné sa configuration spécifique, permet à des zones périphériques, dépourvues de toutes autres infrastructures modernes, d'accéder aux lieux centraux. En effet, introduite en 1986 avec le réseau AMPS (standard américain) qui avait atteint au moins 8 860 abonnés en 1999, ce système a connu son évolution la plus spectaculaire avec la norme européenne dite GSM, opérationnelle la même année<sup>1</sup>. En octobre 2003, trois opérateurs se partagent un bassin téléphonique intra-urbain (reposant sur le système de prépaiement).

Le marché a explosé à la fin de l'année 2000, dépassant en six mois les prévisions faites sur 3 ans (50 000 lignes). En janvier 2003, selon une enquête auprès des professionnels, les trois opérateurs (Libertis, Telecel et Celtel) se partageraient un marché de 176 000 abonnés actifs.

---

<sup>1</sup> CHENEAU LOQUAY, *Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique*, Netcom, p121.

**Tableau 41 : Nombre d'abonnés actifs (Estimations en janvier 2003)**

|              | Abonnés actifs | Part de marché |
|--------------|----------------|----------------|
| Libertis     | 86 000         | 49,00          |
| Celtel       | 55 000         | 31,00          |
| Telecel      | 35 000         | 20,00          |
| <b>Total</b> | <b>176 000</b> | <b>100%</b>    |

Source : CNUCED/OMS, Evaluation de l'état des connaissances et de l'utilisation des NTIC liées au commerce au Gabon, p19.

Le marché potentiel est évalué à 400 000 abonnés voir 600 000 (près d'un habitant sur deux). La concurrence se durcit progressivement, avec des baisses de prix et le développement des services offerts par chaque réseau.

Libertis, qui est la filiale de Gabon Télécom, a le réseau le plus étendu, la majorité de la clientèle et une offre de services plus variée ; suivent Celtel Gabon et Télécel Gabon, filiales de groupes internationaux dont l'offre différenciée des services renforce la concurrence dans ce secteur où la pénétration socio-territoriale inégale et les travaux d'extension respectifs devraient parvenir à moyen terme à une couverture du pays de 85 %.

### **La connexion internet**

Avec un parc informatique évalué à 25 000 ordinateurs (soit 1 pour 50 habitants) et 55 000 internautes en 2001 contre 3 000 en 2000, le réseau Internet du Gabon, dont la connexion officielle date de 1997, reste limité par une enveloppe discontinue et disparate (juxtaposition d'équipements obsolètes et modernes) de l'infrastructure des télécoms dont il épouse les contours. Ce réseau se compose en 2003 d'un nœud principal situé à Libreville avec deux entrées (une de Câble & Wireless aux États-Unis et l'autre de France Télécom en France). Le débit initial de 512 Kb/s (2001) a été porté récemment à 45 Mb/s avec la mise en service du câble SAT3. Huit nœuds secondaires de 128 Kb/s sont raccordés à ce nœud principal.

La connexion par satellite de 64 Kb/s, qui alimente l'Université des sciences et techniques de Masuku (Franceville) à partir des États-Unis depuis février 2000, complète cette infrastructure.

Le niveau de pénétration d'Internet est en croissance rapide, particulièrement dans les grandes villes où la qualité des liaisons téléphoniques le permet (Libreville, Port-Gentil,

---

<sup>1</sup> MAKANGA BALA Pépin, *Les télécommunications*, Atlas de l'Afrique (Gabon ), p 45.

Franceville). Les principales utilisations semblent être le courrier électronique, le "chat" et la visite de sites, très largement orientée vers des sites étrangers. Le commerce électronique reste très marginal, en partie à cause des coûts très élevés. En 2003 les coûts de connexion, en francs Cfa, des différents opérateurs se présentait de la manière suivante :

|               | Coût/Minute<br>Intra opérateur | Coût/Minute<br>Inter opérateur | Coût/Minute<br>Vers internaut | Coût du SMS |
|---------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Gabon Télécom | 50                             | 250                            | 700                           |             |
| Libertis      | 100                            | 250                            | 700                           | 50          |
| Celetel       | 100                            | 250                            | 700                           | 75          |
| Telecel       | 90                             | 250                            | 700                           | NC          |

Source : CNUCED/OMS, Evaluation de l'état des connaissances et de l'utilisation des NTIC liées au commerce au Gabon, p 21.

### **III-2-3 L'audiovisuel**

#### **Un réseau de radiodiffusion télévisuelle et sonore vétuste**

La radio demeure de loin le principal média en Afrique, le nombre de postes radiophoniques dépassant de beaucoup celui de tout autre appareil électronique. Il est courant de voir des groupes s'agglutiner autour d'un poste de télévision. Le partage des sources d'information constitue en fait une des caractéristiques du paysage audiovisuel africain : un journal est souvent lu par plus de dix personnes; on estime qu'il y a, en règle générale, trois utilisateurs pour chaque connexion Internet et il n'est pas rare de trouver la plupart des habitants d'un village groupés autour du seul poste de télévision disponible, souvent relié à une batterie automobile ou à un générateur d'électricité.

Aussi est-il aisé d'affirmer que toute politique de développement du secteur de l'information et de la communication qui ne tiendrait pas compte de la nécessité d'élargir l'accès aux médias traditionnels serait tout à fait incomplète.

Le réseau de radiodiffusion télévisuelle et sonore au Gabon a été en grande partie mis en service entre 1985 et 1987. De nombreux émetteurs sont en panne ou fonctionnent à puissance réduite. Ce réseau désormais obsolète devrait être remplacé par un réseau moderne afin d'assurer une meilleure couverture du territoire et une meilleure qualité du service des chaînes de télévision et de radio publiques. Ces remarques pour l'année 1997 (rapport telecom cité) semblent être encore valables de nos jours.



## **Des radios pour tous les goûts**

On estime qu'il est aujourd'hui possible d'atteindre plus de 60% de la population africaine grâce aux réseaux terrestre de radiodiffusion. Dans les zones rurales on reçoit l'une ou les deux chaînes diffusées par l'opérateur public national. Plusieurs provinces ont créé des radios locales conçues sur place : à Port Gentil, Oyem, Makoko, Tchibanga Franceville,

Les autorisations d'émettre ne sont pas octroyées par un organe de régulation mais par le ministère de l'Information.

Aujourd'hui en l'absence d'un réel soutien de l'Etat, les diffuseurs publics sont tentés de mettre l'accent sur une programmation économiquement rentable et donc de recourir à l'importation de programmes au détriment de contenus plus en rapport avec la réalité locale. Une émission très écoutée sur les femmes ne dispose d'aucun moyen, les journalistes se déplacent par leurs propres moyens et ne peuvent pas sortir de Libreville.

La radio internationale Africa n°1 fut créée en 1981. C'est une station semi-commerciale qui peut être reçue dans toute l'Afrique et compterait quelque 14 millions d'auditeurs. Africa n°1 a désormais un site sur Internet mais elle a des problèmes d'argent, son principal concurrent est RFI (Radio France internationale).

Des stations commerciales en FM ont vu le jour à la suite des mesures de libéralisation prises à partir de l'ouverture du régime politique après la conférence nationale de 1990 : Radio Soleil proche du parti des bûcherons ; Radio Unité, proche du PDG ; Radio Mandarine qui diffuse de la musique ; Génération nouvelle ; Radio Nostalgie, une représentation de la radio française,

Il existe aussi des radios religieuses. Notre Dame du perpétuel Secours, Sainte Marie, proche du Vatican. Ces radios émettent sur Libreville et ses environs

La majorité des stations commerciales gabonaises diffuse des programmes de divertissement et des informations. La production est limitée et on se contente souvent de reprendre les informations données par le diffuseur national. Les informations et l'activité locale, en particulier celles concernant les régions situées hors de la capitale, sont rarement couvertes. Si les autorisations d'émettre précisent bien l'obligation de diffuser des informations à caractère local, cette règle est souvent ignorée et il n'est pas possible de la faire respecter en raison de la faiblesse des ressources accordées aux organes de régulation.

Le secteur privé n'a pas montré d'empressement pour créer des stations de radio rurales. Les promoteurs de stations radio, soucieux avant tout de dégager des profits, s'intéressent très peu (ou pas du tout) à la diffusion de programmes pour les communautés

marginalisées. La population rurale n'a, en conséquence, pas d'autre choix que celui d'écouter les rares stations locales disponibles sur le réseau.

Le pouvoir politique n'a pas toujours accepté la nouvelle liberté de parole de certaines radios au Gabon. Deux stations ont été supprimées : Radio Liberté (qui selon plusieurs sources, aurait été bombardée par la garde présidentielle) et Fréquence Libre (qui fut démantelée). Radio Soleil est en butte à un certain ostracisme dont les causes semblent être politico-commerciales et son existence est problématique.

Les nouvelles radios ont par contre été bien accueillies par la population. Elles ont ouvert leurs antennes aux associations et aux syndicats. On déplore cependant l'absence d'une radio "culturelle" ciblée sur les questions de développement. On cite l'exemple d'une association de lutte contre le sida qui manque de structures d'accueil pour diffuser ses informations.

La BBC voudrait pouvoir émettre en FM à Libreville, mais la condition posée par le gouvernement est que Africa n°1 puisse aussi être reçue en FM à Londres ; RFI est en FM à Franceville.

L'Afrique est également depuis peu couverte par un satellite de diffusion numérique de la compagnie World Space établie aux Etats-Unis. Des diffuseurs d'Europe, des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, d'Egypte, du Burkina Faso, du Kenya et du Mali ont déjà donné leur accord pour fournir des programmes. Près de 80 canaux audio seront accessibles partout en Afrique à toute personne qui pourra déboursier près de 150 dollars pour l'acquisition d'un poste radio numérique spécial. Des services de données seront également disponibles. De plus, World Space a créé une fondation à but non lucratif (la WorldSpace Foundation) qui consacrera 5% des canaux à des programmes d'intérêt public et à des objectifs de développement<sup>1</sup>

### **Des chaînes nationales de télévision en difficulté**

Le système de diffusion des télévisions nationales s'apparente à celui de la radio même s'il est encore plus restreint puisqu'il ne dessert, que les grandes villes. RTG 1 avec 22 émetteurs couvre en principe l'ensemble du territoire mais elle aurait des problèmes d'équipement, et couvre en fait les chefs lieux de neuf provinces seulement...Elle dispose d'une trentaine de journalistes, de caméras Betacam, d'un seul véhicule de reportage, d'un matériel extrêmement vétuste de machines à écrire mécaniques, il n'y a pas d'ordinateurs. Il est très compliqué de téléphoner. Dans de telles conditions " le journal est vide ".

---

<sup>1</sup> Thème 5 du colloque d' « African Development Forum (ADF) » : *Politiques et stratégies pour accélérer le développement de l'infrastructure de l'information en Afrique* (<http://www.un.org/depts/eca/adf/adf99m.htm>)

La chaîne RTG2 avec 6 émetteurs a les mêmes problèmes ; elle ne dispose que d'un seul véhicule, pour une trentaine de journalistes, une même salle pour la radio et la télévision ce qui n'est pas correct pour les conférences de rédaction.

La télévision nationale diffuse sept heures par jour. La deuxième chaîne n'est pas reçue au nord à Oyem mais il y existe une station de radio locale et une télévision grâce à des aides de l'Allemagne.

Les programmes sont essentiellement constitués de rediffusions de séries américaines et européennes entrecoupées de documentaires souvent anciens et avec un journal d'informations surtout nationales le soir, suivi de l'interview d'une personnalité liée à l'actualité. Des ressources supplémentaires devraient être accordées aux télévisions locales pour diminuer la part des programmes étrangers au profit de programmes locaux.

### **Des chaînes étrangères très coûteuses**

L'ouverture des autorisations de diffusion a élargi la disponibilité de programmes de télévision par satellite. La tendance est la même que celle observée pour la couverture radio puisque Canal+ avec sa filiale Canal Horizons domine l'audience dans les pays francophones.

Il existe cependant des télévisions privées au niveau de Libreville : TV plus née en 1998 (appartenant à quelques investisseurs gabonais), chaîne de divertissement ; et Tele Africa, une chaîne cryptée (montée par un investisseur Français) qui propose un journal en images.

De nos jours, l'audience des programmes de télévision diffusés par satellite n'est pas constituée seulement par les élites urbaines qui peuvent s'acquitter des frais d'abonnement et acquérir les équipements de réception nécessaires, mais aussi par des habitants des quartiers modestes de Libreville. Le système de réception fait en effet l'objet de trafics divers qui permettent une baisse considérable des prix et donc un accès élargi aux catégories sociales moins privilégiées<sup>1</sup>.

On peut capter les chaînes disponibles, numériques et analogiques il existe plusieurs manières de procéder :

- par l'intermédiaire d'une parabole et avec démodulateur, l'abonnement à la société SAT Afrique est de 294 000 F Cfa par an ; ou grâce à une petite antenne qui permet de capter

---

<sup>1</sup> Les antennes paraboliques et leur système de décodage sont très coûteux, et ont une faible pénétration. Il existe trois vendeurs de paraboles sur le marché qui assemblent et vendent un matériel en provenance en grande partie des Etats-Unis : une antenne avec démodulateur coûte environ 1,2 millions de F CFA, à cause semble-t-il de l'étroitesse du marché. Certain ne vend qu'une dizaine d'antennes par mois. Pour la coupe du monde 2002, par exemple, une promotion avait été faite, ce

les micro-ondes (MMDS qui vient d'Angleterre). Ce deuxième système est commercialisé par TVSAT, station privée de télévision, créée en 1986, qui transmet ses propres programmes avec un codage en micro-ondes et offre l'accès au bouquet Canal Plus (Canal Horizon, TV5, CNN international, BBC) pour un abonnement annuel de 694 000 F cfa.

Mais la fraude est très courante car il est facile de décrypter le signal de TVSAT, des antennes et des décodeurs se vendent sur le marché. On peut estimer que 60% à 70% des foyers qui reçoivent le signal ne paient pas d'abonnement. Selon un spécialiste, Canal Plus laisse faire alors qu'il suffirait que TVSAT change son système de décodage pour éviter la fraude.

Face à la concurrence croissante dans le secteur de la diffusion par satellite plusieurs pays africains tendent, depuis un certain nombre d'années, à s'associer<sup>1</sup>. L'objectif que visé reste la baisse des prix des équipements, et la diffusion des programmes locaux sur des systèmes numériques.

### III-2-4 Une floraison de journaux

Le premier journal gabonais, le quotidien gouvernemental, l'*Union*, a été créé en 1975. On le trouve dans les grandes villes. Il a atteint un tirage de 15 à 18 000 copies à la fin des années 1980, 20 000 en 1998. Tous les médias étaient alors étroitement subordonnés au régime politique. Puis à partir de la conférence nationale de 1990, il y a eu une explosion médiatique. L'Etat s'est quelque peu désengagé de l'*Union* devenu plus ouvert, mais qui demeure le seul quotidien. La presse reste cependant sous contrôle du pouvoir politique.

Des hebdomadaires sont nés, en relation avec la création de nouveaux partis politiques : *Misamu* (les Nouvelles) lié à un parti d'opposition (Morena de l'abbé Noel NGOA) ; *La relance*, proche du PDG, parti au pouvoir ; *Le Bûcheron*, du rassemblement national des bûcherons, du Père Paul Mba Abessolo ; *Le Progressiste*, avait disparu, il a réapparu lors de la campagne électorale de 2001 ; puis interdit de toute publication depuis 2003.

Deux journaux satiriques qui ont cessé de paraître en raison des poursuites dont ils ont souffert : *la Griffes*, journal satirique, a été l'objet des poursuites et des procès ; *la Cigale*

---

qui avait ramené le prix à 800 000 F Cfa. Au dire de certains spécialistes, le matériel de communication supporterait 43% de frais de douane, ce qui est plus élevé que dans les pays voisins.

<sup>1</sup> Les pays africains cherchent à s'associer pour développer des capacités, partager le coût des infrastructures et des programmes. L'Egypte et l'Afrique du Sud se sont déjà orientées vers la distribution internationale mais en langue anglaise. En 1995, une société privée sud-africaine a lancé le premier service numérique de réception de télévision par satellite accessible directement par abonnement, appelé DSTV. Ce service offre aux abonnés 30 chaînes de télévision et 40 programmes audio partout en Afrique. L'année dernière, 1999, la télévision d'Afrique du Sud, SABC, a lancé Channel Africa, une chaîne d'information et de divertissement diffusée par satellite qui vient en complément du service radio en ondes

*enchantée*, dont le Directeur de la publication et un journaliste ont été emprisonnés. D'une manière générale, les mêmes journaliste écrivent dans différents journaux sous divers pseudonymes ; il y a eu des dérives, un manque de professionnalisme des journalistes et la dimension entrepreneuriale de la presse est méconnue.

La presse est cantonnée en zone urbaine, elle est imprimée à un coût élevé par la société Multipresse, la seule à posséder des rotatives. Le marché publicitaire est étroit, on ne peut pas vivre des ventes seules. L'*Union* journal national, s'adresse essentiellement aux librevillois, les provinces sont marginalisées, une seule page concerne Port Gentil.

Les médias privés ont su relever le défi technologique et utiliser les NTIC. Les journaux ont pu se créer grâce à l'utilisation des techniques de production assistée par ordinateur qui réduisent les coûts de fabrication. Ce sont les médias publics qui sont en retard de ce point de vue. Les radios et télévisions utilisent le courrier électronique et Internet pour la recherche d'informations.

Par contre si la technique a fait des progrès, les obstacles de type social et politique demeurent. Les professionnels des médias au Gabon ont des difficultés pour accéder aux sources d'informations officielles. Souvent les responsables craignent de livrer des informations, habitude ancrée dans les mentalités<sup>1</sup>.

Le paysage médiatique gabonais, est confronté à plusieurs problèmes. Le problème majeur pour ces médias est leur survie économique, peu d'entre eux ont les moyens de devenir des entreprises rentables. Le pluralisme médiatique est encore difficile à traduire dans les faits. La loi ne prévoit pas de soutien à la presse privée. Aucun média ne respecte les quotas en terme de promotion des langues et des cultures locales. Le conseil national de la communication qui doit veiller au bon fonctionnement de la liberté de la presse, ne bénéficie pas d'une totale liberté d'action à cause du "système politique en place" auquel il est lié directement ou indirectement.

---

courtes. Des contacts ont été pris au Gabon pour un projet de collaboration avec le Sénégal pour créer une chaîne de télévision d'information. Africa n°1 serait en partenariat avec Sud Radio.

<sup>1</sup> Pourtant, la législation en matière de communication est intégrée dans la loi fondamentale qui consacre la liberté d'expression dans son titre préliminaire et qui stipule que la communication audio visuelle et écrite est libre au Gabon sous réserve du respect de la dignité humaine.

## *IV L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR L'ECONOMIE*

A travers les analyses précédentes nous avons tenté de mettre en évidence le double rôle de branche d'activité et de facteur de production que jouent les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'économie du Gabon. Cette caractéristique implique qu'on distingue clairement la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication - ce qui équivaut au développement de leur utilisation dans certains secteurs économiques - d'un côté, et le poids économique des activités de production de biens et de services liées aux nouvelles technologies de l'autre. Mais ni l'évaluation de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ni la mesure de leur poids économique ne sont chose facile. Après avoir examiné le rôle généralement attribué aux télécommunications dans les théories de la croissance et du développement, nous tenterons d'évaluer la contribution de ce secteur sur l'activité économique du Gabon.

### **IV-1 Les télécommunications dans les théories de la croissance et du développement**

On sait, depuis Adam Smith, que la croissance économique repose sur le progrès technique tel qu'il se trouve concrétisé dans les gains de productivité du travail notamment. Mais comme Joseph Schumpeter l'a montré à la suite, même si ces gains peuvent apparaître à n'importe quel moment, l'accélération du progrès technique dépend des grandes découvertes qui révolutionnent le système productif : la machine à vapeur à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer durant la seconde moitié du siècle suivant, l'automobile, l'électricité et le téléphone durant la première moitié du siècle dernier. En engendrant de nouvelles méthodes de production, de communication et de transport, en créant de nouveaux marchés et de nouveaux types d'organisation industrielle, ces innovations ont en effet été à l'origine de longs cycles d'expansion économique.

Selon de nombreux économistes, on assisterait, depuis le début des années 1990, à une nouvelle ère d'innovations majeures, celle des industries de l'information et de la communication. Cette ère que beaucoup d'observateurs ont baptisée de « troisième révolution industrielle », serait également porteuse d'un nouveau cycle de croissance économique. Basées sur la numérisation, les mutations en cours font de l'information et de sa circulation accélérée, la nouvelle base matérielle et technologique de l'activité de production, mettant ainsi les activités de services, particulièrement les télécommunications, au coeur du système

productif. Dans l'approche qu'il propose des étapes de la croissance, Rostow<sup>1</sup> suggère que l'importance des télécommunications va de pair avec l'intensification et la complexification des échanges provoquées par l'expansion de la production industrielle. Le développement des activités marchandes entraîne en effet un accroissement des flux d'informations pour lesquels les télécommunications constituent des supports et des canaux de transmission indispensables pour les agents économiques impliqués. L'approche de Rostow se situe ainsi dans la tradition du modèle classique du développement économique selon lequel la croissance est fondée sur la dynamique de l'accumulation du capital qu'entraîne le progrès technique. Alors que les théories classiques de la croissance postulent que celle-ci peut être gênée par la décroissance de la productivité du capital, la théorie de la croissance endogène, se fondant sur la diversité des sources de productivité, considère au contraire que le progrès économique est un processus auto-entretenu. Selon cette approche, si les gains de productivité sont fondés sur le capital non seulement physique mais aussi humain, s'ils sont basés sur la recherche et l'innovation technologiques, ils peuvent entraîner un processus d'expansion économique ininterrompu. Vu sous cet angle, le développement des infrastructures publiques de télécommunications, par exemple, tend à agir sur la croissance en offrant l'occasion d'une triple accumulation du capital : sous forme physique et matérielle par l'extension du réseau téléphonique installé ; au plan technologique par l'introduction de nouvelles technologies ; sous forme de capital humain grâce au processus d'apprentissage et d'adaptation que cela suppose. La théorie de la croissance endogène ne situe donc pas le rôle des télécommunications en aval de la phase du décollage. Elle suggère plutôt l'idée que le développement des réseaux de télécommunications, tout comme l'électrification, doit accompagner la croissance économique. C'est cette corrélation entre densité téléphonique et développement économique que mesure *la relation de Jipp*<sup>2</sup>.

Cette publication a été suivie d'autres études de type économétrique visant à relier la densité téléphonique au PNB par habitant. Les résultats de celles réalisées par le Comité Consultatif Télégraphique et Téléphonique (CCIT) de l'UIT furent recommandés à certains pays en développement pour la planification de leurs réseaux de télécommunications. Analysant la corrélation de séries de données échelonnées, Hardy<sup>3</sup> est allé encore plus loin en montrant l'existence d'une double causalité entre le nombre de lignes téléphoniques et le niveau de développement économique mesuré par le PNB par habitant. L'auteur ajoute

---

<sup>1</sup> ROSTOW, 1960, *Les étapes de la croissance économique* ; il considère en effet que le développement d'une économie est un cycle qui passe par quatre phases successives : l'économie traditionnelle, le décollage, la maturation et la consommation de masse.

<sup>2</sup> JIPP, *Richesse des nations et densité téléphonique*, in *Journal des télécommunications*.

<sup>3</sup> HARDY, *The role of the telephon in economic development*.

toutefois que l'effet d'entraînement est d'autant plus important que le niveau d'équipement en télécommunications du pays considéré est faible. Par ailleurs, des études d'inspiration micro-économique ont tenté d'évaluer l'impact de l'extension des infrastructures de télécommunications sur les performances des entreprises. Partant de la substitution de consommation de services de télécommunications à certains facteurs de production utilisés par l'entreprise (temps de travail, prix des facteurs), Bower a ainsi mesuré l'impact que les télécommunications peuvent avoir sur le fonctionnement des entreprises en tenant compte de leurs effets sur la compétitivité de celles-ci, le prix des facteurs et le développement des activités commerciales.

## **VI-2 La contribution productive des technologies de la communication**

Les difficultés de délimitation des frontières du secteur, ainsi que l'évolution rapide des technologies elles-mêmes, rendent particulièrement délicate toute évaluation statistique et comptable des activités liées à ces technologies. Il est plus commode, dans ces conditions, d'analyser les interactions entre les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les autres secteurs économiques à travers l'impact d'un sous-secteur comme les télécommunications, en tant que principale base de développement de ces technologies. La contribution des télécommunications à l'activité productive se mesure à la fois à l'évolution de la production du sous-secteur et à la part relative de cette production dans la valeur des biens et services produits et dans la croissance du PIB.

Le secteur des technologies de l'information et de communication au Gabon est porteur de croissance. Il semble cependant que les performances réalisées par les entreprises, du moins au début des années 1990, ne sont pas à la mesure de leurs potentialités. Deux sociétés réalisent un peu plus de 83% du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur : l'Office des postes et télécommunications, avec comme activité la poste, la caisse d'épargne postale, l'express messagerie et la gestion des services de téléphone ; et les Techniques représentations radio, spécialiste de la radio communication.

En 1996, par exemple, le chiffre d'affaire augmente de 2,6%.

| En millions de Fcfa | 1994     | 1995   | 1996   |
|---------------------|----------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires  | 45 700,6 | 50 110 | 51 420 |

Source : DGE.

Un faible taux qui s'expliquerait par la contraction des activités de l'Office. Les recettes générées par les services de la poste étaient passées de 1,5 milliards de francs Cfa en 1995 à 1,4 milliard en 1996, soit une baisse de 6,6%. Mais, on constate aussi une baisse d'activité au



niveau des services de la téléphonie, principalement à cause d'une faible augmentation du nombre d'abonnés et de la capacité des équipements. Le réseau de Libreville étant déjà saturé, surtout au niveau du cellulaire.

En effet, introduite depuis 1986, avec le réseau AMPS (standard américain) qui avait atteint au moins 8 860 abonnés en 1999, ce système a connu son évolution avec la norme européenne GSM, opérationnelle la même année. La libéralisation de la branche de la téléphonie mobile, a entraîné l'arrivée de trois opérateurs : Libertis, filiale de Télécom Gabon ; Télécél et Celtel, deux opérateurs privés. A la fin de l'année 2 000 ces deux opérateurs comptaient près de 46 000 abonnés. On note un certain dynamisme au sein de cette branche, qui s'expliquerait par : les facilités offertes par les différents opérateurs aux clients pour l'obtention des lignes ; l'amélioration de la qualité du service et les efforts réalisés pour l'extension du réseau ; et les offres commerciales attrayantes qui incitent les consommateurs aux revenus moyens à s'abonner au GSM (abonnements prépayés, messagerie vocale et écrite gratuite, pack GSM, ...).

Dès l'année 2 000, le chiffre d'affaires global du secteur augmente de 10% :

**Tableau 42 : Evolution de l'activité dans la branche des Télécommunications**

| (En milliards de Fcfa) | 1996   | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 00/99  |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires     | 51,420 | 57,125 | 64,388 | 69,583 | 76,893 | 10,5%  |
| Valeur ajoutée         | 39270  | 38,860 | 53,505 | 48,360 | 50,861 | 5,2%   |
| Masse salariale        | 14,486 | 14,033 | 18,138 | 19,850 | 21,976 | 10,7%  |
| Investissements        | 4,123  | 4,530  | 4,812  | 13,137 | 32,136 | 144,6% |
| Effectifs              | 2 186  | 2 139  | 2 397  | 2 312  | 2 376  | 2,8%   |

Source : DGE.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : le dynamisme lié à l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le segment "téléphonie mobile" (Celtel qui a démarré ses activités en juin 2000, réalise 6,1% du chiffre d'affaire du secteur) ; l'acroissement de 10,3% des prestations de Gabon Télécom sur les télécommunications internationales pour une valeur estimée à 15 milliards de F cfa, contre 13,6 milliards l'année précédente<sup>1</sup> ; l'augmentation de l'activité de DHL.

Les effectifs étaient en hausse de 2,8% en 2000 à cause de la création de 84 emplois de la société Celtel et une augmentation de 12,5% des employés de DHL ; la hausse des effectifs qui s'est suivie par celle des investissements du sous-secteur des télécommunications.

<sup>1</sup> Tableau de bord de l'économie gabonaise, Op. Cit, p 66.

En guise de conclusion à ce chapitre, c'est surtout dès le V<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (1984-1988), que l'État gabonais affirme le choix des télécommunications comme l'un des secteurs prioritaires de l'économie. Par la suite, l'objectif de la diversifier en une économie de services fait de la diffusion des technologies de l'information et de la communication une « nécessité absolue pour le développement ». S'appuyant sur l'opérateur public, l'Etat a, à partir des années 1980, consenti des investissements massifs en infrastructures de télécommunications. Mais si cette course aux investissements a entraîné un important transfert de technologies au bénéfice du Gabon et permis de construire une base de diffusion et d'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication à divers segments d'activité, elle n'a pas encore permis de surmonter toutes les difficultés liées à leur absorption et à leur appropriation par les structures et les acteurs économiques. Au dire de certains spécialistes, la privatisation de Gabon Télécom (qui tarde à se réaliser), mais surtout celle des secteurs de la téléphonie mobile arrivera à résoudre un tel handicap.

L'une des idées fortes en matière d'aménagement du territoire est de doter les territoires d'infrastructures de télécommunication. Avec une superficie de 266 667 km<sup>2</sup>, couverte en grande partie par la forêt, et impraticable en toute saison, la privatisation du secteur des télécommunication au Gabon est, sans aucun doute, l'une des voies possibles pour non seulement combler son "retard technologique"<sup>1</sup>, mais aussi développer et désenclaver son territoire. Mais, l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessite la mise en place de politiques volontaristes dans le secteur de l'éducation notamment, en faveur de l'implantation des infrastructures de télécommunications, d'eau et d'électricité dans les zones isolées. Il ne sert à rien d'investir dans les autoroutes de l'information si l'on ne dispose pas de véritables voies d'accès. De même l'impact sur les revenus agricoles d'un accès à Internet et aux marchés extérieurs sera

---

<sup>1</sup> La théorie du rattrapage technologique : Il s'agit du rôle que l'Internet joue ou est appelé à remplir pour le développement des communautés africaines. On analyse ici les enjeux sociaux de l'insertion actuelle et possible de l'Internet dans cette Afrique qu'on caractérise non seulement par l'insuffisance des conditions optimales d'accueil des NTIC, mais aussi comme un marché potentiel où la concurrence et le dérèglement du marché serviront à la connectivité populaire. L'invitation à communiquer le contenu africain sur les réseaux, l'appel aux organisations locales et internationales à améliorer les infrastructures d'accueil et de diffusion informatiques en Afrique, l'élaboration des projets d'extension des réseaux et d'amélioration de leurs services en Afrique, le souhait de voir les NTIC participer au processus de démocratisation des pays africains et à la redynamisation de l'enseignement et des recherches en Afrique, etc., n'ont de sens que placés dans la perspective de la clarification du rôle des NTIC dans le développement des sociétés africaines.

En tant que contient de l'avenir, l'Afrique ne peut devenir un marché viable en restant en marge de l'économie mondiale. Dans ce contexte de rattrapage, l'Afrique est obligée, pour atteindre ses objectifs de développement par les NTIC, non seulement de s'insérer dans le processus de mondialisation du marché et de complexification croissante des échanges commerciaux, mais surtout d'adopter des méthodes, des outils et des logistiques de l'activité socio-économique des pays industrialisés. Ce qui revient à dire que pour combler son retard technologique, l'Afrique doit recourir à l'expertise technique et aux capitaux étrangers dans un contexte de privatisation partielle de l'opérateur national.

nul si les routes, les ports, les aéroports ou les moyens permettant d'acheminer et de livrer les récoltes font défaut.

Au total, il apparaît donc que le lien entre innovation technologique et croissance économique ne peut être mécanique. L'innovation technologique est sans aucun doute une condition essentielle à la croissance. Mais, pour que celle-ci soit forte et durable, la qualité de la régulation macroéconomique, sociale et politique compte au tout autant que les potentialités technologiques<sup>1</sup>. Pour que la privatisation se fasse sur des bases saines, elle doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures susceptibles de rendre compétitive l'économie gabonaise. Ces mesures relèveraient aussi bien de l'environnement interne du Gabon, qu'à celui relatif à sa problématique d'insertion sur le marché mondial.

---

<sup>1</sup> EVENO (E.), *Pour une géographie de la société de l'information* : « ...une technologie n'est jamais capable de déclencher une mutation sociale ou économique. C'est plutôt l'inverse qui se produit. C'est-à-dire que c'est plutôt un contexte social, culturel, politique, économique qui rend possible la diffusion d'une innovation technique. Ce n'est qu'à ce prix qu'une technique devient innovation, c'est à partir du moment où elle devient pertinente vis-à-vis d'un contexte donné et qui lui donne tout son sens », p 438.



# **CHAPITRE VIII : STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE**

Avec une production de pétrole de près de 13 millions de tonnes, ses 2 millions de tonnes de manganèse et ses 2,3 millions de m<sup>3</sup> de grumes produits annuellement, l'économie gabonaise apparaît dominée par le drainage des ressources de son sol et sous-sol. Parmi les matières premières exploitées, le pétrole tient, depuis plus de trois décennies, une place prépondérante, ce qui a valu au Gabon le qualificatif «d'émirat noir». Basée sur la rente, quelle soit pétrolière, minière ou forestière, l'économie gabonaise, profondément extravertie, apparaît très exposée aux soubresauts de la conjoncture internationale en matière de prix et de marché, facteurs exogènes qui échappent au Gabon. La combinaison de tous ces facteurs, et bien d'autres encore, liés par exemple à la bonne gouvernance, font que le Gabon est un pays en mal de développement. La sortie de cette situation de dépendance passe nécessairement par une kyrielle de mesures drastiques qui toucheraient aussi bien l'agriculture, que le transport en passant par le bois, les mines et les services.

## ***I LES STRATEGIES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU GABON***

### **I-1 Les stratégies liées à l'environnement économique et politique du Gabon**

#### **I-1-1 Les stratégies économiques**

Elles sont nombreuses et touchent tous les secteurs d'activité et sont liées particulièrement au souci de diversification de l'économie gabonaise, au renforcement et à la création des petites et moyennes entreprises, à la recherche d'une adéquation entre formation et emploi, ...

##### **I-1-1-1 Diversifier et rendre plus compétitive l'économie**

L'impact limité de la dévaluation sur les secteurs d'activité hors exportation et l'application de la réforme fiscale et douanière ont mis en évidence le déséquilibre structurel de l'économie gabonaise et ses difficultés à s'adapter à un contexte concurrentiel. Si des critiques peuvent être faites à l'encontre de cette réforme, dont certains s'accordent à reconnaître qu'elle a été sous-tendue par une démarche plus fiscale qu'économique (il est vrai

que son élaboration n'a pas été suffisamment préparée avec le concours des ministères techniques et du secteur privé)<sup>1</sup>, il n'en demeure pas moins évident que le tissu économique gabonais souffre encore d'un manque de compétitivité qu'il s'agit de corriger et que la structure de l'économie doit être profondément transformée au profit des secteurs non pétrolier.

Le gouvernement gabonais affiche désormais sa volonté de faire reposer son objectif de croissance essentiellement sur le secteur privé dont la participation doit être élargie à l'ensemble des activités. L'augmentation attendue du PIB réel estimée à 2,3 % pour les années à venir devrait provenir des activités du secteur non pétrolier, dont le taux de croissance devrait atteindre 3,3 % par an. Le moteur des futurs investissements, hors secteur pétrolier, devrait émaner de l'agriculture vivrière, de la filière bois, de l'activité minière, de l'agro-industrie, des services et des privatisations.

La politique économique vise à réduire les importations alimentaires en développant l'agriculture villageoise, à accroître la transformation (notamment du bois, du secteur minier et des produits halieutiques) et à diversifier les activités et les marchés, en exportant d'avantage vers les pays de la sous-région qui représentent un marché estimé à 25 millions d'habitants, dans la perspective de la CEMAC.

Toutefois, la croissance dépendra de l'application rapide des réformes structurelles destinées à créer un environnement propice aux investissements privés et de la poursuite d'un programme d'investissement public soutenu. L'élimination progressive des obstacles à la compétitivité, la clarification des relations entre l'Etat et le secteur privé, ainsi que la capacité des opérateurs économiques à s'adapter au contexte concurrentiel restent les facteurs déterminants du développement et de la diversification des exportations non traditionnelles.

#### **I-1-1-2 Renforcer l'appui aux PME/PMI**

Les PME/PMI gabonaises ne disposent pas de structures d'appui et de financement encore très efficaces. Trois organismes sont en principe chargés de les conseiller et de les financer.

**Le Fonds d'aide et de garantie aux PME (Faga)** a pour objectif d'octroyer une aide ou une garantie, ou les deux conjointement, aux PME, à travers un contrat programme conclu avec l'Etat. Son action reste limitée.

L'agence **Promogabon**, créée en 1964, avait pour mission de promouvoir les PME/PMI. Après une diminution de la subvention (500 millions de F CFA) dont elle

---

<sup>1</sup> BARRO CHAMBRIER, *L'économie du Gabon, analyse d'ajustement et d'adaptation*, p134.

bénéficiait, l'agence a été fermée en 1992. L'ouverte en 1994 sous la forme d'une structure plus légère, Promogabon «nouvelle formule» doit désormais encadrer les PME (notamment assurer la formation d'entrepreneurs et diffuser l'information) et jouer un rôle de cabinet d'études auprès de celles-ci. Elle a bénéficié, pour ce faire à la fin des années 1990, de 2 subventions, l'une d'investissement de 50 millions de F CFA et l'autre de fonctionnement de 30 millions de F Cfa. Mais ses actions restent encore limitées et ont du mal à répondre à ses missions.

Le **Fodex** (Fonds d'expansion et de développement des PME/FMI) est un établissement public créé en 1993; ses principales missions sont : encourager la création des PME/PMI au Gabon ; mener des actions de proximité avec les opérateurs économiques ; rechercher des ressources adaptées pour toutes les catégories d'opérateurs économiques et tous les secteurs d'activité, avec un taux d'intérêt plus faible ; faciliter l'accès des crédits aux nationaux ; permettre la création d'entreprises pérennes.

Il est chargé de financer des projets liés à la production, la transformation et aux services développées par les PME/PMI auprès desquelles il joue également un rôle de conseil et d'appui.

Ses ressources proviennent principalement des dotations de l'Etat, des prêts de la Banque Africaine de Développement (BAD), et éventuellement d'autres origines telle la coopération belge. En 2000, les fonds financés par le Fodex sur fonds de l'Etat et BAD se présentait de la manière suivante :

**Tableau 43 : Répartition des prêts par types de ressources**

| Types de ressources | Nbre de prêts | %          | Volumes des prêts en F cfa | %          |
|---------------------|---------------|------------|----------------------------|------------|
| Fonds Etat          | 331           | 42         | 7 889 797 227              | 37         |
| Fonds BAD           | 448           | 58         | 13 412 739 647             | 63         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>779</b>    | <b>100</b> | <b>21 302 536 874</b>      | <b>100</b> |

Source : FODEX, Bilan et perspectives ( 1993-2001).

La répartition des prêts par banques pour la même année était la suivante :

**Tableau 44 : Répartition des prêts par banques**

| Banques concernées | Nbre de prêts | %          | Volumes des prêts Fcfa | %          |
|--------------------|---------------|------------|------------------------|------------|
| BGD                | 349           | 45         | 11 015 570 945         | 51         |
| BGFI               | 5             | 1          | 202 806 765            | 1          |
| BICIG              | 29            | 4          | 2 469 261 580          | 12         |
| BNCR               | 261           | 34         | 1 892 670 000          | 9          |
| FAGA               | 16            | 2          | 225 164 810            | 1          |
| INREFI             | 9             | 1          | 1 262 836 000          | 6          |
| POPULAIRE          | 96            | 12         | 2 455 226 774          | 12         |
| UGB                | 14            | 2          | 1 779 000 000          | 8          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>779</b>    | <b>100</b> | <b>21 302 536 874</b>  | <b>100</b> |

Source : FODEX, Bilan et perspectives ( 1993-2001).

Ainsi, depuis sa création cet organisme a financé 779 entreprises, ce qui a permis la création de plus de 5 000 emplois, qui se répartissaient de la manière suivante selon les différents secteurs:

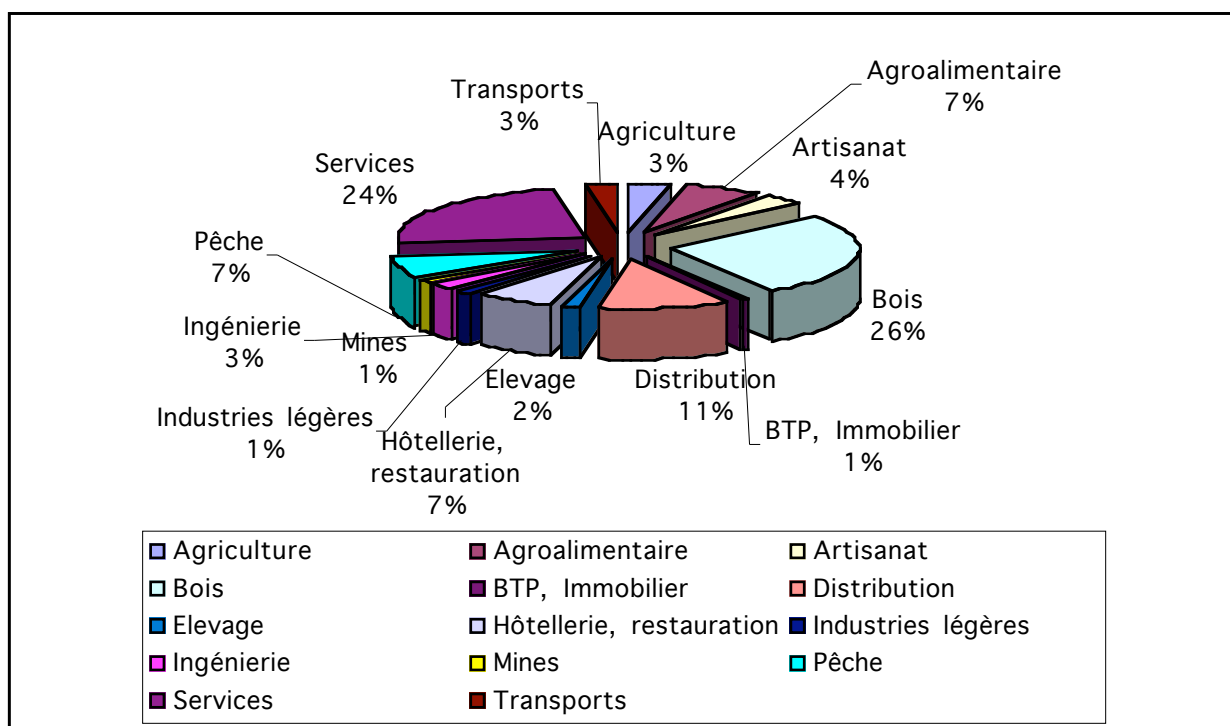
**Tableau 45 : Emplois par secteur**

| Nombre       | Secteur d'activité       | Effectif Total |
|--------------|--------------------------|----------------|
| 67           | Agriculture              | 188            |
| 41           | Agroalimentaire          | 367            |
| 54           | Artisanat                | 201            |
| 49           | Bois                     | 1462           |
| 5            | BTP, Immobilier          | 35             |
| 157          | Distribution             | 594            |
| 29           | Elevage                  | 90             |
| 49           | Hôtellerie, restauration | 361            |
| 7            | Industries légères       | 79             |
| 7            | Ingénierie               | 153            |
| 4            | Mines                    | 71             |
| 82           | Pêche                    | 358            |
| 136          | Services                 | 1292           |
| 39           | Transports               | 155            |
| <b>TOTAL</b> |                          | <b>5406</b>    |

Source : FODEX, Bilan et perspectives ( 1993-2001).

Ce qui donne en termes de parts la figure suivant :

**Diagramme 3 : Part des différents secteurs**



Si le FODEX compte à son actif une grande diversité d'entreprises, la répartition géographique de celles-ci selon le volume des prêts et du nombre de prêts, montre une forte



concentration des entreprises dans la province de l'Estuaire (plus de 70%); cette inégalité se retrouve aussi dans la répartition Hommes/Femmes : plus de 70% des prêts étaient destinés aux hommes. D'autre part, environ 87% des projets sont des micro-projets, et plus de 30% sont concentrés dans les prestations de services.

### **I-1-1-3 Adapter les filières de formation**

Le nombre élevé de chômeurs (environ 65 000) et leur faible niveau de qualification préoccupent les autorités et les chefs d'entreprises. Pour répondre aux objectifs d'une plus grande création de valeur ajoutée locale, l'économie a besoin de techniciens (50 % des offres) et de personnel d'encadrement.

Or, le Gabon manque de cadres et d'ouvriers qualifiés. Parmi les demandeurs d'emploi, 70 % n'ont pas dépassé le cycle d'études primaires et moins de 5 % ont le bac. Il y a ainsi inadéquation entre le nombre et le niveau de qualification des emplois offerts et le nombre et le profil des demandeurs d'emploi. Chaque année, sur les 12 000 nouveaux demandeurs, les deux-tiers ne trouvent pas d'emploi, en partie parce qu'ils n'ont pas la qualification requise. Outre la marginalisation d'une frange importante des chômeurs qui ne peuvent se reclasser, ce déficit en qualification et en technicité fait courir le risque d'une entrave à la croissance, faute de disposer des ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie, ou de devoir, par défaut, faire appel à nouveau à la main-d'œuvre étrangère. La dégradation du système éducatif et l'inadaptation des filières de formation aux besoins de l'économie sont largement responsables de cette situation. Pour corriger ces déséquilibres à court terme et pour inverser cette tendance à long terme, diverses mesures ont été prises et des réformes du système éducatif sont à l'étude, mobilisant le gouvernement et les partenaires sociaux. Un Office national de l'emploi (ONE), indépendant des directions centrales des ministères et géré de manière tripartite (Etat, patronat et syndicats), créé en 1993, est devenu opérationnel en octobre 1994. Un Fonds d'insertion et de réinsertion professionnelle (FIRP), alimenté par le budget de l'Etat, a également été mis en place.

L'ONE a trois missions : il fonctionne comme une agence nationale pour l'emploi, accueille et oriente les demandeurs, collecte les offres d'emplois des entreprises et renseigne sur les possibilités de formation professionnelle. En outre, il met en œuvre une politique de stages et de mises à niveau des demandeurs pour ajuster leurs profils aux exigences des postes proposés. Des formations sont dispensées, des stages d'insertion en entreprises et des apprentissages sont organisés, cofinancés par l'Office et les entreprises. Une cellule d'auto-emploi a été mise en place pour conseiller les chômeurs souhaitant créer leur activité.

En tant qu'observatoire de l'emploi, l'ONE a une mission d'études et de collecte d'informations sur les mécanismes de fonctionnement du marché de l'emploi afin de créer une base de données qui permettra de dégager les tendances de l'évolution du marché du travail à long terme et d'adapter le système éducatif aux besoins de l'économie. Il est envisagé de reformuler ce système en portant une attention particulière aux enseignements de base et technique et en réorientant le système de formation professionnelle (ouverture au privé des centres de formation créés par les administrations et les entreprises publiques, affectation de la taxe à la formation professionnelle prélevée sur la masse salariale de l'entreprise au financement de ses propres actions de formation...).

Il est également prévu de créer un Institut du travail et des ressources humaines avec l'appui d'organismes internationaux et de redynamiser l'Agence nationale de la formation et du perfectionnement professionnels. La France appuie ces actions dans le cadre de son Projet administration et développement du système éducatif gabonais (PADEG). Mais la loi cadre sur l'enseignement toujours à l'étude, prévue pour donner un nouveau souffle à toutes ces actions tarde à être mise en place par les dirigeants politiques de ce pays.

### **I-1-2 Les stratégies liées à l'environnement politique du Gabon<sup>1</sup>**

Toute stratégie de développement humain renvoie au problème du partage du pouvoir, de l'efficacité des institutions, des formes de participation des individus à leur développement et au développement de la société dans son ensemble. Développement humain durable et gouvernance sont ainsi étroitement liés. La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative dans la gestion des affaires publiques. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.

Pour atteindre une telle définition, le Gabon doit donc mettre en place un système de gouvernance qui favorise le développement humain, une meilleure gestion des ressources, une meilleure redistribution des revenus et la promotion de la femme, est-ce le cas à présent ?

---

<sup>1</sup> Ministère de la planification, de l'Environnement et du Tourisme, Réflexion stratégique à long terme, *Construction d'un Etat et d'une société démocratiques*, p 99.

### **I-1-2-1 La gouvernance au Gabon, une véritable problématique**

#### **a) Le respect des droits de l'homme**

Aux termes de l'article premier de la constitution, la République gabonaise reconnaît et garantit les droits inviolables et imprescriptibles de l'Homme. Cet article proclame en 23 points les droits fondamentaux. En dépit de réels efforts dans la prise en compte et le respect des droits de l'Homme, un certain nombre de facteurs et de pratiques demeurent, notamment le comportement de certaines forces de sécurité, l'exploitation du travail des enfants par les communautés étrangères au Gabon et la léthargie des administrations compétentes dans l'accomplissement des procédures prévues par certains instruments internationaux<sup>1</sup>.

Certaines libertés, si elles ne sont pas bafouées, ne sont pas pour autant assurées dès lors que les conditions matérielles de leur exercice ne sont pas garanties. C'est le cas de la liberté de la presse. Ainsi, le paysage médiatique gabonais est allé en se rétrécissant de 1990 à nos jours. La situation contrastée des droits fondamentaux a plusieurs causes : les textes d'application garantissant certains droits sont difficilement promulgués ; les différentes administrations chargées du suivi des engagements internationaux de l'État manquent de célérité et de diligence dans l'exécution de leurs missions ; un tel état de fait conduit à une situation paradoxale : alors même que l'État n'a pas forcément de motifs de reproche dans certains domaines des droits fondamentaux, son attitude s'apparente à celle d'un coupable qui aurait « des choses à cacher » dès lors qu'il ne produit pas les rapports qui lui permettraient de démontrer ses bonnes pratiques ;

- les organisations de défense des droits de l'Homme sont faibles ; or, sans une société civile qui défende les droits de l'Homme, ceux-ci sont condamnés à rester à l'état de proclamations formelles ;

- l'absence d'une réelle vulgarisation des droits de l'Homme ; la plupart des citoyens n'ont qu'une connaissance relative de leurs droits ; en conséquence, l'absence de réaction à certaines violations des droits de l'homme relève simplement de la méconnaissance réciproque de ces droits autant par l'auteur que par la victime.

#### **b) Degré d'ouverture du système politique**

Dans son préambule, la constitution réaffirme l'attachement du peuple gabonais à l'idéal d'unité nationale et d'instauration d'un ordre démocratique pluraliste, ainsi que sa volonté d'assurer la justice sociale et l'égalité républicaine. S'agissant de l'organisation du pouvoir

---

<sup>1</sup> Coordination du Système des Nations Unies, *Bilan commun des pays (Le Gabon)*, p 55.

d'Etat, la Constitution prévoit la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire<sup>1</sup>.

Les rapports entre les institutions sont caractérisés par la prédominance de l'Exécutif sur les autres institutions, qui se plaignent souvent de la pratique gouvernementale mais ne prenant pas toujours l'initiative d'assumer leur fonction constitutionnelle. Il en est ainsi du Parlement qui ne remplit pas toujours avec célérité et efficacité sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale même si, depuis le début de l'année 2000, les deux chambres du Parlement ont manifesté la volonté de l'exercer de plus en plus.

Les élections, bien qu'organisées de façon régulière, sont souvent suivies de contestations. Leur déroulement peu satisfaisant a pour cause essentielle l'impréparation, l'inexpérience autant que l'usage de certaines pratiques impropres au système démocratique. Et si la responsabilité principale doit être assumée ici par le Gouvernement, l'ensemble de la classe politique, encore faiblement imprégnée des réflexes démocratiques, n'en est pas moins responsable, elle aussi.

Pour ce qui concerne l'égal accès des citoyens aux charges supérieures de l'Etat, la garantie en est assurée par la constitution et les lois et règlements. Et l'investissement des femmes dans la vie de la nation à tous les niveaux (dont les plus élevés) n'est pas négligeable. Des femmes font partie du gouvernement. Une femme préside la Cour constitutionnelle, l'armée nationale compte au moins deux généraux de sexe féminin. Toutefois, la parité reste encore un idéal à la lumière de l'indicateur de participation des femmes (IPF)<sup>2</sup> qui est de 0,413 en 1998. En outre, la proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires n'est que de 8,5%, celle des femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieures et de direction est de 27,8% et celle des femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement est de 33,7 %.

Quant à l'inégalité d'accès des femmes et des hommes aux plus hautes charges de l'Etat, elle prend sa source dans la prégnance d'un certain nombre de mentalités et d'attitudes que les prescriptions légales ne peuvent suffire à éradiquer.

Les perspectives positives en ce qui concerne l'architecture institutionnelle du Gabon passent par :

- un réaménagement des pouvoirs entre les différentes institutions de l'Etat afin d'aboutir à un

---

<sup>1</sup> L'exécutif est assumé par le Président de la République élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans (rétabli à 7 ans depuis 1997). Le pouvoir législatif est exercé par un parlement composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le pouvoir judiciaire est constitué de la Cour Constitutionnelle, la Cour Judiciaire, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception. L'existence de la Cour Constitutionnelle est particulièrement significative du point de vue de l'établissement et du fonctionnement d'un Etat de droit. La Cour Constitutionnelle est, aux termes des dispositions de l'article 83 de la Constitution, la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle.

<sup>2</sup> Rapport national sur le développement humain du Gabon, juillet 1999, p118.

renforcement de l'État de droit et de la démocratie par la réaffirmation du principe de séparation des pouvoirs. Cela suppose autant une réécriture des dispositions constitutionnelles (par exemple en ce qui concerne le Conseil national de la communication) qu'une pratique conforme aux textes ;

- la promotion permanente de l'égal accès de tous les citoyens aux charges publiques, en privilégiant les femmes.

### **c) Structure et fonctionnement du système judiciaire**

La Justice au Gabon est une autorité indépendante, en dépit du qualificatif de pouvoir qui lui est souvent accordée (notamment par la constitution). Elle est rendue par des cours : administratives, comptes, cours spéciales et d'exception et une cour constitutionnelle. Jusqu'en 1991, toutes ces juridictions faisaient partie de la Cour suprême. Depuis lors, chaque ordre de juridiction est devenu autonome. D'après les instances internationales, les juridictions de l'ordre judiciaire sont celles qui souffriraient le plus du discrédit qui frappe la justice gabonaise. Les juridictions administratives, moins discrédit, ont un fonctionnement peu efficace. L'image des cours comptables est obérée par un certain nombre de facteurs qui limitent son crédit auprès de l'opinion. Les insuffisances du système judiciaire sont la conséquence d'une multitude de facteurs : la faiblesse de la formation continue qui aggrave la lenteur traditionnelle de la justice et conduit à une mauvaise administration de la justice par des magistrats n'ayant pas toujours une maîtrise certaine des matières qu'ils ont à traiter et des procédures qu'ils mettent en oeuvre ; les effectifs limités du corps de la magistrature, ce qui accroît la charge de travail des magistrats et ralentit les procédures ; les mauvaises conditions de travail qui ne permettent pas d'exécuter un travail rapide et de qualité. De fait, les conditions générales de travail dans les différentes juridictions sont déplorables et obligent les magistrats à consacrer trop de temps à des questions d'intendance qui limitent leur efficacité ; la non-spécialisation des magistrats ; l'insuffisance des moyens de toutes natures ; la mauvaise volonté des administrations de se soumettre aux procédures de la Cour des comptes, ce qui complique l'action des magistrats.

Aussi, l'amélioration du système judiciaire gabonais suppose la mise en place d'une politique fondée sur : la mise en place d'un système de formation permanente qui garantisse la technicité et la spécialisation des magistrats dans un monde en perpétuelle mutation ; des conditions de travail adéquates ; le renforcement des moyens des juridictions ; la valorisation de la situation sociale des magistrats afin d'assurer la dignité de la fonction et diminuer les tentations déviantes ; et surtout, la garantie de l'indépendance des magistrats face à tous les pouvoirs, à commencer par l'Exécutif.

#### **d) Décentralisation et déconcentration**

Héritage du système colonial, l'organisation de l'État s'est depuis longtemps révélée inadaptée et son fonctionnement lourd et inefficace. D'où la nécessité d'une réforme visant la mise en place de la décentralisation<sup>1</sup> et de la déconcentration, et l'adaptation aux contraintes de l'intégration sous-régionale et régionale. La Conférence nationale de 1990 relayée par les Accords de Paris de 1994 ont fait de la décentralisation l'une des revendications principales. C'est fort de cette volonté que le gouvernement a adopté la loi organique n°15/69 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation, qui permet aux citoyens de participer à la prise de décisions au niveau des communautés de base et l'administration de proximité<sup>2</sup>.

Près de dix ans après son adoption, cette loi reste limitée par des dysfonctionnements et l'absence de textes d'application.

Les dysfonctionnements de l'administration s'expliquent par plusieurs facteurs : la centralisation excessive du pouvoir ; la lourdeur des procédures administratives ; la mauvaise gestion des ressources humaines et financières ; la mauvaise organisation structurelle des services de l'État ; les mauvaises conditions de travail ; l'insuffisance du personnel qualifié ; les comportements sociologiques ; l'absence de sanctions ; l'absence d'une coordination de l'action gouvernementale ; la faible implication de la société civile ; le non respect des lois et règles de bonne gestion, ...

#### **e) Implication de la société civile**

Les bases du mouvement associatif apolitique ont été jetées en 1955 avec la création de la branche gabonaise de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). Une loi déterminant les conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des associations civiles a même été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1962.

La dernière décennie a vu l'émergence au Gabon, à côté des associations d'intérêt professionnel (syndicats, patronat), d'un mouvement associatif de la société civile composé d'ONG, d'associations apolitiques, de groupements d'intérêts économiques et de coopératives. Quatre causes peuvent expliquer la timidité et le manque de dynamisme du

---

<sup>1</sup> La décentralisation est une technique du droit administratif qui consiste à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service public (décentralisation technique) de s'auto administrer sous le contrôle de l'État. Elle se réalise par l'acquisition de la personnalité juridique, de l'autonomie financière, la possession d'autorités propres et de ressources financières.

<sup>2</sup> L'administration territoriale du Gabon compte neuf provinces placées sous l'autorité d'un Gouverneur, 47 départements placés sous l'autorité d'un Préfet, 26 districts placés sous l'autorité d'un Sous-Préfet, 50 communes et 47 Conseils départementaux. Au sein des districts, existent des communautés rurales dont le chef représente le sous-préfet au niveau de la communauté ; ces communautés englobent les villages. L'administration territoriale est animée par le Gouverneur qui est l'autorité de décision sur le plan provincial et le représentant du pouvoir central.

mouvement associatif : la tradition associative fondée sur des bases tribales, familiales et culturelles ; le rôle central joué par l'Etat dans le processus de développement du Gabon et la position qu'il occupait dans la distribution des revenus ; le vide juridique et l'absence d'un cadre institutionnel capable de soutenir l'action communautaire et de promouvoir les ONG ; la perte de la culture du bénévolat.

L'éthique citoyenne pourrait être renforcée par : la systématisation de l'instruction civique dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ; l'éducation civique populaire grâce aux différents moyens de communication modernes et traditionnels (radio, télévisions, presse écrite, structures d'encadrement traditionnel, etc.) ; par un soutien réel de l'Etat au mouvement associatif et l'octroi de subventions aux associations les plus sérieuses, la formation des dirigeants d'associations et la mise en place de « maisons des associations » offrant un cadre de travail correct aux diverses associations ; par une plus grande ouverture des médias publics au mouvement associatif et aux forces sociales (syndicats,...) ; par la création de cadres de concertation permanente entre l'Etat et les différentes forces vives de la nation pour un renforcement du dialogue social.

Le Gabon a ratifié les deux instruments de droit international qui, avec la Déclaration de 1948, constituent les pièces maîtresses de la Charte Internationale des Droits de l'homme<sup>1</sup>. Les perspectives de sortie de ce pays de la crise dans laquelle elle se trouve enlisée passent nécessairement par la combinaison de plusieurs facteurs dont la construction d'un Etat de droit et d'une véritable société démocratique.

## **I-2 Les stratégies sectorielles**

Si les stratégies relatives à l'environnement économique sont un préalable au développement économique et social du Gabon, celui-ci reste tout aussi dépendant des résultats des différentes activités de cette économie. Comme nous avons pu constater à travers les différents tableaux dressés de l'économie du Gabon, la plupart des secteurs d'activité sont confrontés à d'innombrables difficultés. Les manifestations d'un développement endogène demeurent très timides tandis que persistent les déséquilibres entre un secteur économique moderne fortement extraverti, et une économie rurale menacée de décomposition. Mais, le Gabon dispose de nombreux atouts : le pétrole, capable de fournir à ce pays pendant encore

---

<sup>1</sup> Les Pactes de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'une part, et aux droits économiques, sociaux et culturels d'autre part. De même, le Gabon a adhéré aux Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention de Genève et à son protocole de 1967, ainsi qu'à celle de l'OUA sur les réfugiés, aux Conventions sur les droits de l'enfant et ceux des travailleurs migrants. La République gabonaise se réfère aux déclarations françaises de 1789 et universelle de 1948 ; à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 et à la Charte nationale des libertés signée en 1990.

plusieurs années des revenus substantiels ; la forêt, ressource inépuisable parce que renouvelable, mais aussi l'agriculture, ...C'est donc en fonction des incertitudes et des atouts qu'il est possible de voir les axes de développement.

### **I-2-1 Les stratégies en matière agricole**

Le secteur agricole gabonais (agriculture, élevage et pêche) est très peu développé. Il ne représente que 8 % du PIB et ne couvre que 20 % des besoins alimentaires du pays. La dévaluation du franc CFA a rendu plus onéreuses les importations alimentaires et les villes connaissent un chômage croissant. Bien que l'agriculture soit l'une des priorités du gouvernement, les résultats sont loin des attentes.

Pour redynamiser cette activité, la stratégie agricole doit tourner autour de trois axes. Le premier porterait sur la modernisation des techniques d'exploitation du paysannat et l'amélioration de la qualité de la vie rurale, permettant d'intensifier la production agricole, d'accroître les revenus des paysans et de fixer les populations rurales sur place. Le deuxième axe consisterait à étendre les cultures de rente grâce à l'investissement public direct et au soutiens au monde rural. Il s'agit de dégager l'économie gabonaise de l'étau du pétrole en mettant en place une politique de diversification des exportations et de substitution de certaines productions nationales aux importations. Enfin, le dernier axe porterait sur l'adaptation au contexte de libéralisation des échanges des activités agro-industrielles tournées vers le marché intérieur.

#### **I-2-1-1 Mettre en place une véritable agriculture vivrière pour mieux nourrir les villes**

Dépourvu de relais institutionnel, le paysannat gabonais a été largement marginalisé dans le processus de changement qui a marqué le pays au cours des deux dernières décennies. Pour inverser cette tendance et augmenter les productions, la politique retenue accorderait désormais une plus grande importance à la promotion de l'agriculture vivrière et maraîchère réalisée par des petits producteurs indépendants, afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés urbains et de réduire les importations.

Deux projets<sup>1</sup> allant dans ce sens sont en cours de réalisation. Le premier, le **projet APG** (Appui au paysannat gabonais), qui s'adresse au paysannat vivant en zone rurale, a été mis en œuvre dans 3 provinces à écologie différente, celles de l'Estuaire, le Woleum-Ntem et l'Ogooué-Ivendo. Ses objectifs visent à appuyer des structures associatives villageoises

---

<sup>1</sup> Ces deux projets font l'objet d'une étude approfondie dans les annexes.



capables de redynamiser les activités des populations rurales et de prendre en charge un processus de développement autogéré, à renforcer les institutions publiques et à les réorienter vers les besoins du paysannat. Le second, le **projet IGAD** (Institut gabonais d'appui au développement), vise à l'émergence, autour des grands centres urbains, d'exploitations agricoles spécialisés dans le maraîchage, la polyculture vivrière, l'élevage et la transformation agro-alimentaire. Ces projets mettent l'accent sur l'introduction de nouvelles variétés végétales, de techniques culturales améliorées, d'outils et de matériels plus modernes, sur l'utilisation accrue d'intrants (engrais et produits phytosanitaires), en particulier dans l'agriculture maraîchère, afin d'augmenter la productivité et la production, ainsi que sur la mise en place de systèmes de stockage, de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

### **I-2-1-2 Secteur agro-industriel : renforcer les opérations villageoises**

Dans le secteur agro-industriel, le gouvernement avait pris la décision d'infléchir la politique en faveur du paysannat, non seulement en ajustant les moyens consentis à ce secteur dont une grande part était destinée aux agro-industries, mais également à partir d'un redéploiement des pôles de développement que constituent principalement ces agro-industries. Ainsi, aujourd'hui, le niveau de leurs budgets s'explique par la poursuite des grands programmes (hévéa, élevage bovin...) lancés et cofinancés avec des partenaires extérieurs (BAD, CFD). Toutes les extensions prévues devraient être faites au profit des opérations villageoises et de la création de petites entreprises agricoles. Cette politique permettra au paysannat de mieux maîtriser les techniques agricoles modernes et de faire preuve de plus d'initiative.

Concernant les entreprises agro-industrielles parapubliques, qui se caractérisent par une situation financière critique, il s'agit d'en faire des entités rentables, soit en les restructurant, soit en les privatisant, dans des délais variés selon les cas, pour laisser au secteur privé le soin de procéder aux restructurations nécessaires.

### **I-2-1-3 Créer une véritable filière**

La clef de la réussite de l'agriculture réside dans la mise en place d'une véritable filière agricole. Actuellement, son absence produit un sentiment d'isolement chez les petits exploitants pourtant avides de conseils et d'échanges mais qui ne trouvent aucune structure susceptible de les conseiller. Sur ce plan, les actions entreprises par le ministère de l'Agriculture depuis quelques années, sont insuffisantes. Celui-ci, appuyé par les médias,

devra jouer un rôle plus important en matière d'information, de conseil et de mise en contact des différents acteurs de la filière.

Actuellement, c'est la Gabonaise de Chimie, une société privée, qui exerce cette fonction d'accueil et de service-conseil auprès des petits exploitants et organise des rencontres entre des agriculteurs et des agronomes pour les informer sur les technologies et les produits existants. Sans la mise en place de cette filière, sans structuration des différents opérateurs (agriculteurs, commerçants, transporteurs, distributeurs...), sans information organisée, sans une politique fiscale appropriée (en particulier exonération des intrants) et sans routes, le monde rural ne pourra se développer.

### **I-2-2 La stratégie en matière de transports**

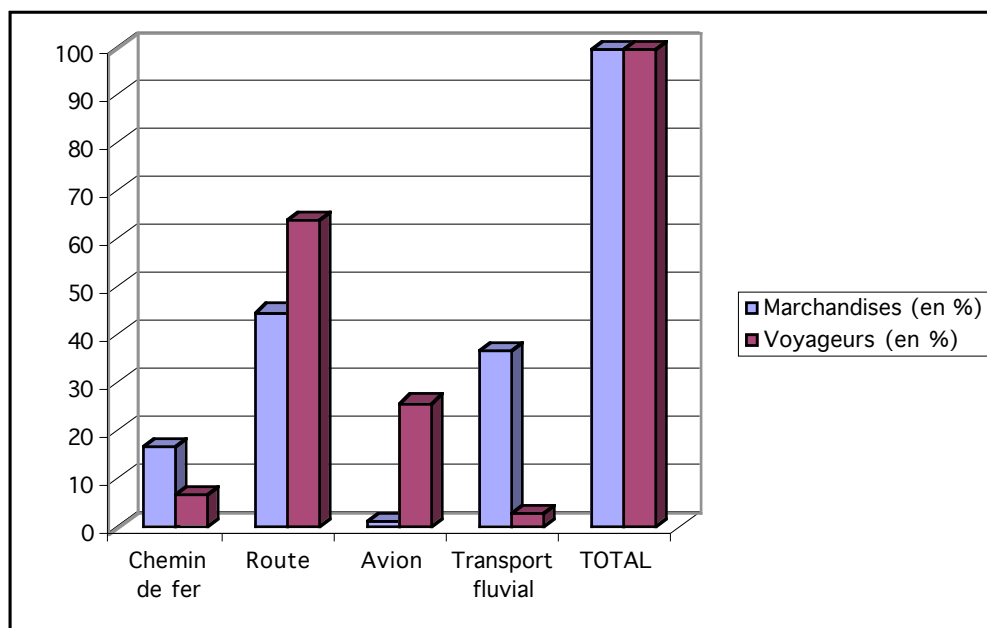
*« La route du développement passe par le développement de la route »*

Le secteur des transports fait l'objet d'un programme d'ajustement spécifique, le **PAPSUT** (Projet de rajustement et de planification des secteurs urbains et des transports), dont les orientations ont été recadrées à l'issue de son examen à mi-parcours, au début de 1996. En matière de transports, l'objectif est triple : rendre l'industrie des transports plus compétitive par la restructuration, la privatisation ou la mise en concession au secteur privé de la gestion des entreprises parapubliques du secteur (Air-Gabon, ...), afin d'abaisser les coûts de production, de permettre à l'Etat de développer le réseau routier et d'améliorer les transports urbains.

#### **I-2-2-1 Priorité au développement des routes**

La route tient une place primordiale au sein des activités de transport, comme en témoigne le graphique 47 ci-dessous.

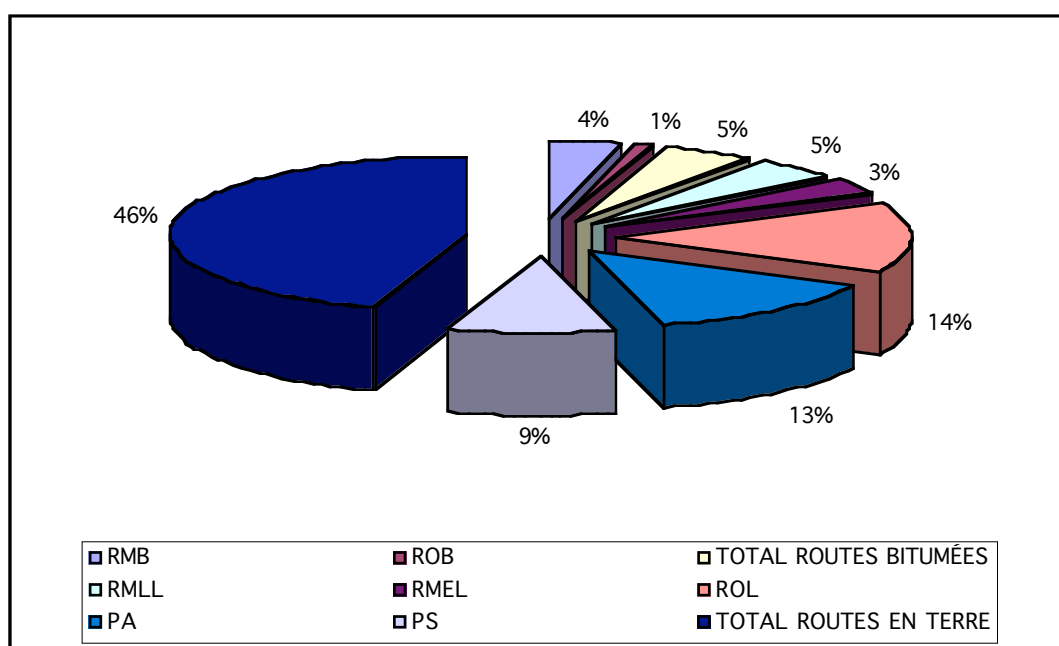
**Graphique 47: Répartition entre les différents modes de transport en 1996**



Source : Ministère de l'équipement et de la construction.

Mais le réseau routier national reste, à ce jour, peu étendu par rapport au territoire.

**Diagramme 4 : Longueur du réseau routier en 1996**



Source : Ministère de l'équipement et de la construction.

Le développement du réseau routier s'inscrit dans le cadre d'un Programme d'aménagement du réseau routier (PARR), qui a débuté à la fin de l'année 1993 faisant suite au Programme triennal d'entretien routier (PTER). La 1ère phase, déjà opérationnelle, sur cinq ans, représentait un investissement d'environ 163,893 milliards de F CFA. Le programme concernait le bitumage et le renforcement des tronçons Nsilé-Bifoun-Lambaréné, Bifoun-

Ndjolé, Eboro-Bitam-Oyein, tous achevés. Les tronçons en cours de réalisation sont ceux de Koula-Moutou-Lastourville et d'Oyem-Mitzic.

Deux accords ont été signés, au début de l'année 1996, avec la CFD pour le tronçon Ndjolé-Mitzic, et avec l'Espagne pour ceux de Lambaréné-Fougamou et Kélé-Akiéni. En outre, le gouvernement est à la recherche de financements pour ouvrir les tronçons compris entre Fougamou. Mouila, N'dendé et Lebamha et entre N'dendé et Mayumba.

Le programme de réhabilitation des routes en terre porte sur les tronçons Minvoul-Nkoliriengoua. et Assok-Ngoum-Rivière Sô. Les financements de ces projets devraient être assurés par la BAD (à hauteur de 26,1 milliards de F CFA), l'UE, la CFD (pour 27 milliards), l'Espagne (41 milliards) et l'Etat gabonais (environ 44 milliards d'investissement par an).

Ces programmes, qui mettent l'accent sur le développement d'un réseau routier selon un axe nord-sud, réaménagent très sensiblement l'espace gabonais, en favorisant l'articulation entre les bassins vivriers, notamment ceux du nord du pays, et les zones à fort peuplement urbain et en ouvrant le territoire gabonais sur les pays de la sous-région (Cameroun et Congo) et sur la mer (Mayumba). Ils posent, dans le cas où ils se réaliseraient tous, les bases d'un véritable réseau de communication.

La route permettrait de mieux valoriser l'hinterland économique, notamment le potentiel agricole, longtemps resté inexploité dans les villages, du moins dans ceux que l'exode rural n'avait pas trop ponctionné, en particulier dans le Nord. Elle stimulerait aussi les activités commerciales et de transport, faciliterait les échanges et améliorerait la compétitivité des produits locaux.

En outre, le développement du réseau routier pourrait modifier profondément la carte des circuits de stockage et de distribution, obligeant les entreprises à réviser leur politique en matière de logistique et à opter pour de nouveaux modes de transport.

### **I-2-2-2 Réorganiser le transport urbain**

Au vu des insuffisances de transport constatées à Libreville où il n'y a plus de transport public organisé depuis la disparition de la Sotravil en 1986, il est apparu nécessaire de définir une stratégie de transport urbain, dont les grands axes seraient :

- l'organisation d'un cadre encourageant l'accès des transporteurs privés avec des autobus et des mini-bus, par la mise en concurrence pour l'exploitation de lignes d'autobus sur des parcours et avec des fréquences fixes ;
- la mise en place d'une autorité régulatrice indépendante chargée de définir le plan de circulation, le cahier des charges des opérateurs de bus et les règles d'attribution des

concessions ;

- l'instauration d'un suivi des conditions d'exploitation, de tarification et de sécurité afin d'assurer la défense des droits des usagers ;
- le soutien à la création de petites entreprises de transport (suivi, par exemple, d'une formation sur les techniques de gestion) et à l'organisation de gares routières...

### **I-2-3 Les stratégies industrielles**

Actuellement, le Gabon ne dispose d'aucune véritable stratégie industrielle, une étude portant sur le diagnostic du secteur industriel est en cours d'achèvement. Conduite par le Commissariat général au Plan et au développement, cette étude a pour objectifs d'analyser les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises dans le nouvel environnement macro-économique et d'appréhender leurs besoins d'adaptation et d'ajustement, leurs performances et les perspectives de rentabilité. L'objectif général serait de mettre l'accent sur la transformation et la création de valeur ajoutée locale et de développer une industrie plus compétitive et diversifiée qui doit à la fois satisfaire le marché intérieur et conquérir de nouveaux marchés. Ainsi, contrairement à l'approche des années 1970 qui a privilégié l'industrie de substitution aux importations, l'actuelle politique viserait une plus large insertion des secteurs hors pétrole et mines dans l'économie mondiale. Les efforts devraient être portés sur deux grands secteurs, considérés comme les moteurs de la croissance, dont le développement aurait un effet d'entraînement sur les autres activités. Il s'agit de la filière bois et du secteur minier, mais aussi la mise en place des zones franches.

#### **I-2-3-1 Révolutionner la filière bois**

Longtemps principale richesse du pays, la forêt ne participe plus, aujourd'hui, qu'à hauteur de 5 % à la formation du PIB. Mais, elle occupe le 2<sup>e</sup> rang dans les recettes budgétaires et emploie plus de 28 % de la population active, hors secteur public. Tout comme celle du pétrole, l'exploitation forestière a été considérée beaucoup plus comme une rente que comme une ressource économique apte à servir de levier au développement du pays. La faiblesse du taux de transformation (moins de 7 % de la production) reflète bien cette approche et le nombre grandissant de permis octroyés à des non-exploitants traduit également une logique rentière au détriment d'une logique économique.

Comme l'indique le rapport des actes du colloque sur l'avenir du secteur forestier au Gabon<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> CHENEAU LAUQUEY (A), 2001, *Soutien au développement de la transformation industrielle nationale*, Actes du colloques « l'Avenir du secteur forêt et environnement au Gabon », de l'Association France-Gabon, 14 février 2001, Paris.

les facteurs qui ont contribué à la faiblesse de l'industrialisation de la filière sont multiples :

- l'absence d'une institution de promotion des produits œuvrés de type SNBG (Société nationale des bois du Gabon qui contrôle la commercialisation de l'okoumé) ;
- la réduction de la fiscalité à l'exportation, détournement des permis industriels (PI) qui ont servi à approvisionner les marchés des grumes et non les industries ;
- l'insuffisance de formation aux métiers du bois ;
- le manque de structures professionnelles représentant les intérêts des industriels - le Syndicat des forestiers du Gabon (Synfoga) défend davantage les intérêts des forestiers - et rareté des financements.

### *I-2-3-1-1 Industrialiser la filière bois<sup>1</sup>*

Aujourd'hui, le gouvernement est amené à réorienter sa politique forestière. D'une part, l'application du concept de certification et d'éco-labellisation aux bois tropicaux et produits dérivés, qui vise la gestion durable des forêts avant 2000, impose aux pays producteurs d'aménager leur patrimoine forestier. Le non-respect de cette obligation pourrait mettre le Gabon sous la menace d'un boycott. Sur ce plan, la pression des mouvements écologistes est très forte. D'autre part, en vue d'optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social, le Gabon se voit dans l'obligation d'augmenter le taux de transformation sur place des bois produits.

Ces deux contraintes ont conduit le gouvernement à repenser sa politique selon deux axes. L'objectif serait de réduire les exportations de grumes afin d'atteindre 50 % de transformation d'ici 2025 et 90 % d'ici 2050. En outre, le gouvernement souhaite développer de manière plus significative la 2<sup>e</sup> transformation. L'échéancier des quotas de transformation proposé était le suivant : 7 % en 1996, 10% en 1997, 27% en 1998, 35% en 1999, 50% en 2000 et plus de 70 % en 2025. Le niveau de production des grumes devra osciller entre 2 et 3,5 millions de m<sup>3</sup> en fonction des besoins du marché. Plusieurs mesures devraient être préconisées, sur le plan institutionnel, de la formation ou de la normalisation, avec par exemple la création d'un Centre de promotion du bois, ce qui entraînerait par voie de conséquence la modification des missions de l'actuel Comité national de l'économie forestière pour en faire un outil chargé de sélectionner et d'orienter les industries à installer, et de résoudre leurs problèmes d'approvisionnement. L'industrialisation passe aussi par la formation et la recherche aux métiers du bois et de la forêt, par la normalisation des

productions industrielles...

Aux plans fiscal et douanier, on proposerait par exemple, d'appliquer la TVA à la totalité de la filière, de créer une provision déductible pour l'industrialisation dans la comptabilité des entreprises forestières, d'appliquer le régime de l'admission temporaire et celui de l'entrepôt aux matériels et marchandises importés et de classer les matériels d'équipement et d'investissement nécessaires à la filière bois au taux de 10%. La négociation d'un PAS filière bois avec la BM pourrait permettre de suivre

En matière de financement, on pourrait créer un fonds spécial alimenté par la fiscalité forestière, les provisions d'industrialisation non utilisées dans un délai de deux ans et diverses autres sources...) et proposer des mesures incitatives pour réduire les coûts des infrastructures économiques (énergie, transport... ).

### *I-2-3-1-2 La préservation de la ressource*

L'objectif ici, devrait être celui d'affirmer la vocation forestière à long terme par l'aménagement et la gestion durable de la forêt. Outre la préservation de la ressource, l'application de cette politique permettra au Gabon de répondre aux exigences des mouvements écologistes et de vendre ses produits sur le marché international. Ces objectifs devront révolutionner les pratiques et les mentalités et imposer des changements profonds. Toutefois, ils pourraient être à l'origine de conflits d'intérêt d'acteurs, surtout entre les investisseurs privés qui ont souvent une approche économique, l'administration et quelques nationaux qui n'ont toujours pas renoncé à la logique de la rente. Aussi, devraient être élaborées des stratégies nationales de lutte contre le braconnage.

### *I-2-3-1-3 Faire des exploitants forestiers de véritables acteurs d'aménagement*

Même si le secteur forestier ne compte que pour environ 2% du PIB, il est le deuxième employeur national après l'administration. Malheureusement, les méthodes actuelles d'exploitation risquent de modifier rapidement le potentiel de la forêt gabonaise. En l'absence d'une planification des opérations, et avec un taux de transformation encore faible, malgré de récents investissements, ajoutés à des coûts de transport intérieur très élevés, ce sont uniquement les plus beaux arbres de quelques espèces qui sont exploités. Il en résulte une avancée très rapide des fronts d'exploitation ; les zones vierges diminuent rapidement, et de nombreuses

---

<sup>1</sup> MABIKA (J.), *Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise, Quelles stratégies pour l'industrialisation de la filière bois ?* p 660.

forêts sont déjà exploitées en seconde coupe, sans que le temps nécessaire à leur reconstitution n'ait été respecté, pratique qui conduirait inévitablement à un appauvrissement de la forêt. Conscient du danger qui menace à court terme ses ressources forestières, l'Etat a fermement pris la décision de s'engager dans une politique de gestion durable de ses forêts<sup>1</sup>.

En mai 1996, le gouvernement gabonais présentait de nouvelles orientations en matière de politique forestière et affirmait ainsi sa volonté de concilier développement économique et conservation de l'environnement. Ces orientations venaient confirmer les engagements pris par ce dernier au niveau international<sup>2</sup>. En décembre 2001, cette politique s'est concrétisée par la promulgation de la Loi n°016/01 portant nouveau code forestier en République gabonaise. La Loi, à ce titre fixe les modalités de gestion durable du secteur, notamment dans ses articles 2, 3, 21, 22, ou 29 qui mentionnent : *que le plan d'aménagement doit porter sur une entité géographique appelée Unité forestière d'Aménagement (UFA), et doit en intégrer une analyse socio-économique et biophysique de l'UFA, les différents objectifs d'aménagement préconisés, les caractéristiques de localisation des routes et des infrastructures, les mesures sociales et générales de protection et de conservation de l'environnement ...* L'objectif recherché à travers toutes ces mesures est de transformer une partie des exploitants forestiers en aménageurs, en industriels et en commerçants, des métiers qu'ils ne connaissent pas. L'objectif de transformation sur place risque d'aller à l'encontre des intérêts de certains groupes étrangers qui transforment dans leur pays d'origine les grumes produites par leurs filiales. Un partage équitable de la «valeur ajoutée» au plan international, prenant en compte les intérêts des producteurs de matières premières et ceux des producteurs-consommateurs de produits finis, serait donc nécessaire.

### *I-2-3-1-5 Mais l'industrialisation de la filière bois passe par une réduction de la pression de la chasse dans les concessions forestières*

Les populations urbaines souvent d'émigration récente souvent encore fortement attachées à leurs traditions restent fort dépendantes de la forêt pour leur approvisionnement en produits forestiers non ligneux. Ces besoins sont parfois énormes et font subir sur certaines forêts, notamment les plus accessibles, des pressions incompatibles avec une gestion raisonnable et durable de la ressource. Cette observation prend toute sa force en ce qui

---

<sup>1</sup> Direction Générale de l'Economie forestière, Compagnie des bois du Gabon, *Concessions forestières sous aménagement durable de Mandji*, Plan d'aménagement 2005-2029, p 13.

<sup>2</sup> 1983 : Accord international sur le commerce du bois ; 1989 : CITES ; 1990 : Objectifs « An 2000 » de l'OIBT ; 1992 : Objectifs et recommandations de la CNUCED dont l'Agenda 21 et la conservation de la biodiversité.



concerne la viande de brousse qui approvisionne les marchés des centres urbains (parfois en toute illégalité)<sup>1</sup>.

#### **Illustration 16 : Vente de gibier**



*Cliché ACDAC, Avril 2002.*

Les administrations nationales sont-elles concernées et mobilisées ; à l'exemple du Gabon qui, à l'instar de l'ensemble des pays africains, a placé sous protection intégrale les espèces les plus menacées. Il reste néanmoins à mettre en place les circuits d'information et les systèmes de contrôle efficaces sur l'ensemble du territoire. A cet égard, les compagnies forestières sont dans la plupart des pays tenues réglementairement d'effectuer des contrôles sur leurs concessions.

Ici, au contraire de la ressource ligneuse, les données nécessaires ne font pas naturellement l'objet d'inventaires par les aménagistes forestiers. Cependant, la gestion de la faune au sein des forêts de production représente de la même manière un défi sachant l'étendue de ces dernières par rapport aux espaces dévolus aux aires protégées.

De plus, les activités des sociétés forestières sont indirectement (mais de façon incontestable) à l'origine de la recrudescence de la pression exercée sur la faune. Les raisons en sont les suivantes : les ouvriers forestiers chassent pour leur alimentation personnelle, les

---

<sup>1</sup> MABIKA (J.), Op.Cit., p. 443.

villageois sont souvent corrompus et chassent pour le compte des employés de la société forestière, le transport des armes et du gibier se fait souvent sur les véhicules de la société et l'ouverture des pistes et routes forestières favorise la pénétration en forêt et le braconnage à vocation commerciale (alimentation des zones urbaines).

Les compagnies forestières sont donc responsabilisées, mais aussi le lieu privilégié des actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'exploitation illégale (braconnage) de la faune (que les espèces soient intégralement protégées ou non).

Le défi pour une gestion durable de la faune par les exploitants forestiers suit un processus selon quatre axes : réaliser une estimation de la ressource sur la base d'inventaires cynégétiques, réaliser un état des lieux en matière de chasse (évaluation de la pression), proposer des mesures de gestion destinées à réduire les prélèvements (y compris les actions d'information et d'éducation) et assurer un contrôle du prélèvement et participer à un système de sanction en collaboration avec les autorités administratives compétentes.

Les efforts consentis de la part des exploitants devraient être financés par des bailleurs de fonds dans la mesure où ils engagent des coûts importants et réduisent de façon substantielle les bénéfices des compagnies. Enfin, les bailleurs de fonds reconnaissent que leur intervention financière est justifiée dans la mesure où les actions entreprises sur le terrain représentent des coûts marginaux importants pour les exploitants et des bénéfices nets pour la gestion de la faune.

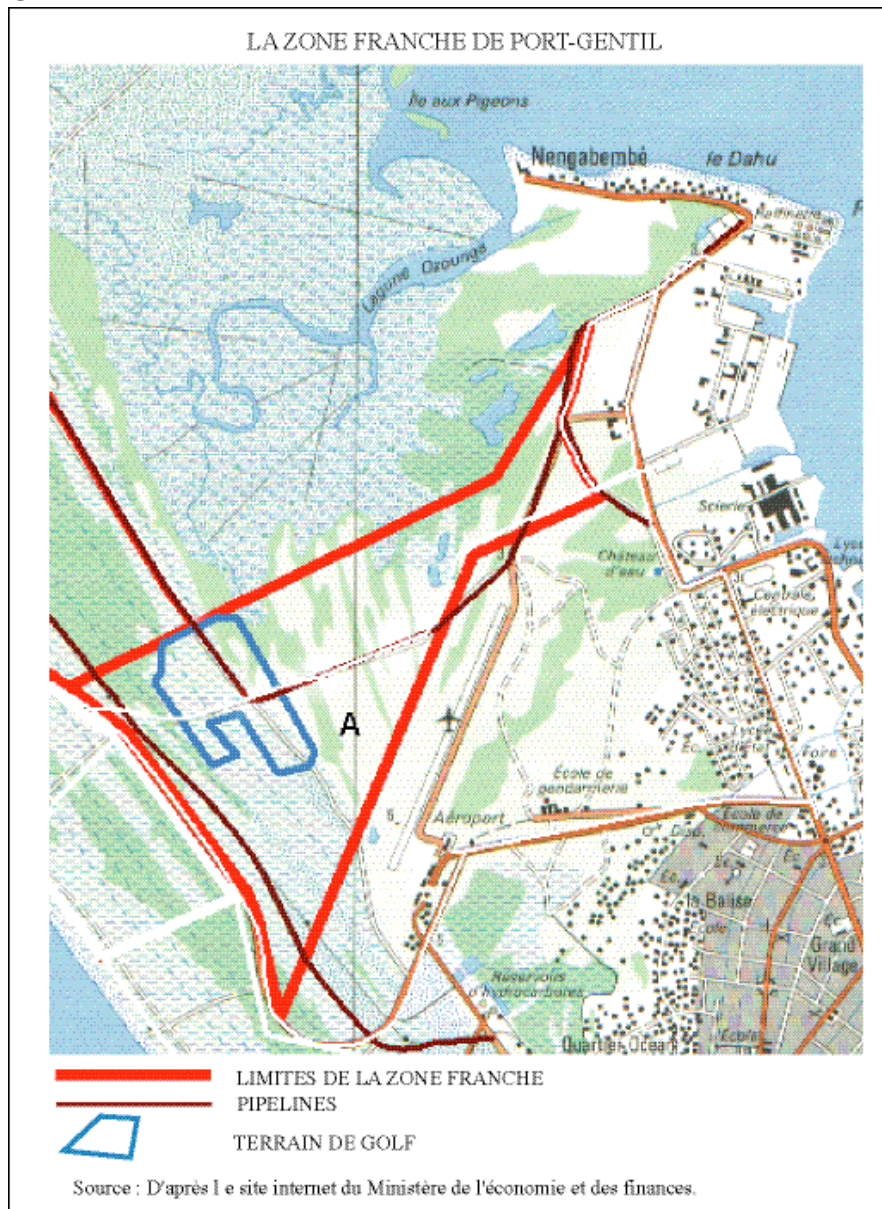
On relève de nombreuses initiatives d'horizons divers, en cours de développement au Gabon. Elles visent à offrir des alternatives à la chasse pour l'approvisionnement en protéines des zones reculées tout en stimulant le développement économique local par la mise en place de micro-projets.

Hormis son intérêt alimentaire, émotionnel, culturel et scientifique, la faune sauvage occupe une place importante dans l'économie du pays. Malheureusement, le braconnage, avec tout son cortège de malheurs, fait que cette faune se trouve aujourd'hui menacée de disparition dans certains de ses habitats. Devant l'acuité du problème et le souci constant de satisfaire les aspirations des générations tant présentes que futures, il y a lieu de conjuguer tous les efforts afin de sauvegarder cette ressource. Au-delà du contrôle, de la répression et de l'éducation, il est important de responsabiliser les populations locales afin qu'elles deviennent les gestionnaires de leurs propres ressources, qu'elles prennent conscience du caractère limité de celles-ci et qu'elles puissent élaborer des stratégies qui leur sont propres pour en assurer la pérennité.

### I-2-3-2 Une zone franche<sup>1</sup> à Port-Gentil ?

Les possibilités de diversification du tissu industriel gabonais étant limitées - le marché intérieur est étroit - on pourrait envisager de faire appel à de nouveaux investisseurs dont l'activité de transformation tournée vers l'exportation pourrait se réaliser dans le cadre d'une zone franche, située à Port-Gentil.

## Carte 25



<sup>1</sup> BOST (F), *Les zones franches en Afrique subsaharienne* : A la différence de l'Asie orientale et de la zone Amérique Latine-Caraïbes, où ils ont été mis en œuvre dès les années 1950 et 1960, les régimes de zones franches apparaissent tardivement en Afrique subsaharienne. A l'exception notable de Maurice (1970) et du Sénégal (1974), ceux-ci ne commencent à se multiplier qu'au tournant des années 1980 et 1990 : Togo et Madagascar (1989), Kenya (1990), Cameroun et Nigeria (1991), Mozambique (1993), Zimbabwe et Ghana (1995), enfin Namibie (1996). En mars 2000, onze pays d'Afrique subsaharienne, dont le Gabon, proposaient un régime de zone franche aux entreprises, auxquels s'ajoutaient l'Égypte (1980), le Maroc (1962) et la Tunisie (1970). Il s'agit toujours de pays disposant d'une façade maritime - et donc de ports -, à l'exception notoire du Zimbabwe (mais ce pays mise sur le rôle de ses frontières).

Les zones franches en tant qu'outil et levier du développement ne se sont donc pas imposées de prime abord dans ces pays. Il faut y voir le reflet des limites des stratégies de développement mises en œuvre au lendemain des Indépendances.

Depuis le 12 octobre 2000, l'Etat gabonais a promulgué une loi<sup>1</sup> (voir annexe 6) sur la création d'une zone franche à Port-Gentil, dont les objectifs sont de promouvoir de nouveaux investissements de type industriel, commercial et des services par l'implantation d'entreprises ; faciliter le développement des exportations ; et créer de nouveaux emplois. Mais, depuis cette date, ce projet tarde à prendre effet.

Les avantages de cette région sont liés à la présence d'un port en eau profonde et d'une bonne infrastructure de services. Cette zone franche permettrait de relancer l'activité économique de Port-Gentil, fortement secouée par la dévaluation, le déplacement des zones d'exploration et d'exploitation pétrolières vers le Sud et le transfert du siège social de Shell Gabon à Gamba.

Pour minimiser le coût du désenclavement de cette zone qui a un véritable problème de compétitivité, l'Etat devra consentir des avantages fiscaux, douaniers et stratégiques (abaissment des tarifs de télécommunications, de transport et facilité de transferts des capitaux).

#### **I-2-4 La stratégie dans les services**

L'objectif serait de faire des services l'un des moteurs de la croissance future. Ceux-ci devront accompagner le développement des autres secteurs d'activité et faire du Gabon un pôle de services, plus particulièrement une place financière et un centre de gestion et de conférences, dans la perspective de l'intégration régionale, mais également dans un cadre plus vaste, élargi à des pays comme la République démocratique du Congo ou de l'Angola. Dans ce domaine, le Gabon, aidé par sa relative stabilité politique, sa position géographique, un système de télécommunications et des infrastructures aéroportuaires d'assez bonne qualité, dispose d'avantages certains par rapport à ses voisins.

##### **I-2-4-1 Les services financiers**

L'un des premiers atouts du Gabon est son système financier. Il dispose de 8 banques qui ont globalement un capital d'environ 31 milliards de Fcfa et 32 guichets permanents. Dans l'ensemble bien équipées sur le plan informatique, les banques ont une assise financière solide, un portefeuille sain. Elles ont des liquidités, peuvent faire face à des crédits importants et ont une politique de provisionnement acceptable. Le système bancaire gabonais apparaît comme l'un des plus crédibles de la zone Franc et le plus accessible en Afrique centrale.

---

<sup>1</sup> Loi n° 10/2000.



La valorisation de l'atout financier passe par une consolidation de la place financière locale. Il s'agirait d'élargir la base financière avec la création de sociétés de crédit-bail et de capital risque qui permettront aux nationaux et aux étrangers d'investir et de diversifier leurs activités. En outre, de nouveaux produits financiers devront être créés et les banques devront plus largement s'ouvrir à des activités telles que les services et l'informatique, des secteurs qu'elles négligent encore trop souvent. Il est prévu également de créer une bourse des valeurs régionale à Libreville, un projet qui, toutefois, ne semble pas avoir la faveur du Cameroun. Plusieurs grandes sociétés présentes au Gabon, dans des secteurs d'activité divers (pétrole, mines, distribution, transports, agro-alimentaire...) pourraient être cotées en bourse, rejointes par d'autres grandes sociétés de la sous-région. Enfin, en fonction de l'intérêt que présenteront les marchés de la sous-région, les banques gabonaises pourraient ouvrir de nouvelles entités dans ces pays, la préférence allant vers la création de succursales.

#### **I-2-4-2 Créer un pôle de gestion régional**

D'autres activités de services peuvent être largement développées et exportées dans la sous-région, celles de conseil et d'études dans des domaines aussi variés que la gestion, l'organisation, l'expertise-comptable, l'ingénierie financière et informatique et la communication.

En la matière, le savoir-faire gabonais est de haut niveau et, par rapport à des sociétés implantées en Europe, les sociétés gabonaises ont l'avantage de la proximité, connaissent les besoins des marchés locaux et leurs prestations sont moins onéreuses depuis la dévaluation. Le développement du marketing, de la publicité et de l'outil informatique constituent des marchés porteurs au Gabon, où beaucoup d'entreprises renouvellent ou mettent en place leur système informatique et développent des politiques de communication. La demande devrait être également forte dans les pays voisins.

Dans le domaine de l'information, le Gabon a également quelques atouts. Outre la présence de la radio Africa n°1, d'autres supports à vocation régionale, voire continentale, pourraient être développés. Un projet de création d'un Salon annuel panafricain de la presse et des médias à Libreville est en cours de mise en place. Il aura pour vocation de rassembler, entre autres, les médias africains et panafricains, d'obtenir une reconnaissance internationale du métier de journaliste et de photographe de presse en Afrique et d'échanger des expériences.

Le Gabon, disposant d'un réseau de télécommunication acceptable, peut devenir un pôle d'information. A ce titre, un projet de création d'une base de données économiques et financières, voire d'un observatoire disposant d'informations sur les potentialités des marchés

extérieurs - une idée lancée par une société gabonaise d'ingénierie informatique, Galaxie - est également à l'étude.

Dans le domaine de la santé et de l'enseignement supérieur, le Gabon peut également devenir un pôle régional. Certes, les systèmes de santé doivent être profondément remaniés et des efforts importants devront être fournis pour améliorer leur gestion. Mais l'infrastructure existe. Le Gabon dispose, en outre, de l'un des plus grands centres de recherche médicale du continent avec le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF) et l'Université des sciences et techniques de Masuku qui délivre déjà des diplômes d'études et de recherches approfondies co-signés par les grandes universités occidentales.

Enfin le tourisme fait partie des secteurs à promouvoir. La richesse de la faune et de la flore, l'existence de parcs nationaux et d'une diversité culturelle permettraient d'envisager le développement d'un tourisme de vision et d'aventures.

#### **I-2-4-3 Le développement des services par l'usage de l'internet**

En médecine, l'utilisation d'Internet a également fait ses preuves sur le continent africain. Le réseau Internet a déjà permis de dresser un diagnostic et d'adapter le traitement, de transférer des données médicales ou de mettre à dispositions des statistiques en matière de santé. Dans certains pays du Sud, les professionnels de la santé participent d'ailleurs à des réseaux virtuels, à travers lesquels ils restent informés des dernières évolutions et découvertes.

En Afrique, de nombreux hôpitaux ruraux utilisent la messagerie électronique pour obtenir rapidement un diagnostic. Au Cameroun par exemple, Internet révolutionne les méthodes de travail des médecins connectés en permettant notamment l'actualisation des connaissances, les conseils en direct et le travail en équipe à distance. Si cette pratique n'est pas encore d'actualité au Gabon, les autorités politiques de ce pays ont pris conscience de l'importance de la communication et de son impact en matière de santé. En partenariat avec le PNUD, ils viennent d'initier le projet Info-com, dont l'objectif est d'élaborer une stratégie nationale d'information et de communication. Une étude élaborée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar)<sup>1</sup>, montre que les établissements hospitaliers du Gabon utilisent en grande partie le téléphone, les notes de service et les réunions pour s'informer.

---

<sup>1</sup> UNITAR, *Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information*, p 50.

**Tableau 46 : Les divers moyens de communication existant au sein des établissements hospitaliers**

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Téléphone                          | 100% |
| Bouche à oreille                   | 100% |
| Notes de service                   | 100% |
| Réunions                           | 100% |
| Boîtes aux lettres                 | 50%  |
| Tableaux d'affichage               | 30%  |
| Photocopieuse                      | 40%  |
| Fax                                | 30%  |
| Autres (téléviseurs, radio, téléx) | 20%  |
| Internet                           | 5%   |

Source : Unitar, Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information, p51.

Les analyses de ce rapport montent également la place importante que détient le bouche-à-oreille dans le transfert des informations au sein des différents services. Quant à l'internet, seuls 5% sont connectés et à titre personnel ; ce sont souvent des initiatives privées de certains chefs de services plutôt qu'une décision administrative.

**Le dialogue Nord-Sud au chevet des malades :** Grâce au Net, les médecins africains en général, ceux du Gabon particulièrement peuvent avoir accès à certains résultats des travaux des équipes qui travaillent dans les centres de recherche à travers le monde. Outre l'acquisition de nouvelles connaissances, Internet peut aussi révolutionner la pratique des médecins grâce à un dialogue avec des collègues éloignés.

Cette utilisation de l'internet dans le domaine de la santé peut l'être aussi dans l'agriculture<sup>1</sup>, comme dans le tourisme<sup>2</sup> en s'inspirant des expériences de certains pays en voie de développement.

<sup>1</sup> A Maurice, le gouvernement encourage les agriculteurs à se brancher et à venir récolter des informations sur les sites Web créés à leur intention. Maurice est l'un des pays d'Afrique les plus avancés en ce qui concerne les NTIC. Internet, lancé dans l'île en 1995, s'est frayé un chemin dans tous les domaines : on l'utilise au travail, à domicile, à l'école, à l'université et surtout dans les cybercafés. Il existe plus d'une cinquantaine de sites web mauriciens qui couvrent pratiquement tous les sujets. L'agriculture à elle seule en possède au moins une dizaine.

<sup>2</sup> Internet est un canal de distribution important qui peut permettre à l'industrie touristique des pays du Sud d'assurer la vente et la promotion de destinations. L'Union européenne, par exemple entend susciter l'utilisation d'Internet pour favoriser le tourisme dans les pays en développement et stimuler ainsi leur croissance économique.

A Madagascar, malgré le fait que les entreprises soient encore peu nombreuses à créer leurs sites, les opérateurs touristiques recrutent désormais leurs clients par Internet. **Attirer les touristes sur la Toile**, "Nous devons 90 % de nos clients à notre site", révèle le responsable de Green Madagascar Tour, un voyageur spécialisé en écotourisme. Pour les opérateurs touristiques malgaches dont la clientèle est essentiellement étrangère, être présents sur le Web est un avantage incomparable. Rien d'étonnant à ce que 65 % des sites Internet à Madagascar soient ceux d'agences de voyage. "Nous mettons en ligne un formulaire qui nous permet de définir les centres d'intérêt de nos clients, explique Fraise Travel Service, leader dans la prestation de services touristiques. Ce qui apporte des éléments pour élaborer des produits adaptés à leurs besoins et permet d'en dresser un profil exact."

#### **I-2-4-4 Le développement par les activités touristiques**

Le tourisme, d'après l'IATA reste une activité porteuse tant au plan de l'apport de devises, que de création d'emplois ou de rapprochement des peuples dans le monde. Près de 11% de la population mondiale vit du tourisme ; il faut dix à onze touristes pour un emploi durable et il voyage près de 700 millions de personnes par an dans le monde<sup>1</sup>. Le marché international du tourisme reste donc marqué par une part de revenus de plus en plus grande.

Le Gabon peut faire valoir ses potentialités naturelles afin de promouvoir cette activité. On peut simuler trois modèles de développement du tourisme pour le Gabon : un premier tourisme à proximité de Libreville; un deuxième qui pourrait être basé sur les nombreux campements et villages dont dispose ce pays; et un troisième qui serait tourné vers les sites intégrés ou différenciés.

##### *I-2-4-4-1 La stratégie de développement basée sur la clientèle de haut de gamme*

Il consisterait à implanter des établissements de centres de loisirs, commerciaux et résidentiels de luxe et de haute sécurité de façon à offrir aux résidents et aux industriels locaux ainsi qu'aux touristes internationaux une destination confortable, équipée d'une infrastructure (golf par exemple) donnant accès aux réserves naturelles de faune et flore de ce pays. C'est ce que les autorités du Gabon essaient de mettre en œuvre avec le projet du front de mer de Libreville (Port Môle et Sablière) dont les études sont en cours de finalisation.

Le produit de base est axé sur l'hébergement de haut standing dans le centre urbain. Le niveau de vie élevé au justifie en partie le choix de ce premier modèle, qui implique des structures nobles et des prestations d'un niveau supérieur à la moyenne des pays d'Afrique à vocation touristique.

##### *I-2-4-4-2 La stratégie de développement basée sur la mise en place de campements touristiques*

Ce modèle de développement vise la mise en place de campements touristiques villageois. Il s'agira de créer, de développer ou de transformer de campements de repos dans

---

<sup>1</sup>Ministère du commerce, du tourisme, du développement industriel et de l'artisanat, *La place du tourisme dans le monde, in Politique nationale du tourisme.*



les réserves et parcs nationaux<sup>1</sup> ; en rendant accessibles aux visiteurs ces régions de faune sauvage, avec le moins de perturbation possible. Les touristes y trouveront des occasions d'évasion et la possibilité de prolonger leur séjour. Ce deuxième modèle intègre une éthique de tourisme de nature, le tourisme dans le village. Ce tourisme permettrait également l'aménagement des catégories suivantes : Camp de pêche ; Camp de forêt ; Bivouac avec affût...

Il est à faible coût et peut se développer, apportant à la fois la satisfaction des besoins de vacances des catégories moyennes, un revenu aux populations locales, la diffusion d'une culture touristique ainsi que la relance d'activités artisanales.

On pourrait aussi développer un tourisme d'échange travail/vacances (le vacancier aidant l'hôte dans ses travaux en échange de la prise en charge de son séjour).

Il faudrait à cet effet développer une catégorie d'hébergement spécifique qui soit labellisée pour aligner le Gabon comme une destination «nature», à l'exemple du Botswana ou de la Guyane.

Ce modèle permettrait de valoriser les aires protégées par une politique de conservation et de gestion durables de la nature. En effet, l'originalité de la destination, l'extraordinaire intérêt de la faune et de la flore, l'attrait d'une culture traditionnelle encore bien vivante soit parce qu'elle est différente de celle de visiteurs soit parce qu'elle représente des racines " **bantu** ", sont là des atouts indéniables.

---

<sup>1</sup> Depuis août 2002, le gouvernement gabonais a annoncé la création d'un nouveau réseau de parcs nationaux s'étendant sur près de 3 millions d'hectares, protégeant ainsi 10% des zones forestières et côtières du Gabon, parmi lesquels : Mayumba (970 km<sup>2</sup>) : Un océan plein de vie marine, une grande lagune, et de vastes plages intouchées de sable blanc. Des petits villages de pêcheurs Vili et Lumbu se trouvent le long de la lagune qui sépare Mayumba des terres continentales. Cette petite ville « insulaire » se distingue du reste du Gabon par une atmosphère particulièrement calme et tranquille.

**Tortues marines.**

Les plages de Mayumba comptent aujourd'hui la seconde plus grande concentration de ponte de tortues Luth au monde.

**Baleines.**

Une population importante de baleines à bosse passe le long de la côte du Gabon à Mayumba durant leur migration annuelle. Ceci constitue un spectacle fascinant pour l'écotourisme. De plus, la zone abrite aussi des dauphins et des raies.

**Grande faune.**

La péninsule qui forme la majorité de la terre ferme du Parc est constituée de savane et de forêt habitée par des gorilles, des mandrills, des éléphants et des buffles.

Moukalaba-Doudou (4500 km<sup>2</sup>) : Un programme de gestion a été lancé par le WWF en 1996. Moukalaba est desservie par la route Tchibanga-Doussala. Les monts Doudou possèdent un réseau de pistes laissées par le départ de l'exploitation forestière. La brigade de faune de Moukalaba constitue une base importante pour la protection du Parc.

**Grands mammifères.**

La grande faune comprend, outre les mammifères forestiers, des espèces particulières comme le cob defassa. Des centaines d'éléphants se rassemblent dans les marécages à papyrus en saison sèche.

**Grands singes.**

Les monts Doudou pourraient constituer un site important d'observation des gorilles et de chimpanzés. Les densités de gorilles sont remarquables.

**Paysages variés.**

Mal connue et peu visitée jusqu'à maintenant, cette région offre une grande variété de paysage, de savanes et de forêt, y compris la chaîne des monts Doudou et les grandes plaines du bassin de la Nyanga. On y trouve d'immenses marécages à papyrus, près de l'embouchure de la Nyanga et de grandes raphia le long du Rembo Nodgo.

### *I-2-4-4-3 La stratégie de développement basée sur les sites urbains*

Le troisième modèle de développement s'articulerait autour de sites urbains comme Mouila, ou Mayumba, Léconi ou Iguela où il existe déjà des structures hôtelières. Il s'agit d'une gamme moyenne d'hôtels à promouvoir autour desquels existent des produits touristiques.

Pour que toutes ces stratégies aient des effets, un certain nombre de mesures doivent être prises, notamment en ce qui concerne les infrastructures d'hébergement. En effet, on constate une disparité au niveau des capacités d'accueil avec une prédominance des hôtels de grand standing essentiellement localisés à Libreville, une forte dégradation des hôtels de l'intérieur et une quasi absence de structures de capacité moyenne ( cases de passage, hôtels 1 et 2 étoiles, gîtes d'étapes, etc... ). S'il est vrai que Libreville se fonde sur son activité Congrès, les formes de tourisme à développer à l'intérieur du pays devraient corriger la situation actuelle et combler les manquements constatés. En d'autres termes, les formes de tourisme conditionneront les structures d'hébergement à mettre en place. Il conviendrait par conséquent que des structures d'hébergement soient construites à proximité des sites, ce qui pose le vrai problème d'infrastructures touristiques qui font défaut au Gabon.

A ce handicap s'ajoutent celui de la formation du personnel, ou encore du coût exorbitant des titres de transport à destination du Gabon. Les autorités politiques du Gabon devraient, à travers cette batterie de mesures et d'actions, montrer leur ferme volonté de faire du tourisme une véritable industrie pour amorcer la diversification de l'économie et préparer réellement la fameuse période de l'après-pétrole.

### **I-3 La nécessité d'organiser le secteur informel**

Le secteur informel est devenu au cours des dernières décennies, une composante structurelle indispensable des pays en développement car il fournit une contribution essentielle à l'emploi, à l'économie, à l'amélioration du savoir-faire de la main d'œuvre. Ce secteur s'est développé dans un contexte de crise et d'ajustement structurel qui avait mis à mal les économies des pays en développement. La flexibilité et la capacité d'adaptation dont il jouit lui ont permis de jouer un rôle fondamental dans la régulation des crises et des tensions sociales, fonctions pour lesquelles plusieurs Etats se sont révélés défaillants, voire impuissants. L'économie informelle offre les seules opportunités économiques et sociales pour une part croissante des populations les plus démunies puisque, grâce à la large palette d'activités dont elle dispose, elle génère de nombreux emplois et revenus. Cependant, ce

secteur souffre de carences spécifiques<sup>1</sup> : faiblesses de sa productivité, de sa compétitivité, de sa capacité d'organisation et de négociation institutionnelle, ...auxquelles il faudrait s'intéresser afin de le rendre dynamique et compétitif, à travers entre autres :

- l'accroissement de la productivité du capital humain et du capital matériel utilisés par une mise en valeur des ressources humaines ;
- l'accès facilité aux financements, aux marchés de la consommation, et aux services des entreprises;
- l'adaptation progressive du cadre institutionnel aux conditions d'exercice des activités et l'assouplissement des modalités d'application des normes juridiques et fiscales;
- l'amélioration de la capacité de négociation des travailleurs grâce à la formation de groupements susceptibles de les représenter au niveau institutionnel;
- le relèvement du niveau du bien être des acteurs du secteur informel en mettant en place des structures sociales appropriées.

### **I-3-1 L'amélioration du potentiel productif**

Les unités économiques informelles souffrent d'un manque de débouchés lié à leur faible productivité mais aussi à leur incapacité à proposer une offre plus diversifiée et de qualité. Pour pallier cela il conviendrait d'améliorer les conditions dans lesquelles les capitaux et les ressources humaines sont exploités<sup>2</sup>.

#### **I-3-1-1 Elargissement des marchés pour les petits producteurs**

Le principal handicap des entreprises du secteur informel est dû à une demande insuffisante de la part des consommateurs réels ou potentiels. L'étroitesse du marché et l'extrême concurrence sont les plus grosses difficultés que rencontrent les producteurs. Ceci est lié à des facteurs macro-économiques (répartition du revenu, pouvoir d'achat et solvabilité de la clientèle), au manque de crédibilité (prix et délais), de fiabilité (qualité technique) et d'hygiène des produits.

Si ces problèmes étaient résolus, les entreprises pourraient accéder à des marchés agrégés, certes plus exigeants, mais plus stables et plus solvables, et demander de meilleurs prix pour leurs biens et services. Outre des améliorations techniques que les producteurs peuvent apporter à leurs produits, il est également indispensable d'accroître la demande de

---

<sup>1</sup> BIT, *Le dilemme du secteur non structuré*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 78 ème session.

<sup>2</sup> BIT, *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique centrale*, p19.

biens et de services qui leur est adressée. Cette demande, proviendrait de quatre types de clientèle :

- a) la population urbaine pauvre, qui ne peut désormais constituer le seul débouché ou le meilleur étant donné la faiblesse de ses revenus et la saturation croissante de l'offre ;
- b) les classes moyennes : ayant un revenu provenant du secteur moderne privé ou public, qui sont des consommateurs potentiels, mais encore faudrait-il que les petits producteurs intensifient les relations et améliorent la qualité des produits pour que ces couches constituent un débouché significatif ;
- c) les institutions de l'Etat, qui pourraient également être consommateurs de biens et de services, notamment dans le domaine du bâtiment. Cependant, les petites et micro-entreprises du secteur informel ne sont souvent pas aptes à remplir les contrats qui pourraient être passés, car d'une part, la qualité et la quantité de leurs produits ne répondent pas souvent aux normes fixées par les institutions publiques ; et d'autre part, elles souffrent d'un manque d'informations sur les contrats potentiels. Le manque de relations contractuelles entre les instances officielles et les entreprises informelles réside dans le système et les conditions d'octroi des marchés publics souvent défavorables aux petits entrepreneurs. De surcroît, l'Etat s'est avéré être un mauvais payeur.
- d) la sous-traitance: pour les petites et moyennes entreprises du secteur moderne, qui pourrait être un quatrième débouché pour les petits producteurs. Mais étant donné les exigences et la puissance des entreprises du secteur moderne, les risques d'exploitation des sous-traitants sont importants et peuvent dresser une barrière au développement réel des micro- entreprises.

Les entrepreneurs du secteur informel n'ont donc qu'un accès restreint aux marchés de la consommation, d'où leur difficulté à écouler leurs productions. L'absence de bénéfices entraîne une incapacité à réinvestir pour assurer leur expansion. L'acquisition de moyens de production plus élaborés demeure par ailleurs bloquée en raison des difficultés d'accès aux services financiers.

### **I-3-1-2 Accès aux services financiers**

Les petits entrepreneurs du secteur informel ne possèdent pas les garanties suffisantes exigées par les banques pour l'obtention de prêts. En effet, les biens et les locaux utilisés par les petits producteurs sont rarement à leurs noms et, s'ils le sont, les banques leur accordent peu d'intérêt ou de valeur. Ce n'est effectivement pas tant le coût du crédit que l'accès au crédit qui constitue un goulot d'étranglement pour les petites entreprises, comme il ressort de plusieurs enquêtes sur les petites entreprises en Afrique.

Les entrepreneurs ont donc recours à des mécanismes officiels organisés au sein même du secteur par divers opérateurs. Cependant, ces mécanismes, bien qu'efficaces, ne peuvent produire que de petits prêts à titre individuel et de façon sporadique. Ils ne peuvent pas fournir les crédits pour améliorer sensiblement la capacité de production et la productivité des entreprises informelles. Quelles solutions envisager ?

Il est clair que les banques du secteur moderne ne peuvent octroyer des prêts sans garantie solide à la base, d'autant plus que le coût de gestion des petits crédits leur est très lourd. Une solution envisageable est celle d'autoriser la mise en place d'un ou plusieurs intermédiaires financiers, dotés de fonds spécifiques, qui pourraient offrir des garanties aux banques et certains services d'expertise et de conseil permettant d'évaluer les risques. Ce pourrait être le rôle des mutuelles, des coopératives d'épargne et de crédit, des ONG ou de tout autre type d'institutions pouvant assurer l'interface entre le secteur financier formel et les micro-entreprises.

### **I-3-1-3 L'amélioration des services et des infrastructures**

Faute d'infrastructures adéquates et d'accès à certains services essentiels, les micro-entreprises affrontent d'énormes difficultés de fonctionnement. Compte tenu de la faiblesse de leurs moyens et de leur taille modeste, il est nécessaire de leur faciliter l'accès à ces services par des structures spécifiques d'appui : location d'équipements, conception, test et diffusion de prototypes, diffusion de technologies appropriées et transfert de techniques plus productives.

Les micro-entrepreneurs sont en effet gênés dans la conduite de leurs activités par le manque de services et d'infrastructures adéquates : alimentation en énergie peu fiable<sup>1</sup>, routes en mauvais état, encombrements de la circulation et télécommunications médiocres; tout ceci nuit aux activités de production qui sont fréquemment interrompues.

Au-delà des limites matérielles imposées à leurs activités, les micro-entrepreneurs connaissent également des difficultés liées au manque d'instruction, de formation aux technologies et à la gestion. Ce qui souligne la nécessité d'une meilleure valorisation des ressources humaines.

---

<sup>1</sup> D'après le BIT, en Afrique occidentale, les pannes d'électricité causent de graves problèmes aux petites entreprises. Dans les villes d'Afrique orientale, 68% des entreprises fonctionnent dans des locaux sans eau, ni électricité. Les entreprises du secteur informel travaillent souvent dans des locaux insalubres et dans des conditions sanitaires déplorable. La question de l'amélioration des services et des infrastructures pose la question du mode de propriété et du statut des sites de production sur lesquels opèrent les micro-entrepreneurs. Il s'agit d'une dimension essentielle dans l'amélioration des conditions de travail, de sécurité et d'hygiène. Les risques de déguerpissement ou d'expulsion de leur lieu de travail constituent une contrainte réelle à toute volonté d'améliorer l'outil et les conditions de travail par les petits producteurs.

#### **I-3-1-4 Mise en valeur des ressources humaines**

Dans de nombreux pays, les méthodes de transmission des connaissances et du savoir-faire dans le secteur informel relèvent de la tradition. Ces formules possèdent de nombreux atouts : elles sont flexibles, s'adaptent aux possibilités d'emplois dans le marché du travail et prennent en compte le faible niveau d'instruction des individus formés. Cependant, la qualité de la formation dépend de l'expérience du maître et de sa faculté à transmettre son savoir à ses apprentis. En outre, les techniques apprises par les apprentis sont adaptées au travail dans les entreprises du secteur informel où la productivité est faible et le niveau technologique bas, voire archaïque. Si l'on veut intégrer les activités informelles dans le courant d'une économie moderne, productive, équitable et respectueuse de l'environnement, il faut revoir les systèmes de formation classiques pour qu'ils soient à même de dispenser des techniques plus performantes auprès des acteurs du secteur informel. On peut, par exemple, combiner l'apprentissage et les cours scolaires pour favoriser à la fois la formation et l'insertion dans le monde du travail. On facilitera ainsi la valorisation des techniques traditionnelles que l'on adaptera à certaines exigences de la vie moderne.

L'amélioration et la revalorisation des techniques en pratique dans le secteur informel sont des conditions essentielles pour que cette partie de l'économie sorte de sa situation défavorisée. Le problème reste de toucher la multitude de petits producteurs qui n'ont qu'un niveau d'instruction assez rudimentaire et qui n'ont pas le temps de se consacrer entièrement à une formation approfondie.

#### **I-3-2 L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire**

La philosophie guidant la mise en place des groupements préconise la formation de groupes et la solidarité au sein du secteur informel pour que ses membres prennent des initiatives en leur nom. Cependant, ces organisations sont souvent officieuses, non enregistrées et manquent donc de protection légale et d'accès aux banques et aux services publics. Pour surmonter ce handicap, elles pourraient passer des alliances avec des organisations officielles comme les coopératives, les ONG, les syndicats ou les organisations d'employeurs<sup>1</sup>. Mais l'organisation des producteurs du secteur informel reste, en partie, conditionnée par l'amélioration du cadre institutionnel.

---

<sup>1</sup> BIT, *Le dilemme du secteur non structuré*, Op. cit.

Toutes les entreprises du secteur informel ne sont pas hors du cadre légal puisque certaines sont enregistrées ou paient des impôts, sans être en mesure d'appliquer toutes les prescriptions légales. Pourtant, certains entrepreneurs du secteur informel manifestent le désir de légaliser leurs activités, car cela leur permettrait, en principe, de jouir de la protection de la loi ou d'accéder au crédit bancaire, par exemple. Pour que l'intégration sociale soit efficace et durable, il faut que les coûts du respect de la légalité ne soient pas prohibitifs et que les pouvoirs publics souhaitent réellement aider les entrepreneurs, leur montrant l'intérêt de régulariser leur situation<sup>1</sup>.

Le premier obstacle à la légalisation est la lourdeur des démarches administratives. Des formalités extrêmement longues et parfois complexes accompagnent la déclaration d'une entreprise. Le coût de l'enregistrement est aussi un obstacle de taille pour des entrepreneurs qui ne réalisent que de faibles recettes. Ces unités sont incapables de faire face à des coûts économiques supplémentaires, comme les cotisations sociales et les impôts, du fait de l'insuffisance de leurs ressources financières et de l'étroitesse du marché. Enfin, le manque d'information est également une raison non négligeable du non respect de certaines réglementations par les petits producteurs.

#### **I-3-2-1 Assouplir les contraintes administratives**

Ces difficultés peuvent être surmontées si les gouvernements acceptent de limiter les formalités administratives au strict minimum et s'ils réduisent les droits d'enregistrement à un montant symbolique. Il se pose alors le délicat problème de savoir quelles sont les normes qui constituent une entrave au développement du secteur informel et celles qui lui sont essentielles et doivent perdurer, notamment dans le domaine de la santé au travail et de la sécurité publique. En ce qui concerne l'application des lois et règlements, certaines procédures qui sont justifiées pourraient être appliquées avec plus de souplesse et plus d'efficacité par les services ministériels ou municipaux concernés.

#### **I-3-2-2 Adapter les règles fiscales**

La fiscalité constitue le second obstacle à la légalisation du secteur informel. Dans la plupart des pays, ce n'est pas le système d'imposition directe qui pose problème<sup>2</sup>. Les revenus et les bénéfices des personnes travaillant dans le secteur informel sont généralement faibles et

---

<sup>1</sup> MALDONADO (C.), *Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ?*

<sup>2</sup> FOLLY (C.), *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin*.

les dispensent de ce type d'impôt. Par contre, les systèmes d'imposition indirecte se révèlent souvent incompréhensibles pour les petits entrepreneurs. En outre, la manière dont les impôts sont conçus et prélevés peut démotiver les entrepreneurs: par exemple, la création d'emplois peut être découragée si l'embauche implique une augmentation substantielle des charges fiscales de l'employeur; par exemple, les investissements seront découragés dès lors qu'on opte pour un système d'imposition basé sur le nombre de machines acquises. La solution réside donc dans la création d'un système fiscal progressif, simple à appliquer et à comprendre, et non dissuasif.

### **I-3-2-3 Faciliter l'application des normes de travail**

Le non-respect des normes internationales du travail dans le secteur informel tient au fait que la majorité des travailleurs sont des travailleurs indépendants ou familiaux. Cependant, certaines entreprises recrutent de la main-d'œuvre mais elles n'appliquent pas la totalité des normes concernant la durée du travail, les congés payés, le repos hebdomadaire, le salaire minimum et les cotisations de sécurité sociale. Plusieurs raisons peuvent expliquer une telle situation : D'une part, la stricte observation des normes les contraindrait à des dépenses supplémentaires auxquelles elles sont incapables de faire face, et de l'autre, le mode de fonctionnement des entreprises fait qu'il n'y a pas de contrats écrits et exécutoires. Effectivement, les travailleurs n'exigent pas de sécurité de l'emploi. Les relations de travail sont partenalistes et les syndicats ne sont pas représentés dans les micro-entreprises. En conséquence, la durée du travail est souvent trop longue et le paiement des salaires est très irrégulier<sup>1</sup>.

Il faut ajouter à cela un facteur culturel qui fait, qu'en Afrique, relations de travail et relations sociales ne sont pas nettement différenciées<sup>1</sup>. Certes, les relations de travail sont peu standardisées, les obligations et les droits des travailleurs ne sont pas définis et l'emploi est caractérisé par l'absence de relations contractuelles. Mais il faut noter que l'individu n'existe qu'en tant que membre d'un groupe, d'une famille et l'unité de production n'est jamais nettement séparée de l'univers familial.

Les entreprises du secteur traditionnel sont des entités où il est plus important de gérer des relations sociales et des services de réciprocité que des biens. Cette attitude peut également se révéler un handicap lorsque l'entrepreneur est obligé d'employer et de rémunérer des membres de sa famille insuffisamment qualifiés et donc peu productifs. La

---

<sup>1</sup> BIT, *Conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises*, Conférence internationale du travail.



confusion qui prévaut entre milieu familial et milieu du travail permet aux chefs d'entreprises d'employer enfants, parents et relations à un moindre coût, sans respecter certaines normes.

Le problème du non-respect de la législation est donc lié à la précarité dans laquelle évoluent les micro-entreprises. Ce problème ne sera résolu que lorsque ces dernières pourront fonctionner de façon rentable dans un environnement plus stable.

### **II-3-3 Améliorer les conditions de vie des acteurs du secteur informel**

Les mesures d'aide à la production en vue d'une productivité et d'une compétitivité accrues, doivent s'accompagner et être complétées de mesures sociales destinées à améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres. Les domaines privilégiés d'action des politiques de l'Etat doivent être l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement.

L'autre axe prioritaire reste l'éradication du travail des enfants. Les enfants constituent une population très vulnérable. Ils sont très souvent obligés de travailler dans des conditions d'insalubrité et de précarité extrêmes. En travaillant, les enfants s'exposent à de nombreux dangers et voient leurs chances d'obtenir un emploi stable et bien rémunéré, éventuellement dans le secteur moderne, s'éloigner puisqu'ils ne se rendent pas fréquemment à l'école.

Il conviendrait aussi de créer des structures capables d'apporter aux enfants (et à toute personne vulnérable) des soins médicaux et une instruction. Bien sûr, la mise en place de ces structures revient aux instances officielles. Cependant, vu les contraintes budgétaires auxquelles sont soumis les gouvernements, le concours que pourraient fournir d'autres organismes de développement, nationales et internationales, peut être une aide précieuse et efficace.

Le secteur informel, au-delà d'un certain nombre d'effets négatifs, reste une des voies potentielles de développement et de création de secteurs productifs. L'objectif prioritaire des gouvernements devrait être de le promouvoir afin de l'aider à pallier ses carences. Aider le secteur informel à se structurer c'est, entre autres, améliorer son cadre institutionnel et réglementaire, accroître le niveau de vie des agents de ce secteur en vue de les rendre plus compétitifs et à même de s'insérer dans le marché mondial, très concurrentiel... Mais, la recherche de la compétitivité de l'économie gabonaise ne concerne pas uniquement ses structures internes, elle serait également liée à une redéfinition de ses stratégies sur le plan international, où l'intégration régionale et le renforcement de sa coopération avec ses partenaires occidentaux restent plus qu'une nécessité.

---

<sup>1</sup> HERNADEZ (E.M.), *La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine*.

## ***II LES STRATEGIES LIEES AU CONTEXTE INTERNATIONAL***

Le Gabon entretient des relations diplomatiques avec de nombreux Etats et Organisations internationales. La France, pour des raisons historiques, reste un allié et un partenaire commercial de premier plan pour le Gabon. Il est par ailleurs membre des principales institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAI), la Banque Islamique de Développement.

Au niveau régional, il est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), appelée à remplacer l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) , qui regroupe le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, le Tchad et le Gabon. Le Gabon fait également partie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui, en plus des six pays de la CEMAC, inclut l'Angola, le Burundi, le Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe et la République Démocratique du Congo. Associé par la Convention de Lomé à l'Union Européenne, il est membre de la Conférence Islamique et du Mouvement des Pays Non Alignés et fait partie depuis l'indépendance, de la zone Franc en qualité de membre de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BFAC).

Le contexte international reste donc un atout pour ce pays tant pour sa stabilité politique que pour l'amorce d'un véritable développement basé sur les échanges extérieurs.

### **II-1 Le développement par le renforcement de la coopération avec les partenaires et organismes occidentaux**

Le Gabon, comme bon nombre de pays en voie de développement, bénéficie de l'Aide Publique au Développement (A P D). Pour les seules années allant de 1989 à 1997 cette aide se présentait de la façon suivante :

**Tableau 47 : Evolution de l'Aide Publique au Développement de 1989 à 1997**  
(en milliers de dollars US)

| <b>ANNEES</b> | <b>Aide Publique au Développement</b> |
|---------------|---------------------------------------|
| 1989          | 116 884                               |
| 1990          | 63 997                                |
| 1991          | 108 440                               |
| 1992          | 62 699                                |
| 1993          | 63 654                                |
| 1994          | 128 586                               |
| 1995          | 115 742                               |
| 1996          | 152 825                               |
| 1997          | 72 280                                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>885 107</b>                        |

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Gabon, Rapport 1997, p 26.

Le Système d'analyse de la Coopération pour le développement (SACD) classe l'aide publique au développement reçue par un pays en sept catégories dont quatre sont relativement plus importantes pour le Gabon. Notre analyse reposera donc essentiellement sur ces quatre catégories, à savoir: les tendances de l'aide par type d'assistance, par sources de financement, par termes et conditions de l'assistance, et les tendances de l'aide par secteurs d'activités.

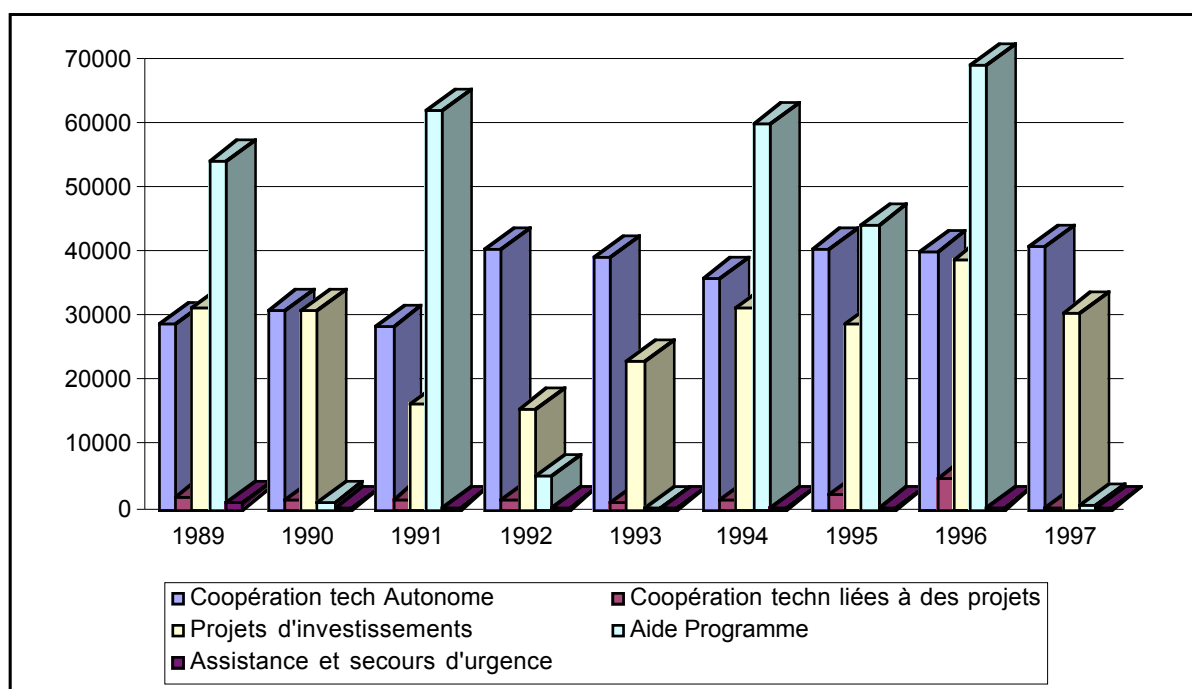
### **II-1-1 Les tendances de l'aide extérieure par type d'assistance**

En 1997, l'aide est concentrée dans deux secteurs : la coopération technique autonome 56% ; les projets d'investissement 43%. L'aide aux programmes qui occupait la première place en 1996 avec 45% représente moins de 1% de l'APD.

#### **II-1-1-1 La coopération technique**

La coopération technique regroupe deux composantes : la coopération technique autonome et la coopération technique liée à des projets d'investissement. La coopération technique autonome concerne l'assistance fournie sous forme d'experts, de stages, d'enseignants et de bourses de formation. Ce type d'assistance enregistre un recul de 8,3% en 1997 par rapport à l'année précédente. Cet infléchissement du coût de l'assistance technique est dû essentiellement à la baisse de l'assistance technique française dont le nombre de postes a diminué de 50% depuis 1991 passant de 526 à 256.

**Graphique 48 : APD par type d'assistance (1989-1997) en milliers de dollars US**

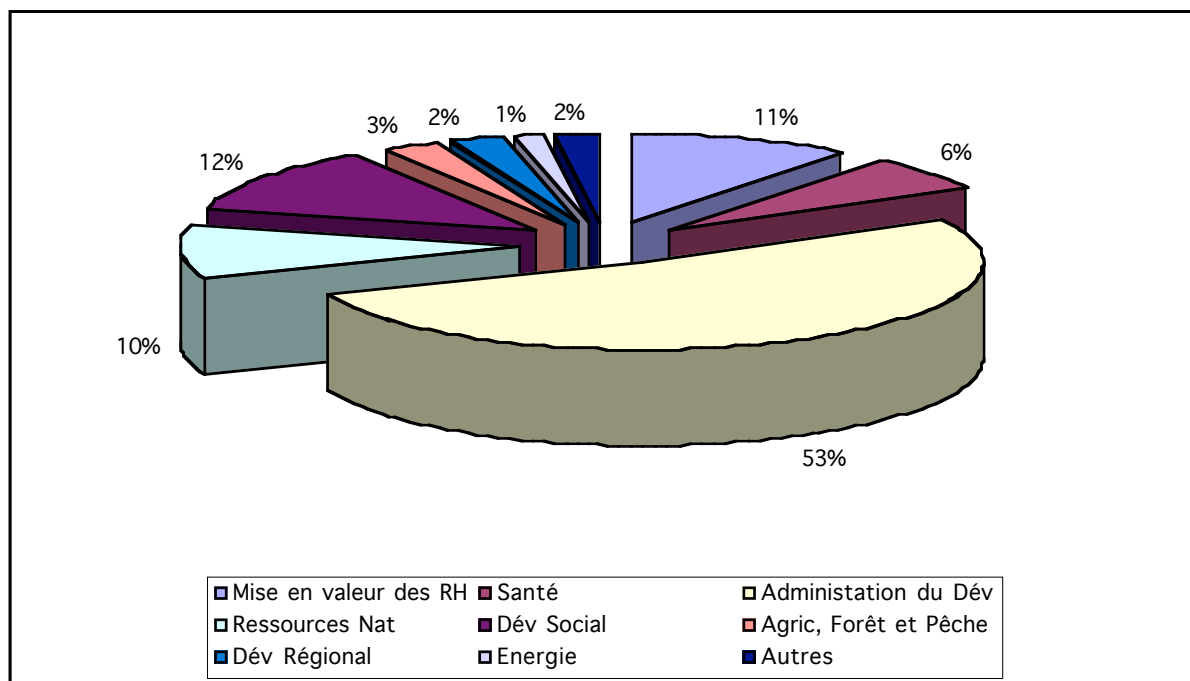


Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Gabon, Rapport 1997, p 26.

Cette diminution a touché tous les secteurs de l'administration et de l'économie. Les deux composantes prises séparément comportent des évolutions divergentes. Alors que la coopération technique autonome augmente en valeur absolue et en valeur relative passant de 39,9 millions de \$ US soit 26% de l'APD en 1996, à 40,7 millions de \$ US soit 56% de l'APD en 1997, la coopération technique liée à des projets d'investissement accuse une baisse spectaculaire de 94%.

En 1997, la coopération technique couvrait les secteurs suivants : l'administration du développement (53%), le développement social (12%), la mise en valeur des ressources humaines (11%) et les ressources naturelles (10%).

**Diagramme 5 : Secteurs de concentration de la Coopération Technique en 1997**



Source : PNUD.

La coopération technique était fournie à 80% par l'assistance bilatérale dont 64% revenaient à la France. Au niveau multilatéral, l'Union Européenne venait en tête suivie du Système des Nations unies (SNU). Il faut noter que le PNUD apportait 1,2 million de \$ US, l'OMS 1,1 million de \$ US et le FNUAP 0,5 million de \$ US.

### II-1-1-2 Les projets d'investissement

Il s'agit de l'appui financier de bailleurs de fonds à titre concessionnel dans le cadre de projets de développement contenus dans la loi de Programmation des Investissements. L'aide aux projets d'investissement d'un montant de 30,5 millions de \$ US en 1997 représentait 43% du total du volume de l'aide extérieure contre 38,9 millions \$ US soit 25,5% de l'aide en 1996.

**Tableau 48 : Secteurs de concentration de l'aide aux projets d'investissement en 1997  
( En milliers de dollars US )**

| SECTEURS                        | MONTANT       | %          |
|---------------------------------|---------------|------------|
| Administration du développement | 7675          | 25,2       |
| Ressources naturelles           | 4557          | 15,0       |
| Transport                       | 11679         | 38,3       |
| Développement social            | 4716          | 15,5       |
| Autres                          | 1835          | 6,0        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>30 462</b> | <b>100</b> |

SOURCE : PNUD.

Quatre secteurs se partagent l'aide aux projets d'investissement en 1997; l'administration du développement en particulier l'administration et la gestion du secteur

public (25%), les ressources naturelles (15%), les transports routiers (38%) et le développement social (16%).

Le réseau routier est faiblement bitumé et son maillage est très lâche ; il s'ensuit une réduction des échanges internes et externes ; c'est pourquoi un programme quinquennal d'aménagement du réseau routier a été mis en œuvre en 1994. Un autre programme dit Programme triennal d'entretien routier (PTER) est également en vigueur au Gabon.

Le secteur administration et gestion du secteur public concerne la formation, l'appui technique et l'équipement fournis aux administrations, à la police et aux sapeurs pompiers.

Le développement social et notamment l'eau potable et l'assainissement constituent des préoccupations à la fois du Gouvernement et des bailleurs extérieurs dans l'optique des priorités du développement humain.

La planification des ressources en eau, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales constituent la quatrième destination de l'aide à l'investissement.

La France fournit à elle seule plus de la moitié de l'aide aux projets d'investissement (52%); elle est suivie par la Chine (23,8%) et l'Union Européenne (23,2%). L'aide de la France dans ce domaine se présente essentiellement sous forme de prêts consentis par la Caisse Française de Développement (CFD) devenue Agence Française de Développement (AFD).

**Tableau 49 : Les principaux bailleurs de l'aide aux projets d'investissement en 1997  
( En milliers de dollars US )**

| <b>BAILEURS</b> | <b>MONTANT</b> | <b>%</b>   |
|-----------------|----------------|------------|
| FED             | 7077           | 23,2       |
| CHINE           | 7246           | 23,8       |
| France          | 15932          | 52,3       |
| JAPON           | 142            | 0,5        |
| AUTRES          | 65             | 0,2        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>30 462</b>  | <b>100</b> |

Source : PNUD.

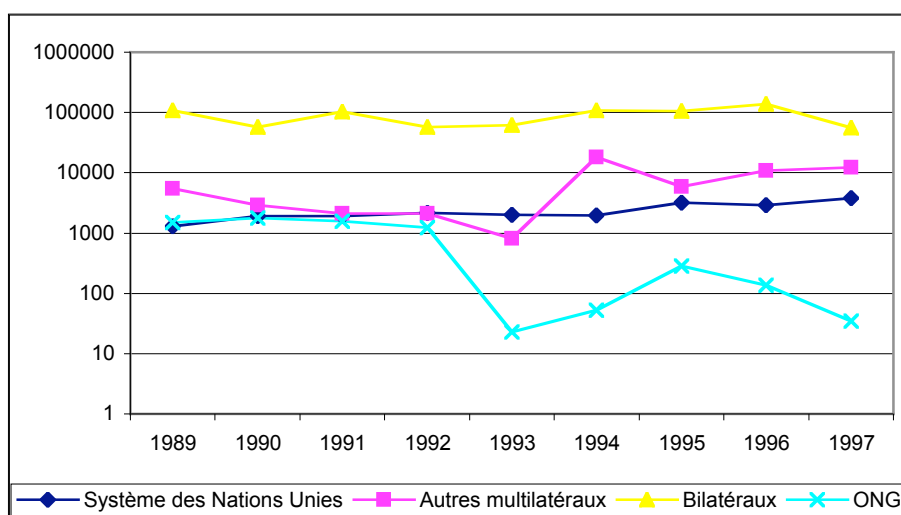
La Chine poursuit le financement de grandes constructions telles que l'immeuble de l'Assemblée Nationale, quelques établissements scolaires et hospitaliers à l'intérieur du pays.

L'aide de l'Union Européenne se présente sous forme de dons et s'accroît chaque année depuis 1994.

## **II-1-2 Les tendances de l'aide extérieure par sources de financement**

L'aide publique au développement reçue par le Gabon provient essentiellement de trois sources de financement : bilatérale, multilatérale et ONG.

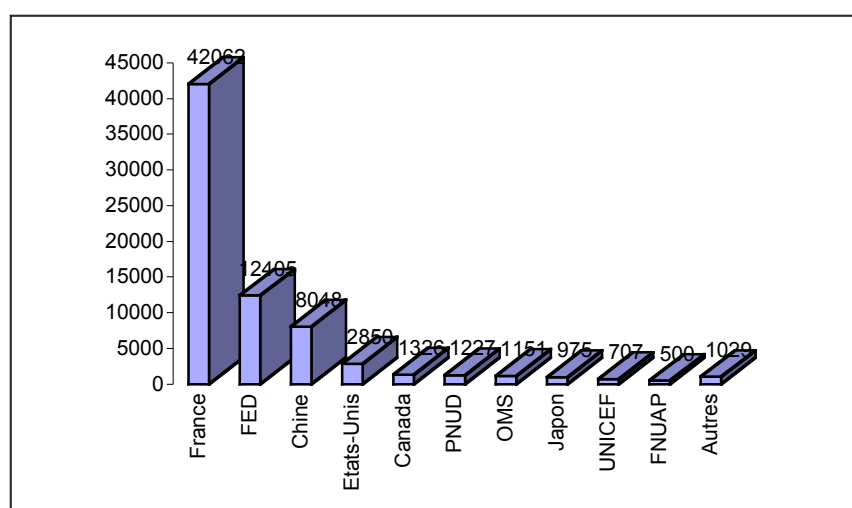
**Graphique 49 : Débursements de l'Aide Publique au Développement ( 1989-1997 par source de financement ( en milliers de dollars US )**



Source : PNUD.

L'aide bilatérale a toujours constitué une partie importante de l'APD dont bénéficie le Gabon car elle représente en moyenne 90% du montant reçu depuis 1989. Les ressources provenant du Système des Nations Unies, bien que relativement faibles, connaissent une augmentation régulière et appréciable. La contribution des autres multilatéraux a connu un rebondissement en 1997 après avoir enregistré une baisse régulière depuis 1994. Toutes sources confondues, la France est le plus grand bailleur du Gabon. Elle est suivie par l'Union Européenne, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique.

**Graphique 50 : Les dix premiers donateurs en 1997 (En milliers de dollars US)**



Source : PNUD.

### **II-1-2-1 L'assistance bilatérale**

L'assistance bilatérale en 1997 a été mesurée sur huit pays. Plusieurs autres pays fournissent une assistance au Gabon mais les informations n'ont pas été disponibles pour diverses raisons. Cette assistance comporte souvent des stages et des bourses d'études offerts aux étudiants et aux fonctionnaires.

L'assistance bilatérale estimée à 56 millions de \$ US soit 78% de l'APD en 1997 a baissé de plus de 60%. Comme cela a déjà été expliqué, cette variation brutale est due aux décaissements exceptionnels de 69 millions de \$ US destinés aux programmes d'ajustement structurel et octroyés par la CFD.

La France, premier partenaire du développement du Gabon, a vu sa contribution baisser du tiers entre 1996 et 1997 passant ainsi de 85% à 59% de l'APD. Elle a orienté son aide vers les secteurs de l'administration du développement (48%), des transports (28,5%), le développement social (9,8%).

La Chine avec 8 millions de \$ US conserve la deuxième place des bailleurs bilatéraux. Sa coopération est orientée vers la construction de l'Assemblée Nationale, la construction d'écoles et la coopération sanitaire.

Les Etats-Unis d'Amérique conservent aussi la troisième place des bilatéraux avec une contribution de 2,8 millions de \$ US. Celle-ci représente le coût d'une centaine de volontaires du Corps de la Paix en activité au Gabon.

La quatrième place revient au Canada avec 1,3 million de \$ US soit 1,9% de PAPD reçue par le Gabon en 1997.

Le Japon vient en cinquième position avec 975 mille \$ US. Ce pays revient en force car il n'avait plus figuré parmi les cinq premiers depuis 1995 alors qu'il s'était positionné au troisième rang en 1994 avec 17,8 millions de \$ US soit 13,7% de l'APD reçue par le Gabon.

Le Japon, la Corée, le Maroc, l'Algérie, l'Espagne, l'Egypte et le Sénégal apportent des concours sous forme de stages, de bourses d'études pour les fonctionnaires gabonais et entretiennent également une coopération technique au niveau de l'enseignement.

### **II-1-2-2 L'assistance multilatérale**

L'aide multilatérale reçue par le Gabon en 1997 est estimée à 16 millions de \$ US soit 22% de l'APD. Ce montant correspond à une hausse de 17%. Cette forme d'aide tire sa source de l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de développement (FED) et le Système des Nations Unies (SNU).



L'Union Européenne contribue pour 12,4 millions de \$ US soit 3/4 de l'aide multilatérale. Elle conserve toujours sa première place en tant que bailleur multilatéral et sa deuxième place de fournisseur de l'APD. Le SNU avec 3,8 millions de \$ US représente 23% de l'assistance multilatérale.

Au niveau du Système des Nations Unies, le PNUD confirme sa première place avec 1,2 million de \$ US et il est suivi par FOMS et l'UNICEF. Le FNUAP a légèrement accru son aide au développement qui passe de 465 mille à 500 mille \$ US entre 1996 et 1997.

L'aide fournie par les Organisations non gouvernementales (ONG) Internationales reste encore très faible par rapport au volume d'APD décaissé. Cette faible représentativité est certainement due aux problèmes d'identification des projets financés par ces agents du développement et aux difficultés de collecte des données relatives à leur assistance au Gabon.

### II-1-3 Les tendances de l'aide par termes et conditions de l'assistance

Les prêts consentis au Gabon proviennent essentiellement de la coopération bilatérale. Le taux d'intérêt moyen appliqué à ces prêts est de 5% pour une durée moyenne de remboursement de sept ans avec une période de grâce d'au moins cinq ans.

Le fait que le Gabon soit considéré comme le seul pays de l'Afrique sub-saharienne à revenus intermédiaires, l'exclut des financements concessionnels accordés par les Institutions de Bretton Woods, de la BAD et d'autres bailleurs de fonds. L'aide reçue par le Gabon selon les conditions de l'assistance se présente comme suit :

**Tableau 50 : Evolution des conditions de l'aide extérieur de 1994 à 1997  
(en milliers de dollars US )**

| Condition de l'aide | 1994    |      | 1995    |      | 1996    |      | 1997    |      | VAR 96/97 |
|---------------------|---------|------|---------|------|---------|------|---------|------|-----------|
|                     | Montant | %    | Montant | %    | Montant | %    | Montant | %    |           |
| PRETS               | 67042   | 52,1 | 64404   | 55,6 | 98750   | 64,6 | 26713   | 37,3 | -72,9     |
| DONS                | 61544   | 47,9 | 51338   | 44,4 | 54075   | 35,4 | 45566   | 62,7 | -15,7     |
| TOTAL APD           | 128586  | 100  | 115742  | 100  | 152825  | 100  | 72279   | 100  | -52,7     |

Source : PNUD.

La baisse subie par les prêts (-72,9%) est plus prononcée que celle enregistrée par les dons (-16,9%) de sorte que ceux-ci sont devenus supérieurs aux premiers pour la première fois depuis 1994. Il apparaît que lorsque le volume global d'aide diminue jusqu'à un certain niveau, ce sont les dons qui en constitue l'essentiel comme en 1993 ou ces derniers représentaient 70% des décaissements.

Les données du tableau indiquent que les conditions de l'aide varient selon le type d'assistance et suivant les années. Les dons ont financé en premier lieu la coopération technique puis ensuite les projets d'investissement. Quant aux prêts, ils étaient orientés en priorité vers les projets d'investissement puis selon la conjoncture économique, soit vers la coopération technique, ou soit vers l'aide programme.

## II-1-4 Les tendances de l'aide par secteurs

**Tableau 51 : Les tendances de l'aide par secteurs**

| SECTEURS          | 1994          |            | 1995          |            | 1996          |            | 1997         |            | VAR<br>96/97 |
|-------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                   | Montant       | %          | Montant       | %          | Montant       | %          | Montant      | %          |              |
| Gestion de l'écon | 61391         | 47,7       | 45511         | 39,3       | 71002         | 46,5       | 83           | 0,1        | -99          |
| Adm du dévelop    | 2794          | 2,2        | 11654         | 10,1       | 12146         | 7,9        | 28803        | 39,9       | 137,1        |
| Ressources nat    | 709           | 0,6        | 1878          | 1,6        | 6756          | 4,4        | 8560         | 11,8       | 26,7         |
| Mise en val RH    | 25639         | 19,9       | 22839         | 19,7       | 20463         | 13,4       | 4473         | 6,2        | -78,1        |
| Agri, Forêt, Pêch | 6622          | 5,1        | 5398          | 4,7        | 5807          | 3,8        | 2662         | 3,7        | -54,2        |
| Dév régional      | 1590          | 1,2        | 1437          | 1,2        | 1462          | 1,0        | 998          | 1,4        | -31,7        |
| Industrie         | 228           | 0,2        | 821           | 0,7        | 353           | 0,2        | 169          | 0,2        | -52,1        |
| Energie           | 921           | 0,7        |               |            |               |            | 589          | 0,8        |              |
| Commerce          |               |            | 18            |            |               |            | 372          | 0,5        |              |
| Transport         | 19504         | 15,2       | 11861         | 10,2       | 19042         | 12,5       | 12064        | 16,7       | -36,6        |
| Communications    | 975           | 0,8        | 1250          | 1,1        | 1241          | 0,8        | 507          | 0,7        | -59,1        |
| Dév social        | 1249          | 1,0        | 5249          | 4,5        | 7123          | 4,7        | 10047        | 13,9       | 41,1         |
| Santé             | 6902          | 5,4        | 7704          | 6,7        | 7293          | 4,8        | 2798         | 3,9        | -61,6        |
| Plan catastrophes |               | 0,0        | 22            | 0,0        |               |            | 8            | 0,0        |              |
| Aides et secours  | 61            | 0,0        | 100           | 0,1        | 129           | 0,1        | 143          | 0,2        | 10,9         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>128585</b> | <b>100</b> | <b>115742</b> | <b>100</b> | <b>152817</b> | <b>100</b> | <b>72276</b> | <b>100</b> | <b>-52,7</b> |

Source : PNUD.

Le premier secteur est l'administration du développement qui a bénéficié d'une enveloppe de 28 9 millions \$ US soit 40,4% de l'aide publique au développement au Gabon et d'une croissance exceptionnelle de 138% par rapport à 1996. Le sous secteur administration et gestion du secteur public absorbe à lui seul 27,8 millions de \$ US soit 96% de l'aide reçue dans le secteur. Les principaux bailleurs sont la France (20,2 millions de \$ US) et la Chine (7,2 millions de \$ US). Ce secteur a pris le relais du secteur gestion de l'économie qui, en 1996 avait bénéficié d'un prêt d'ajustement structurel de 69 millions de \$ US.

Le deuxième secteur de concentration de l'aide en 1997 est le secteur transports et notamment le sous secteur transports routiers qui, à lui seul, a reçu 11,7 millions de \$ US soit 97 % du secteur. Ce secteur est financé à 99% par la France qui y a consacré 12 millions de \$ US .

Le développement social constitue la troisième priorité de l'aide extérieure avec 9,7 millions de \$ US soit 13,5% de décaissements en 1997. L'action dans ce secteur est

concentrée sur les sous secteurs « eau et assainissement » et « logement » qui occupent respectivement 48,5 et 36,5% des déboursments dans le secteur. Ce secteur est soutenu grâce aux financements de l'Union Européenne avec 4,6 millions de \$ US et de la France avec 4,1 millions de \$ US.

Enfin, le secteur « ressources naturelles » a bénéficié de 8,6 millions de \$ US représentant 11,9% de l'APD en 1997. Ce secteur est en nette progression depuis 1994, ce qui traduit la volonté de la communauté internationale d'exploiter rationnellement et de préserver les ressources naturelles dont regorge le Gabon. Les deux sous-secteurs ciblés sont: l'exploration et l'exploitation des ressources minérales avec 2,9 millions de \$ US, puis la préservation et la restauration de l'environnement qui a reçu 2,8 millions de \$ US. Le principal bailleur dans ce domaine est l'Union Européenne qui a fourni une participation de 69,4% équivalente à 5,9 millions de \$ US.

## **II-2 Les relations Sud-Sud et l'intégration régionale**

La fin d'une organisation mondiale bipolaire avec l'effondrement du Pacte de Varsovie et l'impulsion de l'URSS, la mondialisation accrue des économies et des échanges, et enfin la constitution de vastes zones de libre-échanges en Amérique du Nord, en Asie et en Europe entraînent, ces dernières années, une profonde restructuration des équilibres économiques et territoriaux mondiaux<sup>1</sup>, et l'intégration devient plus que jamais une nouvelle donne de développement.

L'intégration est la coordination des activités de plusieurs organes en vue d'un développement harmonieux. En d'autres termes, c'est la réunion de plusieurs éléments pour former un ensemble. Le mot «intégration» a été utilisé pour la première fois par les économistes dans le domaine de l'économie industrielle pour désigner des opérations de combinaison, de fusion d'entreprises. Il s'agit en fait d'une politique économique unique mise en œuvre à l'échelle d'un certain nombre de pays soucieux de mettre en place une communauté économique.

La faible dimension des économies africaines ne constitue assurément pas une base propice au développement économique, c'est ce qui explique l'intérêt porté actuellement aux politiques de regroupement économique.

En Afrique noire, les premières expériences d'intégration économique ont eu lieu à la veille du mouvement de décolonisation, et ne présentent donc aucune nouveauté<sup>2</sup>. Ce qui est

---

<sup>1</sup> CARROUE (L), Mondialisation des économies et nouveaux systèmes régionaux intégrés, le cas du nord-est asiatique, p 53.

<sup>2</sup> ONU, *Bilan commun de pays*, Op. cit. p. 64.

nouveau, c'est l'intérêt subitement suscité par le thème «Intégration économique» et qui se manifeste par des recommandations internationales, des réunions de chefs d'Etat, des conférences et des colloques. Il s'agit dès lors de mettre en place un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité et la justice, dans un cadre de dialogue entre pays sous-développés (dialogue sud-sud). Mais la plupart de ces organismes d'intégration sont confrontés à de multiples obstacles. En quoi l'intégration peut-elle constituer, au-delà de ces obstacles, une stratégie de développement pour les Etats africains ?

## **II-2-1 Aperçu et obstacles à l'intégration en Afrique centrale**

Les tentatives d'intégration en Afrique, comme nous l'avons annoncé, précèdent le mouvement de décolonisation. L'actualité du concept tient donc aux impératifs économiques et des politiques des gouvernements africains à lutter contre la crise économique ; crise aggravée par certains facteurs tels les effets négatifs de l'ajustement structurel et aussi de la dévaluation du franc CFA.

En 1959, l'Afrique centrale procède à la signature de la Convention qui institue l'Union Douanière Equatoriale (UDE) entre le Moyen Congo et, l'Oubangui Chari (RCA), le Gabon et le Tchad, constitutifs de l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

En 1964, avec l'adhésion du Cameroun, L'UDE devient l'Union Douanière Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

En 1982, lors du 17<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UDEAC tenu à Libreville du 17 au 20 décembre de la même année, l'UDEAC accueille sept nouveaux membres : l'Angola, la Guinée Equatoriale, le Tchad, Sao-Tome et Principe, le Zaïre, le Burundi et le Rwanda.

Avec la création en 1983 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC), l'Afrique centrale intègre aux pays de l'UDEAC ceux de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, Zaïre), et Sao-Tome et Principe. La CEEAC ramène ainsi l'Afrique centrale au centre de l'équateur.

Pour relancer le mouvement d'intégration en Afrique centrale, il est créé en mars 1994 la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en remplacement de l'UDEAC. La CEMAC comprend l'Union Economique de l'Afrique centrale (UEAC) et l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC). Mais, la majorité des structures d'intégration en Afrique montrent leurs limites. Quels sont les obstacles qui minent le

phénomène d'intégration des Etats africains, et particulièrement ceux de l'Afrique centrale?

## II-2-2 Obstacles à l'intégration en Afrique Centrale

Après plus de trois décennies, le processus d'intégration dans la sous-région d'Afrique centrale n'a pas produit les résultats escomptés. Les raisons de cet insuccès tiennent à plusieurs facteurs, parmi lesquels :

**a) Les facteurs historiques** Jusqu'à la mise sur pied de l'UDEAC, le processus de l'intégration en Afrique centrale a été caractérisé par l'absence d'un cadre conceptuel accepté par tous les Etats à cause de l'existence des écarts de développement. De plus, le processus d'intégration n'avait pas fait l'objet de planification à moyen et long terme.

**b) Les facteurs politiques** La majorité des pays de la sous-région est dans une situation d'instabilité politique permanente. La tendance est alors tournée vers l'affermissement de l'autorité et la cohésion nationales, plutôt que vers une intégration avec les pays voisins.

**c) les facteurs juridico-institutionnels** La réglementation douanière et fiscale reposait sur une multitude de textes parfois contradictoires. La complexité du système et la multiplicité des taxes, des taux et des cas d'exonération ont fait que les services des douanes et des impôts, faute de moyens et des capacités, étaient dans l'impossibilité de maîtriser l'application de la législation fiscale en vigueur.

Par ailleurs, la libre circulation des biens et des personnes et la refonte des codes des investissements nationaux dans un code unique n'ont pas été effectives. Un code commun a néanmoins été adopté par l'UDEAC, mais non appliqué intégralement par les Etats membres.

**d) Les facteurs économiques** Sur le plan de la coopération industrielle, la politique d'harmonisation, de complémentarité et de spécialisation n'a pas été mise en place. L'échec de cette vision tient davantage à l'ignorance des contraintes techniques et économiques liées à la viabilité de tout projet d'investissement et à la négligence des avantages comparatifs de chaque pays. La faiblesse des échanges intra-régionaux reste l'un des frein du processus d'intégration sous-régionale. D'autre part, *les relations qu'entretiennent entre elles les bourgeoisies étatiques postcoloniales sont loins d'être idylliques, et l'expérience concrète montre que ces rapports semblent plutôt émaillés d'antagonismes et de compétition la plupart du temps, et que finalement l'unité régionale n'est que façade. D'ailleurs, celle-ci prend finalement la forme d'une juxtaposition, à l'intérieur de la même enveloppe régionale, d'un système d'axes orientés par chaque Etat vers la même ancienne métropole coloniale. Et l'unité régionale, c'est l'unité autour du même principal partenaire extérieur commun. En conséquence, l'intégration économique ne peut s'épanouir à cause d'une relation collusion-*

*collusion pratiquée par les bourgeoisies bureaucratiques africaines : collusion verticale de chacune des bourgeoisies d'Etat avec l'ancienne métropole et collusion horizontale entre elles<sup>1</sup>.*

## **II-2-3 Les nouveaux enjeux de l'intégration régionale**

Au moment où se prennent de nouvelles orientations dans l'ordre mondial des échanges deux forces importantes et étroitement liées œuvrent au remodelage de l'économie mondiale : la globalisation de l'économie, qui résulte de l'expansion des multinationales et qui accentue l'interdépendance d'une part, la résurgence du régionalisme<sup>2</sup>, phénomène observable en Europe et dans d'autres continents, d'autre part. L'évolution récente de l'économie mondiale laisse penser que l'intégration est un "choix d'époque"<sup>3</sup>. Elle apparaît aujourd'hui comme l'une des voies susceptibles d'aider les jeunes nations à faire face aux nouvelles contraintes de l'économie mondiale. Il s'agit notamment des contraintes dimensionnelles liées à l'ouverture économique et à l'intensification de la concurrence, des contraintes techniques imputables à l'évolution rapide des technologies, de la contrainte des micro-systèmes en raison de l'étroitesse des territoires nationaux et la contrainte de rythmes des économies (les Etats sont confrontés à différents problèmes de rythmes : l'évolution de l'appareil productif, l'industrialisation, le développement du système bancaire, etc.).

L'expérience des dernières décennies montre d'ailleurs, de façon convaincante, que la participation à l'économie mondiale est le facteur qui, dans les pays développés, commande l'évolution de l'économie nationale. L'intégration sous-régionale apparaît donc comme une nécessité, bien plus, un moyen de maîtriser, dans un cadre restreint, les difficultés et les contradictions que ferait naître une ouverture des frontières pour des jeunes économies en crise.

L'intégration des Etats reste donc motivée par deux raisons principales : elle constitue une voie de sortie de crise pour lesdits pays ; elle apparaît aussi comme une étape incontournable pour leur véritable insertion dans le commerce international.

---

<sup>1</sup> ROPIVIA (M.L.), L'Etat-gaspilleur africain postcolonial comme entité antiintégrationniste, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire*, p 139.

<sup>2</sup> Ministère de la Planification, de l'environnement et du tourisme, *Réflexion stratégique à long terme*, p183 : Le régionalisme économique s'entend comme la volonté politique des gouvernements de favoriser le développement des liens économiques internationaux avec des pays proches géographiquement. Il s'agit donc de la création de zones de libre-échange, d'unions douanières ou de tout autre accord de commerce préférentiel en vue d'abolir des barrières qui font obstacle au commerce réciproque de biens et services et autorisent de ce fait la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre.

<sup>3</sup> SCHULDERS (G.), cité par le ministère de la planification in *Réflexion stratégique à long terme*, Op cit, p182.

## II-2-3-1 L'intégration sous-régionale comme réponse à la stagnation économique des Etats

La sous-région d'Afrique Centrale à laquelle appartient le Gabon comprend six Etats : le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine (RCA), la Guinée-Équatoriale, le Tchad et le Gabon. Chacun de ces pays peut être caractérisé par trois indicateurs principaux : la population, le Produit intérieur brut (PIB) et le revenu par habitant.

**Tableau 52 : Population, superficie et PIB des Etats de l'Afrique Centrale**

|            | Population<br>(en millions<br>d'habitants) | Superficie<br>(en millions de<br>km <sup>2</sup> ) | PIB<br>(en milliards de<br>\$) | PNB par habitant<br>(en \$) |
|------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Cameroun   | 12,2                                       | 475                                                | 11,7                           | 860                         |
| Congo      | 2,4                                        | 342                                                | 2,9                            | 1 040                       |
| RCA        | 3,2                                        | 623                                                | 1,2                            | 410                         |
| Guinée Eq. | 0,4                                        | 28                                                 | 0,2                            | 290                         |
| Tchad      | 5,9                                        | 1 280                                              | 1,2                            | 210                         |
| Gabon      | 1,2                                        | 268                                                | 4,9                            | 3 980                       |

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain.

Cette sous-région est relativement modeste, comparée à d'autres zones de l'Afrique, au regard de sa population (25,3 millions d'habitants) qui est exactement celle d'un pays comme le Kenya. On relève des disparités significatives entre les différents Etats de la sous-région. Le Cameroun a 12,2 millions d'habitants alors que le Gabon et la Guinée-Equatoriale comptent respectivement 1,2 et 0,4 million d'habitants. Le Cameroun représente donc, à lui seul, presque la moitié de la population de la sous-région.

Quant à la superficie, le tableau ci-dessus indique qu'à l'exception du Tchad et dans une moindre mesure de la RCA, les territoires des Etats de l'Afrique Centrale ont des dimensions modestes.

En ce qui concerne la production des richesses, le système productif camerounais réalise de loin les meilleures performances avec un Produit Intérieur Brut de 11,7 milliards de dollars US en 1991, soit un peu plus du double de celui du Gabon. Les autres nations (R.C.A, Congo, Tchad et Guinée Equatoriale) se situent loin derrière et la somme de leurs PIB dépasse de très peu le PIB du Gabon.

Si sur le plan économique, le tableau révèle que le Gabon, riche de ses ressources naturelles (pétrole, uranium, manganèse et le bois) mais relativement peu peuplé, possède de loin le PNB par habitant le plus élevé d'Afrique Centrale avec 3 980 dollars U.S, la crise qui

frappe l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale depuis plus d'une décennie se manifeste aussi bien sur le plan économique<sup>1</sup> que financier par de faibles chiffres.

Une analyse sectorielle plus fine des économies de la sous-région révèle que :

- 1) Sur le plan agricole, la filière cacao réalise de bonnes performances au Cameroun et au Gabon. Les productions de café sont médiocres dans l'ensemble des Etats, à l'exception de la RCA. Il en va de même des cultures du coton qui régressent partout ailleurs sauf au Cameroun. En outre, les exportations de banane, de tabac et de caoutchouc naturel progressent au Cameroun, tandis que celles d'huile de palme sont en baisse. Enfin, les cultures d'huile de palme diminuent au Gabon et en RCA, alors que celles de sucre augmentent au Tchad ;
- 2) L'activité sylvicole est marquée par un accroissement des productions au Gabon, au Cameroun et en Guinée Equatoriale. En revanche, elle enregistre une diminution au Congo et en RCA ;
- 3) Les résultats de l'exportation pétrolière sont positifs dans la plupart des pays, à l'exception du Cameroun ;
- 4) Dans le domaine des mines, la RCA enregistre une augmentation de ses exportations de diamant et d'or, alors que celles d'aluminium au Cameroun, de manganèse et d'uranium au Gabon baissent ;
- 5) Les activités industrielles et commerciales sont peu performantes dans l'ensemble des Etats.

Sur le plan financier, la situation de la sous-région reste préoccupante car tous ces pays connaissent des déficits budgétaires chroniques.

Dans cette situation de crise généralisée, l'intégration sous-régionale reste une opportunité à saisir. Elle permettra notamment de mettre en commun les atouts des pays de la sous-région et de rechercher des synergies nécessaires à la sortie de crise économique. Elle aidera ces pays à mieux s'insérer dans le marché mondial.

#### **II-2-3-2 L'intégration sous-régionale, une étape nécessaire pour une meilleure insertion sur le marché international**

L'un des faits marquants des dernières décennies est l'accroissement des échanges entre les Nations. Cependant, il est regrettable de constater que l'Afrique subsaharienne (dont

---

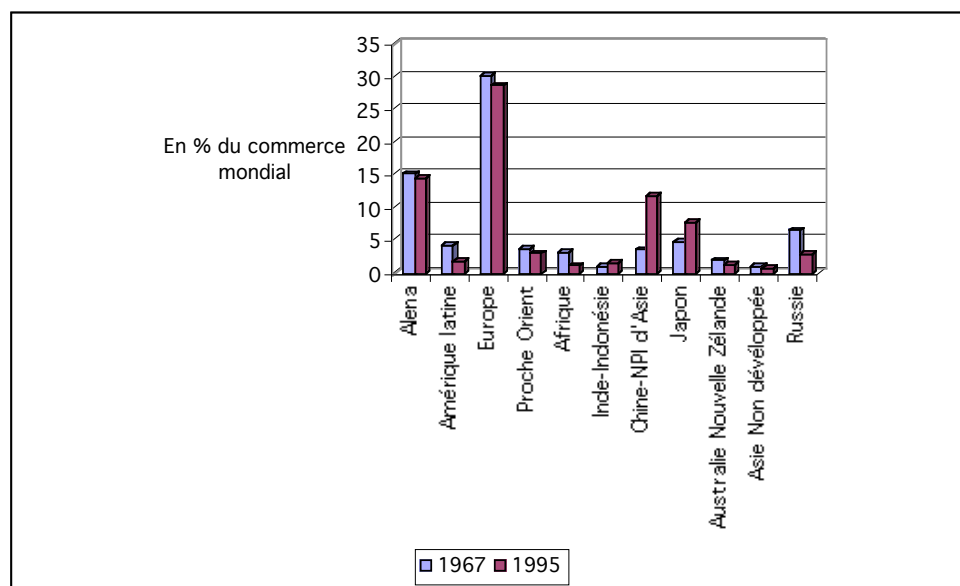
<sup>1</sup> Ministère de la planification, de l'environnement et du tourisme, *Réflexion stratégique à long terme* : La situation économique des Etats de la zone d'Afrique Centrale est marquée par la récession. Les estimations récentes des taux de croissance en termes réels sont les suivantes :

-5,2% au Cameroun, +0,5 % au Gabon, -1,5 % au Congo, +0,7 % en R.C.A, -3,7 % au Tchad et +10 % en Guinée Equatoriale pour l'année 1993, contre respectivement -6,4 % en 1991/1992, -1,6 %, +2,6 %, -2,5 %, -3,2 % et +13 % en 1992.



l'Afrique Centrale est l'une des composantes) occupe une place marginale dans le commerce international (moins de 2 %).

**Graphique 51 : Exportations des grandes régions du monde en 1967 et 1995**



Source : Banque mondiale.

Or, à ce qu'il semble, c'est la participation à l'économie mondiale qui est la clef de la croissance économique et de la prospérité d'une nation. C'est par exemple une forte augmentation des exportations de biens industriels et de services qui a évité à l'économie américaine, en 1992, une profonde récession. Cette faible participation de l'Afrique peut se vérifier au niveau des échanges intrarégionaux et interrégionaux.

En effet, le développement du commerce international au cours de ces dernières décennies et la concurrence accrues des régions du sud-est asiatique pourrait laisser croire qu'aujourd'hui, la plupart des régions exportent et importent massivement vers les autres régions du monde. Cette conception de la mondialisation s'avère dans les faits quelque peu simpliste. En réalité, on observe encore une forte polarisation géographique des échanges. Le tableau qui suit est une matrice des échanges pour l'année 1999. Les principales régions exportatrices figurent en ligne ; les mêmes régions, importatrices, figurent en colonne. Les échanges sont exprimés en % des échanges mondiaux.

**Tableau 53 : Echanges intrarégionaux et interrégionaux dans le commerce mondial de marchandises en 1999**

| Destination        | Am Nord | Am Latine | Europe Oc | Europe C/O | Afrique | Moyen Orient | Asie | Monde        |
|--------------------|---------|-----------|-----------|------------|---------|--------------|------|--------------|
| Origine            |         |           |           |            |         |              |      |              |
| Amérique du Nord   | 6,76    | 2,66      | 3,31      | 0,11       | 0,20    | 0,41         | 3,61 | <b>17,07</b> |
| Amérique Latine    | 3,34    | 0,87      | 0,70      | 0,05       | 0,05    | 0,05         | 0,32 | <b>5,43</b>  |
| Europe Occidentale | 4,24    | 1,04      | 29,69     | 2,20       | 1,08    | 1,05         | 3,21 | <b>42,98</b> |

|                                |              |             |              |             |             |             |              |              |
|--------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Europe C./o, Etats Baltes, CEI | 0,17         | 0,07        | 2,19         | 1,02        | 0,05        | 0,07        | 0,29         | <b>3,91</b>  |
| Afrique                        | 0,31         | 0,06        | 1,04         | 0,03        | 0,20        | 0,03        | 0,28         | <b>2,05</b>  |
| Moyen Orient                   | 0,46         | 0,04        | 0,63         | 0,02        | 0,15        | 0,26        | 1,13         | <b>3,11</b>  |
| Asie                           | 6,70         | 0,63        | 4,60         | 0,23        | 0,39        | 0,67        | 11,87        | <b>25,46</b> |
| <b>Monde</b>                   | <b>21,98</b> | <b>5,37</b> | <b>42,16</b> | <b>3,66</b> | <b>2,54</b> | <b>2,54</b> | <b>20,92</b> | <b>100</b>   |

Source : OMC.

La majeure partie du commerce mondial s'effectue entre les pays riches. Les trois régions du monde les plus développées (Amérique du Nord, Europe et Asie), qui constituent les trois principales régions exportatrices, commercent massivement entre elles et peu avec le reste du monde moins développé (Afrique, Moyen Orient). Au contraire, les régions moins développées commercent peu entre elles et orientent leurs exportations surtout vers les régions les plus développées.

Les échanges intrarégionaux ou intrazones (c'est-à-dire ceux réalisés au sein d'une même région ou zone mondiale) représentent environ la moitié du commerce mondiale des marchandises. Les échanges intrazones sont d'autant plus intenses que la région concernée est développée (c'est-à-dire que le PIB/habitant est élevé). A travers le tableau précédant, on peut aisément vérifier que les échanges intrazones représentent 34,6% des échanges de l'Amérique du Nord, 70% de ceux de l'Europe et 51% des échanges de l'Asie. Les régions moins développées quant à elles, présentent des chiffres beaucoup plus modestes : 16% pour l'Amérique latine, 9,6% pour l'Afrique et 9% pour le Moyen-Orient.

Les micro-Etats d'Afrique Centrale se trouvent ainsi devant un mouvement de mondialisation et d'une nouvelle donne internationale qui proclame l'ouverture et la libération tous azimuts de l'économie. Ainsi, leur insertion sur le marché mondial passe par la construction de grands ensembles sous-régionaux ou régionaux.

### II-2-3-3 L'intégration pour réduire la pauvreté

En Afrique Centrale, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté générale dépassait 40% en 1995<sup>1</sup> : il s'agit des individus qui disposent d'un revenu inférieur à 370 dollars par an. Cette pauvreté tend à s'aggraver ces dernières années, au regard de la dégradation des indicateurs sociaux des pays de la sous-région. Or, La réussite du processus d'intégration dépend également de l'issue des politiques de réduction de la pauvreté. La situation de précarité et de paupérisation d'un peuple ne le met pas dans les conditions psychologiques idoines de coopération avec d'autres populations. Il faut donc que les Etats s'engagent résolument dans des programmes visant à lutter contre la pauvreté. Une intégration

---

<sup>1</sup> ONU, *Bilan commun de pays*, p66.

réussie peut contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté grâce à une valorisation et une utilisation optimales des ressources. L'intégration sous-régionale et la lutte contre la pauvreté entretiennent des relations réciproques.

Le processus d'intégration économique et politique qui s'effectue actuellement à partir des regroupements des Etats indépendants a constitué sans nul doute le phénomène géopolitique le plus marquant de la dernière décennie du XXème siècle. Le XXIème siècle s'annonce dès lors comme le temps des grands espaces économiques et des grandes constructions communautaires. Un nouveau compartimentage du globe promouvant un régionalisme international se met en place. Et l'Afrique noire ne saurait à nouveau se mettre en marge de cette mutation économique et politique<sup>1</sup>.

Pour ce qui est du Gabon, en raison de l'étroitesse de son marché intérieur lié à sa faible démographie, malgré le fait que l'économie de ce pays ait longtemps montré les stigmates d'une carence à l'ouverture des frontières, au libre-échange et à la compétitivité qu'elle implique<sup>2</sup>, l'intégration sous-régionale se présente, de toute évidence, comme une ardente obligation.

Si, jusqu'à présent, les actions d'intégration sont restées focalisées sur une approche englobante et normative associée à l'idée d'uniformisation. Seule une approche pragmatique, reposant sur la connaissance des réalités économiques et sociales et sur l'identification des intérêts communs des membres de la sous-région, a des chances de réussir. Cette démarche doit être progressive, limitée à des actions sectorielles et à des objectifs précis. C'est en cela qu'elle pourrait susciter l'adhésion de véritables partenaires, et déboucher sur l'exécution des décisions et des stratégies globales.

---

<sup>1</sup> ROPIVIA (M.L.), Op. Cit.

<sup>2</sup> Au cours des années 1970 et pendant la première moitié des années 1980, les autorités gabonaises ont conduit une politique économique en trompe-l'oeil (affectation des ressources financières à des investissements non rentables et/ou à des dépenses somptuaires et de prestige). C'est ainsi que le contre-choc pétrolier de 1986 a montré l'incapacité du secteur non pétrolier à prendre le relais et a mis à nu les déséquilibres de l'économie gabonaise : absence de tissu industriel, faiblesse du secteur agricole, dysfonctionnements des entreprises parapubliques et surendettement de l'Etat.

## **CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE**

Comme c'est le cas pour la majorité des Etats africains, face aux multiples difficultés rencontrées, économiques et sociales pour une grande partie, le Gabon s'est lancé sur la voie de la privatisation. Une privatisation qui touche presque tous les secteurs d'activités : du secteur de l'eau et de l'électricité à l'industrie en passant par les services (postes et télécommunication, transports), le commerce et l'agro-industrie. Si pour certains secteurs la privatisation tarde encore à prendre effet, elle est d'actualité pour d'autres. Comme une option économique majeure de développement, elle permettra d'aménager les règles de gestion des secteurs publics et para-publics de manière à rendre plus compétitives les entreprises, de remettre en cause certains monopoles, par le renforcement de l'autonomie financière, l'allègement des tutelles, et la mise en place de nouveaux systèmes d'évaluation des performances. Elle permettra sans nul doute, de favoriser l'essor du secteur privé en créant un environnement juridique et économique plus adapté à l'initiative privée.





## **CONCLUSION GENERALE**





Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire du Gabon fut laissé aux mains des compagnies concessionnaires. Partisan d'une colonisation moderne dont les grandes compagnies seraient l'instrument, le pouvoir colonial de l'époque attendait d'elles qu'elles dotent le territoire des équipements indispensables à sa mise en valeur. Bien qu'elles n'aient pas eu toutes le même destin, les actions de ces compagnies, principalement celle de la Société du Haut-Ogooué, véritable agent de pénétration de l'économie de traite dans l'intérieur du Gabon, ont permis d'élargir l'espace commercial en drainant les produits collectés sur son immense territoire<sup>1</sup>. Les dirigeants de cette société parvinrent à mettre sur pieds une organisation efficace avec un réseau de factoreries tenues par des Européens, et des comptoirs confiés en gérance à des Africains ; des comptoirs qui essaimaient, se déplaçaient suivant les fluctuations des ressources locales. Au début des années 1920, le dispositif comptait une quarantaine d'établissements, il se rétracta par la suite. Vers 1930, il comprenait deux cercles ayant leur siège l'un à Samba, en aval des chutes de la Ngounié, l'autre sur l'île d'Ivindo, à la confluence de l'Ivindo et de l'Ogooué. Le premier drainant le versant nord-ouest du Chaillu par le bassin de l'Ikoy ; le second, dénommé "*Ivlast* " (Ivindo-Lastourville), les régions de l'Ogooué en amont de Ndjolé. Les factoreries occupaient les points stratégiques du réseau navigable : Boué, Ivindo, Lastourville sur l'Ogooué, Konandembé sur la haute Lolo, Collioura sur la Mvoun, Makokou sur l'Ivindo. Chacune contrôlait un secteur parcouru par les traitants qui organisaient les circuits de collecte à partir des comptoirs. Mais, pour des raisons liées aux difficultés de transport, plusieurs maisons de commerce, à l'exemple de la SHO, se contentèrent d'aménager la circulation fluviale au détriment des travaux d'utilité publique qu'elles auraient dû réaliser. Si la SHO n'avait pas répondu aux espoirs que Savorgnan de Brazza<sup>2</sup> avait placé dans une grande société de colonisation, du moins a-elle contribué à l'ouverture du "*Haut Gabon*", mobilisé, le temps d'une génération, au service de la traite. Par comparaison, les autres sociétés concessionnaires avaient été plus décevantes. Parties sur une illusion, celle de la richesse en produits de cueillette de la forêt gabonaise, les sociétés s'enlisèrent dans un cycle finissant. L'illusion s'était doublée d'un malentendu ; le gouvernement français s'était imaginé que les grandes compagnies seraient à même d'assumer des frais d'équipement qu'il n'était pas prêt de son côté à supporter. Mais, dans le contexte d'une économie de prélèvement au caractère nomade et aux performances condamnés à la médiocrité, quel groupe privé se serait-il risqué à réaliser des investissements pratiquement assurés de ne pouvoir être amortis ?<sup>3</sup> A la veille des indépendances, le Gabon, comme bon

---

<sup>1</sup> POURTIER, Op cit, p135.

<sup>2</sup> Administrateur français de l'époque.

<sup>3</sup> COQUERY VIDROVITCH, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires (1898-1930)*.

nombre de pays d'Afrique, est un vaste territoire en proie à de multiples difficultés, et où l'intervention de l'Etat devient une nécessité pour stimuler le développement et favoriser la naissance de véritables activités économiques.

En effet, au lendemain de son indépendance, le Gabon est influencé par le rôle cardinal de l'Etat dans l'économie et l'importance de l'entreprise publique comme instrument de politique de développement. En l'absence d'acteurs privés, le passage d'une économie de subsistance à une économie moderne nécessitait l'implication de l'Etat<sup>1</sup>. Optant de ce fait pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », qui était en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, les premiers dirigeants politiques mettent alors en place des structures politiques, administratives et économiques destinées à prendre le relais de l'appareil productif de la puissance coloniale. Affirmée dès le premier Plan intérimaire de développement (1963-1965), puis de manière chronologique par les divers plans successifs, cette orientation met l'accent, pour assurer un véritable décollage, sur les secteurs forestiers, agricoles et minier.

En ce qui concerne le secteur agricole, l'objectif primordial est de rechercher la croissance du secteur à travers un double but : assurer au Gabon une auto-suffisance alimentaire ; développer et diversifier les cultures spéculatives dans le but de les rendre compétitives sur le marché sans subvention permanente de l'État ; mais aussi, promouvoir le monde rural.

Pour ce qui est du secteur forestier, son développement repose sur la promotion d'une gestion rationnelle du patrimoine par une meilleure connaissance du potentiel ligneux, et par un aménagement et une programmation de son exploitation ; lancer la production forestière, de façon à atteindre un rythme de production égal à celui qu'autorise la régénération naturelle de la forêt sans pour autant entamer le capital forestier ; assurer la pérennité, voire la croissance, du patrimoine forestier par des actions de reboisement (éventuellement d'amélioration de la régénération naturelle, dans la mesure où ces actions s'avéreraient économiquement rentables) ; promouvoir une participation des nationaux à la mise en valeur de la forêt, ...

Quant au secteur pétrolier et minier, les objectifs de la politique de développement reposaient sur le souci du Gabon de parvenir à une maîtrise de ces ressources ; de tirer le maximum de recettes de l'exploitation des gisements ; et de maintenir, dans la mesure du possible, un rythme de production qui procure à l'Etat un montant de recettes adapté aux besoins de financement de son programme d'investissements publics, tout en conservant des

---

<sup>1</sup> HUGON (P), *L'économie de l'Afrique*.

ressources suffisantes pour les générations à venir. Les investissements de ce secteur devaient avoir des effets d'entraînement sur les structures de la production et de la consommation du secteur national.

Malheureusement, la réalité en est tout autre. En matière agricole par exemple, en dépit des multiples engagements pris par certains responsables politiques, le secteur agricole reste le "*talon d'Achille*" de l'économie gabonaise, et le Gabon continue d'importer une grande partie de ses denrées alimentaires. Pour ce qui est du secteur pétrolier, les effets d'entraînement ont été très limités aussi bien en amont qu'en aval du processus de production, mis à part les effets de revenus qui sont restés relativement importants<sup>1</sup>. Le lien majeur entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie réside essentiellement dans la rente pétrolière, versée à l'Etat au titre de la fiscalité directe et indirecte et du revenu de ses participations dans l'exploitation pétrolière. Le niveau élevé de cette rente, pendant les années fastes (de 1974 à 1985), a permis à l'Etat gabonais de disposer de recettes très confortables qu'il a consacrées, d'une part, à développer un important secteur public et parapublic et, d'autre part, à financer des infrastructures de base.

A partir des années soixante-dix, l'Etat a créé un certain nombre de sociétés d'Etat et d'établissements publics. Tous les secteurs d'activité ont été concernés, agro-industrie, agriculture, industrie de transformation, services, énergie, télécommunications, transports, système bancaire et financier. En 1988, on comptait environ une soixantaine de sociétés et d'établissements publics. En 1994, bien qu'en réduction, l'Etat détenait encore des participations dans 32 sociétés et 16 établissements publics. En 1994, le secteur parapublic, hors organismes de sécurité sociale et institutions financières, comptait 14 742 salariés et réalisait un chiffre d'affaires d'environ 498 milliards de F CFA (353 milliards avant la dévaluation). Il bénéficiait de 4,5 milliards de F CFA de subventions d'exploitation et de 391 milliards de subventions d'équipements<sup>2</sup>.

La majorité des unités du secteur parapublic ont bénéficié, au moment de leur création, de régimes privilégiés, notamment de conventions d'établissement, qui leur ont permis d'évoluer à l'abri de la concurrence et en situation de monopole, grâce à diverses mesures administratives de protection, en particulier tarifaires et douanières. Ces avantages ne se sont pas traduits par le recours à des méthodes de gestion et de production performantes et efficaces, ni par des prix compétitifs. Ils ont plutôt créé des distorsions préjudiciables à la

---

<sup>1</sup> Ministère de la planification de l'environnement et du tourisme, Gabon 2025, *Réflexion stratégique à long terme*, p 89.

<sup>2</sup> DEVY (M), *L'usage de la rente*, in *Entreprendre au Gabon*, p 13 : Son résultat net était négatif (-43,210 milliards). Les frais de personnel (86,931 milliards) représentaient 52,4 % de la valeur ajoutée du secteur.

compétitivité de l'économie. En amont, l'Etat espérait que la création des grandes sociétés découragerait l'exode rural et contribuerait au développement des autres secteurs d'activité. L'agriculture et le commerce, par exemple, devaient fournir à la population ouvrière les produits nécessaires à leur alimentation. Quant au secteur industriel, il devait se développer par la transformation et la fabrication des produits dont ces industries auraient besoin. Force est de constater qu'il n'en a rien été. Au contraire, l'exode rural a vidé les campagnes au profit des villes comme Franceville, Port-Gentil, Moanda, Mounana, ... Et l'une des conséquences néfastes de cette situation a été l'émergence d'une catégorie de fonctionnaires rentiers et consommateurs.

En 1994, selon la Direction générale de l'Economie, on comptabilisait 35 700 fonctionnaires, ce qui est un nombre élevé au regard d'une population somme toute peu nombreuse (à titre de comparaison, le nombre de fonctionnaires maliens n'était que de 37 000 pour une population totale estimée à 9,4 millions d'habitants). En 1996, la masse salariale, qui s'établissait à 184,6 milliards de F CFA, représentait plus de 55 % des dépenses totales du budget de fonctionnement.

Bien que le nombre de fonctionnaires et de salariés du secteur parapublic ait stagné depuis 1984, en raison de la crise économique et des restrictions imposées par les bailleurs de fonds, le poids de l'emploi public et parapublic reste encore élevé. Selon les statistiques de l'Office national de l'emploi (ONE), sur 93 145 emplois recensés dans le secteur moderne en 1993, la fonction publique, les collectivités locales et les entreprises parapubliques en dispensaient 70 % et la fonction publique en représentait, à elle seule, plus d'un tiers.

Si la rente pétrolière a permis d'entretenir un nombre important de fonctionnaires<sup>1</sup>, et par le biais du budget d'investissement, de financer la construction d'infrastructures de base : eau, électricité, télécommunications, ports, aéroport et voie ferroviaire<sup>2</sup>, considérées comme

---

<sup>1</sup> La rente pétrolière a permis d'offrir des salaires élevés, sur lesquels se sont alignés ceux du secteur privé. Dans le secteur parapublic, le salaire moyen annuel est estimé à près de 6 millions de F CFA. Dans le privé, les salaires mensuels oscillent entre 85 000 et 200 000 F CFA pour le personnel d'exécution, entre 145 000 et 360 000 F CFA pour le personnel de maîtrise et entre 280 000 et un million de francs CFA pour le personnel d'encadrement, soit des montants largement supérieurs à ceux pratiqués dans la sous-région et même dans l'ensemble des pays africains. Ce qui fait du Gabon un pays où le coût de la main d'œuvre est très cher, venant gonfler fortement celui des facteurs de production. Disposant d'un pouvoir d'achat relativement élevé (le PIB par tête d'habitant est de l'ordre de 4 000 dollars US, une partie des Gabonais ont eu et ont encore les moyens de bien consommer et d'accéder facilement à une consommation de type européenne). D'où le recours aux importations qui ont fait la fortune des sociétés d'import-export, d'où également la fabrication locale de produits de bonne qualité mais chers et difficilement exportables dans la sous-région où le niveau de vie est largement inférieur.

<sup>2</sup> Le «fameux» Transgabonais en a reçu l'une des plus grosses parts. Longue de 700 km, cette voie ferrée qui suit le cours de l'Ogooué jusqu'à Ndjolé pour se diriger ensuite vers Libreville, a peu à peu détourné une partie du trafic fluvial à son profit.

D'un coût total estimé à plus de 24 milliards de francs français, elle a été financée sur budget de l'Etat et avec le concours financier de quelques bailleurs de fonds extérieurs, regroupés au sein de l'Office du chemin de fer transgabonais (Ootra), qui a assuré la réalisation et la direction des travaux et assume l'exploitation de la ligne.

Mégalomanie, ou investissement à finalité économique ? Le Transgabonais est à la fois enjeu politique et économique. Economique, car, reliant Franceville à Libreville, il permet un meilleur accès aux ressources forestières et minières, facilite leur évacuation et améliore l'approvisionnement de la région. Politique, car, comme le démontre Roland Pourtier, la liaison

indispensables pour ce pays, elle a surtout soutenu un important remboursement du service de la dette.

Le montant élevé de la rente pétrolière après les booms pétroliers de 1974 puis de 1979 a conduit le pays à s'endetter fortement pour financer les investissements. Mais la baisse des recettes pétrolières s'est traduite par une difficulté pour le gouvernement à rembourser ses dettes et par une accumulation d'arriérés tant intérieurs qu'extérieurs, en particulier à partir de 1990. En l'espace de dix ans, l'encours de la dette publique à moyen et long terme a quadruplé, passant de 470 milliards de francs CFA en 1985 à 2143,5 milliards fin 1994.

Depuis 1985, avec la chute des recettes pétrolières et le remboursement de la dette, le budget d'investissement s'est rétréci comme une peau de chagrin. Sa part dans les dépenses totales a été réduite. La compression s'est opérée au détriment des secteurs sociaux<sup>1</sup>, des routes et de l'agriculture.

En effet, les grands «oubliés» de ces investissements ont été la route, l'agriculture vivrière et les secteurs sociaux. Ainsi, la rente pétrolière (et minière) n'a pas été très bien répartie au sein de la population et entre les différents secteurs. Un fossé s'est creusé entre la population urbaine et la population rurale et au sein de la population urbaine entre une élite, dont certains fonctionnaires, qui a bénéficié des effets de la rente et la grande masse des urbains qui s'est peu à peu appauvrie.

La population rurale, mal intégrée dans le circuit monétaire, s'est contentée le plus souvent des produits alimentaires de base. Quant aux urbains, nombre d'entre eux n'ont pu accéder aux rares services de santé et à l'éducation, notamment à l'enseignement secondaire et professionnel. L'Indicateur de développement humain (IDH) établi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est là pour l'attester. En effet, le Gabon se situe parmi les pays à faible développement humain, avec un indice de 0,579 qui le classe au 114<sup>e</sup> rang. La faiblesse de cet indice, déterminé à partir de trois critères, la santé, l'éducation et le niveau de vie, est principalement due à un taux de scolarisation assez bas (47 %) et à une espérance de vie également insuffisante (53,5 ans), alors que le pays affiche un PIB par tête d'habitant relativement élevé.

La gravité de la crise que traverse le Gabon montre qu'il n'y a pas eu de véritable politique de gestion de la manne pétrolière. Compte tenu du niveau des recettes budgétaires, l'Etat s'est cru capable de réaliser tous les projets de développement et d'infrastructures, de

---

ferroviaire entre les deux villes «parachève avec éclat une politique de rassemblement national par rapport à l'ancienne AEF (Afrique équatoriale française)». Par sa construction, le Transgabonais permet la «récupération des courants d'échange, l'inversion des flux au bénéfice du Gabon» et recentre l'espace gabonais, longtemps soumis aux forges centrifuges exercées sur ses périphéries, sur le territoire national. Le Congo, et particulièrement le port de Pointe-Noire, en ont fait les frais.

recruter tous les candidats à un poste dans la fonction publique et de subventionner n'importe quelle activité. Bref, les facilités financières ont poussé l'Etat à réaliser des projets surdimensionnés. Et c'est ainsi qu'une économie d'endettement s'est créée autour de l'argent facile. Le jeu des acteurs a donc consisté à étrangler l'économie grâce notamment au contrôle de la plupart des secteurs d'activité et au gaspillage des ressources. Face à un univers économique dominé en partie par les grandes entreprises étrangères<sup>2</sup>, et où il reste peu de place pour l'initiative locale<sup>3</sup>, l'Etat gabonais devrait désormais axer son développement sur l'émergence des initiatives privées.

En effet, la place du Gabon dans le système mondial est enviée par bien d'autres Etats africains confrontés à plus de pauvreté. Cependant, il convient de ne pas se laisser aveugler par le présent : la relative richesse, bonne fortune aujourd'hui, est volage et d'autant plus incertaine qu'elle est produite en grande partie à partir des facteurs exogènes. La manne pétrolière a achevé de structurer les organisations socio-spatiales internes, et considérablement artificialisé les conditions d'existence, sans véritablement stimuler, en contrepartie, l'effort créateur. Les manifestations d'un développement endogène demeurent donc très timides tandis que persistent les déséquilibres entre un secteur économique moderne mais fortement extraverti, et une économie rurale menacée de décomposition. **Si les comportements des agents de la rente restent inchangés, il risque de n'avoir, à moyen terme, qu'une économie de consommation sans production, ce qui est déjà le cas, et à long terme une économie toujours primitive.** Les tendances probables, les incertitudes majeurs et les risques de ruptures des prochaines années, nous autorisent une certaine inquiétude et aussi quelques espoirs, notamment à travers les actions privées. **Le secteur**

---

<sup>1</sup> De 55 % du total des dépenses, la part des dépenses d'investissement est passée aux alentours de 22 %.

<sup>2</sup> DEVY (M), *Le partage de rôles*, in *Entreprendre au Gabon*, p 11 : « Tout comme les débouchés, le capital et le savoir-faire de l'économie gabonaise sont en majorité étrangers. La prédominance de l'activité extractive, qui requiert d'importants capitaux et la maîtrise de technologies élaborées a conduit à un partage des rôles entre étrangers et nationaux. La sphère économique a été « confiée » aux étrangers, occidentaux mais également africains, tandis que les nationaux se « réservaient » le monde de la politique et les postes administratifs. Parmi les Occidentaux, les Européens sont les plus nombreux et bien entendu, compte-tenu de l'ancienneté de l'implantation de la colonie française, les Français occupent une place privilégiée. Outre les secteurs minier et pétrolier, les étrangers occupent une place importante dans presque tous les autres secteurs et branches d'activité où les intérêts français sont fortement présents, sinon toujours majoritaires. Les investissements français au Gabon représentent plus de 70 % des investissements étrangers et les Français sont présents dans les 100 filiales de grands groupes français ou les quelque 200 petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) franco-gabonaises. »

<sup>3</sup> DEVY (M), *Op. Cit.*, p 12 : « Dans cet univers bien « balisé », il reste peu de place pour l'initiative locale. Les Gabonais ont occupé les places offertes par la politique et par l'administration. Certes, on compte un certain nombre de PME/PMI gabonaises qui attestent de la présence d'entrepreneurs nationaux, peu nombreux mais dynamiques. On trouve également des Gabonais dans les activités agricoles et certains d'entre eux détiennent quelques permis forestiers. Mais dans l'ensemble, ils sont sous-représentés dans la sphère économique et dans les postes techniques. La « gabonisation » des postes de responsabilité s'est limitée aux fonctions politiques, à certaines fonctions administratives, à des fonctions de direction générale dans les sociétés mixtes ou d'Etat et, dans le secteur privé, elle n'est réelle qu'au niveau des fonctions administratives ou commerciales. »

## **privé serait-il la clé de voûte de l'économie gabonaise et par la même de son développement ?**

Le secteur privé reste une panacée qui permettrait au Gabon de surmonter bon nombre de ses difficultés. Si les conditions voulues sont réunies et si le soutien nécessaire lui est apporté, le secteur privé peut produire la richesse qu'il faut pour stimuler la croissance, générer les recettes fiscales pour améliorer les services et créer des emplois pour sortir les populations en majorité pauvres, de l'ornière. Et l'accroissement des recettes fiscales résultant de l'expansion des activités du secteur privé peut permettre à l'Etat d'investir davantage dans les services sociaux.

Si l'élan des privatisations, au Gabon, date des années 1990, beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne le secteur des Télécommunications. En effet, depuis la déclaration d'intérêt pour la cession de 50% du capital de l'entreprise aux éventuels opérateurs, la privatisation de Gabon Télécom tarde à se concrétiser<sup>1</sup>, ce qui n'est pas le cas pour la branche de la téléphonie mobile qui connaît une progression étonnante, et une connexion de plus en plus importante des villes de l'intérieur du Gabon. C'est le cas aussi du secteur de l'eau et de l'électricité, où la société d'Energie et d'Eau du Gabon, filiale du groupe Veolia Water, détient désormais le monopole de production, de distribution, de commercialisation. Depuis sa privatisation, l'entreprise enregistre de bonnes performances industrielles et commerciales, nonobstant un contexte économique national globalement morose. Toutefois, si l'électricité, d'origine hydraulique, tirée de l'exploitation d'environ 1% des capacités du bassin hydraulique national, satisfait environ 90% des besoins (le reste

---

<sup>1</sup> Le processus de privatisation a été lancé en août 2002 avec un appel à candidatures auquel ont répondu sept opérateurs de télécommunications (France Télécom, le norvégien TeleNor, le portugais Portugal Telecom, l'allemand DTCON, le marocain Maroc Telecom, le coréen Korea Telecom et le chinois ZTE) et deux groupes financiers (BGFIBank représentant des intérêts privés gabonais, investisseurs libyens). Trois schémas de transactions étaient alors envisagés : vente à un consortium incluant un opérateur de télécommunication de 1er rang, d'une participation stratégique du groupe Gabon Télécom (Gabon Télécom et Libertis sa filiale 100% spécialisée dans la téléphonie portable) ; vente d'une participation majoritaire de Libertis à un partenaire bénéficiant également d'un contrat de management sur Gabon Télécom ; octroi d'un contrat de gestion sur le Groupe Gabon Télécom, sans apport de fonds, à un opérateur de 1er rang.

Juillet 2003 : avis d'appel d'offres pour la qualification technique d'opérateurs. Date limite de remise des dossiers : le 31 juillet. Le partenaire sélectionné s'engagera à réaliser des investissements (développement de l'entreprise et de sa filiale de téléphonie mobile, Libertis). Le dossier devrait être finalisé à la fin de l'année.

Mai 2003 : détermination du gouvernement pour relancer le processus de privatisation : un appel d'offres devrait être lancé avant juin (35% du capital + contrat de gestion) et ouverture du capital (2è phase).

Mars 2004 : la privatisation est à nouveau retardée. Des opérateurs techniques ont été préqualifiés lors des consultations de 2002 et 2003 : Detecom (All), Sonatel (filiale de France Télécom, Sénégal), Maroc Télécom, Tenenor (Norvège) et ZTE (Chine). Le gabonais BGFI Bank et le libyen Lafico ont été préqualifiés en 2002 (investisseurs financiers). Les 3 schémas de transactions restent inchangés. Le processus est reporté jusqu'en juin 2004 (date limite acceptée par la BM pour le financement de la participation du cabinet HSBC à la gestion du dossier).

Août 2004 : l'Etat décide d'ouvrir le capital à 50% minimum aux actionnaires privés. De nouveaux opérateurs étrangers auraient déjà informé Gabon Telecom de leur intention de répondre au prochain appel d'offres international. La gestion du dossier est toujours confiée au cabinet HSBC, mais le financement de cette gestion est désormais à la charge de l'Etat.

provenant des centrales thermiques fonctionnant au fuel lourd), plusieurs quartiers de Libreville et de certains centres de l'intérieur restent encore déconnectés du réseau national. La population vivant en dessous du seuil de rareté absolue qui est actuellement de 500 m<sup>3</sup> d'eau par personne et par an atteindra 1,8 milliard en 2025, ce qui correspondrait à un habitant de la planète sur quatre<sup>1</sup>. Depuis un certain nombre d'années, les instances internationales considèrent l'eau comme « *Source de vie* »<sup>2</sup>. Les multiples enjeux concernant cette ressource doivent pousser l'Etat gabonais et les acteurs privés à prendre réellement conscience quant à son utilisation, sa conservation, son développement et à sa gestion durable.

Le secteur privé, au même titre qu'une véritable politique d'intégration<sup>3</sup>, restent les principaux atouts dont dispose les pays africains, le Gabon particulièrement, pour s'intégrer à l'économie mondiale. Cela est d'autant plus important désormais que l'aide publique au développement fournie au continent a sensiblement diminué depuis le niveau record atteint au milieu des années 1990, et que le modèle économique dominé par l'intervention de l'Etat n'est plus considéré comme viable. Pour que l'Afrique puisse éviter de se marginaliser davantage, il faut un nouveau paradigme du développement. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en juillet 2001 par les dirigeants africains, donne corps à cette approche en prévoyant une contribution substantielle du secteur privé. Les responsables politiques des pays développés ont depuis lors souscrit aux principes de ce nouveau partenariat<sup>4</sup>.

La mondialisation, définie comme le processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial, en est à son troisième stade historique. Loin d'être ubiquiste, il forge un système mondialisé duel, polarisé et hiérarchisé. Au plan géographique, il n'est en rien « mondial », c'est-à-dire universel, tant sont exclus nombres d'Etats et de peuples de la définition de son architecture et de ses finalités et du

---

<sup>1</sup> L'Union, Journée mondiale de l'eau, *Eau : Source de vie*, 22 mars 2005.

<sup>2</sup> L'Union, Journée mondiale de l'eau, *Eau : Source de vie*, 22 mars 2005.

<sup>3</sup> ONU, ARYEETAY (E) ; CURT (J) ; MACHIKO NISSANKE & WEDER (B), *Le renforcement de l'Afrique à l'économie mondiale*, p6 : En termes économiques, le marché de l'Afrique a la même taille que celui de la Belgique. Et pourtant, il englobe plus de quarante pays. Etant donné que les relations économiques internationales revêtent pour la plupart une nature régionale plutôt que mondiale, il semblerait que grande soit pour les pays africains la possibilité de promouvoir une interaction régionale et stimuler les marchés régionaux, ce qui leur permettraient de jouer un rôle plus actif sur les marchés mondiaux. Mais la première étape consiste à favoriser la libéralisation du commerce et la déréglementation des investissements étrangers entre pays voisins en vue de créer un véritable dynamisme régional.

<sup>4</sup> Dans beaucoup de pays africains, diverses contraintes limitent le champ des activités économiques viables et les possibilités de croissance économique soutenue. Mais un examen plus attentif montre qu'il existe non seulement des possibilités d'investissement très importantes, mais aussi un grand potentiel de diversification et d'expansion des entreprises existantes. Comme le souligne à juste titre le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, "le secteur privé peut être le principal agent d'utilisation et de valorisation des ressources naturelles et humaines de l'Afrique".



partages de ses richesses<sup>1</sup>. La prospérité et le progrès de l'Afrique, mais aussi sa place dans le monde, dépendent de la mesure dans laquelle les gouvernements africains, et leurs partenaires de développement œuvreront ensemble pour soutenir la croissance du secteur privé et surmonter les obstacles qui le brident.

---

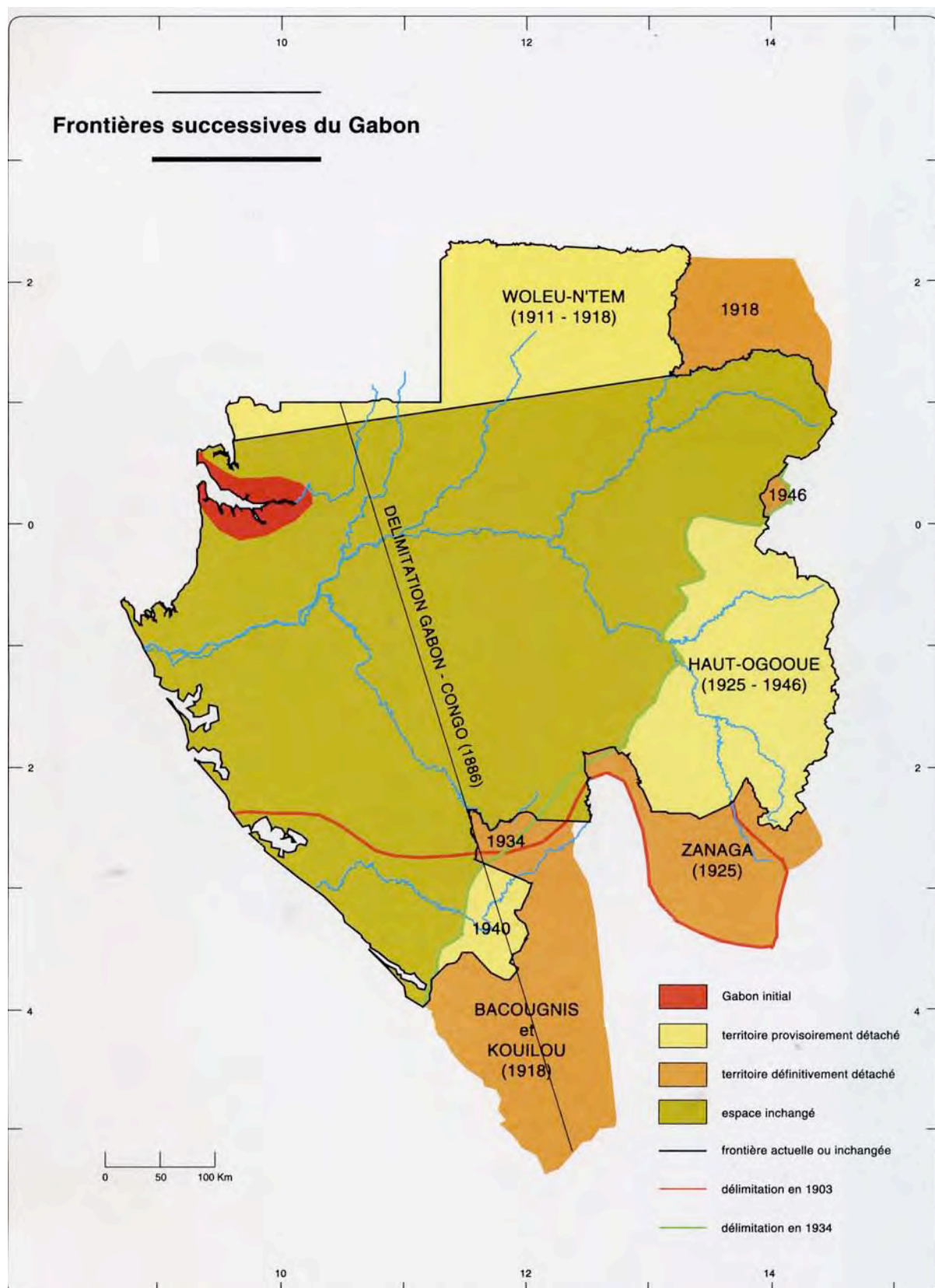
<sup>1</sup> CARROUE (L.), Op. cit. p 238.



## **ANNEXES**



## ANNEXE 1 : LES FRONTIERES SUCCESSIVES DU GABON



Source : Atlas de la formation territoire du Gabon, p 51.

## ANNEXE 2 :



Source : Atlas de la formation territoire du Gabon, p 53.



## ANNEXE 3 : LES DIFFERENTS POINTS DE LA LOI DE 1/96

| LOI N° 1/96 DU 13 FÉVRIER 1996 : POINTS ESSENTIELS |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | LOI N° 1/96 DU 13 FÉVRIER 1996 FIXANT LES RÈGLES DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1.                                                 | <p><b>LE PROGRAMME DE PRIVATISATION (ARTICLES 4 ET 5)</b></p> <p>Le programme de privatisation est adopté par décret pris en Conseil des ministres et annexé à la loi de Finances. Le Gouvernement adresse à l'Assemblée nationale un rapport annuel préparé par le Comité de Privatisation sur les opérations prévues.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2.                                                 | <p><b>LES ORGANES CHARGÉS DE LA PRIVATISATION (ARTICLES 6 ET 7, ET DÉCRETS N° 287/PR ET 289/PR DU 19 MARS 1997)</b></p> <p>La Commission interministérielle de privatisation: (a) a des compétences sur toutes les questions relatives à l'exécution du Programme de Privatisation; (b) délibère notamment sur les recommandations du Comité de Privatisation; (c) soumet ses résolutions au Conseil des ministres pour approbation et décision.</p> <p>Composition de la Commission: président - le ministre chargé des Finances; membres - le ministre chargé de la Tutelle technique de l'entreprise, les ministres chargés de la Planification, de la Justice, du Travail, des Affaires sociales; observateurs - le directeur adjoint de cabinet du président de la République en charge des dossiers Économiques et Financiers, le conseiller Économique et Financier du Premier ministre.</p> <p>Le Comité de Privatisation: (a) est dirigé par le secrétaire du Comité de Privatisation; (b) est chargé d'assister la Commission interministérielle de privatisation dans l'exécution technique de l'ensemble des mesures relatives à la réalisation du Programme de Privatisation; (c) soumet ses recommandations à la Commission interministérielle de privatisation.</p> <p>Composition du Comité: membres permanents - représentants de la présidence, de la primature, des ministères de la Justice, de la Planification, du Travail, des Affaires sociales; membres sectoriels - représentants des ministères chargés de l'Agriculture, des Postes et Télécommunications, du Commerce et de l'Industrie, des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques, des Transports et de la Marine marchande.</p> |
| 3.                                                 | <p><b>LES OPÉRATIONS DE PRIVATISATION (ARTICLES 8 ET 9)</b></p> <p>➡ Les opérations de privatisation consistant dans le transfert de propriété des entreprises du secteur public au secteur privé s'effectuent par: (a) cession d'actions ou autres titres, (b) échanges d'actions ou autres titres, (c) fusion-scission, (d) tout système de titrisation de créances.</p> <p>➡ Les opérations de privatisation prennent également la forme de: (a) mandat de gestion ou location-gérance, (b) concession ou affermage, (c) dissolution ou liquidation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 4.                                                 | <p><b>MODALITÉS DE PRIVATISATION (ARTICLES 10, 11, 12, 13 ET 14)</b></p> <p>➡ Les transferts de propriété des entreprises du secteur public au secteur privé font obligatoirement l'objet d'appel d'offres, d'offre publique de vente ou de placement par syndication bancaire. Un décret régleme ces procédures.</p> <p>➡ Dans le cas de privatisation consistant dans le transfert de propriété, des titres doivent être réservés aux porteurs gabonais, et en priorité aux salariés des entreprises privatisées.</p> <p>➡ L'État conserve de plein droit une action ordinaire qui peut être transformée en action spécifique pour protéger les intérêts nationaux.</p> <p>➡ La Commission peut agréer des prises de participation excédant 20% du capital par une ou plusieurs personnes d'un même groupe.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 5.                                                 | <p><b>DISPOSITIONS PÉNALES (ARTICLES 15, 16, 17 ET 18)</b></p> <p>Les membres du Comité de Privatisation sont soumis à des peines ou amendes dans des cas prévus par la loi.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Etat d'avancement du programme de privatisation.



## ANNEXE 4 : LES ENTREPRISES A PRIVATISER

# LISTE DES ENTREPRISES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME

1.

## SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ

- Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (Seeg)

2.

## SECTEUR DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Office des Postes et Télécommunications (Opt)

3.

## SECTEUR DES TRANSPORTS

- Office du Chemin de fer Transgabonais (Octr)
- Compagnie Nationale d'Air Gabon
- Société Nationale d'Acconage et de Transit (Snat)
- Office des Ports et Rades du Gabon (Oprag)
- Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (Cni)

4.

## SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

- Société Agricole de Port-Gentil (Agripog)
- Société de Développement d'Agriculture au Gabon (Agrogabon)
- Société de Développement d'Hévéaculture au Gabon (Hevegab)
- Société Industrielle d'Agriculture et d'Élevage de Boumango (Siaeb)
- Société Meunière et Avicole du Gabon (Smag)
- Société Gabonaise de Développement de l'Élevage (Sogadel)
- Société Sucrière du Haut-Ogooué (Sосуho)

5.

## SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES SERVICES

- Compagnie Forestière du Gabon (Cfg)
- Sté d'Exploitation Commerciale Africaine - Sté Gabonaise de Distribution (Ceca-Gadis)
- Société des Ciments du Gabon
- Société des Eaux Minérales de Lekoni (Eauleco)
- Société Gabon Informatique
- Société Pizo de Formulation de Lubrifiants (Pizolub)
- Société Gabonaise d'Entrepôt des Produits Pétroliers (Sgepp)
- Société Gabonaise de Fûts (Sogafuts)
- Société Nationale Immobilière (Sni)

Conformément à l'article 4 de la loi sur la privatisation, les entreprises faisant partie du programme de privatisation figurent aux annexes des lois de finances.

### COMITÉ DE PRIVATISATION

#### PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PRIVATISATION

| Loi de finance 1996: | Loi de finance 1997: | Loi de finance 1998:   | Loi de finance 1999:   |
|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| Seeg                 | Snat                 | (inscription nouvelle) | (inscription nouvelle) |
| Octr                 | Ceca-Gadis           |                        |                        |
| Opt-Tig              | Gabon Informatique   | Air Gabon              | Oprag                  |
| Agrogabon            | Pizolub              | Sosuh                  | Cni                    |
| Agripog              | Sogafuts             | Siaeb                  | Sogadel                |
| Cfg                  | Paribas Gabon        | Smag                   | Sni                    |
| Hevegab              | Participations       |                        | Sgepp                  |
| Ciments du Gabon     | minoritaires (10 %)  |                        | Eauleco                |

43

Source : Ministère de l'Economie, des finances, du budget et de la privatisation : Etat d'avancement du programme de privatisation, p 43.



## **ANNEXE 5 : Loi portant création et organisation de la zone franche de l'île Mandji**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union -Travail - Justice

---

Visa du Président de la Cour Administrative      Loi n°010/2000

Portant création et organisation de la zone franche de l'île  
Mandji à Port-Gentil

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, porte création et organisation de la zone franche de l'île Mandji.

### **DES DISPOSITIONS GENERALES**

Article 2 : Il est créé à PORT-GENTIL une zone franche dénommée «ZONE FRANCHE DE L'ILE MANDJI» destiné à :

- promouvoir de nouveaux investissements de type industriel, commercial et de services par l'implantation de nouvelles entreprises;
- faciliter le développement des exportations;
- créer de nouveaux emplois.

Article 3 : La zone franche de l'île Mandji est une aire géographique terrestre et maritime délimitée selon les textes en vigueur et bénéficiant d'un régime particulier applicable aussi bien sur la zone entité que sur les entreprises nouvelles ayant obtenu l'agrément prévu à l'article 5 de la présente loi.

Article 4 : Au sens de la présente loi, on entend par entreprise nouvelle, une entreprise qui, en droit, n'a aucune existence antérieure à son implantation en zone franche dans le pays.

## **CHAPITRE I : DE L'ADMISSION ET DE L'EXCLUSION DES ENTREPRISES EN ZONE FRANCHE DE L'ÎLE MANDJI**

### **Section 1 : De l'Admission**

Article 5 : L'admission d'une entreprise dans la zone franche de l'île Mandji est subordonnée à l'obtention d'un agrément conformément aux dispositions des articles 13 et 15 de la présente loi.

L'entreprise qui obtient ainsi l'agrément visé au paragraphe précédent est tenue d'adresser une demande d'implantation à l'Autorité de Gestion prévue à l'article 10 ci-dessous.

### **Section 2 : De l'Exclusion**

Article 6 : L'agrément prévu à l'article 5 ci-dessus peut être retiré en cas de violation des dispositions de la présente loi.

Dans ce cas, le retrait de l'agrément est prononcé par l'Autorité Administrative de la zone franche, sur proposition de l'Autorité de Gestion, après épuisement de toutes les voies de recours prévues par le cahier de charges.

## **CHAPITRE II : DES ACTIVITES DES ENTREPRISES ADMISES EN ZONE FRANCHE DE L'ÎLE MANDJI**

Article 7 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent exercer que les activités liées :

- au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- à la transformation des ressources naturelles ;
- aux prestations de services ;
- à la promotion des technologies nouvelles et de pointe;
- au stockage, à la fabrication, à l'assemblage, à la distribution de produits finis, de composants et d'autres biens ;
- aux travaux d'urbanisation, d'aménagement et de construction à l'intérieur de la zone franche.

Article 8 : Sont notamment interdites, conformément aux lois nationales et traités internationaux les activités liées au trafic des drogues et stupéfiants, des armes; à l'importation et au transit des déchets nucléaires.

Article 9 : Les entreprises et les personnes physiques admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent se constituer en associations ou en groupements d'intérêt économique pour exercer des activités de services que leurs membres choisissent et acceptent de financer, notamment dans les domaines de l'éducation, de la gestion des ordures ménagères, de la protection contre le feu, des transports, des services de sécurité, des infrastructures, de la santé, des jardins et des parcs de loisir, de la gestion de l'eau et de l'électricité, et des services de voirie.

### **CHAPITRE III : DE L'AMENAGEMENT, DE LA PROMOTION ET DE LA GESTION DE LA ZONE FRANCHE.**

#### **Section 1 : De l'Autorité de Gestion**

Article 10 : L'aménagement, la promotion et la gestion de la zone franche de l'île Mandji sont assurés par un organisme de droit privé dénommé Autorité de Gestion ayant la forme d'une société anonyme à participation financière de l'Etat sans minorité de blocage.

Article 11 : L'Autorité de Gestion a son siège social à Port-Gentil.

Son capital est réparti comme suit :

- 20% pour l'Etat Gabonais ;
- 5% pour les nationaux ;
- 20% pour le Partenaire Technique ;
- 55% pour les entreprises au sens de l'article 4 ci-dessus.

Article 12: Par dérogation au droit commun applicable en la matière, la composition du conseil d'administration de l'Autorité de Gestion est fixée à douze (12) membres au plus dont deux (2) représentant l'Etat Gabonais, deux (2) représentant le Partenaire Technique et huit (8) représentant les entreprises.

Article 13 : Dans le cadre de sa mission d'aménagement, de promotion et de gestion de la zone franche de l'île Mandji, l'Autorité de Gestion a pouvoir notamment :

- d'accomplir au guichet unique de l'Autorité Administrative prévue à l'article 15 de la présente loi, les formalités d'obtention de l'agrément ;
- de louer les terres, les immeubles, les services publics, le spectre électromagnétique aux entreprises, aux travailleurs et aux résidents installés dans la zone franche ;
- de négocier avec des organismes internationaux en matière de télécommunications ;
- de recevoir et d'examiner pour avis les dossiers de demande d'agrément présentés par les entreprises aux fins d'installation en zone franche ;
- de délivrer à l'entreprise demanderesse une attestation de dépôt de dossier ;
- de soumettre pour agrément à l'Autorité Administrative le dossier complet par télétransmission, dans un délai n'excédant pas quatre (4) heures à compter de l'heure de délivrance de l'attestation de dépôt du dossier ;
- de notifier la décision de l'Autorité Administrative dans un délai de dix (10) jours
- au plus après accomplissement des formalités prévues à l'alinéa précédent.

En cas d'informations erronées, ce délai peut être prorogé par l'Autorité Administrative.

#### **Section 2 : De L'Autorité Administrative**

Article 14 : L'Autorité Administrative est composée de représentants des administrations chargées de veiller au respect des réglementations fiscale, douanière, de police, de travail, prévues par la présente loi.

Article 15 : L'Autorité Administrative est chargée :

- de délivrer l'agrément visé à l'article 5 ci-dessus ;
- de constater à son guichet unique l'accomplissement par l'Autorité de Gestion de l'ensemble des formalités relatives à l'implantation de l'entreprise dans la zone franche ;
- de veiller à la protection de l'environnement ;
- de négocier les contrats de concession de terrains.

Toutefois, elle peut déléguer son pouvoir de concession à l'Autorité de Gestion.

### Section 3 : Du Partenaire Technique

Article 16 : Au sens de la présente loi, le Partenaire Technique est une entreprise à l'expérience avérée dans l'aménagement, la promotion, la gestion administrative et financière d'une zone franche.

Le choix du Partenaire Technique se fait par voie d'appel d'offres international.

Article 17 : Le Partenaire Technique, par voie de convention, assiste l'Autorité de Gestion en matière:

- de conception et d'aménagement de la zone industrielle et des procédures
- d'attribution d'agréments ;
- de commercialisation par voie d'appel d'offres international en tenant compte des clauses de développement, d'exploitation et de transfert de propriété en faveur de l'Autorité de Gestion ;
- d'éligibilité des personnes physiques pour l'obtention du statut de «résident économique», personne physique ou morale exerçant une activité économique en zone franche;
- de confidentialité des opérations économiques et financières ;
- d'authentification des signatures digitalisées ;
- de digitalisation des actes notariés ;
- d'exécution des contrats ;
- d'arbitrage des litiges ;
- de certification des documents nécessaires aux procédures légales au sein de la zone franche ;
- de promotion du commerce et de l'investissement entre zones franches.

Les termes des conventions prévues au paragraphe premier ci-dessus seront intégrés dans les contrats d'aménagement de concession et d'exploitation des utilisateurs de la zone franche.

## **CHAPITRE IV : DU REGIME APPLICABLE DANS LA ZONE FRANCHE DE L'île MANDJI**

### **Section 1 : Des Principes Généraux**

Article 18 : Au sens de la présente loi, le régime applicable à la zone franche de l'île Mandji est constitué d'un régime commercial, fiscal, douanier et social particulier.

Article 19 : Aucun monopole d'Etat ou consenti par l'Etat n'est admis dans la zone franche de l'île Mandji notamment, en matière de services publics de fourniture d'eau, d'électricité ou de télécommunications.

Article 20 : Les mouvements de capitaux entre la zone franche de l'île Mandji et le Gabon sont soumis à la législation en vigueur.

Article 21 : La circulation des capitaux dans la zone franche de l'île Mandji est libre. Tout contrôle et toute réglementation de change sont interdits.

Article 22 : Aucune licence professionnelle n'est exigée aux personnes physiques et morales qui sont admises dans la zone franche de l'île Mandji.

Article 23 : Les personnes physiques et morales admises au régime de la zone franche de l'île Mandji peuvent librement :

- rapatrier les profits générés par leurs activités dans la zone franche ;
- ouvrir et détenir des comptes bancaires et de dépôts en devises ;
- effectuer des opérations de changes ;
- investir, emprunter, prêter et distribuer les bénéfices.

### **Section 2 : Du Régime Commercial**

Article 24 : Les importations et les exportations réalisées par les entreprises admises en zone franche de l'île Mandji ne sont assujetties à aucune licence, ni autorisation ou limitation de quotas.

Toutefois, elles sont subordonnées à la formalité de déclaration préalable, aux fins d'établissement des statistiques, d'inspection et de contrôle par les services douaniers.

Article 25 : Les produits et services des entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji ne sont pas soumis au contrôle des prix ou de marge bénéficiaire.

Article 26 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent, à titre exceptionnel, sous le contrôle de l'Autorité de Gestion et suivant les conditions fixées par le cahier de charges, exporter une partie de leurs productions vers le territoire douanier national, sous réserve qu'elles ne concurrencent pas le marché local.

Article 27 : Les ventes réalisées de la zone franche de l'île Mandji vers le territoire douanier national sont considérées comme des importations au sens de la législation en vigueur au

Gabon. A ce titre, elles sont soumises au paiement de tous les droits et taxes de douane par l'importateur situé sur le territoire douanier national.

Article 28 : Les ventes des produits provenant du territoire douanier national aux entreprises de la zone franche de l'île Mandji sont traitées au plan douanier et fiscal comme des exportations.

### Section 3 : Du Régime Fiscal

Article 29 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji bénéficient :

- de l'exonération des impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour lequel ces entreprises sont tenues d'opérer des retenues sur salaires et de les reverser conformément aux dispositions fiscales en vigueur au Gabon;
- de l'exonération totale des droits d'enregistrement et de timbre ayant un lien direct avec leurs activités.

Toutefois, à partir de la onzième année d'exploitation, les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji sont assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux assortis des conditions préférentielles suivantes :

- le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 10% du bénéfice fiscal ;
- la base imposable en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux est déterminée après une déduction forfaitaire de 40% du bénéfice brut ;

Il est également accordé aux entreprises de la zone franche de l'île Mandji :

- un crédit d'impôt correspondant à 5% des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice sans que le montant du crédit considéré ne dépasse 10% de l'impôt dû de l'exercice ;
- un crédit d'impôt égal à 25% de la masse salariale des nationaux gabonais recrutés au cours de l'exercice lorsque l'entreprise a recruté pendant la même période au moins un nombre de salariés gabonais égal à 1/8 de l'effectif de l'entreprise.

Article 30 : L'expatrié travaillant dans la zone franche de l'île Mandji bénéficie pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques d'une base imposable plafonnée à 50% de ses revenus.

Article 31 : Les amortissements réputés différés pendant la période d'exonération sont reportables indéfiniment.

Article 32 : Toute cession de bien ou de droit immobilier entre entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji est exonérée de tout droit de mutation.

Article 33 : L'achat et la vente de devises par une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji sont exonérés de toute taxe sur le transfert de ces devises.

## Section 4 : Du Régime Douanier

### Sous-Section 1 Des Importations et des Exportations

Article 34 : Les entreprises admises au régime de la zone franche de l'île Mandji sont exonérées de tous droits et taxes de douane ainsi que de tous autres impôts, droits et taxes directes ou indirectes collectés par les services des douanes notamment, en matière d'importation et d'exportation, y compris les biens d'équipement, le mobilier de bureau, le matériel de bureau, les matériaux de construction, les outils, les pièces détachées, les matières premières, les produits intermédiaires, les fournitures, les biens de consommation.

Toutefois, les véhicules et le carburant autres que ceux utilisés à des fins d'exploitation des entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji ne bénéficient pas de cette exemption.

Article 35 : Les redevances pour services rendus en matière d'importation et d'exportation sont dues et payées par les entreprises bénéficiaires à la société prestataire qui établit un coefficient importation/exportation pour chaque produit.

Article 36 : Les exportations des matières premières, des produits intermédiaires ou semi-finis en provenance du territoire douanier national vers la zone franche de l'île Mandji sont exonérées de tous droits et taxes à l'exportation.

### Sous- Section 2 : De la Procédure de Dédouanement

Article 37 : Les modalités d'inspection et d'acheminement des importations et des exportations opérées par les entreprises admises au régime de la zone franche de l'île Mandji sont fixées par décret, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé des Finances et du Budget.

## Section 5 : Du Régime Social

Article 38 : Le recrutement des salariés dans la zone franche de l'île Mandji se fait par contrat de travail librement négocié et conforme à la législation nationale et internationale du travail.

Toutefois, le pourcentage des salariés non gabonais dans une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji ne peut dépasser 5% après cinq ans d'activité.

Article 39 : Le salarié expatrié travaillant dans la zone franche de l'île Mandji est assujetti à l'obligation d'obtenir préalablement une carte de résident économique délivrée par l'Autorité Administrative.

La carte de résident économique est délivrée pour une durée de deux ans renouvelable.

Les salariés expatriés résidant hors de la zone franche doivent en outre obtenir une carte de séjour.

Article 40 : En cas de faute grave, les cartes visées à l'article 39 ci-dessus peuvent être retirées par les services compétents sur proposition de l'Autorité de Gestion.

Article 41 : Le retrait de la carte de résident économique ou de la carte de séjour entraîne de facto la résiliation du contrat de travail et l'interdiction pour le salarié expatrié d'occuper un emploi sur le territoire national.

Article 42 : Tout différend entre entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji doit être préalablement soumis à la procédure d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Il en est de même pour les litiges nés :

- entre une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji et l'Autorité de Gestion;
- entre une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji et une entreprise située sur le territoire douanier national.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

Article 43 : Les missions de police et de maintien de l'ordre dans la zone franche de l'île Mandji sont assurées par les forces de sécurité nationale.

Article 44 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les mesures de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 45 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 12 OCTOBRE 2000

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat

EL HADJ OMAR BONGO

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Jean François NTOUTOUME EMANE

Pour Le Ministre de l'Economie, des Finances,  
du Budget et de la Privatisation

P.O. Le Ministre Délégué

Yolande ASSELE EBINDA







## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**



## A-OUVRAGES GENERAUX ET SPECIALISES

ADU BOAHEN (A.), Histoire générale de l'Afrique, l'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935, Paris, Unesco, 937 p.

ALVERGNE (C.), 1997, Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français, Paris, L'Harmattan, 208p.

AMMI (C.), 1997, La concurrence dans les télécoms, stratégies et perspectives, Hermès, 247p.

ANASTASSOPOULOS (J.P.), 1985, Les multinationales publiques. Paris, PUF, 256 p.

ARTHUIS (J.), 1993, Incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de service : Rapport au Sénat, Paris, Journal Officiel, 231p.

ASSOUMOU (J.), 1982, Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale : l'économie du cacao. Paris, J. P. Delarge (éd.), 345 p.

AUBERT (G.) ; BLANDIN (P.) ; LAMOTTE (M.) ; LONG (G.) ; PINCHEMEL (PH.) ; PROD'HOMME (JP.) ; TRICART (J.), 1985, Fondements rationnels de l'aménagement du territoire, Masson, Paris, 175 p.

AURAY(J.P.) ; BAILLY (A.) ; DERYCKE (P.H.) ; HURIOT (J.M.), Encyclopédie d'Economie spatiale, 427 p.

AURIAC (F.) & BRUNET (R.), 1986, Espaces, jeux et enjeux, Fayard, Paris, 343 p.

AVARO (J.), Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation, le Bas Ogooué au XIX siècle.

BAILLY (A.), FERRAS (R.) & PUMAIN (D.), 1993, Encyclopédie de la géographie, Economica, 223 p.

BAKIS ( H.), 1990, Communication et territoire, Paris, la documentation française.

BAKIS ( H.), 1994, Les réseaux et leurs enjeux sociaux, Paris, Puf.

BAKIS ( H.), 1978, La photographie aérienne et spatiale et la télédétection, Paris, Puf.

BAKIS (H.), 1988, Entreprise, espace, télécommunication, Paradigme, Caen.

BAKIS (H.), 1977, IBM, une multinationale régionale. Presse Universitaire de Grenoble, 207 p.

BAKIS (H.), 1984, Géographie des télécommunications, PUF, QSJ, Paris.

BAKIS (H.), 1985, Information et organisation spatiale, Collection Transport et communication, Paradigme, Caen.

- BAKIS (H.), 1995, « Télécommunications et territoires : un déplacement de problématique », in Musso P. et RALLET A. (Eds), *Stratégies de communication et territoires*, Paris, l'Harmattan, pp. 213-253.
- BALANDIER (G.), PAUVERT (J.C.), *Les villages gabonais, Aspects démographiques, sociologiques, économiques, Projet de modernisation*.
- BANIAFOUNA (C.), 1996, *Quelle Afrique dans la mondialisation économique ?* Paris, Harmattan, 376 p.
- BARRO CHAMBRIER (H.A), 1990, *L'économie du Gabon : Analyse d'ajustement et d'adaptation*, Paris, Economica, 355 p.
- BENKO (G.), 1990, *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Espace Européen, 396p.
- BENKO (G.), 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 424p.
- BERTIN (J.), 1967, *La sémiologie graphique*, Gauthier villars, Paris, Mouton.
- BIARNES (P.), 1987, *Les français en Afrique Noire (de Richelieu à Mitterand)*, Paris, Armand Colin, 447 p.
- BINET (J.), 1970, *Psychologie économique africaine*. Paris, Payot, 319 p.
- BIT , 1984, *Les entreprises multinationales et l'emploi dans les zones franches d'exportation des pays d'Asie*, Genève, 240p.
- BONNASSIEU (P.), 1892, *Les grandes compagnies de commerce*. Paris, Librairie Plon, 248 p.
- BOST (F.), 2000, *Les zones franches en Afrique subsaharienne*, Paris, Librairie du commerce international.
- BOST (F.), *Entreprises et intégrations régionales en Afrique de l'Ouest : quelles perspectives ? Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest*. Paris, OCDE, 2003, Actes de la réunion spéciale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Accra 20-21 mai 2002), pp. 109-113.
- BOYER (C.), 1996, *Cybercities*. New York : Princeton University Press.
- BROSSET (A.), *La vie dans la forêt équatoriale*. Paris, PUF.
- BROT (J.), 1996, *Entreprise, régions et développement*, Metz, Ed Serpenoise, 463 p.
- BRUNET (R.) & DOLLFUS, 1990, *Géographie universelle, Mondes nouveaux*, Reclus, Paris/Montpellier, 551 p.
- BRUNET (R.), 1967, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*. CNRS.
- BRUNET (R.), 1986, *Atlas mondial des zones franches et paradis fiscaux*. Fayard-Reclus.
- BRUNET (R.), 1986, *France, dynamiques du territoire*. Datar-Reclus, (dir., avec J. Sallois).

- BRUNET (R.), 1986, Le redéploiement industriel. Reclus-Ministère de l'Industrie.
- BRUNET (R.), 1987, La carte, mode d'emploi. Fayard-Reclus.
- BRUNET (R.), 1988, La France dans l'espace européen. Reclus-GEM Régions.
- BRUNET (R.), 1988, Montpellier Europole. Reclus.
- BRUNET (R.), 1990, Le déchiffrement du Monde, Géographie Universelle tome 1, Mondes nouveaux.
- BRUNET (R.), 1990, Le territoire dans les turbulences. Reclus.
- BRUNET (R.), 1991, Vers des réseaux transeuropéens. Reclus-GEM Réseaux et territoires.
- BRUNET (R.), 1997, L'Aménagement du Territoire. La Documentation française (La Doc. Photographique).
- BRUNET (R.), 1997, Territoires de France et d'Europe. Raisons de géographe, Paris, Belin.
- BRUNET (R.), 2001, Le Déchiffrement du Monde. Théorie et pratique de la géographie. Paris: Belin, coll. Mappemonde, 400 p.
- BRUNET (R.), FERRAS (R.), THERRY (H.), 1993, Les mots de la Géographie, Reclus, Montpellier, 470 p.
- BRUNET (R.), 1990, Le territoire dans les trubulences, Reclus, Montpellier, 124p.
- BRUNET (R.), 1994, La France, un territoire à ménager, Paris, Édition°1.
- BRUNSCHWIG (H.), 1957, L'expansion allemande outremer. Paris, PUF, 325 p.
- BRUNSCHWIG (H.), La troque et la traite, in L'expansion allemande outremer. Paris, PUF, 325 p.
- CABALLE (G.), 1983, Végétation, Géographie et cartographie du Gabon, Ministère de l'Education Nationale du Gabon, EDICEF, Paris.
- CADENE (P.) & DENIS (V.), 1997, Webs of trade. Entrepreneurship and merchant networks in Western India. New-Delhi, Sage.
- CADENE (P.), Districts industriels et intégration du territoire indien, Colloque International de l'Union Géographique Internationale, Milan, mars-avril 1999, 24 p.
- CADENE (P.), 1989, L'Inde : Libéralisation et enjeux sociaux, PUF.
- CARROUE (L.), 2002, Géographie de la mondialisation, Paris, Armand Colin, 254 p.
- CARTER (H.), 1995, The study of urban geography. Arnold : London.
- CASTELLS (M.), 1996, The rise of the Network Society. Blackwell Publishers, Oxford.
- CATIN (M.), DJONDANG (P.), 1992, Commerce international et économies régionales, Paris, Economica, 342p.
- CAVES (R.E.) AND GOSLING (G.D.), 1997, Strategic Airport Planning. Elsevier : Amsterdam.

CHENEAU LOQUAY (A.) ; DESBOIS (D.) , 2000, Enjeux des technologies de la communication en Afrique, Paris, Karthala.

COHEN (D.) & DEBONNEUIL (M.), 1992, Nouvelle économie, Paris la documentation française, 123p.

COQUERY (C.), 1967, La découverte de l'Afrique, Paris, Juliard, 319 p.

CUVILLIER (A.), 1821, Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris.

DATAR, 1997, Grandes entreprises et appui au développement économique local, Paris, Documentation Française, 140 p.

DECREME (P.), 1993, L'Afrique centrale. Paris, 191 p.

DELAPIERRE (M.) et MICELI (C.), 1995, Les firmes multinationales. Paris, Vuibert, 191 p.

DEMAZIERE (C.), 1996, Du local ou global: les initiatives locales pour le développement en Europe et en Amérique, Paris, L'Harmattan, 383 p.

DERYCKE (P.H.), 1992, Espace et dynamiques territoriales, Paris, Economica, 336p.

DOMINIQUE (R.), 1985, La multinationalisation des entreprises. Paris, Hatier, 80 p.

DUNNING (J.H.), 1971, The multinational entreprise. Londres, 187 p.

FAUCHEUX (S.), NOËL (J.-F), 1995, Economie des ressources naturelles et de l'environnement, Paris, A. Colin, 370p.

FAVROD (C.H.), 1975, Les sociétés multinationales, Paris, Livre de poche, 230p.

FERRAS (R.), 1993, Les modèles graphiques en géographie, Paris, Economica .

FOLLY (C.), 1993, La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin, BIT, Genève.

FRANCOIS (J.P.), 1982, Traits fondamentaux du système industriel français, Paris, Documentation Française, 123p.

FRANK (A.G), 1970, Le développement du sous-développement, Paris, Maspéro.

GAULME (F.), 1988, Le Gabon et son ombre, Paris, Karthala, 210 p.

GAULME (F.), Le pays de Cama. Un ancien Etat côtier du Gabon et ses origines.

GAY (J.C.), 2004, Les discontinuités spatiales, Paris, Economica, 110p.

GEMDEV, 1986, Economies nationales et multinationales. Paris, 187 p.

GEOFFREY (H.), 1986, Les multinationales européennes en Afrique du Sud. Paris, PUF, 109 p.

GESLIN (J. D.), 2002, Le Gabon, Pour quelle analyse du degré d'ouverture ? Paris, Karthala, 254 p.

GHEBALI (V.Y.), 1988, Télécommunication et Développement, Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève, 62 p.



- GILLES (Y.), BERTIN, 1975, Les sociétés multinationales, Paris, PUF.
- GILLES (Y.), BERTIN, 1972, Investissement international. Paris, PUF, 123 p.
- GIRAUD (P.N.), 1983, Géopolitique des ressources minières, Paris, Economica.
- GODDARD (J.), 1992, New technology and geography of the UK information economy.
- GOTTMAN (J.), 1990, Since Megalopolis : The urban Writting of Jean Gottmann. Baltimore. Md : John Hopkins University Press.
- GRAHAM (S.) AND MARVIN (S.), 1996, Telecommunications and the city : Electronic Spaces, Urban Places. London : Routledge.
- GRAHAM (S.) AND MARVIN (S.), 1999, Splintering Networks/Fragmenting Cities : Urban Land-scapes of global Capitalism. London : Routledge.
- GRAVIER (J.C), 1969, La question régionale, Flammarion, Paris, 238 p.
- GRELLET (G.), 1982, Les structures économiques de l'Afrique Noire, Paris, PUF, 156 p.
- GROU (P.), 1983, La structure financière du capitalisme multinational, Paris, 141p.
- GROU (P), 1990, L'espace des multinationales. Montpellier, Reclus, 168 p.
- HAMILTON (F.E.I.); LINGE (G.J.R.), 1981, Spatial analysis, industry and the industrial environment, vol.2, 652p.
- HARDY (T.), 1998, The role of the telephon in economic development.
- HERNADEZ (E.M.), La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine, Paris, 212p.
- HLADIK (A.), 1986, Données comparatives sur la richesse spécifique et les structures des peuplements des forêts tropicales d'Afrique et d'Amérique. In : Vertébrés et forêts tropicales humides d'Afrique et d'Amérique, P.P. Gasc. Ed. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.
- HUET (A.) ; ZEITOUN (J.), 1995, Les téléports : nouvelles place des marchés sur les inforoutes, Harmattan, 332p.
- HUGON (P.), 1993, L'économie de l'Afrique. Paris, La Découverte, 123 p.
- HUMBERT (M.), 1990, Investissement international et dynamique de l'économie mondiale. Paris, Economica, 645 p.
- HURIOT (J.-M.), 1994, Von Thünen, Économie et espace, Paris, Economica, 352p.
- INSEE, 1989, Les entreprises à l'épreuve des années 1980, Paris, 334p.
- IRELAND (J), 1995, The importance of communications to London as an International Financial Centre. City Research Project. Corporation of London and London Business School.
- ISALAH (F.), 1981, Multinationales et développement. Paris, Masson et Cie, 209 p.

JACQUEMOT (P.) ;RAFFINOT (M.), 1993, La nouvelle politique économique en Afrique, Vanves, Hachette, 323 p.

JALLEE (P.), 1970, Le pillage du Tiers-Monde, Paris, Maspéro.

JEAN SURET (C.), 1972, Afrique Noire Occidentale et Centrale. De la colonisation aux indépendances. Paris, Ed. sociales, 598 p.

JEAN SURET (C.), 1987, Afrique et capitaux. Paris, L'Arbre Verdoyant, tome 1 et 2, 862 p.

JOLLIVET (M.) ; MENDRAS (H.) : Les collectivités rurales françaises, Paris, Armand Colin, 270p.

KARSENTY (A.),1993, Décentralisation et gestion des ressources naturelles renouvelables CIRAD-GERDAT, Paris.

KELLERMAN (A.), 1993, Telecommunication in Geography. Belhaven Press, London and New York.

KELLERMAN (A.), 1996, Telecommunication and Geography. London : Belhaven.

KNOX (P.) AND TAYLOR (P.) Eds, 1995. World cities in a world System. Cambridge : Cambridge University Press.

LACOUR (C.), 1983, Aménagement du territoire et développement régional, Paris, Dalloz, 212 p.

LAJUGIE (J.), Delfan (P.) et Lacour (C.), 1979, Espace régional et aménagement du territoire, Paris, Dalloz.

LALL (S.), 1984, Les multinationales originaires du Tier monde, Paris, PUF

LARBI BOUGUERRA (M.), 1993, La recherche contre le Tiers Monde. Paris, PUF., 285 p.

LASH (S.) AND URRY (J.), 1994, Economies of Sings and Space, London.

LASSER (G.), Libreville, la ville et sa région, Paris, A. Colin, 345 p.

LE BRIS (E.), Le Roy (E.) et Mathieu (P.), 1991, L'appropriation de la terre en Afrique noire, Paris, Karthala, 359 p.

LE ROY (A.), 1997, Les activités de service : Une chance pour les économies rurales ? Vers de nouvelles logiques de développement rural, Paris, L'Harmattan, 288p.

LE ROY (E.), 1992, L'adieu au droit coutumier : l'immigration face aux lois de la République, Paris, Karthala.

LEFEBVRE (H.), 1974, La production de l'espace, Paris, Anthropos, 485 p.

LEYSHON (A.) AND THRIFT (N.), 1997, Money Space : London : Routledge.

FENG (L.) ; GILLESPIE (A.), 1995, The Geography of Business Information : John Wiley and Son, Chichester.

LIPNACK (J.) AND STAMPS (J.), 1997, Virtuals Teams : Researching across Space, Time and Organisation with Technology, John Wiley and Son, New York.

MALDONADO (C.), Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ? BIT, 91p.

MASINI (J.), 1986, Multinationales et pays en voie de développement : le profit et la croissance. Genève I.R.M., 104 p.

M'BOKOLO (E.), Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale, Paris, l'Harmattan, 231p.

MENDRAS (H.), 1976 : Sociétés paysannes, Paris, Armand Colin, 236 p.

MERENNE SCHOUMAKER (B.), 1991. Les multinationales et les services, Paris, PUF, 152p.

MERLET (A.), 1990, Le pays des trois estuaires : Découvertes du Gabon, Sépia, 351 p.

MERLIN (P.), 1991, Géographie, économie et planification des transports, Paris, PUF, 472 p.

MERLIN (P.). & CHOAY (F.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF.

MICHALET (C.), 1976, Le capitalisme mondial, Paris, PUF, 197 p.

MICHALET (C.), 1976, Le capitalisme mondial, Paris, PUF, 197 p.

MICHALET (C.), 1983, Nationalisation et internationalisation. Stratégies des multinationales françaises dans la crise, Paris, La Découverte, 203 p.

MICHALET (C.), 1983, Pourquoi les entreprises deviennent-elles multinationales ? Le cas français, Paris, La découverte, 243 p.

MITCHELL (W.), 1995. City of Bits : Space. Place and Infobahn. Cambridge MA : MIT Press.

MONOD (J.) et DECASTELBAJAC (P.), 1978, L'aménagement du territoire, QSJ, Paris, PUF.

MUCCHIELLI (A.), 1991, Les méthodes qualitatives, PUF, 128 p.

NGANDJEU (F.), 1993, Les entreprises japonaises en Europe : motivation et stratégies. Paris, PUF, 125 p.

NGUEMA(R.M.), 2004, Organisation administrative du Gabon, in Atlas de l'Afrique(Gabon), p. 22.

NOIN (D.), 1991, Atlas de la population mondiale, Collection Dynamique du territoire, France, 160 p.

OBIANG (J.F.), 2004, France-Gabon 1960-1990, trente ans de dépendance réciproque, La Maison Gabonaise du Livre, Libreville, 381 p.

OFFNER (J.M.); PUMAIN (D.), 1996, Réseaux et territoires, Éditions de l'Aube, France, 280 p.

OFFNER (J.M.), 1994, Réseaux, territoires et organisation sociale, Direction de la Documentation Française, 61 p.

OMAN (C.), 1984, Les nouvelles formes d'investissement dans les pays en voie de développement, Paris.

PAQUET (G.), 1972, The multinational firm and the nation state. Toronto, 213 p.  
Paris, Syros/Alternatives, 140p.

PECQUEUR (B.), 1989, Le développement local : mode ou modèle ?

PELISSIER (R.), 1967, Les Danois en Afrique. Genève, 293 p.

PERLMUTTER, 1969, The multinational firm. New-York, 193 p.

PERRIN (J.C.), 1975, Le développement régional, Paris, PUF, 208 p.

PINCHEMEL (P.), 1988, La face de la terre, Paris, A. Colin, 519 p.

POURTIER (R.), 1993, Intégration Régionale en Afrique Centrale Atlas de l'UDEAC, Ministère de la Coopération, Paris, 31 p.

POURTIER (R.), 1995, Atlas de la zone franc en Afrique subsaharienne, Monnaie, économie et société, la Documentation Française, Ministère de la coopération, Paris, 112 p.

POURTIER (R.), 1989, Le Gabon : Espace, Histoire et Société, Tome 1. Paris, Harmattan, 245 p.

POURTIER (R.), 1989, Le Gabon : Etat et développement, Tome 2. Paris, Harmattan, 345 p.

POURTIER (R.), 2003, l'Afrique centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration, 78p.

POURTIER (R.), 2004, Atlas de l'Afrique (Gabon), J.A. , Paris, 74 p.

RAVIX (J.L.), 1996, Coopération entre les entreprises et organisation industrielle, Paris, L'Harmattan, 312p.

REDOR (D.), 1985, La multinationalisation des entreprises, Paris, Hatier, 80 p.

REMY (M.), Le Gabon aujourd'hui, Paris, éd. Jeune Afrique, 263 p.

ROBINS (K.) Ed. Understanding Information : Business, Technology and Geography, Belhaven, London.

ROCHEFORT (M.), 1995, Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire, Paris, L'Harmattan, 138p.

ROPIVIA (M.L), 1994, Géographie de l'intégration en Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 236 p.

ROPIVIA (M.L) ; DJEKI (J.), 1995, Atlas de la formation territoriale du Gabon, Institut National de Cartographie, Libreville, 63 p.

ROSTOW, 1960, Les étapes de la croissance, Ed du Seuil.

ROUSSEAU (M.), 1989, Le management des économies locales. Outils et méthodes pour le plein-emploi, 166p.

- ROYON (M.), 1982, La transnationalisation de la production. Le cas des textiles chimiques. P. U. de Lyon, 222 p.
- RUFFINI (P.B), 1983, Les banques multinationales, Paris, PUF ,
- SAINT-JULIEN (T.), 1985, La diffusion spatiale des innovations, GIP RECLUS, Montpellier, 40 p.
- SALERA (V.), 1969, Multinational Business. Houghton-Mifflin-co (Boston).
- SAMIR (A.) ; COQUERY (C.), 1969, Histoire économique du Congo. 1880-1968, Paris, Ed. Anthropos, 204 p.
- SAMIR (A.), 1969, Histoire économique du Congo(1880-1968), éditions anthropos, Paris, 204 p.
- SANDERS (L.), 1989, L'analyse des données en géographie, Reclus, Montpellier
- SASSEN (S.), 1991, The Global City : The Impact of Transnationalism and Telematics. Tokyo : United Nation, University Press.
- SAUTTER (G.), 1966, De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement, Paris, Mouton , 768 p.
- SAYER (S.), 1992, Method in Social Science- a realist approach. Routledge : London.
- SCHEIBLING (J.), 1994, Qu'est-ce que la Géographie ?Hachette, Paris, 199 p.
- SCHNAPPER (B.), 1961, La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871. Paris, 286 p.
- SCHWAMM (H.) et MERCIAI (P.), 1985, Les multinationales et les services. Paris, PUF, 125p.
- SID AHMED (A.), 1990, L'industrialisation à partir des ressources naturelles : le cas des hydrocarbures au Maghreb. Paris, 48 p.
- SIDES, 1966, Le niveau de vie des populations de la zone cacaoyère du Centre Cameroun, Paris , 213 p.
- SUSSMAN (G.) AND LENT (J.), 1998, Global Productions : Labour in the Making of Information Society. Cresskill. NJ : Hampton Press.
- SUSSMAN (G.), 1997, Communication, Technology and Politics in the Information Age, London.
- TAPIA (C.), 1995, Les délocalisations internationales, optiques économiques, Paris, Hatier, 79p.
- TAYLOR (M.), THRIFT (N.), 1982, The geography of multinationals, London, 338p.
- TOURJANSKY-CABART, (L.), 1996, Le développement économique local, Presse Universitaire de France, 127 p.

TRIOLE (J.), 1993, *Théorie de l'organisation industrielle*, Paris, Economica.

VAN REISEN (F.) AND TACKEN (M.), 1995, *A future of telework ; towards a new urban planning concept ?* Knag : Utrecht/Delft.

VENNETIER (P.), 1980, *L'Afrique Equatoriale*, Paris, PUF, 126 p.

WELLS (L.T.), 1983, *Third world multinationals*, Cambridge, Mitt Press.

WLADIMIR (A.), 1987, *Les multinationales*, Paris, La Découverte, 125 p.

ZIEGLE (H), BERGER LEVRAULT, 1952, *L'Afrique équatoriale Française*. Paris, Economica.

## B-ARTICLES ET REVUES

ALIBERT (J.L.), 1992. Dossiers statistiques de l'Afrique après trente années d'indépendance, *Afrique contemporaine*, n° 164, pp 21-42.

ALIBERT (J.L.), 1993, L'évolution du commerce extérieur de la France avec l'Afrique entre 1990 et 1993. Spécial France-Afrique. *Marchés tropicaux*, n° 2510, pp 3089-3097.

ANON, 1995, Dossier : Gabon, perspectives économiques, *Nord Sud Export*, n°288, p. 29-38.

BACCHETTA (M.), 1996, Impact et opportunités des investissements directs dans les pays en développement. *Histoire et développement*, n° 34/35, pp 64-66.

BAKIS (H.), 1985, Télécommunications et organisation spatiale des entreprises, *Revue géographique de l'Est*, tome XXV, n°1, pp 33-46.

BAKIS (H.), L'évolution du métier de géographe et les télécommunications. Défis et opportunités pour l'Union géographique internationale, *Bulletin de l'Union géographique internationale*, n° 46, pp 58-62.

BAKIS (H) ; COMBES (Y), 1991. Vers l'entreprise-réseaux : choc de cultures. *Annales des télécommunications*, 46, N°11-12, pp 620-631.

BAKIS (H), 1996, « Eléments pour une recherche de qualité » *Netcom*.

BAKIS (H.), 1990, La banalisation des territoires en réseaux, *Netcom*, vol 4, n° 1, pp 102-118.

BAKIS (H.) & EVENO (E.), 2000, Les géographes et la société d'information. Des défis pervers d'un champs réputé a-géographique, Géocarrefour, *Revue de géographie de Lyon*, n° 1, vol 75, pp 7-9.

BAKIS (H.), 1991, Vers l'entreprise-réseaux : choc de cultures. *Annales des télécommunications*, 46, n° 11-12, pp 620-631.

- BAKIS (H.), 1995, Télécommunications et quartiers défavorisés, *Netcom* hors série, volume 9, 609p.
- BAKIS (H.), 2004, La géographie des technologies de l'information et de communication, Perspectives, *Netcom*, vol. 18, n°1-2, pp 3-9.
- Banque Mondiale, 1994, Les infrastructures pour le développement dans le monde, Rapport sur le développement dans le monde au Sud du Sahara, *Jeune Afrique*, n°181.
- BEAULIEU (L.), 1892. Les compagnies coloniales et les droits à leur conférer. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, p 14-17.
- BEJOT (J.P.), 1987, Equipement hôtelier : la nouvelle stratégie des chaînes internationales. *Marchés tropicaux*, n° 2165, pp 140-1148.
- BEJOT (J.P.), 1988, L'Afrique des télécommunications : les enjeux économiques. *Marchés tropicaux*, n° 2193, pp3083-3091.
- BERNARD (B.), 1987, L'internationalisation des villes européennes par les réseaux des entreprises multinationales. *Revue d'économie générale et urbaine*, n° 4, pp 661-678.
- BERNARD (E.), 2000, Le développement des réseaux électroniques en Afrique: l'exemple du Réseau Intertropical d'Ordinateurs, *Netcom*, vol 14, n° 3-4, pp 303-322.
- BONNET (N.), 2001, Le développement des centres d'appel en France, *Bulletin de l'Association des Géographes de français*, vol. 78, n°1, pp 39-46.
- BOST (F.), Zone Franche : le Gabon se lance dans l'aventure. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 2001, n° 2925, pp. 2460-2461.
- BOUET (C.), 1984, Agriculture et déforestation au Gabon : Systèmes agraires en mouvement, In : *le développement rural en questions*, Mémoires ORSTOM, France, vol. 106, p. 381-387.
- BOUQUEREL (J.), 1967, Port-Gentil, centre économique du Gabon. *Cahier d'Outre-Mer*, n°79 (juillet-septembre), pp 247-274.
- CARLOS (A.), 1996, L'impact de l'internationalisation des services sur les pays en voie de développement. *Finances et développement*, n° 6, pp 34-38.
- CARLOS (A.), 1996. L'impact de l'internationalisation des services sur les pays en voie de développement. *Finances et développement*, n° 6, pp 34-38.
- CARROUE (L), 1992, Mondialisation des économies et nouveaux systèmes régionaux intégrés, le cas du nord-est asiatique, *Information géographique*, n° 2, vol 56, pp 53-62.
- CATTA (E.), 1990, Exploration et production du pétrole en Afrique. Des majors aux indépendants : les stratégies des firmes pétrolières. *Afrique Industrie*, n° 2313, pp 711-715.
- CHAPONNIERE (J.R.), 1996. Délocalisations d'entreprise et transferts d'investissements. Quel impact sur le développement ? *Histoire et Développement*, n°34/35, pp 62-63.

- CHARMES (J.), 1996, Mondialisation et développement, des enjeux contradictoires ? *Histoire et Développement*, n° 34/35, pp1-2.
- CHENEAU-LOCQUAY (A), 1997, Dynamiques des relations entre territoire, société et communication en Afrique de l'Ouest. Position de recherche. *Netcom*, volume 11, N°1, pp 294-299.
- CHENEAU-LOCQUAY (A.), 1997, Dynamiques des relations entre territoire, société et communication en Afrique de l'Ouest. Position de recherche. *Netcom*, vol 11, n° 1, pp 294-299.
- CLAVAL (P), 1993, Perspectives sur les télécommunications, la géographie politique et le changement global. *Netcom*, Vol 7, N°2, pp 392-398.
- CUNCED, 1993, Intégration économique mondiale : la rôle majeur des sociétés transnationales. *Marchés Tropicaux*, n° 2494, pp 2161-2162.
- DEVEY (M.), 1997, Congo Brazzaville. *Marchés Tropicaux*, Hors série.
- DEVEY (M.), 1996, Entreprendre au Gabon, Gabon, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, numéro hors série, Novembre 1996.
- DJEKI (J.), 1997, Espaces, territoires et communications au Gabon : analyse des dysfonctionnements des voies de communication en zone équatoriale. *Netcom*, vol 11, N°1, pp 300-312.
- DURAND (F.), 1997, L'exportation du bois brut peut-elle aider à préserver les forêts tropicales ? Le cas de l'Indonésie et des Philippines, *Revue Tiers-Monde*, n°152.
- DURAND-DASTES(F.), GRATALOUP(C.), LEVALLOIS(A.), 1992, Le rôle des flux dans l'organisation des ensembles spatiaux, *l'Information Géographique*, vol 56, n°1, pp 35-42.
- ECHARD (I.), 1981, Promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises au Gabon, *Etudes Politiques, Economiques et Juridiques*, n°9, Août 1981, p. 22-25.
- EKENZA (S.P), et Verdeaux (F), 1992, Entreprises-entrepreneurs privés en Côte-d'Ivoire : approche socio-historique de la filière bois, *Bulletin du GIDIS-CI*, n°3, p. 29-42.
- Entreprendre au Gabon, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1996, numéro hors série, novembre 1996.
- EVENO (E.) & PUEL (G.), 2003, Villes et nouvelles économies, *Mappemonde*, n° 70, juin 2003, pp 1-6.
- EVENO (E.), 1997, Pour une géographie de la société de l'information, *Netcom*, vol 11, n°2, pp 431-453.
- FARUKI AKHTAR (M.), 1986. Science et technologie : le dilemme du Tiers-Monde. *Impact et société*, n° 141, pp 7-20.



FLEURY (C.), BASTIN (J.), Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut, *Jeune Afrique Intelligente*, n° 2195, 2 au 8 février 2003.

GBAGBA, 1978, Réflexion sur la conférence de Brazzaville, Yaoundé, Actes du colloques, pp. 24-35.

GILCUY (C.), 1993, Situation et perspectives des assurances dans la zone France. *Marchés Tropicaux*, n° 2490, pp 1995-2006.

GILGUY (C.), 1995, Spécial Cameroun. *Marchés Tropicaux*, n° 2613, pp 2703-2755.

GRASLAND (L.), 1997, Internet un réseau et des territoires, *Sciences Humaines-Hors série*, n°16, pp 73-78.

HARDY, 1980, The role of the telephone in economic development, *Telecommunications Policy*, vol. 5, n°4.

IGNACIO RAMONET, Un continent d'avenir (Afriques en renaissance), in *Le Monde diplomatique*, mai-juin 2000, p 7.

ISNARD (H.), "Méthodologie et géographie", *Annales de géographie*, n° 492.

JIPP, 1963, Richesse des nations et densité téléphoniques, *Journal des télécommunications*.

KEMENES (E.), 1986. Financement et pénétration des marchés par les firmes multinationales. *Impact et société*, n° 141, pp 33-42.

L'eau et l'Afrique, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2710, octobre 1997, pp 2233-2303.

LARAMEE (A.), 1993, Télécommunications et incidences spatiales au Canada; contexte et bilan de la recherche contemporaine, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 464-89.

LAURAIRE (R.), 1995, Entre le trop vide et le trop plein: aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales dans le Sud Méditerranéen, *Netcom*, vol 9, n°1, pp 286-301.

LAVOCAT(E.), 1993, Les télécommunications dans la planification urbaine, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 380-391.

LE ROCHE (I.), 1993, Les télécommunications en milieu rural, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 357-379.

LEFEBRE (O), 1995, Utilisation des théories de Chandler, Dunning, Williamson, pour l'étude des télécommunications de l'entreprise, *Netcom*, Vol 9, n°1, pp 162-195

LEFEBRE (O), 1995, Géopolitique pétrolière et télécommunications, *Netcom*, Vol 9, N°1, pp 235-255.

LEFEBRE (O), 1990, Espaces, sous- espaces, télécommunications, *Netcom*, Vol 4, n°1, pp 228-233.

MAINET (G.), 1976, Douala, le port et la ville. *Cahier d'Outre-Mer*, vol.29, n° 113, pp 49-69.

MALDONADO (C.), Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ? BIT, Genève, *Revue internationale du travail*, vol. 134, n°6, 1996.

MAKANGA BALA Pépin, Les télécommunications, in Atlas de l'Afrique (Gabon ), p 45.

MASINI (J.), 1988, Peut-on concilier le développement du Tiers-Monde et les profits des multinationales. Multinationales et développement : quelles perspectives ? *Revue du Tiers-Monde*, n° 113, pp 11-25.

MBADINGA (M), 2000, Elf et Port-Gentil(Gabon), *Netcom*, vol 14, n° 3-4, pp 267-282.

MBADINGA (M.), 2000, Internet et l'Afrique, *Mappe Monde*, n° 4, p 44.

MEUBLAT (G.), Les nouvelles politiques de l'eau : Enjeux urbains, ruraux et régionaux, *revue du tiers-monde*.

MICHEL (M.), 1970, Les plantations allemandes du Mont Cameroun (1885-1914). In *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* n° 202.

MOMBO (J.B.), L'eau au Gabon : entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation, *Enjeux*, n° 16, juillet-septembre 2003, pp18-26.

NZEBELE (J.), 1988, Télécommunications et aménagement au Congo. *Netcom*, Vol 2, n°2, pp 127-143.

OAB, 1991, L'exploitation rationnelle de la forêt comme condition nécessaire à la conservation et aux efforts de gestion des forêts tropicales africaines, *Revue Forestière Française*, n°hors série, pp 200-208.

Offner (J.M.); ZEMBRI (P.), 1994, Les réseaux entre territoires fonctionnel et territoires institutionnels, *Netcom*, vol. 8, pp 480-485.

OWONO (P.), 2000, Impact socio-économique et spatial de la chasse commerciale sur le territoire de Konossoville (périphérie Ouest de la réserve de Minkébé-Nord-Est du Gabon), *Canopée*, n°18, Projet Minkébé, WWF Carpo, p. 11.

PACHE (G.), 1990, L'organisation spatiale de la firme : Modes de transaction et technologies de l'information, *Netcom*, vol 4, n°1, pp 174-187

PEEMANS (J.P.), 1995, Modernisation, globalisation et territoires, l'évolution des regards sur l'articulation des espaces urbains et ruraux dans les processus de développement, *Revue Tiers-Monde*, n°141, p. 17-40.

PENCIOLELLI (R.), 1985, Le Gabon : A la conquête de son territoire. *Télécommunications* 54, pp 24-32.

- PLANTON (P.), 1981, Industries du bois, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n°spécial Gabon, novembre 1981, p.3055-3057.
- PRADEAU (C.), 1992, Facteurs et dynamiques des localisations industrielles dans les pays du Tiers-Monde. *L'Information Géographique*, pp 177-187.
- Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement :Géographie des relations ville-forêt, volume I, 58 p.
- RALLET (A.), 1988, Télécommunications et organisation spatiale des entreprises : une problématique économique, *Information et organisation sociale*, pp 81-92.
- RATANGA ATOZ (A.), 2004, Histoire du Gabon, in Atlas de l'Afrique, Gabon, p 16.
- RAVEL (G.), 1989, Les médias français en Afrique. *Marchés Tropicaux*, n° 2268, pp 1139-1167.
- RAVEL (G.), 1991, Canal France International dans le paysage audiovisuel africain. *Marchés Tropicaux*, n° 2379, pp 1488-1489.
- ROZENBLAT (C.), 1993, L'internationalisation des villes européennes par les réseaux des entreprises multinationales. *Revue d'économie générale et urbaine*, n° 4, pp 661-678.
- SANDOULY(P.),1997, 1998 année charnière pour l'Afrique, *Jeune Afrique*, n°1928-1929, pp 126-131.
- SAUVY (J.), 1987, L'automobile en Afrique. *Marchés Tropicaux*, n° 2197, p.3337.
- SIGAM (C.), 1997, La place de l'Afrique subsaharienne dans l'économie pétrolière et le poids du pétrole dans les économies de la région. *Marchés Tropicaux*, n° 2678, pp 488-493.
- SIMON (J.C), 1991, L'impératif industriel et la dynamique du développement, *Chroniques du Sud* n°6, p.57.
- SOLANO (D.), 1995, Spécial Tchad. *Marchés Tropicaux*, n°2607, pp 2351-2377.
- VIVENDI WATER en Afrique, SOURCES, n° 37, mai 2002, 25 p.
- WACKERMANN (G), 1993, Le rôle des télécommunications dans la compétitivité des PME en espace transnational Sud-rhénan. *Netcom*, Vol 7, N°2, pp 332-349.
- WARWICK, KENNETH (S.), 1991, Epargne et investissement dans les pays en développement). *Finances et développement*, n° 471, pp 36-37.
- YESSOUFOU SALIOU (M.), 1997, Pétrole L'off-shore profond aiguise les appétits, *Jeune Afrique Economie*, pp 48-49.
- ZOLTY (A.), 1996, Dossier spécial Cameroun. *Afrique agriculture*, n° 235, pp 19-42.

## C-THESES ET MEMOIRE

AMARO LIMA CAMPOS (G.), 1986, L'impact des revenus pétroliers sur les économies du Golfe de Guinée. Dijon, Mémoire de DEA (Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs), 106 p.

ANGO MEYE (E.), 1980, Les routes et les transports routiers au Gabon, TER de Géographie tropicale, Institut de Géographie, Bordeaux III.

BAC Daniel, 1991, Montpellier-Nîmes :Une region urbaine ? Problématique d'un espace en mutation, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Paul-Valéry, 143 p.

BAKIS (H.), Télécommunications et organisation de l'espace, Thèse d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Paris I, 1302 p.

BINGONO MEBA (N.), 2004, Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins du centre du Golf de Guinée (Estuaire du Gabon, du rîo Muni et baie de la Mondah) : Biodiversité et développement durable,Thèse de doctorat, Université Montpellier III, 504 p.

BOST (F.), Contribution à l'étude des investissements des entreprises françaises en Afrique, mémoire de DEA, Université Paris I Sorbonne, UFR de Géographie, juin 1990, 185 p.

BOUSSOUGOU (G.), 1981, Organisation de l'espace dans le nord de l'île Mandji. Mémoire de DESS, Université de Bordeaux III, 146 p.

CODJO (L.), 1984, L'évolution économique de l'Ogooué-Maritime de 1932 à 1960, Mémoire de Maîtrise, UOB, Libreville.

DJEKI (J.), 1985, L'évolution récente de Port-Gentil. Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle. Université Montpellier III, 766 p.

EBANG ESSONO (P.C), 1982, L'impact économique du port à bois de Port-Gentil (Gabon), Mémoire de Maîtrise, Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon, 135 p.

ELLA ESSONE (J.M.), 1986, Les dessertes de Libreville, Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle. Université Montpellier III, 522p.

FALL (I.D.), 1976, Réflexions sur les théories de l'intégration, Institut d'Etudes Politiques, Mémoire de DSERP, Bordeaux I, 216 p.

FEVRE (F.), 1988, Importation et utilisation des bois tropicaux en France : analyse des marchés des bois tropicaux et des filières d'utilisation, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Sciences Economiques, Université de Montpellier I, 420 p.

HERNADEZ (E.M.), 1996, La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine, Université de Lomé.

IBOUANGA (B.), 1998, Les interfaces maritimes du Gabon : Essai d'une géographie portuaire et commerciale, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Bordeaux III, 400 p.

LAVAUD LETILLEUL (V.), 2002, Mutations récentes et aménagement dans les villes-ports de la Mer du Nord, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Paris I, Sorbonne, 652p.

LOUKOU (A.F.), 2005, Télécommunications et développement en Côte d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la mondialisation, Thèse de doctorat, Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III, 307.

MABICKA (J.), 1997, La filière bois et la gestion forestière en Afrique tropicale. Mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier III, 172 p.

MABICKA (J.), 2003, Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise : Analyse géographique et problèmes de gestion et d'aménagement forestier, thèse de doctorat de Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III, 715p.

MBADINGA (M.), 1996, L'apport d'Elf Gabon dans le développement de Port-Gentil. Mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo, Libreville, 95p.

MBADINGA (M.), 1998, Les entreprises multinationales en Afrique Centrale. Mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier III, 148p.

MOUKETOU (J.A.), 2005, Politiques institutionnelles et organisationnelles des territoires productifs : Cas du cacao et du café, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 496 p.

MOUKOKO (B.), 1980, Stratégie du développement industriel en Afrique : l'exemple du Cameroun, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris I, 325 p.

MVOME-NZE (E.), 1999, Routes et développement régional au Gabon, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 324 p.

NAJIB (J.), 1987, Etude des relations entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie dans une optique de prévision de court terme, application à deux pays :Indonésie et Gabon ; Institut Français du pétrole, Département de l'Economie, Paris, juillet, 76 p.

NDANGA NDINGA (B.), 1982, Approche des problèmes spécifiques de gestion dans les entreprises de transformation du bois au Cameroun, Mémoire de DEA, Université Bordeaux II, 97 p.

NGUEMA ENGO (P.), 1997, Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée-Equatoriale, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 367 p.

NZIENGUI MABILA (P.), 1981, Dynamique urbaine du grand Libreville : laisser faire et volonté d'aménagement, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Bordeaux III, 444 p.

O'HEIX (B.CH.), 2001, Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts de production dans le Bassin du Congo : Le cas du Gabon, Mémoire de Master, Foresterie Tropicale, ENGREF, Montpellier, 221 p.

ONDO OSSA (A.), 1984, Paradoxe du Gabon, un pays riche mais sous-développé, Thèse de doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Université de Nancy II, 2 tomes, 674 p.

REDJIMI (M.), 2000, De l'Empire à l'Etat Démuirge, la recomposition du territoire Algérien(1830-1990), Thèse de Doctorat de Géographie Mutations spatiales, Université Paul-Valéry, 584 p.

ROZENBLAT (C.), 1992, Le réseau des Entreprises Multinationales dans le réseau des villes Européennes, Thèse de doctorat, Université Paris I, 440 p.

SAVEY (S.), 1977, L'industrie française de l'aluminium en France et à l'étranger. thèse de géographie. Université de Montpellier III, 691 p.

TCHICOT (Y.), 1996, Etude de rentabilité du réseau Elf-Oil(Gabon) ; Ecole Nationale du Pétrole et des Moteurs, Université du Panthéon-Assas, Paris II, 49 p.

YAWO GANYO (G.), 1980, Une agriculture forestière de subsistance face aux cultures commerciales : cas du Woleu-N'Tem (Gabon), Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Géographie, Université de Bordeaux III, 2 vol. 474 p.

## **D-AUTRES DOCUMENTS**

### **1°) Rapports, Organismes et Institutions**

Ambassade de France au Gabon, Mission Economique de Libreville, Evolution du marché automobiles, Fiches de synthèse, p1. (Estimations faites dans le cadre du renouvellement obligatoire des plaques d'immatriculations avant le 32/12/2002).

Association Internationale de la Sécurité Sociale, Conférence internationale de la recherche en sécurité sociale, La sécurité sociale et le secteur informel : le cas du Gabon, Helsinki, 25-27 septembre 2000, 98 p.

BIT, Conditions générales pour stimuler la création d'emploi dans les petites et moyennes entreprises, Conférence internationale du travail, 85<sup>ème</sup> session, Genève, 1997.

BIT, Le dilemme du secteur non structuré, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 78<sup>ème</sup> session,, Genève, 1991.

BIT, Conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, Conférence internationale du travail, 85<sup>ème</sup> session, Genève, 1993.

BIT, Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique Centrale, 130p.

BOST (F.), Les constructeurs automobiles français et leurs stratégies d'assemblage en Afrique subsaharienne. Géographies de l'automobile et aménagement du territoire. Actes du Colloque

du 8 mars 1997. Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité / Université Paris-X-Nanterre, juin 1997, pp. 17-32.

CHENEAU (H.), 2001, Soutien au développement de la transformation industrielle nationale, Actes du colloques « l'Avenir du secteur forêt et environnement au Gabon », de l'Association France-Gabon, 14 février 2001, Paris.

Comité National de Privatisation :Licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique(Télécél Gabon S.A), Libreville, 1999, 17 p.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), 1997 : Grandes entreprises et appui au développement économique local, la Documentation française, Paris, 141 p.

Direction Générale de l'Economie :Tableaux de bord de l'économie, N°s 1 à 29 (d'avril 1984 à mai 1999), Libreville.

Fond d'Expansion et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises /Industries :Bilan et perspectives (1993-2001) ; Libreville, 12 p.

FALL ALIOUNE, Les enjeux énergétiques de l'Afrique et le NEPAD, Rapport de la Commission de régulation du secteur de l'électricité du Sénégal, 36 p.

Gabon-PNAE, 1999, Plan national d'action pour l'environnement, l'Etat du Gabon au seuil des années 2000, tome 1, 136p.

General Business Machines (GBM) SA :Réalisation du système d'information de Gabon Télécom-Proposition technique, Libreville, 9 p.

IDATE (2001), Communications & Strategies, IDATE, France, 152 p.

Institut de la Banque Mondiale (CREMIDE):La régulation économique de la privatisation du secteur privé dans les services de l'eau, de l'énergie et des télécommunications, Abidjan, Côte-d'Ivoire, mai-juin 1999, 142 p.

MBADINGA Michel, Evolution des métiers du commercial à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon, Rapport de stage, juillet 2002, 118 p.

METOUGUE NANG (P.), 2004, Les entrepreneurs gabonais et le problème de financement des investissements, Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, 21 p.

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie().Industrie française et mondialisation, SESSI, Paris, 143 p.

Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la Privatisation :Economie et Finances ;N°s 3 (janvier 1984) à 13 (novembre 1992), Nancy.

Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature :Compagnie des bois du Gabon, concession forestière sous aménagement durable de Mandji (Plan d'aménagement 2005-2029), Tome I, Libreville, avril 2004, pp 1-85.

Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature :Compagnie des bois du Gabon, concession forestière sous aménagement durable de Mandji (Plan d'aménagement 2005-2029), Tome II, Libreville, avril 2004, pp 86-125.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de Privatisation :Etat d'avancement de programme de privatisation, Libreville, 1999, 54 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de Privatisation :Rapport sur l'état d'avancement du programme de privatisation des entreprises du secteur public ;Centre de documentation, Libreville, mai 1999, 60 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation :Tableau de bord social ; n° 1, avril 1998, 89 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation :Stratégie pour le traitement de l'aspect social de la réforme des entreprises publiques ; Centre de documentation, Libreville, 5 p.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Cadastre et de la Ville :Programme villes-santé(Plan d'Action triennal 2000-2002 Ville de Libreville) ;décembre 1998, 113 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Estuaire), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Haut-Ogooué)), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Moyen-Ogooué), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (N'gounié), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Nyanga), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Ogooué-Ivindo), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Ogooué-Lolo), j uillet 1983, 160 p.



Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Livre Blanc (Ogooué-Maritime), juillet 1983, 160 p

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Livre Blanc (Woleu-Ntem), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Cinquième Plan de Développement Economique et Sociale (1984-1988), Libreville, avril 1985, 316 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques : Recensement général de la population et de l'habitat, juillet 1995, 96 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques : Annuaire statistique du Gabon (1993-1997), mai 2002, 162 p .

Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire : Reflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), octobre 1994, 173 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Pour un développement intégré des ressources humaines, document de stratégie, février-mars 1998, 68 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase II (Construction de la base de l'étude), février 1995, 236 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase III (Construction des scénarios), mai 1996, 37p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase IV (Formulation des stratégies), juin 1996, 69 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de synthèse, juin 1996, 96 p.

Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations, chargé de la Privatisation : Economie nationale et Finances, novembre-décembre 1998, 56 p.

Ministère du Commerce, du Développement Industriel, chargé de l'intégration régionale (Agence de Promotion des Investissements Privés) : Le partenaire privilégié de l'homme d'affaire au Gabon, 2002, 22 p.

Ministère du Commerce, du tourisme, du Développement Industriel et de l'artisanat, Politique nationale du tourisme, 23p.

MOULOUNGUI (R), La distribution des produits pétroliers au Gabon, Rapport de stage, Institut National de l'Economie et des Finances, juin 1996, 42 p.

Office des Postes et Télécommunications, République Gabonaise :Etude du programme d'investissement à moyen terme(phase I : définition des besoins), Libreville, mars 1996, 74 p.

Office des Postes et Télécommunications, République Gabonaise :Etude du programme d'investissement à moyen terme (phase II: faisabilité technico-économique), Libreville, août 1996, 62 p.

OCDE , 1980, La sous-traitance internationale: une nouvelle forme d'investissement, Paris, 273p.

OCDE , 1981, Investissement international et entreprises multinationales, tendances récentes des investissements directs internationaux, Paris, 360p.

OCDE , 1983, Investir dans le tiers monde, Paris, 220p.

OCDE , 1995, Intégration régionale et système commercial multilatéral: synergie et divergence, Paris , 96p.

OCDE, 1987, Investissement international et entreprises multinationales: structure et organisation des entreprises multinationales, 64p.

OCDE, 1994, Les effets environnementaux des échanges, Paris, 238 p.

OCDE; BAD, Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : Une vision à l'horizon 2020, 65 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Energie et Aménagement du Territoire, n° 54,1<sup>er</sup> trimestre 2002, 51 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Les réformes institutionnelles du secteur électrique, n° 44, 3<sup>eme</sup> semestre 1999, 58 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Pour une gestion durable de la biomasse-énergie, n° 47, 2<sup>eme</sup> semestre 2000, 47 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Coopération énergétique et intégration économique régionale, n° 53, 4<sup>eme</sup> semestre 2001, 41 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Energie et transport, n° 29, 4<sup>eme</sup> trimestre 1995, 51 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Ville et énergie, n° 45, 4<sup>eme</sup> trimestre 1999, 72 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Gabon, 140 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Niger, 133 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Rwanda, 156 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone, Genève, 2004.

ONU, ARYEETAY (E) ; CURT (J) ; MACHIKO NISSANKE & WEDER (B), 1998, Le renforcement de l'Afrique à l'économie mondiale, Rapports des réunions consultatives des experts, 36 p.

Programme e recherche Université et villes, Université, entreprises et collectivités locales face aux développement technologiques, les conditions de partenariats locaux, Rapport final, mars 1994, 117 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement :Coopération au développement (Gabon rapport 1997) ; Libreville, décembre 1998, 151 p.

Programme des Nations Unies pour le développement :Rapport sur le développement humain(Gabon) ;103 p.

République Gabonaise :Charte des Investissements, Libreville, juillet 1998, 23 p.

Institut des Nations-unies pour la formation et la recherche (UNITAR-PNUD), Prépare l'entrée du Gabon dans la société de l'information, 2002, 227p.

UNITAR, Rapport de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information, 227 p.

## **2°) Sources internet**

NETCOM

[http://alor.univ-montp3.fr/netcom\\_labs/](http://alor.univ-montp3.fr/netcom_labs/).

HABARI: Portail internet sur les études africaines

<http://www.africa.u-bordeaux.fr/links.asp>

AFRICA'NTI

<http://www.regars.cnrs.africanti.fr/>

<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no3/feb98/ghanagld.htm> .

## ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

<http://www.oit.org/public/>.

Dumont Jean-Jacques. Internet sauvera-t-il l'Afrique?

<http://sawww.epfl.ch/SIC/SA/publications/>

Gonçalves José. Afrique australe, Les chemins de l'intégration.

<http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public>

DESJARDINS Lucie. L'influence franco-américaine en Afrique : Des intérêts antagonistes à ceux des populations africaines.

<http://barreau.qc.ca/journal/vol29/no15/influence.html>

MANUEL CASTELLS. La société en réseaux. Quelle révolution des technologies.

<http://www.liberation.fr/chapitre/castells.html>

VAN Nicolas de Walle et Timothy A. Johnston . Repenser l'Aide à l'Afrique.

<http://www.odc.org/publications/afraidfr.html>

HUGON Philippe Les trajectoires inversées de la régionalisation en Afrique Sub-Saharienne et en Asie orientale : rôle des marchés, des institutions et des réseaux.

[http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public\\_html/hugon.htm](http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/hugon.htm)

UIT / BDT. Communication effectuée à Genève 19-21 mars 1996 . Essai d'analyse des causes de la faiblesse de la télédensité et de la productivité du secteur africain des télécommunications.

<http://www.telecom-plus.sn/observatoire/OBanalyse.htm>.

Le Monde Diplomatique :

<http://www.monde-diplomatique.fr>

L'OMC

<http://www.wto.org>.

L'OCDE

<http://www.oecd.org/>.

Communauté Economique Européenne

<http://www.europa.eu.int/>

CEPII

<http://www.cepii.fr>.

L'INSEE,

<http://www.insee.fr/>

Assemblée Nationale (République Française):

<http://www.assemblee-nat.fr/2/dossiers/grindus/2grindus.htm>

Africa International

<http://www.focusintl.com/stern1.htm>

Banque Africaine de Développement:

<http://www.teleservices.sn/bad/badd.htm>

Base de données sur les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre:

<http://www.fao.org/WAICENT/faoinfo/economic/giews/french/basedocs/afouest.htm>

Gonçalves José, Afrique Australe: Les chemins de l'intégration

[http://www.rio.net/solagral/pub/cdp/n42/42\\_a18.htm](http://www.rio.net/solagral/pub/cdp/n42/42_a18.htm)

MANUEL Castells, La révolution des technologies d'information, Quelle révolution ?

<http://www.liberation.fr/chapitre/castells.html>

LACOSTE Yves, Les nouvelles technologies : Un outil aux mains des lobbies ?

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

LACOSTE Yves, Un autre point de vue : Les nouveaux riches de l'économie mondiale.

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

LACOSTE Yves, Internet, Pour ou Contre la Démocratie ?

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

HALARY Charles, Les exilés du savoir: Un monde de foule en mouvement

<http://www.unites.uqam.ca/soc4300/foules2.htm>

BRUNET Roger, Le développement en haut de l'échelle

[http://www.mgm.fr/ARECLUS/page\\_auteurs/Brunet1.html](http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet1.html)

BRUNET Roger, Pour une pratique raisonnée et rationnelle de la représentation des territoires

[http://www.mgm.fr/ARECLUS/page\\_auteurs/Brunet1.html](http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet1.html)

John Leyden (1775-1811) et Hugh Murray (1779-1846) Traduit par A. Cuvillier. Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, ...

<http://www.noctes-gallicanae.org/Hannon/commentaire%20Leyden%20Murray.htm>.



## **SIGLES ET ACRONYMES**





ACBF : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique

ACDAC : Agence pour la conservation et le développement en Afrique centrale

ADIE : Association pour le Développement de l'Information Environnementale

AEF : Afrique Equatoriale Française

AFD : Agence Française de Développement

ANFPP : Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement professionnels

AOF : Afrique Occidentale Française

APD : Aide Publique au Développement

ASR : Appui à la Santé de la Reproduction

ATEG : Assistance Technique aux Exploitants Gabonais

BAD : Banque africaine de développement

BGD : Banque Gabonaise de Développement

BICIG : Banque Internationale Pour le Commerce et l'Industrie du Gabon

BIT : Bureau international du travail

BM : Banque Mondiale

BSG : Bois et Scierie du Gabon

BSUC Brigade spéciale de l'urbanisme et du cadastre

BTI : Bois Tropicaux Industriels

CCA : Common country assessment

CCAEF : Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale

CCP : Cadre de coopération de pays

CDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CDF : Comprehensive Development Framework

CEA : Communauté des Nations Unies pour l'Afrique

CEAN : Centre d'Etudes d'Afrique Noire

CEB : Compagnie Equatoriale des Bois

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à Regard des femmes

CEFA : Compagnie d'Exploitation Forestière Africaine

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CENAREST : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (Gabon)

CERNA : Centre d'Economie Industrielle de l'Ecole des Mines de Paris

CF : Coupes Familiales (Gabon)

CFA : Communauté financière africaine

CFAD : Concession Forestière sous Aménagement Durable

CFBG : Compagnie Forestière des Bois du GABON

CFD : Caisse Française de Développement

CFG : Compagnie Forestière du GABON

CGPPO : Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué

CGRA : Commissariat général à réforme administrative

CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement

CIRA : Comité inter ministériel de la réforme administrative

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le  
développement

CIRMF Centre International de Recherche Médicale de Franceville

CNC : Conseil national de la communication

CNGS : Caisse nationale de garantie sociale

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique (France)

CNUCED : Commission des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CNUED : Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement  
(UNCED)

COMILOG : Compagnie Minière de L'Ogooué

COMUF : Compagnie des mines d'uranium de Franceville

DDICB : Direction du Développement, des Industries et du Commerce des Bois (Gabon)

DGE : Direction Générale de l'Economie

DGE : Direction Générale de l'Environnement

DGEF : Direction Générale des Eaux et Forêts (Gabon)

DGSEE : Direction générale de la statistique et des études économiques

DIARF : Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts  
(Gabon)

DPF : Direction de la Production Forestière (Gabon)

DTS : Droits et Taxes de Sortie

DSF : Déclaration Statistiques et Fiscales

EBC : Enquête budget consommation des ménages

ECOFAC : Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique  
Centrale

EDSG : Enquête démographique et de santé du Gabon

EFG : Exploitation Forestière Gabonaise

ENASS : Ecole Nationale d'Action Sanitaire et Sociale

ENEF : Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)

ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (France)

FAC : Fond d'Aide et de Coopération

FAO : Food and Agriculture organization

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FC : Forêt Communautaire

FCM : Forêt Classée de la Mondah

FDC : Forêt Domaniale Classée

FDPE : Forêt Domaniale Productive Enregistrée

FED : Fonds Européen de Développement

FED : Fonds Européen de Développement

FFEM : Fonds français pour l'Environnement Mondial

FFG : Fondation de la Forêt Gabonaise

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

FIL : Fonds Régional pour les Initiatives Locales

FIR : Fonds d'Insertion et de Réinsertion professionnelles

FMI : Fonds monétaire international

FMI : Fond Monétaire International

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

FOB : Free on board

FORAFRI : Projet pour la capitalisation et le transfert des recherches menées dans les  
forêts denses humides d'Afrique Centrale (CIRAD-Forêt, France)

G77 : Groupe 77 (pays), coalition des pays du Tiers Monde au sein de l'ONU

GDF : Gestion Durable des Forêts

GTZ : Coopération Technique Allemande

Ha : hectare

HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

HEVEGAG : Hévéa du Gabon

IDH : Indice du développement humain

IFD : Intégration de la femme au développement

IFK : Industrielle et Forestière du Komo

INC : Institut National de cartographie

IPH : Indice de la pauvreté humaine

IPN : Institut Pédagogique National (Gabon)

IRSH : Institut de Recherche en Sciences Humaines (Gabon)

ISO : Organisation Internationale de Normalisation

m<sup>3</sup> : mètre cube

BM : Banque Mondiale

MEF : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)

MEFBP : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et des participations

MFB : Massif Forestier de la Bokoué

MFM : Massif Forestier de Minkébé

MMERH : Ministère des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques

MPDAT : Ministère du Plan, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

MPET : Ministère de la planification de l'environnement et du tourisme

MPPDAT : Ministère de la planification de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire

MSP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MTB : Menuiserie et Travaux Bâtiments

NSG : Nouvelle Société du GABON

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Informations et de Télécommunications

OAB : Organisation Africaine du Bois

OBAE : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale

OBAEF : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française

OCTRA : Office de Chemin de Fer Transgabonais

OMC : Organisation Mondiale pour le Commerce

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONB : Observatoire National pour la Biodiversité (Gabon)

ONBG : Office National des Bois du GABON

ONE : Office National de l'Emploi

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OPT : Office des Postes et Télécommunications

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

OZI : Opérations zouales intégrées

PA : Plan d'aménagement

PAPSUT : Projet d'ajustement et de planification des secteurs urbains et transports

PAS : Programme d'ajustement structurel

PCDI : Projets Conservation et Développement Intégrés  
PDFG : Projet de Développement Forestier du GABON  
PFA : Permis Forestier Associé  
PFE : Projet Forêt Environnement (Gabon)  
PFN : Plan Forestier National  
PI : Permis Industriel (Gabon)  
PIB : Produit intérieur brut  
PIB : Produit Intérieur Brut  
Plan : National d'Action Environnementale  
PMA : Pays les moins avancés  
PME : Petite et moyenne entreprise  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PMI : Petites et moyennes Industries  
PNAS : Plan National d'Action Sanitaire  
PNLS : Programme National de Lutte contre le Sida  
PNRA : Programme national de réforme administrative  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
PS : Permis Spéciaux (Gabon)  
PSFE : Programme Sectoriel Forêt et Environnement (Gabon)  
PTE : Permis Temporaire d'Exploitation (Gabon)  
RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale  
RCA : République Centre Africaine  
RDC : République Démocratique du Congo (ex Zaïre)  
RF : Réserve de Faune  
RMDH Rapport mondial sur le développement humain  
RNI : Réserve Naturelle Intégrale  
ROG : Rougier Océan GABON  
RP : Réserve Présidentielle  
SBL : Société des Bois de Lastourville  
SBM : Société des Bois de la Mondah  
SEB : Société Equatoriale du Bois  
SEPBG : Société d'Exploitation des Parcs à Bois du GABON  
SFB : Société Forestière de Bois  
SFM : Société Forestière de la Mondah

SFM : Société Forestière de Makokou  
 SFP : Société Forestière de Production  
 SFT : Société Forestière de Tchibanga  
 SGCFG : Société de Gestion de la Compagnie Française du GABON  
 SHM : Société de la Haute Mondah  
 SHO : Société du Haut-Ogooué  
 SIAEB : Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango  
 SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise  
 SIG : Système d'Information Géographique  
 SIK : Scierie Industrielle du Komo  
 SIL : Scierie Industrielle de la Lowé  
 SIO : Scierie Industrielle d'Owendo  
 SIO : Systèmes Informatiques Opérationnels  
 SMG : Salaire minimum garanti  
 SMI : Santé Maternelle et Infantile  
 SNBG : Société Nationale des Bois du GABON  
 SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français  
 SNIS : Système National d'Information Sanitaire  
 SNU : Système des Nations Unies  
 SOFOMA : Société Forestière de Malinga  
 SOGADEL : Société gabonaise d'élevage  
 SONG : Société d'Okoumé de la Ngounié  
 SOS : Société d'Okoumé de Sindara  
 SPN : Scierie du Pont Nomba  
 STFO : Société Technique de la Forêt d'Okoumés  
 SUCAF : Sucreries d'Afrique  
 SYNFOGA : Syndicat des Forestiers du Gabon  
 T : tonne  
 TMM : Taux de mortalité maternelle  
 TVA : Taxe sur la valeur ajoutée  
 TVA : Taxe su la Valeur Ajoutée  
 TVA : Taxe sur la valeur Ajoutée  
 UDE : Union douanière équatoriale  
 UDEAC : Union douanière des Etats de l'Afrique centrale  
 UE : Union Européenne

UGB : Union Gabonaise de Banque

UIB : Union des Industries du Bois

UNDAF : Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNDG : Groupe de Développement des Nations Unies

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'enfance

VAC : Volume Actuellement Commercialisé

VIH Virus Immunodéficience Humaine

ZACF : Zone d'attraction du Chemin de Fer

ZEE : Zone Economique Exclusive





## **TABLE DES MATIERES**



|                                                                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>DEDICACE.....</b>                                                                                                                           | <b>1</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS.....</b>                                                                                                                      | <b>3</b>  |
| <b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>                                                                                                              | <b>11</b> |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                       | <b>13</b> |
| <b>PREMIERE PARTIE : LES PREMIERES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT, LES<br/>DIFFERENTS ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR L'ORGANISATION<br/>SPATIAL.....</b> | <b>51</b> |
| INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....                                                                                                        | 53        |
| CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA<br>PERIODE COLONIALE ? .....                                               | 55        |
| 1- Les premières entreprises coloniales .....                                                                                                  | 55        |
| 1-1 Les grandes compagnies à chartes et à privilèges. ....                                                                                     | 55        |
| 1-2 Les comptoirs et les factoreries .....                                                                                                     | 57        |
| 1-2-1 La mise en places des comptoirs .....                                                                                                    | 57        |
| Carte 2 .....                                                                                                                                  | 59        |
| 1-2-2 Les factoreries .....                                                                                                                    | 59        |
| 1-3 Les sociétés concessionnaires.....                                                                                                         | 61        |
| 1-3-1 Les conditions d'octroi des concessions.....                                                                                             | 63        |
| 1-3-1-1 Les avantages accordés aux concessions .....                                                                                           | 63        |
| 1-3-1-2 Les obligations et les charges financières.....                                                                                        | 64        |
| 1-3-2 La Société du Haut Ogooué (SHO), un exemple d'économie commerciale .....                                                                 | 64        |
| 1-3-2-1 Une affaire commerciale bien organisée sur le terrain .....                                                                            | 65        |
| 1-3-2-2 L'essor commercial de la société.....                                                                                                  | 69        |
| 1-3-3 Peut-on parler d'un échec des sociétés concessionnaires ? .....                                                                          | 74        |
| 1-4 Les grandes compagnies coloniales .....                                                                                                    | 76        |
| 1-4-1 Les grandes sociétés de commerce.....                                                                                                    | 76        |
| 1-4-1-1 La Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA).....                                                                                 | 76        |
| 1-4-1-1-1 La présence de la Société Commerciale de l'Ouest Africain au Gabon.....                                                              | 78        |
| 1-4-1-2 Le groupe OPTORG.....                                                                                                                  | 79        |
| 1-4-2 Les entreprises liées aux activités financières.....                                                                                     | 80        |
| 1-4-3 Les entreprises industrielles et minières .....                                                                                          | 82        |
| <br>CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES AGRICOLES...85                                                                      |           |
| I HISTORICITE DE LA POLITIQUE AGRICOLE GABONAISE.....                                                                                          | 85        |
| II LES MANIFESTATIONS TERRITORIALES DES DIFFERENTES POLITIQUES<br>AGRICOLES.....                                                               | 89        |
| II-1 L'agriculture traditionnelle .....                                                                                                        | 89        |
| II-2 Les actions diffuses .....                                                                                                                | 90        |
| II-3 Les Opérations zonales intégrées.....                                                                                                     | 91        |

|                                                                                                          |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| II-4 Les cultures paysannes d'exportation ou encore "cultures de rente" .....                            | 92      |
| II-4-1 La cacaoculture .....                                                                             | 93      |
| II-4-2 La caféiculture .....                                                                             | 93      |
| II-4-3 Les cultures de palmier à huile et de l'hévéa .....                                               | 94      |
| II-5 Les unités agro-industrielles et les exploitations périurbaines .....                               | 96      |
| II-5-1 La Société agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et les autres opérateurs .....                       | 96      |
| II-5-2 Des cultures soutenues par deux principaux organismes de vulgarisation .....                      | 98      |
| II-5-3 Mais un secteur qui reste très faible économiquement .....                                        | 101     |
| III LES ACTIVITES DE L'ELEVAGE .....                                                                     | 105     |
| III-1 L'élevage villageois .....                                                                         | 106     |
| III-2 L'élevage industriel .....                                                                         | 107     |
| IV LES ACTIVITES LIEES AU SECTEUR DE LA PECHE .....                                                      | 108     |
| IV-1 Les infrastructures liées au secteur .....                                                          | 108     |
| IV-2 Les différentes formes de pêche .....                                                               | 109     |
| IV-2-1 La pêche artisanale .....                                                                         | 109     |
| IV-2-2 La pêche industrielle .....                                                                       | 111     |
| IV-2-3 La pêche continentale .....                                                                       | 111     |
| IV-2-4 L'aquaculture .....                                                                               | 111     |
| <br>CHAPITRE III : LE SECTEUR FORESTIER, LES DIFFERENTS ACCTEURS ET LEURS<br>IMPLICATIONS SPATIALES..... | <br>113 |
| I L'ETENDUE DE LA SUPERFICIE FORESTIERE ET LES GRANDS TYPES DE<br>FORETS .....                           | 113     |
| I-1 Quelle est l'étendue de la superficie forestière du Gabon ? .....                                    | 113     |
| I-2 Les grands types de forêts .....                                                                     | 114     |
| I-2-1 La zone du littoral .....                                                                          | 116     |
| I-2-1 La zone de l'intérieur .....                                                                       | 117     |
| I-2-1 La zone orientale .....                                                                            | 119     |
| II LES DIFFERENTS ENJEUX ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE.....                                          | 121     |
| II-1 Les enjeux de l'exploitation forestière .....                                                       | 122     |
| II-1-1 Une place du non négligeable dans l'économie nationale .....                                      | 122     |
| II-2 L'organisation de la ressource relevant de la puissance publique .....                              | 126     |
| II-2-1 La période coloniale .....                                                                        | 126     |
| II-2-1-1 L'exploitation forestière.....                                                                  | 126     |
| II-2-1-2 La transformation locale de bois.....                                                           | 129     |
| II-2-1-3 La commercialisation du bois .....                                                              | 131     |
| II-2-2 La période post-indépendance (de 1960 à nos jours) .....                                          | 132     |
| II-2-2-1 Les dispositions générales de la loi 1/82 .....                                                 | 133     |
| II-2-2-2 L'exploitation forestière: les dispositions de la loi 1/82 pour les permis forestiers.....      | 134     |
| II-2-2-3 La transformation du bois .....                                                                 | 137     |
| II-2-2-4 La commercialisation du bois .....                                                              | 138     |
| II-3 L'exploitation forestière par les entreprises .....                                                 | 145     |

|                                                                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| II-3-1 La période coloniale (1900-1960) .....                                                                              | 146 |
| II-3-1-1 Prospection et exploitation forestière .....                                                                      | 146 |
| II-3-1-2 Les tentatives de transformation locale du bois .....                                                             | 149 |
| II-3-1-3 La commercialisation du bois .....                                                                                | 150 |
| II-3-2 La période post-indépendance (1960 à nos jours) .....                                                               | 154 |
| II-3-2-1 Prospection et exploitation forestière .....                                                                      | 154 |
| II-3-2-2 La transformation locale de bois.....                                                                             | 159 |
| II-3-2-3 La répartition des unités de transformation sur le territoire national .....                                      | 163 |
| II-3-2-4 La commercialisation du bois .....                                                                                | 166 |
| III LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DE LA<br>DYNAMIQUE DE L'ESPACE FORESTIER .....                     | 169 |
| III-1 Les nouveaux enjeux forestiers .....                                                                                 | 169 |
| III-2 Dynamique de l'espace forestier et évolution des superficies et des prélèvements .....                               | 171 |
| III-2-1 La dynamique de l'espace forestier .....                                                                           | 171 |
| III-2-2 Evolution des superficies et des prélèvements.....                                                                 | 175 |
| III-2-2-1 Evolution des superficies .....                                                                                  | 175 |
| III-2-2-2 Evolution des prélèvements .....                                                                                 | 181 |
| CHAPITRE IV : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT BASEE SUR LE SECTEUR<br>MINIER ET SES INCIDENCES ECONOMIQUES ET SPATIALES..... | 195 |
| I LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....                                                                     | 195 |
| I-1 Les recherches sur terre et sur le plateau continental .....                                                           | 195 |
| I-2 Les recherches sur le domaine maritime.....                                                                            | 198 |
| II L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE .....                                                                                    | 201 |
| II-1 Les entreprises liées au secteur .....                                                                                | 201 |
| II-1-1 Total Gabon .....                                                                                                   | 201 |
| II-1-2 Shell Gabon.....                                                                                                    | 203 |
| II-1-3 Perenco ( ex Kelt Gabon).....                                                                                       | 204 |
| II-1-4 Les "indépendants" .....                                                                                            | 204 |
| II-2 Le poids du pétrole dans l'économie du Gabon .....                                                                    | 204 |
| II-2-1 Les différentes phases de production .....                                                                          | 205 |
| II-2-2 Le pétrole : un véritable poids dans l'économie .....                                                               | 208 |
| III LES INCIDENCES SPATIALES DE L'ACTIVITE PETROLIERE.....                                                                 | 210 |
| III-1 Les fondements anciens de la ville .....                                                                             | 210 |
| III-1-1 Le commerce de la traite.....                                                                                      | 210 |
| III-1-2 Le Port.....                                                                                                       | 211 |
| III-2 L'impact des activités pétrolières sur l'organisation spatiale de la ville de Port-Gentil.                           | 213 |
| III-2-1 La construction des logements des agents .....                                                                     | 213 |
| III-2-2 Contribution à la mise en place d'infrastructures sociales .....                                                   | 215 |
| III-2-3 Les infrastructures économiques .....                                                                              | 218 |
| III-2-3-1 Les structures liées à l'activité pétrolière .....                                                               | 218 |
| III-2-3-1-1 Les entreprises de raffinage et de commercialisation .....                                                     | 219 |
| III-2-3-1-2 L'activité pétrolière et l'effet d'osmose.....                                                                 | 220 |
| III-2-3-2 Les autres structures économiques.....                                                                           | 221 |
| III-2-3-2-1 La société agricole de Port-Gentil .....                                                                       | 221 |

|                                                                                                                         |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>III-2-3-2-2 Le soutien aux équipements touristiques .....</b>                                                        | <b>222</b>     |
| III-2-3-3 Le développement des activités de commerce .....                                                              | 222            |
| <b>III-2-3-3-1 Les effets sur la diffusion des activités commerciales .....</b>                                         | <b>223</b>     |
| <b>III-2-3-3-2 Le développement des petites activités sédentaires .....</b>                                             | <b>224</b>     |
| III-2-3-4 Les effets du pétrole sur l'aménagement urbain .....                                                          | 224            |
| <b>III-2-3-4-1 La construction des voies de communications.....</b>                                                     | <b>225</b>     |
| <b>III-2-3-4-2 L'aménagement de la zone industrialo-portuaire de la Pointe Clairette .....</b>                          | <b>226</b>     |
| III-2-3-5 Le mal "néerlandais" .....                                                                                    | 226            |
| <b>III-2 Mais de faibles effets structurants sur l'ensemble du territoire .....</b>                                     | <b>229</b>     |
| <i>III-3-1 Les effets de la rente pétrolière sur l'agro-industrie .....</i>                                             | <i>229</i>     |
| III-3-1-1 L'industrie sucrière .....                                                                                    | 230            |
| III-3-1-2 Agrogabon et la filière corps gras .....                                                                      | 230            |
| III-3-1-3 La Société meunière et avicole du Gabon (SMAG).....                                                           | 233            |
| III-3-1-4 La Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango (SIAEB) .....                                  | 235            |
| <i>III-3-2 Les incidences de la rente pétrolière sur les industries de transformation .....</i>                         | <i>236</i>     |
| III-3-2-1 Le marché des produits chimiques.....                                                                         | 236            |
| <i>III-3-3 Les effets de la rente pétrolière sur l'industrie textile .....</i>                                          | <i>239</i>     |
| <b>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....</b>                                                                            | <b>242</b>     |
| <br><b>DEUXIEME PARTIE : LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....</b>                                    | <br><b>245</b> |
| <br><b>CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRUCTURES ECONOMIQUES.....</b>              | <br><b>247</b> |
| <b>I UNE ECONOMIE DE RENTE.....</b>                                                                                     | <b>247</b>     |
| I-1 Le poids écrasant du secteur pétrolier .....                                                                        | 248            |
| I-2 Faible contribution des secteurs hors pétrole au PIB .....                                                          | 248            |
| <i>I-2-1 Un secteur industriel embryonnaire .....</i>                                                                   | <i>248</i>     |
| I-2-1-1 Le secteur du bâtiment et des travaux publics.....                                                              | 249            |
| I-2-1-2 L'industrie des boissons .....                                                                                  | 250            |
| <i>I-2-2 Un secteur tertiaire en pleine augmentation, mais paralysé par la présence des activités informelles .....</i> | <i>251</i>     |
| I-2-2-1 Le commerce général.....                                                                                        | 252            |
| I-2-2-2 Le commerce de véhicules, Un marché en pleine évolution et dominé par des véhicules tout terrain .....          | 253            |
| <b>I-2-2-2-1 Les véhicules neufs .....</b>                                                                              | <b>254</b>     |
| <b>I-2-2-2-2 La vente de véhicules d'occasion : une véritable aubaine pour le consommateur moyen.....</b>               | <b>257</b>     |
| I-2-2-3 Un secteur tertiaire soutenu par le marché des assurances.....                                                  | 258            |
| <b>I-2-2-3-1 Situation du marché au cours des années 1990 .....</b>                                                     | <b>258</b>     |
| <b>I-2-2-3-2 Un marché en pleine mutation .....</b>                                                                     | <b>259</b>     |
| I-2-2-4 Des activités de transport paralysées par un réseau routier défectueux.....                                     | 260            |
| <b>II UNE ECONOMIE STRUCTURELLEMENT VULNERABLE.....</b>                                                                 | <b>262</b>     |
| II-1 Une base d'exportation très étroite .....                                                                          | 262            |
| II-2 Une économie très exposée aux fluctuations de facteurs exogènes.....                                               | 263            |
| II-3 Le pétrole, peu d'effet d'entraînement sur l'ensemble des activités .....                                          | 264            |
| II-4 Une économie au sein de laquelle l'Etat reste le principal employeur .....                                         | 264            |
| II-5 La montée du secteur informel .....                                                                                | 266            |
| <i>II-5-1 Le secteur informel, une fonction économique dominante.....</i>                                               | <i>266</i>     |
| <i>II-5-2 L'emploi informel.....</i>                                                                                    | <i>267</i>     |

|                                                                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| III L'ORGANISATION SPATIALE ACTUELLE : UNE CONSEQUENCE DES CHOIX POLITIQUES ET ECONOMIQUES DU GABON ?.....                             | 272 |
| III-1 Trois grands pôles regroupent près de 80% de la population urbaine .....                                                         | 273 |
| III-2 Un réseau urbain mal hiérarchisé.....                                                                                            | 277 |
| III-3 Et mal relié par voie terrestre .....                                                                                            | 277 |
| III-4 Un pays côtier sans vocation de transit.....                                                                                     | 279 |
| CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....                    | 283 |
| I LE CONTROLE DE LA SOCIETE SOUS LA TUTELLE DE L'ETAT .....                                                                            | 284 |
| I-1 De 1960 à 1970 : les années de consolidation des infrastructures .....                                                             | 284 |
| I-2 De 1972 à 1985 : les années de développement.....                                                                                  | 285 |
| I-3 De 1986 à 1996, la double problématique : la satisfaction du client et la recherche d'une impulsion nouvelle.....                  | 288 |
| II LA PRIVATISATION DE LA SOCIETE.....                                                                                                 | 289 |
| II-1 L'histoire de la privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon .....                                                    | 289 |
| II-1-1 Un processus semé d'embûches .....                                                                                              | 290 |
| II-1-2 De la méfiance à la concertation.....                                                                                           | 290 |
| II-1-3 Le choix du nouvel opérateur et les nouveaux objectifs de l'entreprise.....                                                     | 292 |
| II-2 Pour quel bilan de la privatisation.....                                                                                          | 292 |
| II-2-1 Des investissements conséquents .....                                                                                           | 293 |
| II-2-1-1 Au niveau du réseau électricité .....                                                                                         | 293 |
| II-2-1-2 Les investissements liés au réseau d'eau .....                                                                                | 296 |
| II-2-1-3 Les investissements liés au développement de la desserte.....                                                                 | 299 |
| II-2-2 La recherche d'une qualité des services à travers l'amélioration du service au client.....                                      | 300 |
| II-2-2-1 La mise en place des nouveaux produits et services .....                                                                      | 300 |
| II-2-2-2 La recherche d'une continuité de l'offre des services.....                                                                    | 302 |
| II-2-2-3 La fourniture d'une eau de qualité : une exigence primordiale pour la société .....                                           | 303 |
| II-2-3 La recherche d'une baisse des prix.....                                                                                         | 304 |
| II-2-4 Des implications sociales plus soutenues.....                                                                                   | 305 |
| CHAPITRE VII : LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE L'INFORMATION..... | 307 |
| I TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT AU SUD, UNE HISTOIRE DEJA ANCIENNE.....                                                 | 308 |
| I-1 La création des bureaux de poste d'Assinié (Côte-d'Ivoire) et du Gabon .....                                                       | 309 |
| I-2 Organisation générale du réseau radio à la veille des indépendances .....                                                          | 309 |

|                                                                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| II LES INDEPENDANCES ET LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....                   | 310 |
| II-1 Des investissements publics planifiés .....                                                                        | 311 |
| II-2 Le développement des infrastructures de télécommunications .....                                                   | 316 |
| II-2-1 Les liaisons satellites .....                                                                                    | 316 |
| II-2-2 La fibre optique .....                                                                                           | 316 |
| II-2-3 Les réseaux de transmission de données .....                                                                     | 317 |
| II-2-3-1 Le réseau Gabtel .....                                                                                         | 317 |
| II-2-3-2 Le réseau Gabon Télécom .....                                                                                  | 318 |
| III LES NOUVELLES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET L'ETAT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU SECTEUR .....                     | 320 |
| III-1 Les nouvelles réformes institutionnelles .....                                                                    | 320 |
| III-2 L'état de l'offre et de la demande des services .....                                                             | 322 |
| III-2-1 Sous-développement des industries d'équipements et vive concurrence sur le marché de l'offre de matériels ..... | 323 |
| III-2-2 La téléphonie .....                                                                                             | 323 |
| III-2-3 L'audiovisuel .....                                                                                             | 328 |
| III-2-4 Une floraison de journaux .....                                                                                 | 332 |
| IV L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR L'ECONOMIE .....                     | 334 |
| IV-1 Les télécommunications dans les théories de la croissance et du développement .....                                | 334 |
| VI-2 La contribution productive des technologies de la communication .....                                              | 336 |
| CHAPITRE VIII : LES STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE .....                     | 341 |
| I LES STRATEGIES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU GABON.....                                                       | 341 |
| I-1 Les stratégies liées à l'environnement économique et politique du Gabon .....                                       | 341 |
| I-1-1 Les stratégies économiques .....                                                                                  | 341 |
| I-1-1-1 Diversifier et rendre plus compétitive l'économie .....                                                         | 341 |
| I-1-1-2 Renforcer l'appui aux PME/PMI .....                                                                             | 342 |
| I-1-1-3 Adapter les filières de formation .....                                                                         | 345 |
| I-1-2 Les stratégies liées à l'environnement politique du Gabon .....                                                   | 346 |
| I-1-2-1 La gouvernance au Gabon, une véritable problématique .....                                                      | 347 |
| I-2 Les stratégies sectorielles .....                                                                                   | 351 |
| I-2-1 Les stratégies en matière agricole .....                                                                          | 352 |
| I-2-1-1 Mettre en place une véritable agriculture vivrière pour mieux nourrir les villes .....                          | 352 |
| I-2-1-2 Secteur agro-industriel : renforcer les opérations villageoises .....                                           | 353 |
| I-2-1-3 Créer une véritable filière .....                                                                               | 353 |
| I-2-2 La stratégie en matière de transports .....                                                                       | 354 |
| I-2-2-1 Priorité au développement des routes .....                                                                      | 354 |
| I-2-2-2 Réorganiser le transport urbain .....                                                                           | 356 |
| I-2-3 Les stratégies industrielles .....                                                                                | 357 |
| I-2-3-1 Révolutionner la filière bois .....                                                                             | 357 |
| I-2-3-1-1 Industrialiser la filière bois .....                                                                          | 358 |
| I-2-3-1-2 La préservation de la ressource .....                                                                         | 359 |
| I-2-3-1-3 Faire des exploitants forestiers de véritables acteurs d'aménagement .....                                    | 359 |



|                                                                                                                                                        |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>I-2-3-1-5 Mais l'industrialisation de la filière bois passe par une réduction de la pression de la chasse dans les concessions forestières.....</b> | <b>360</b> |
| I-2-3-2 Une zone franche à Port-Gentil ?.....                                                                                                          | 363        |
| <b>I-2-4 La stratégie dans les services.....</b>                                                                                                       | <b>364</b> |
| I-2-4-1 Les services financiers.....                                                                                                                   | 364        |
| I-2-4-2 Créer un pôle de gestion régional.....                                                                                                         | 365        |
| I-2-4-3 Le développement des services par l'usage de l'internet.....                                                                                   | 366        |
| I-2-4-4 Le développement par les activités touristiques.....                                                                                           | 368        |
| <b>I-2-4-4-1 La stratégie de développement basée sur la clientèle de haut de gamme.....</b>                                                            | <b>368</b> |
| <b>I-2-4-4-2 La stratégie de développement basée sur la mise en place de campements touristiques.....</b>                                              | <b>368</b> |
| <b>I-2-4-4-3 La stratégie de développement basée sur les sites urbains.....</b>                                                                        | <b>370</b> |
| <b>I-3 La nécessité d'organiser le secteur informel.....</b>                                                                                           | <b>370</b> |
| <b>I-3-1 L'amélioration du potentiel productif.....</b>                                                                                                | <b>371</b> |
| I-3-1-1 Elargissement des marchés pour les petits producteurs.....                                                                                     | 371        |
| I-3-1-2 Accès aux services financiers.....                                                                                                             | 372        |
| I-3-1-3 L'amélioration des services et des infrastructures.....                                                                                        | 373        |
| I-3-1-4 Mise en valeur des ressources humaines.....                                                                                                    | 374        |
| <b>I-3-2 L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.....</b>                                                                              | <b>374</b> |
| I-3-2-1 Assouplir les contraintes administratives.....                                                                                                 | 375        |
| I-3-2-2 Adapter les règles fiscales.....                                                                                                               | 375        |
| I-3-2-3 Faciliter l'application des normes de travail.....                                                                                             | 376        |
| <b>II-3-3 Améliorer les conditions de vie des acteurs du secteur informel.....</b>                                                                     | <b>377</b> |
| <b>II LES STRATEGIES LIEES AU CONTEXTE INTERNATIONAL.....</b>                                                                                          | <b>378</b> |
| <b>II-1 Le développement par le renforcement de la coopération avec les partenaires et organismes occidentaux.....</b>                                 | <b>378</b> |
| <b>II-1-1 Les tendances de l'aide extérieure par type d'assistance.....</b>                                                                            | <b>379</b> |
| II-1-1-1 La coopération technique.....                                                                                                                 | 379        |
| II-1-1-2 Les projets d'investissement.....                                                                                                             | 381        |
| <b>II-1-2 Les tendances de l'aide extérieure par sources de financement.....</b>                                                                       | <b>382</b> |
| II-1-2-1 L'assistance bilatérale.....                                                                                                                  | 384        |
| II-1-2-2 L'assistance multilatérale.....                                                                                                               | 384        |
| <b>II-1-3 Les tendances de l'aide par termes et conditions de l'assistance.....</b>                                                                    | <b>385</b> |
| <b>II-1-4 Les tendances de l'aide par secteurs.....</b>                                                                                                | <b>386</b> |
| <b>II-2 Les relations Sud-Sud et l'intégration régionale.....</b>                                                                                      | <b>387</b> |
| <b>II-2-1 Aperçu et obstacles à l'intégration en Afrique centrale.....</b>                                                                             | <b>388</b> |
| <b>II-2-2 Obstacles à l'intégration en Afrique Centrale.....</b>                                                                                       | <b>389</b> |
| <b>II-2-3 Les nouveaux enjeux de l'intégration régionale.....</b>                                                                                      | <b>390</b> |
| II-2-3-1 L'intégration sous-régionale comme réponse à la stagnation économique des Etats.....                                                          | 391        |
| II-2-3-2 L'intégration sous-régionale, une étape nécessaire pour une meilleure insertion sur le marché international.....                              | 392        |
| II-2-3-3 L'intégration pour réduire la pauvreté.....                                                                                                   | 394        |
| <b>CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....</b>                                                                                                           | <b>396</b> |
| <b>CONCLUSION GENERALE.....</b>                                                                                                                        | <b>399</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                                                                    | <b>411</b> |
| <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>                                                                                                                | <b>427</b> |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>                                                                                                                        | <b>455</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>                                                                                                                         | <b>465</b> |
| <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>                                                                                                                    | <b>475</b> |



## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**



## **GRAPHIQUES.....page**

|                                                                                                          |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2002.....                                    | 89  |
| Graphique 2 : Evolution de la filière hévéicole.....                                                     | 96  |
| Graphique 3 : La superficie forestière au Gabon (en milliers d'hectares).....                            | 114 |
| Graphique 4 : Effectifs privés et parapublics du secteur primaire de 1991 à 1994.....                    | 125 |
| Graphique 5 : Exportations de grumes par catégories ( 1957-2000).....                                    | 140 |
| Graphique 6 : Exportations d'Okoumé par destination ( 1976-2000).....                                    | 142 |
| Graphique 7 : Exportation d'Okoumé vers Hambourg ( 1900-1914).....                                       | 152 |
| Graphique 8 : Exportation globales de grumes (1900-1960).....                                            | 153 |
| Graphique 9 : Répartition de la production des exploitants en fonction de leurs ventes à la<br>SNBG..... | 157 |
| Graphique 10 : Evolution du taux de transformation locale du bois (1984-1996).....                       | 161 |
| Graphique 11 : Evolution des activités de transformation de contreplaqués (1986-2000)....                | 162 |
| Graphique 12 : Exportations des bois divers (1957-2000).....                                             | 168 |
| Graphique 13 : Superficies attribuées par provinces et par types de permis en 1995.....                  | 179 |
| Graphique 14 : Production globale de grumes (1960-2000).....                                             | 183 |
| Graphique 15 : Production globale de grumes (1900-2000).....                                             | 184 |
| Graphique 16 : Volumes extraits par provinces et par type de permis en 1995.....                         | 187 |
| Graphique 17 : Production de grumes par catégories ( 1900-2000).....                                     | 188 |
| Graphique 18 : Profil de coupe des essences dites de bois divers par province.....                       | 190 |
| Graphique 19 : Profil de coupe des essences okoumé et Ozigo.....                                         | 192 |
| Graphique 20 : Production de pétrole de 1957 à 1966.....                                                 | 205 |
| Graphique 21 : Production pétrolière de 1967 à 1977.....                                                 | 206 |
| Graphique 22 : Production pétrolière de 1978 à 1987.....                                                 | 207 |
| Graphique 23 : Production pétrolière de 1988 à 2003.....                                                 | 208 |
| Graphique 24 : Les origines des recettes pétrolières de 1982 à 1991 ( en milliards de Fcfa<br>).....     | 209 |
| Graphique 25 : Part du pétrole dans le PIB de 1980 à 1998 ( en milliards de Fcfa ).....                  | 209 |
| Graphique 26 : Evolution des ventes des produits pétroliers.....                                         | 220 |
| Graphique 27 : Evolution de l'activité d'Agrogabon de 1998 à 2000.....                                   | 232 |
| Graphique 28 : Evolution des productions de la SMAG (1969-1997).....                                     | 234 |
| Graphique 29 : Les activités de la SIAEB entre 1984 et 1990.....                                         | 235 |
| Graphique 30 : Evolution du secteur primaire de 1960 à 1972.....                                         | 242 |

|                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 31 : Evolution du secteur primaire de 1973 à 1985.....                                                                          | 243 |
| Graphique 32 : La répartition par type de véhicules ( par marché en % ).....                                                              | 255 |
| Graphique 33 : Evolution du marché des assurances entre 1998 et 2000.....                                                                 | 260 |
| Graphique 34 : Evolution des coûts budgétaires des infrastructures (1974-1984).....                                                       | 261 |
| Graphique 35 : Structure des exportations (en milliards de Fcfa) de 1981 à 1990.....                                                      | 263 |
| Graphique 36 : Production électrique ( 1997-2001 ).....                                                                                   | 293 |
| Graphique 37 : Volumes électriques vendus ( 1997-2001 ).....                                                                              | 295 |
| Graphique 38 : Chiffres d'affaires des réseaux électriques ( 1997-2001 ).....                                                             | 295 |
| Graphique 39 : Production de l'eau traitée ( 1997-2001 ).....                                                                             | 296 |
| Graphique 40 : Volumes vendus d'eau ( 1997-2001 ) .....                                                                                   | 298 |
| Graphique 41 : Chiffre d'affaires de l'activité eau ( 1997-2001 ).....                                                                    | 298 |
| Graphique 42 : Abonnements électriques ( 1997-2001 ).....                                                                                 | 299 |
| Graphique 43 : Abonnements d'eau ( 1997-2001 ).....                                                                                       | 300 |
| Graphique 44 : Abonnements EDAN ( 1994-2001).....                                                                                         | 301 |
| Graphique 45 : Le temps d'Interruption Normé à Libreville.....                                                                            | 303 |
| Graphique 46 : la qualité de l'eau en 2001.....                                                                                           | 303 |
| Graphique 47 : Répartition du trafic entre les différents modes de transport en 1996.....                                                 | 355 |
| Graphique 48 : APD par type d'assistance ( 1989-1997) en milliers de dollars US.....                                                      | 380 |
| Graphique 49 : Déboursements de l'Aide Publique au Développement ( 1989-1997 par source de financement ( en milliers de dollars US )..... | 383 |
| Graphique 50 : Les dix premiers donateurs en 1997 (En milliers de dollars US).....                                                        | 383 |
| Graphique 51 : Exportations des grandes régions du monde en 1967 et 1995.....                                                             | 393 |

## TABLEAUX

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Les compagnies à privilège.....                                    | 57 |
| Tableau 2 : Exportations de le SHO (en tonnes).....                            | 65 |
| Tableau 3 : Immobilisations de la SHO.....                                     | 73 |
| Tableau 4 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1900 à 1903..... | 75 |
| Tableau 5 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1904 à 1906..... | 75 |
| Tableau 6 : Les opérations diffuses.....                                       | 90 |
| Tableau 7 : Evolution de la production cacaoyère.....                          | 93 |
| Tableau 8 : Evolution des productions de café par provinces.....               | 94 |
| Tableau 9 : Production régionale d'huile de palme.....                         | 95 |

|                                                                                                                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 10 : AGRIPOG : Production de légumes frais.....                                                                                                                 | 97  |
| Tableau 11 : Répartition des exploitations par activités en 2000.....                                                                                                   | 99  |
| Tableau 12 : Résumé des activités de l'IGAD en 2000.....                                                                                                                | 100 |
| Tableau 13 : Poids de l'agriculture dans l'économie nationale ( en milliards de Fcfa).....                                                                              | 101 |
| Tableau 14 : Evolution des principales caractéristiques des exploitations agricoles de 1960 à 1993.....                                                                 | 101 |
| Tableau 15 : Répartition de l'élevage villageois en 1981.....                                                                                                           | 107 |
| Tableau 16 : Evolution du cheptel de Sogadel entre 1998 et 2000.....                                                                                                    | 107 |
| Tableau 17 : Effectifs des pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire en 2003.....                                                                                | 110 |
| Tableau 18 : Evolution de la production de poisson, mollusques et crustacés.....                                                                                        | 111 |
| Tableau 19 : Permis et titres d'exploitation forestière.....                                                                                                            | 134 |
| Tableau 20 : Les superficies régies par des permis forestiers en 2000.....                                                                                              | 136 |
| Tableau 21 : Les principaux groupes forestiers en 1939 .....                                                                                                            | 176 |
| Tableau 22 : Evolution de la production de la Sogara de 1997 à 2000.....                                                                                                | 219 |
| Tableau 23 : Evolution des prix des produits raffinés.....                                                                                                              | 219 |
| Tableau 24 : Sous-traitance autour de l'activité de Total Gabon.....                                                                                                    | 221 |
| Tableau 25 : Comparaison des prix de vente de quelques denrées alimentaires de premières<br>nécessité entre les villes de Port-Gentil et Libreville (1996 et 2002)..... | 226 |
| Tableau 26 : Evolution de l'activité du secteur des BTP.....                                                                                                            | 249 |
| Tableau 27 : Évolution de la production de boissons.....                                                                                                                | 251 |
| Tableau 28 : Evolution des ventes automobiles de 1992 à 2001.....                                                                                                       | 255 |
| Tableau 29 : Commercialisation des grandes marque de voitures au Gabon en 2001.....                                                                                     | 256 |
| Tableau 30 : Evolution de l'emploi du secteur moderne de 1998 à 2003.....                                                                                               | 265 |
| Tableau 31 : Evolution sectorielle des effectifs privés.....                                                                                                            | 265 |
| Tableau 32 : Produit intérieur brut par branches d'activité marchandes (1983-1992).....                                                                                 | 267 |
| Tableau 33 : Taux de "gabonisation" selon le secteur et la situation dans la profession (valeurs<br>absolues et relatives) en 1989.....                                 | 268 |
| Tableau 34 : Répartition du nombre d'entreprises et des effectifs selon la situation dans la<br>profession (valeurs absolues et relatives).....                         | 271 |
| Tableau 35 : Evolution de la production et des infrastructures électriques entre 1960 et<br>1985.....                                                                   | 285 |
| Tableau 36 : Evolution de la production d'eau et du nombre d'abonnés.....                                                                                               | 286 |
| Tableau 37 : Evolution des tarifs électricité.....                                                                                                                      | 304 |
| Tableau 38 : Répartition des principaux matériels en 1958.....                                                                                                          | 310 |

|                                                                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 39 : Dépenses publiques de développement des Postes et Télécommunications (1984-1988).....                       | 315 |
| Tableau 40 : Situation des télécommunications au Gabon (1993-1997).....                                                  | 324 |
| Tableau 41 : Nombre d'abonnés actifs ( Estimations en janvier 2003 ).....                                                | 327 |
| Tableau 42 : Evolution de l'activité dans la branche des Télécommunications.....                                         | 337 |
| Tableau 43 : Répartition des prêts par types de ressources.....                                                          | 340 |
| Tableau 44 : Répartition des prêts par banques.....                                                                      | 340 |
| Tableau 45 : Emplois par secteur.....                                                                                    | 344 |
| Tableau 46 : Les divers moyens de communication existant au sein des établissements hospitaliers.....                    | 367 |
| Tableau 47 : Evolution de l'Aide Publique au Développement de 1989 à 1997 (en milliers de dollars US).....               | 379 |
| Tableau 48 : Secteurs de concentration de l'aide aux projets d'investissement en 1997 ( En milliers de dollars US )..... | 381 |
| Tableau 49 : Les principaux bailleurs de l'aide aux projets d'investissement en 1997 ( En milliers de dollars US ).....  | 382 |
| Tableau 50 : Evolution des conditions de l'aide extérieur de 1994 à 1997 (en milliers de dollars US ).....               | 385 |
| Tableau 51 : Les tendances de l'aide par secteurs.....                                                                   | 386 |
| Tableau 52 : Population, superficie et PIB des Etats de l'Afrique Centrale.....                                          | 391 |
| Tableau 53 : Echanges intrarégionaux et interrégionaux dans le commerce mondial de marchandises en 1999.....             | 393 |

## **CARTES**

|                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 : Le Gabon en Afrique et dans la région d'Afrique centrale.....                    | 13  |
| Carte 2 : Pénétration commerciale en 1915.....                                             | 59  |
| Carte 3 : Les concessions en 1900.....                                                     | 62  |
| Carte 4 : Implantations commerciales de la SCOA.....                                       | 79  |
| Carte 5 : Localisation des blocs agro-industriels et des opérations zonales intégrées..... | 92  |
| Carte 6 : Elevage, pêche, et aquaculture : localisation des principales opérations.....    | 106 |
| Carte 7 : Zones d'exploitation forestière.....                                             | 115 |
| Carte 8 : Les concessions forestières en 1957.....                                         | 117 |
| Carte 9 : Permis forestiers en 1975.....                                                   | 181 |



|                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 10 : Permis forestiers en 1997.....                                                                                     | 181 |
| Carte 11 : Les concessions pétrolières en 1959.....                                                                           | 197 |
| Carte 12 : Localisation des champs pétroliers en 1980.....                                                                    | 200 |
| Carte 13 : Les exploitations pétrolières en 2004.....                                                                         | 202 |
| Carte 14 : Port-Gentil en 1911 .....                                                                                          | 212 |
| Carte 15 : Port-Gentil : l'occupation humaine et des différentes activités.....                                               | 228 |
| Carte 16 : Chiffre d'affaires des activités de service et de l'industrie du bâtiment en 2002(en milliards de francs Cfa)..... | 274 |
| Carte 17 : Chiffre d'affaires des activités agricoles, minières et de bois en 2002(en milliards de francs Cfa).....           | 275 |
| Carte 18 : Répartition de la population.....                                                                                  | 276 |
| Carte 19 : Les axes de communications.....                                                                                    | 278 |
| Carte 20 : Energie et eau en 1980.....                                                                                        | 287 |
| Carte 21 : Production nette électrique par localité en 2002.....                                                              | 294 |
| Carte 22 : Production nette d'eau par localité en 2001.....                                                                   | 297 |
| Carte 23 : Réseau de télécommunications et de télévision en 1981.....                                                         | 312 |
| Carte 24 : Répartition du nombre de lignes téléphoniques par localité en 1999.....                                            | 325 |
| Carte 25 : La zone franche de Port-Gentil.....                                                                                | 363 |

## FIGURES

|                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 : Les différentes participations de Total Gabon dans les structures économiques du Gabon..... | 240 |
| Figure 2 : Les logiques gabonaises.....                                                                | 281 |
| Figure 3 : Le modèle gabonais d'organisation de l'espace.....                                          | 281 |
| Figure 4 : Architecture du réseau Gabonpac.....                                                        | 317 |
| Figure 5 : Architecture du réseau Gabon Télécom.....                                                   | 319 |

## DIAGRAMMES

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Diagramme 1 : Part des volumes extraits par province tous types de permis en 1995..... | 188 |
| Diagramme 2 : Répartition du marché des assurances en 1998.....                        | 259 |
| Diagramme 3 : Part des différents secteurs.....                                        | 344 |
| Diagramme 4 : Longueur du réseau routier en 1996.....                                  | 355 |

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Diagramme 5 : Secteurs de concentration de la coopération technique en 1997..... | 381 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|

## ILLUSTRATIONS

|                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Illustration 1 : Factorerie au Gabon.....                                          | 60  |
| Illustration 2 : L'état des routes départementales.....                            | 102 |
| Illustration 3 : Transport de marchandises du village Assewé au marché local.....  | 102 |
| Illustration 4 : Pêche artisanale.....                                             | 110 |
| Illustration 5 : La façade maritime de Libreville et ses résidus de grumes.....    | 164 |
| Illustration 6 : Le transport de bois par grumier.....                             | 173 |
| Illustration 7 : Champ pétrolier de Grondin.....                                   | 199 |
| Illustration 7 bis : Vue partielle des logements de Roger Buttin.....              | 214 |
| Illustration 8 : Vue des logements d'Akosso.....                                   | 215 |
| Illustration 9 : Ecole Roger Buttin.....                                           | 216 |
| Illustration 10 : Centre culturel Roger Buttin.....                                | 217 |
| Illustration 11 : Installations sportives.....                                     | 218 |
| Illustration 12 : Le Boulevard Léon.....                                           | 225 |
| Illustration 13 : Marché de rue à Libreville.....                                  | 269 |
| Illustration 14 : Compteurs d'eau dans les quartiers isolés.....                   | 304 |
| Illustration 15: Deux anciens modes de communication des populations du Gabon..... | 308 |
| Illustration 16 : Vente de gibier.....                                             | 361 |